



Études économiques de l'OCDE BELGIQUE

JUIN 2017



Études économiques de l'OCDE : Belgique 2017

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Merci de citer cet ouvrage comme suit :

OCDE (2017), *Études économiques de l'OCDE : Belgique 2017*, Éditions OCDE, Paris.
http://dx.doi.org/10.1787/eco_surveys-bel-2017-fr

ISBN 978-92-64-27750-2 (imprimé)
ISBN 978-92-64-27751-9 (en ligne)
ISBN 978-92-64-27752-6 (ePub)

Série : Études économiques de l'OCDE
ISSN 0304-3363 (imprimé)
ISSN 1684-3428 (en ligne)

Études économiques de l'OCDE : Belgique
ISSN 1995-3712 (imprimé)
ISSN 1999-0774 (en ligne)

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

Crédits photo : Couverture © iStockphoto.com/pic4you.

Les corrigenda des publications de l'OCDE sont disponibles sur : www.oecd.org/about/publishing/corrigenda.htm.

© OCDE 2017

La copie, le téléchargement ou l'impression du contenu OCDE pour une utilisation personnelle sont autorisés. Il est possible d'inclure des extraits de publications, de bases de données et de produits multimédia de l'OCDE dans des documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel pédagogique, sous réserve de faire mention de la source et du copyright. Toute demande en vue d'un usage public ou commercial ou concernant les droits de traduction devra être adressée à rights@oecd.org. Toute demande d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales devra être soumise au Copyright Clearance Center (CCC), info@copyright.com, ou au Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC), contact@cfcopies.com.

Table des matières

Statistiques de base de la Belgique, 2015	8
Résumé	9
Évaluation et recommandations	13
Évolutions macroéconomiques et perspectives à court terme	22
Enjeux de l'action publique à moyen terme pour relancer la productivité et renforcer l'inclusivité	29
Rendre l'environnement économique plus propice aux gains de productivité. . . .	47
Améliorer les compétences et les mobiliser pour renforcer la croissance et l'inclusion sociale	54
Bibliographie	65
Annexe. Suites données aux recommandations antérieures de l'OCDE	71

Chapitres thématiques

Chapitre 1. Rendre l'environnement économique plus propice aux gains de productivité	79
Renforcer l'innovation à la frontière	83
Encourager le dynamisme entrepreneurial	88
Améliorer la diffusion technologique dans l'ensemble de l'économie	94
Poursuivre les réformes en matière d'infrastructures et de réglementation	97
<i>Recommandations pour améliorer l'environnement économique des entreprises</i>	100
Bibliographie	101
Chapitre 2. Améliorer et mobiliser les compétences pour renforcer la productivité et l'inclusivité	105
Tirer pleinement parti d'une société vieillissante	106
Préserver l'avantage comparatif de la Belgique dans le domaine de l'éducation . . .	111
Mieux apparier les compétences des travailleurs et les besoins du marché du travail	120
Les promesses et les défis de la numérisation	126
<i>Recommandations pratiques pour améliorer les compétences de manière à renforcer la croissance la croissance de la productivité et à favoriser l'inclusivité</i>	130
Bibliographie	131
Annexe 2.1. Analyse de l'incidence de la composition de la main d'œuvre sur la productivité au niveau de l'entreprise	134
Annexe 2.2. Prime salariale	137

Encadrés

1. Les pouvoirs publics en Belgique.	19
2. Projet de Pacte national pour les investissements stratégiques	33
3. Principaux éléments de la réforme des retraites de 2015	40
4. La réforme du système de détermination des salaires	44
1.1. La baisse de la productivité résulte en partie d'un effet de composition	81
1.2. La difficulté de mesurer la productivité	82
1.3. Politique régionale d'aide à la recherche	86
2.1. Principaux obstacles au développement des programmes d'éducation et de formation des adultes (EFA)	109
2.2. Mesurer la suréducation et la sous-éducation	114
2.3. Principaux éléments des réformes éducatives menées dans les Communautés	118
2.4. Inadéquation des compétences.	121
2.5. La productivité des travailleurs ayant suivi une formation universitaire en fonction de la proximité à la frontière d'efficacité	123
2.6. Les plateformes électroniques, les emplois « collaboratifs » et la nécessité d'établir un cadre juridique adapté.	128

Tableaux

1. Évolutions macroéconomiques	24
2. Facteurs de vulnérabilité extrême pour l'économie belge	25
3. Recommandations antérieures de l'OCDE concernant les politiques macroéconomiques et les finances publiques.	29
4. Évolution du solde structurel (mesures mises en œuvre et programmées) et du solde primaire.	30
5. Projections budgétaires des principales institutions de prévision	30
6. Recommandations antérieures de l'OCE concernant l'investissement public	33
7. Principales mesures fiscales des autorités fédérales et régionales	36
8. Recommandations antérieures de l'OCDE concernant la fiscalité	36
9. Recommandations antérieures de l'OCDE concernant la réforme des retraites	39
10. Recommandations antérieures de l'OCDE concernant la détermination des salaires et la politique de la concurrence	45
11. Recommandations antérieures de l'OCDE concernant la croissance verte.	47
12. Taux de croissance du nombre de créations et de faillites d'entreprises en Belgique	51
13. Indicateur de l'enquête Doing Business de la Banque mondiale sur l'exécution des contrats	52
14. Proportion de chômeurs de longue durée parmi les personnes âgées	58
15. Recommandations antérieures de l'OCDE destinées à améliorer l'intégration des immigrants sur le marché du travail, la mobilité et les compétences	61
16. Un écart de taux d'emploi persistant entre immigrants et autochtones	62
17. Variation du nombre d'étudiants, des dépenses au titre des établissements d'enseignement et des dépenses par étudiant dans l'enseignement supérieur, en % (2008-13)	62
1.1. L'écart de productivité s'élargit en fonction de la distance par rapport aux multinationales.	96

2.1. Taux d'abandon scolaire prématuré et taux de chômage, 2015	116
2.2. Variation du nombre d'étudiants, des dépenses allouées aux établissements éducatifs et des dépenses par étudiant dans l'enseignement supérieur	119

Graphiques

1. La croissance du PIB a fléchi depuis la crise	14
2. La Belgique obtient de bons résultats dans la quasi-totalité des dimensions de l'inclusivité et du bien-être	15
3. Le rythme des réformes s'est accéléré	16
4. Le niveau de la productivité est élevé, mais sa progression s'est ralentie	17
5. Disparités régionales en matière de bien-être.	18
6. Les disparités régionales sont fortes en ce qui concerne les performances des élèves et le chômage.	20
7. Le taux d'emploi dans certaines catégories de population est faible.	20
8. Évolutions macroéconomiques à court terme.	23
9. La situation budgétaire se redresse.	25
10. Dette du secteur privé.	26
11. Le marché du logement présente un risque relativement modéré de révision à la baisse des prévisions.	27
12. Le secteur bancaire a été renforcé.	28
13. Les taux d'intérêt ont baissé	29
14. Simulations du ratio dette/PIB	31
15. L'investissement public est faible	32
16. La fiscalité sur le travail a été allégée	35
17. Taux d'imposition comparés à ceux d'autres pays de l'OCDE.	37
18. Le taux légal de l'impôt des sociétés est élevé	38
19. Vieillesse et emploi	39
20. L'accès des PME aux financements pourrait être amélioré	41
21. Ratio entre croissance des exportations en volume et croissance des marchés d'exportation	43
22. Enjeux environnementaux	46
23. La croissance de la productivité multifactorielle (PMF) s'est ralentie pour les entreprises situées à la frontière et celles qui sont à la traîne.	48
24. L'investissement en recherche-développement (R-D) est proche de la moyenne de l'OCDE	49
25. Le secteur des entreprises manque de dynamisme	50
26. Il faudrait prendre des mesures supplémentaires pour favoriser la culture entrepreneuriale.	51
27. La distribution des entreprises suivant la productivité de leur main-d'œuvre est large	52
28. Certains secteurs restent fortement réglementés	54
29. Effets potentiels de la réglementation sur l'inadéquation des compétences	55
30. Le taux de participation aux activités d'éducation et de formation des adultes est faible	56
31. Le niveau estimé des salaires relatifs des seniors est élevé en Belgique par rapport à d'autres pays.	58
32. La progression du niveau de formation ralentit	59

33. Le niveau de formation des immigrés est faible	60
34. Dépenses publiques consacrées aux politiques actives du marché du travail . .	63
35. Bâtir les compétences de l'avenir	64
1.1. Le niveau de la productivité est élevé, mais sa progression s'est ralentie	80
1.2. Le ralentissement de la productivité se poursuit depuis les années 70.	81
1.3. L'investissement en R-D est proche de la moyenne de l'OCDE	84
1.4. L'entrepreneuriat est peu dynamique.	89
1.5. Des efforts ont été faits pour alléger les charges administratives qui pèsent sur les jeunes pousses.	89
1.6. Le capital-risque pourrait être renforcé	91
1.7. Il faut faire davantage pour stimuler la culture entrepreneuriale	93
1.8. La création et la commercialisation d'actifs intellectuels sont relativement limitées	93
1.9. Les résultats en matière d'innovation sont généralement bons.	95
1.10. La distribution de la productivité de la main d'œuvre entre les entreprises est très inégale	95
1.11. L'emploi des TIC par les entreprises belges est comparativement élevé	98
1.12. L'insertion des TIC dans les entreprises varient selon les régions	99
1.13. Certains secteurs restent très réglementés	100
2.1. La population active vieillit	107
2.2. Le taux d'emploi des seniors est comparativement bas	108
2.3. Le taux de participation aux programmes d'éducation et de formation des adultes est faible	109
2.4. Le salaire relatif estimé des seniors est comparativement élevé en Belgique. . .	111
2.5. L'augmentation du niveau d'instruction soutient la prospérité belge	111
2.6. La progression du niveau d'études ralentit	112
2.7. Le niveau d'inadéquation de la formation demeure relativement modéré . . .	113
2.8. Le rendement de l'enseignement supérieur est élevé en termes de salaire brut et de durée de chômage	115
2.9. Une amélioration du niveau d'instruction est possible	117
2.10. Pourcentage d'enseignants indiquant avoir suivi des activités de perfectionnement professionnel liées à l'enseignement dans un environnement multiculturel ou multilingue	118
2.11. Pourcentage de la population âgée de 25 à 34 ans ayant suivi des études supérieures et pourcentage de financement public des établissements d'enseignement supérieur	120
2.12. Améliorer l'efficacité allocative des compétences doperait la productivité. . .	122
2.13. Il est possible de mieux répartir les travailleurs titulaires d'un diplôme universitaire	123
2.14. Mobilité géoet taux de réallocation des travailleurs	124
2.15. L'assouplissement de la réglementation du marché des produits pourrait se traduire par une diminution substantielle de l'inadéquation des compétences	125
2.16. Bâtir les compétences de l'avenir	127

Cette Étude économique a été établie au département économique par Lilas Demmou et Manav Frohde sous la direction de Piritta Sorsa. Pedro Herrera Gimenez a apporté une aide à la recherche et le travail du support administratif a été fait par Anthony Bolton et Brigitte Beyeler. Des consultants ont également contribué à l'étude : François Rycx, Vincent Vandenberghe et Peter Walkenhorst.

Cette Étude a été discutée lors de la réunion du Comité d'examen des situations économiques et des problèmes de développement (EDR) le 20 mars 2017 et est publiée sous la responsabilité du Secrétaire Général de l'OCDE.

Suivez les publications de l'OCDE sur :



http://twitter.com/OECD_Pubs



<http://www.facebook.com/OECDPublications>



<http://www.linkedin.com/groups/OECD-Publications-4645871>



<http://www.youtube.com/oecdilibrary>



<http://www.oecd.org/oecdirect/>

Ce livre contient des...

StatLinks 

Accédez aux fichiers Excel® à partir des livres imprimés !

En bas des tableaux ou graphiques de cet ouvrage, vous trouverez des *StatLinks*. Pour télécharger le fichier Excel® correspondant, il vous suffit de retranscrire dans votre navigateur Internet le lien commençant par : <http://dx.doi.org>, ou de cliquer sur le lien depuis la version PDF de l'ouvrage.

STATISTIQUES DE BASE DE LA BELGIQUE, 2015
(Les chiffres entre parenthèses indiquent la moyenne de l'OCDE)*

PAYS, POPULATION ET CYCLE ÉLECTORAL

Population (millions)	11.4	Densité de population par km ²	371.3 (37.0)
Moins de 15 ans (%)	17.2 (18.0)	Espérance de vie (années, 2014)	81.4 (80.6)
Plus de 65 ans (%)	18.2 (16.3)	Hommes	78.8 (77.9)
Née à l'étranger (% , 2014)	16.2	Femmes	83.9 (83.3)
Croissance moyenne des 5 dernières années (%)	0.81 (0.60)	Dernières élections législatives	Mai 2014

ÉCONOMIE

Produit intérieur brut (PIB)		Part dans la valeur ajoutée (%)	
À prix courants (milliards USD)	455.1	Secteur primaire	0.7 (2.5)
À prix courants (milliards EUR)	410.4	Industrie, construction incluse	22.2 (27.0)
Croissance réelle moyenne des 5 dernières années (%)	1.0 (1.9)	Services	77.1 (70.6)
Par habitant (000 USD PPA)	45.9 (40.8)		

ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

En pourcentage du PIB

Dépenses	53.9 (40.5)	Dettes financières brutes	126.7 (114.0)
Recettes	51.3 (37.9)	Dettes financières nettes	97.7 (72.7)

COMPTE DES OPÉRATIONS EXTÉRIEURES

Taux de change (EUR par USD)	0.901	Principales exportations (% du total des exportations de marchandises)	
Taux de change PPA (USA = 1)	0.798	Machines et matériel de transport	33.9
En pourcentage du PIB		Articles manufacturés	15.4
Exportations de biens et de services	82.9 (54.8)	Produits chimiques et produits connexes, n.d.a.	13.5
Importations de biens et de services	81.3 (50.2)	Principales importations (% du total des importations de marchandises)	
Solde de la balance courante	0.4 (0.2)	Machines et matériel de transport	31.1
Position extérieure globale nette (2014)	52.5	Produits chimiques et produits connexes, n.d.a.	14.8
		Articles manufacturés divers	14.1

MARCHÉS DU TRAVAIL QUALIFICATIONS ET INNOVATION

Taux d'emploi des 15-64 ans (%)	61.8 (66.2)	Taux de chômage, Enquête sur la population active (15 ans et plus, %)	8.5 (6.8)
Hommes	65.5 (74.1)	Jeunes (15 à 24 ans, %)	22.1 (13.9)
Femmes	58.0 (58.5)	De longue durée (1 an et plus, %)	4.4 (2.2)
Taux d'activité des 15-64 ans (%)	67.6 (71.3)	Taux de diplômés de l'enseignement supérieur chez les 25-64 ans (%)	36.9 (35.0)
Nombre moyen d'heures travaillées par an	1 541 (1 766)	Dépenses intérieures brutes de R-D (% du PIB)	2.5 (2.4)

ENVIRONNEMENT

Approvisionnements totaux en énergie primaire (ATEP) par habitant (tep)	4.6 (4.1)	Émissions de CO ₂ par habitant dues à la combustion d'énergie (tonnes, 2014)	7.7 (9.4)
Énergies renouvelables (%)	6.3 (9.6)	Prélèvements d'eau par habitant (1 000 m ³ , 2012)	
Exposition à la pollution atmosphérique (% de la population exposé à une concentration en PM _{2,5} > 10 µg/m ³ , 2013)	100.0 (72.3)	Déchets municipaux par habitant (tonnes, 2014)	0.4 (0.5)

SOCIÉTÉ

Inégalités de revenus (coefficient de Gini, 2013)	0.268 (0.311)	Résultats scolaires (score au PISA, 2015)	
Taux de pauvreté relative (% , 2013)	10.0 (11.1)	Compréhension de l'écrit	499 (493)
Revenu disponible médian des ménages (milliers USD à PPA, 2013)	26.9 (22.0)	Culture mathématique	507 (490)
Dépenses publiques et privées (% du PIB)		Culture scientifique	502 (493)
Soins de santé	10.4 (9.0)	Proportion de femmes au parlement (%)	39.3 (28.6)
Retraites (2013)	10.5 (9.1)	Apports nets d'aide publique au développement (% du RNB)	0.42 (0.37)
Éducation (primaire, secondaire, post-sec. non supérieur, 2013)	4.4 (3.7)		

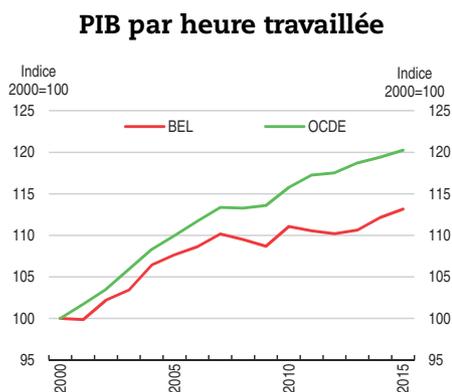
Indicateur du vivre mieux : www.oecdbetterlifeindex.org

* Lorsque l'agrégat OCDE n'est pas disponible dans la base de données utilisée comme source, une moyenne simple des dernières données disponibles sur les pays de l'OCDE est calculée, sous réserve qu'il existe des données pour au moins 29 pays membres de l'Organisation. Source : Calculs fondés sur des informations tirées des bases de données des organisations suivantes : OCDE, Agence internationale de l'énergie (AIE), Banque mondiale, Fonds monétaire international (FMI) et Union interparlementaire.

Résumé

- *Les gains de productivité ont été modestes*
- *L'amélioration des niveaux de compétence et des débouchés professionnels des catégories vulnérables rendrait la croissance plus inclusive*
- *Développer l'investissement public pour gagner en productivité et en inclusivité tout en assurant la viabilité de la dette publique*

Les gains de productivité ont été modestes



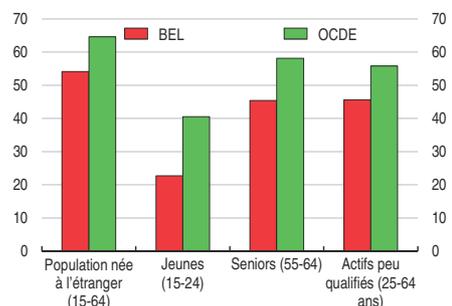
Source: OCDE, Base de données des statistiques sur la productivité.
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933496408>

l'économie collaborative via des plates-formes web peuvent redonner de la vigueur à la croissance de la productivité et à la création d'emplois, mais générer aussi d'importantes difficultés sur le plan social.

La Belgique obtient de bons résultats dans de nombreux domaines économiques et sociaux. Le cadre de politique macroéconomique est solide et s'est vu renforcé, ces dernières années, par de nombreuses réformes d'importance majeure concernant notamment la fiscalité du travail, la réglementation des entreprises et le soutien aux indépendants et aux PME. Cela étant, les gains de productivité récents ont été relativement modestes, en partie du fait de l'intégration, sur le marché du travail, de travailleurs peu qualifiés. Une meilleure productivité est primordiale pour soutenir l'élévation des niveaux de vie et étayer une croissance inclusive. Les clés d'une embellie de la productivité résident dans une meilleure dynamique des entreprises, un renforcement des infrastructures publiques pour désengorger les zones encombrées à la périphérie des grandes métropoles urbaines, la promotion de l'innovation et une plus large diffusion des technologies avancées. Le numérique et le développement rapide de

L'amélioration des niveaux de compétence et des possibilités d'emploi des catégories vulnérables rendrait le croissance plus inclusive

Taux d'emploi, en % de la population d'âge actif dans chaque catégorie, 2016

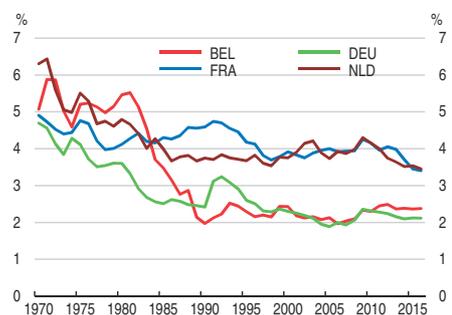


Source: OCDE, Base de données des statistiques de la population active ; OCDE, Base de données des statistiques sur les migrations internationales.
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933496418>

Si dans l'ensemble, les niveaux d'instruction sont élevés, certaines populations souffrent d'une insuffisance de qualifications, notamment celles issues de milieux socioéconomiques modestes ou de l'immigration. La situation au regard de l'emploi des populations immigrées, surtout des femmes, des actifs peu qualifiés et des seniors, est relativement médiocre. La cohésion sociale et l'insertion des jeunes et des enfants d'immigrés sur le marché du travail gagneraient à une meilleure capacité du système éducatif à doter les élèves issus de milieux défavorisés des compétences nécessaires. De nouvelles initiatives pour diminuer les coûts de main-d'œuvre aideraient à améliorer la situation des actifs peu qualifiés d'origine belge et immigrée. Alors que la dernière réforme des retraites contribuera à une plus forte activité des seniors, la formation en cours d'emploi et le recours accru à des horaires variables pourraient renforcer encore leurs taux d'emploi et de productivité.

Développer l'investissement public pour gagner en productivité et en inclusivité tout en assurant la soutenabilité de la dette publique

Investissement public, en pourcentage du PIB



Source: OCDE, Base de données du Département des affaires économiques.
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933496421>

L'amélioration de la productivité et l'inclusivité sera fonction de l'investissement dans les équipements collectifs et les infrastructures physiques. Des investissements dans les réseaux de transport pour soulager les goulots d'étranglement autour des grandes agglomérations seraient positifs à la fois pour la productivité et pour l'environnement. Compte tenu du niveau élevé de la dette publique et de l'impératif d'assainissement budgétaire, ces investissements pourraient être financés en opérant des réductions de dépenses publiques inefficaces, en introduisant des redevances d'utilisation ou en faisant appel à des sources de financement privées. Par ailleurs, continuer de déplacer le poids de la charge fiscale du travail vers d'autres postes permettrait de stimuler l'activité et la création d'emplois.

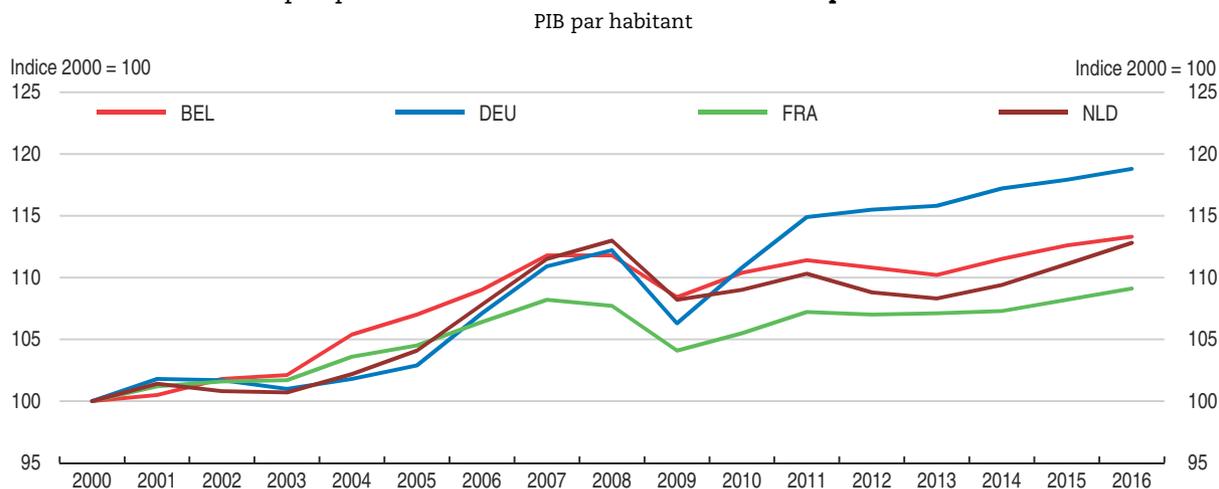
PRINCIPALES CONCLUSIONS	PRINCIPALES RECOMMANDATIONS
Politiques macroéconomiques à l'appui de la productivité et de l'inclusivité	
L'investissement public est trop faible.	Pour garantir la viabilité budgétaire, poursuivre comme prévu l'assainissement des finances publiques. Financer des investissements publics porteurs de croissance en réduisant les dépenses publiques inefficaces, en envisageant d'introduire des redevances d'utilisation et en faisant appel à des sources de financement privées.
La structure fiscale n'est pas suffisamment porteuse de croissance inclusive.	Continuer d'alléger la fiscalité pesant sur le travail en abaissant les charges sociales patronales sur les bas salaires et élargir l'assiette des impôts en capital, notamment en envisageant de mettre en place une taxe sur les plus-values de niveau fédéral dans le cadre d'une réforme plus globale et équilibrée de l'imposition de l'épargne des ménages.
Le niveau élevé du taux légal de l'impôt des sociétés nuit à l'investissement. Le régime d'imposition des sociétés est inefficace.	Abaisser le taux légal de l'impôt des sociétés de niveau fédéral. Élargir la base d'imposition en revoyant les exonérations qui facilitent l'évasion fiscale, notamment la « déduction d'intérêt notionnel » (ou « déduction fiscale pour le capital à risque »).
Vers une croissance plus verte	
L'engorgement des réseaux routiers alimente la pollution de l'air.	Développer les investissements dans les infrastructures de transport à la périphérie des grands centres urbains grâce à des initiatives fédérales et régionales conjointes et, lorsque cela s'y prête, en y associant davantage le secteur privé. Supprimer le régime fiscal préférentiel appliqué aux véhicules de société, développer l'usage des péages routiers et continuer de relever le montant des taxes sur les carburants.
Le montant des coûts de transaction facturés aux acquéreurs et les aides à l'accession à la propriété sont un frein à la mobilité résidentielle et multiplient les trajets entre domicile et travail.	Alléger les taxes sur les transactions immobilières et éliminer progressivement le régime fiscal préférentiel dont bénéficient les propriétaires occupants.
Stimuler la compétitivité	
Le mécanisme de fixation des salaires, qui a été associé à une progression salariale plus rapide que les gains de productivité a été récemment réformé.	Évaluer les résultats de la réforme du mode de fixation des salaires mise en place par les autorités fédérales et y apporter de nouvelles modifications si nécessaire.
Renforcer la dynamique et l'innovation dans le secteur des entreprises	
Les activités de R-D et les résultats en matière d'innovation sont à la traîne par rapport aux pays les plus performants. De meilleurs transferts de technologie amélioreraient la capacité d'innovation des entreprises.	Poursuivre la rationalisation des aides publiques à la R-D et à l'innovation dans chaque Région. Les Régions et Communautés pourraient améliorer la coopération en matière de soutien à l'innovation le cas échéant.
La dynamique des entreprises est lente, les créations d'entreprises et les sorties du marché étant peu nombreuses. Les créations d'entreprises se heurtent à plusieurs obstacles et l'initiative économique est peu développée.	Continuer d'alléger la charge administrative qui pèse sur les entreprises du fait des dispositions fédérales et régionales ; revoir à la baisse les exigences de capital minimum à verser et améliorer l'exécution des contrats en renforçant l'automatisation des tribunaux et la gestion des affaires. Veiller à la disponibilité d'instruments de financement appropriés pour accompagner le développement des jeunes entreprises innovantes.
Développer et mobiliser les compétences pour une meilleure productivité et une société plus inclusive	
Le taux d'emploi des seniors est faible.	Veiller à ce que les entreprises respectent la nouvelle législation fédérale, qui les oblige à accorder cinq jours ouvrés au moins par an à leurs salariés pour qu'ils se forment. Développer les horaires variables et mettre fin aux derniers dispositifs de retraite anticipée.
Les résultats scolaires des personnes issues de milieux socio-économiques défavorisés et des élèves immigrés de première et de deuxième génération sont relativement médiocres.	Si nécessaire, développer les dispositifs d'encadrement du choix des établissements scolaires dans les Communautés afin de réduire la concentration d'élèves originaires de pays n'appartenant pas à l'UE. Améliorer la formation des enseignants et les dispositifs visant à inciter les enseignants à exercer dans des établissements où la concentration d'élèves défavorisés est importante.
La baisse du budget par élève dans l'enseignement supérieur s'est récemment inversée. Trop peu d'étudiants diplômés possèdent les compétences recherchées par les employeurs.	Si nécessaire, envisager d'augmenter ou d'ajuster les droits d'inscription, mais conserver le système d'exonérations et de bourses en faveur des étudiants de milieux défavorisés accompagné de prêts remboursables sous condition de ressources. Diffuser plus largement les informations relatives aux pénuries de main-d'œuvre et aux avantages de salaire par domaine d'études afin que les étudiants soient incités à choisir des filières davantage en rapport avec les besoins du marché du travail.

Évaluation et recommandations

- *Évolutions macroéconomiques et perspectives à court terme*
- *Enjeux de l'action publique à moyen terme pour relancer la productivité et renforcer l'inclusivité*
- *Rendre l'environnement économique plus propice aux gains de productivité*
- *Améliorer les compétences et les mobiliser pour renforcer la croissance et l'inclusion sociale*

Des politiques macroéconomiques saines, un haut niveau de qualité du système éducatif et l'association de politiques publiques fondées sur les mécanismes du marché aux mesures de redistribution d'un État-providence ont propulsé le PIB par habitant bien au-delà de la moyenne de l'OCDE. Bien que la croissance ait fléchi depuis la crise financière mondiale (graphique 1), la Belgique se classe parmi les dix économies les plus compétitives d'Europe (FEM, 2016). Le secteur financier s'est remis du choc sévère qui a frappé le système bancaire à la suite de la crise financière, aidé en cela par les mesures de sauvetage prises par les autorités et de nouvelles règles prudentielles (FMI, 2016a). La Belgique bénéficie d'un haut niveau de bien-être dans bon nombre de ses dimensions, notamment concernant l'équilibre vie professionnelle-vie privée, la santé, l'éducation et l'engagement civique. Les inégalités de revenu après impôts et transferts sont relativement faibles. Enfin, c'est en Belgique que l'écart de rémunération entre hommes et femmes est le plus faible de tous les pays de l'OCDE (graphique 2).

Graphique 1. La croissance du PIB a fléchi depuis la crise



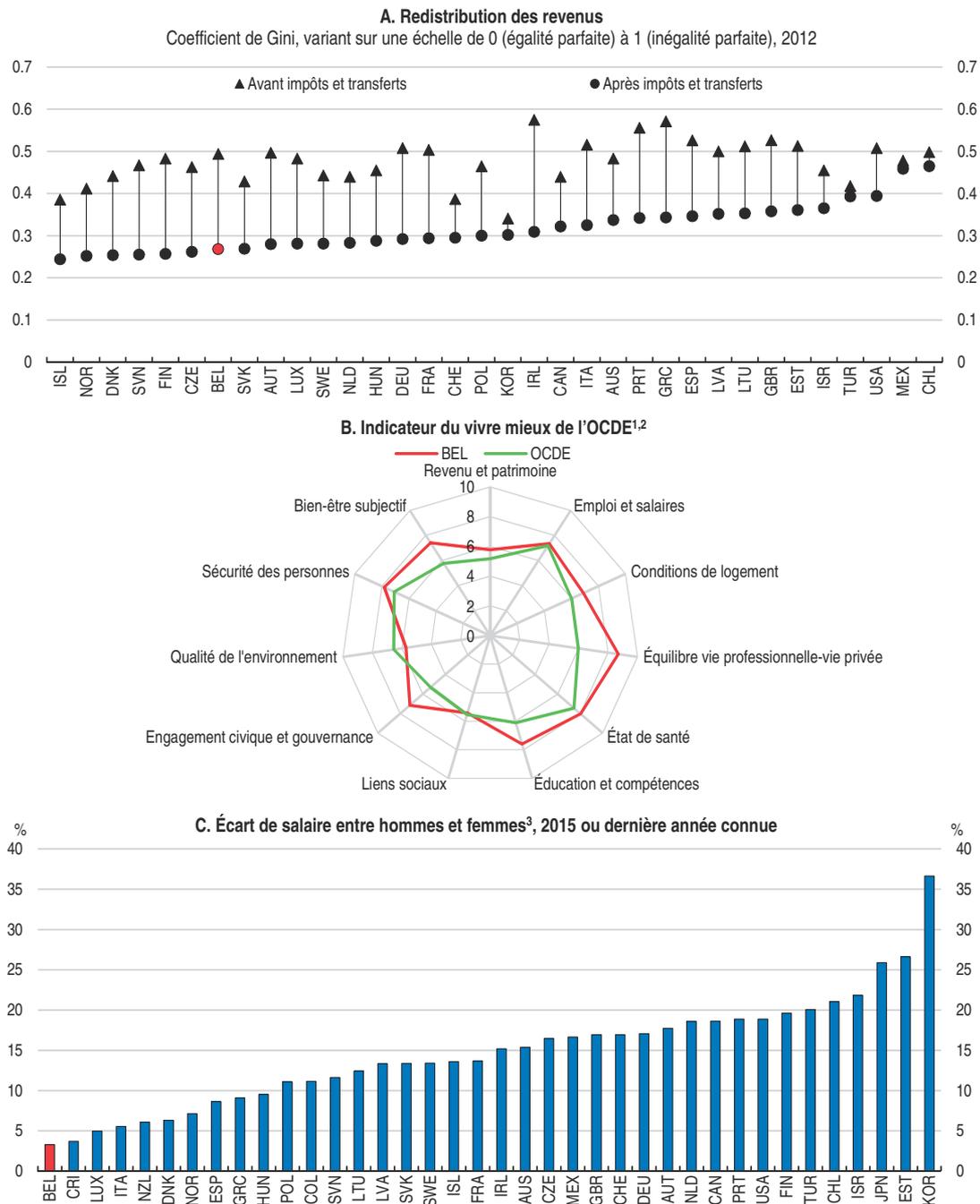
Source : OCDE, Statistiques sur la productivité (base de données).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933496434>

Les bons résultats de la Belgique ont été étayés par les réformes fédérales et régionales d'importance qui ont été menées ces dernières années, conformément aux recommandations de l'OCDE. La Belgique figure parmi les pays les mieux classés de l'évaluation des progrès de la réforme structurelle qui figure dans l'édition 2017 d'Objectif croissance (graphique 3). Parmi les réformes les plus notables, l'on citera :

- un transfert de la charge fiscale, des impôts et taxes directs vers la fiscalité indirecte, pour soutenir l'activité du secteur privé et stimuler la création d'emplois, notamment en abaissant le montant des charges prélevées sur l'emploi des plus vulnérables ;
- des mesures de modération salariale pour enrayer le recul de compétitivité ;

Graphique 2. La Belgique obtient de bons résultats dans la quasi-totalité des dimensions de l'inclusivité et du bien-être



1. Chaque dimension du bien-être est mesurée à l'aide d'un à trois indicateurs entrant dans la composition de l'Indicateur du vivre mieux de l'OCDE, qui sont assortis de coefficients de pondération égaux.
2. Ces indicateurs sont normalisés de telle sorte qu'ils varient sur une échelle de 0 à 10 (allant du pire au meilleur résultat possible).
3. L'écart de salaire hommes-femmes correspond à la différence de salaire médian entre les hommes et les femmes, divisée par le salaire médian des hommes.

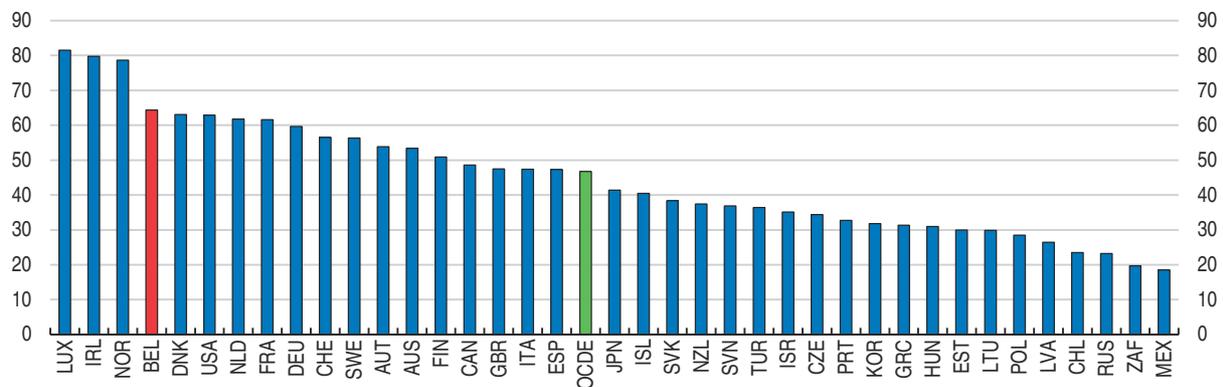
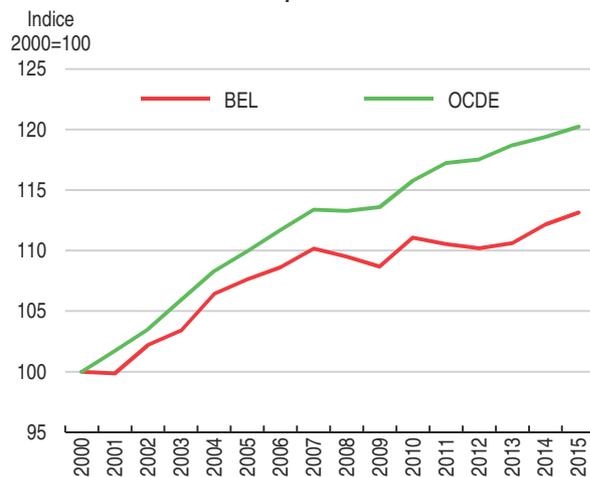
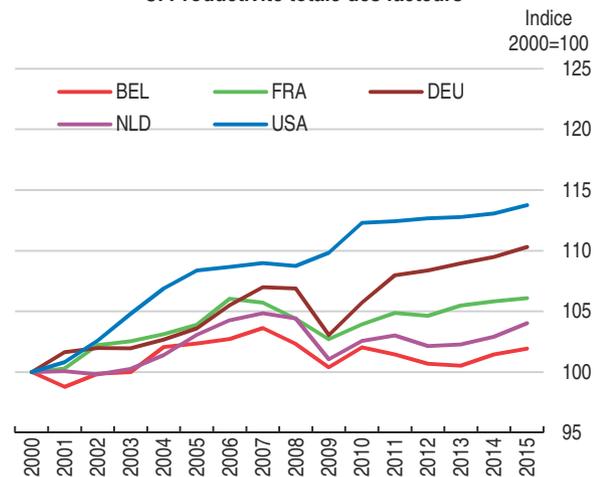
Note : Dans la partie A, les calculs pour la Lettonie et la Lituanie ont été effectués sur la base des résultats préliminaires de l'enquête UE-SILC. Pour le Japon, les données sont de 2009. Elles correspondent à 2011 pour le Canada et le Chili, à 2013 pour la Finlande, Israël, la Corée, les Pays-Bas et les États-Unis, et à 2014 pour la Hongrie.

Source : D'après OCDE, *Base de données sur la distribution des revenus* ; OCDE (2016), « Indicateur du vivre mieux » ; OCDE, *Statistiques de l'OCDE sur les prestations et questions sociales (base de données)* ; OCDE, *portail de données sur la parité OCDE*.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933496443>

Graphique 4. **Le niveau de la productivité est élevé, mais sa progression s'est ralentie****A. Le niveau de productivité est l'un des plus élevés de l'OCDE**

PIB par heure travaillée, 2016 ou dernière année connue (USD de 2010 à PPA)

**B. PIB par heure travaillée****C. Productivité totale des facteurs**

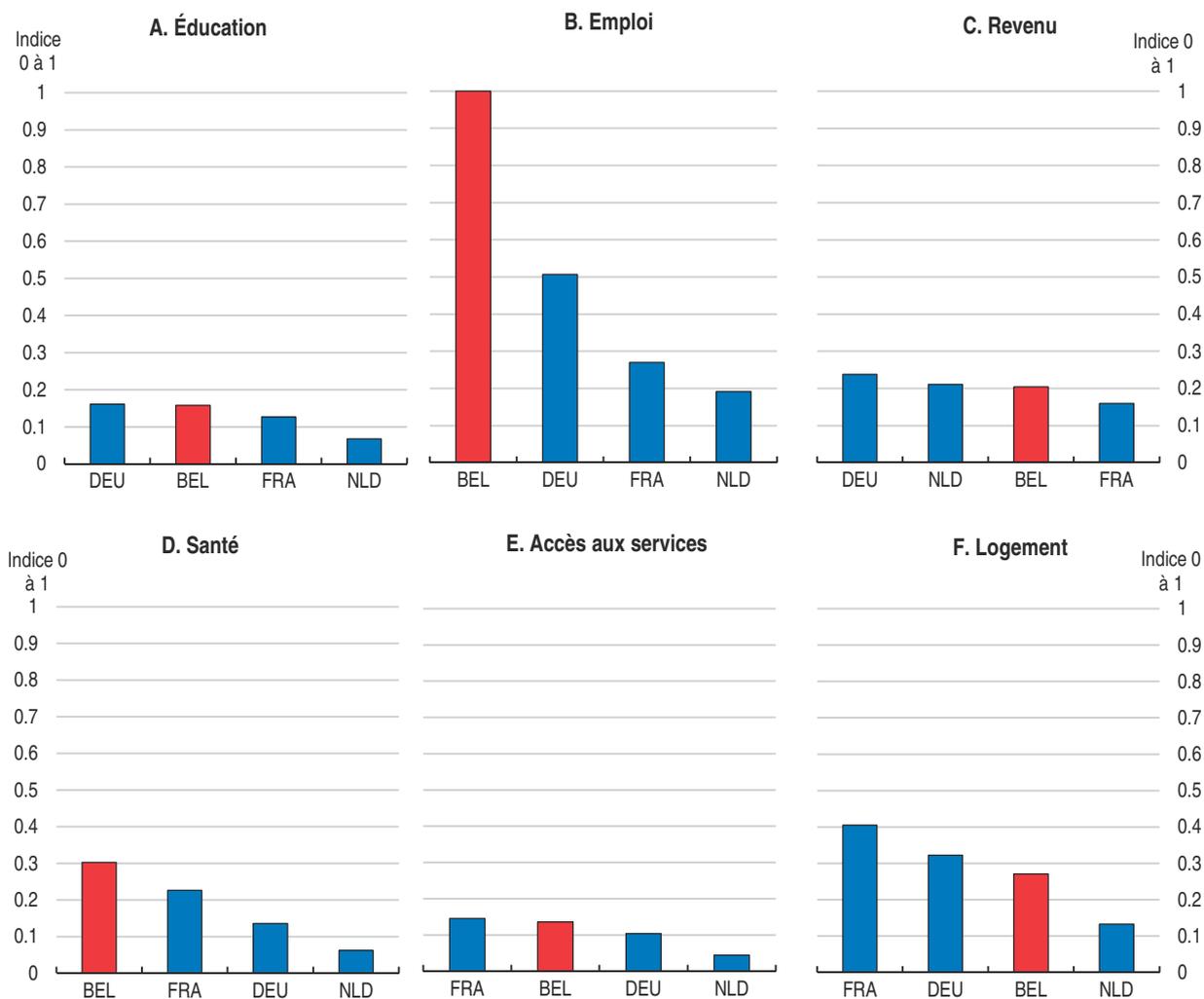
Note : Dans la partie B, les données concernant l'Australie, la Belgique, le Chili, l'Islande, l'Irlande, le Japon, la Corée, le Mexique, la Pologne, la Russie, l'Afrique du Sud, la Turquie et le États-Unis correspondent à 2014.

Source : OCDE, Statistiques sur la productivité (base de données).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933496465>

entreprises. L'accroissement de la productivité totale des facteurs constitue un enjeu majeur et sera déterminant pour permettre à la Belgique de continuer sur la voie d'une croissance durable et inclusive. C'est à ce titre que les politiques publiques en faveur de la productivité sont examinées en profondeur dans les chapitres de la présente *Étude*.

Les inégalités régionales sont globalement comparables à celles observées dans les pays voisins en termes de revenu disponible, d'éducation, de logement et d'accès aux services. En revanche, elles sont bien plus prononcées pour ce qui concerne le marché du travail (emploi et taux de chômage) et, bien que dans une moindre mesure, pour les résultats en matière de santé (taux de mortalité et espérance de vie) (graphique 5). Le marché du travail est segmenté entre les régions, en partie du fait de différences institutionnelles et linguistiques, mais aussi parce que le développement insuffisant des réseaux de transport et les rigidités du marché du logement entravent la mobilité. La prise de décision politique est très décentralisée (voir encadré 1).

Graphique 5. **Disparités régionales en matière de bien-être**

Note : Chaque indicateur mesure la dispersion entre les régions d'un même pays, exprimée pour chaque dimension sous la forme d'indices normalisés variant sur une échelle de 0 (dispersion la plus faible) à 1 (dispersion la plus forte). L'indicateur « Éducation » mesure la population active diplômée au minimum de l'enseignement secondaire ; « Emploi » correspond au taux d'emploi ; « Revenu » correspond au revenu disponible des ménages par habitant ; l'indicateur « Santé » mesure le taux de mortalité et l'espérance de vie ; l'indicateur « Accès aux services » mesure l'accès au haut débit et l'indicateur « Logement », le nombre de pièces par personne.

Source : OCDE, Base de données sur le bien-être régional 2016.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933496476>

Les inégalités sur le marché du travail et les disparités régionales au niveau de l'emploi nuisent à l'inclusivité (graphiques 5 et 6). Le chômage des jeunes est supérieur à la moyenne de l'UE, et particulièrement élevé parmi les personnes peu qualifiées, avec des différences selon les régions (graphique 7A). De plus, l'intégration, sur le marché du travail, des immigrants originaires de pays non membres de l'UE, en particulier de femmes, et de leurs enfants, est insuffisante. L'écart de taux d'emploi entre les immigrants hors UE de deuxième génération et les Belges autochtones est parmi l'un des plus élevés de l'UE (CE, 2016a). Le taux d'emploi des femmes originaires de pays autres que de l'UE est inférieur de près de 20 points de pourcentage à la moyenne nationale (Eurostat, 2016, graphique 7B). Des efforts sont toutefois en cours. Par exemple, le taux de chômage des jeunes dans la Région de Bruxelles-Capitale a reculé, passant de 40 % en 2013 à 36 % en 2016 (cette même année, le taux de chômage des jeunes s'est établie à 28 % dans la Région wallonne et 14 % dans la Région flamande).

Encadré 1. Les pouvoirs publics en Belgique

En plus du Gouvernement fédéral, le système administratif de la Belgique repose sur trois autorités régionales disposant d'une grande autonomie, et trois communautés linguistiques (qui transcendent les Régions), avec des compétences distinctes (en matière d'éducation par exemple). Les compétences en matière de fiscalité et de dépenses sont réparties entre les différents échelons de l'administration, avec des accords de partage complexes et quelquefois des chevauchements de responsabilités. Du fait de la complexité de ce dispositif politique et institutionnel, un consensus sur les questions économiques est difficile à obtenir. La politique budgétaire doit être négociée sous de multiples aspects, et il peut être compliqué d'adopter des réformes budgétaires ou structurelles de grande ampleur.

La structure fédérale de la Belgique a évolué au fil de six réformes menées au cours des dernières décennies (1970, 1980, 1988-89, 1993, 2001 et 2012-14). À l'issue de celles-ci, le pouvoir décisionnaire a été progressivement transféré du Gouvernement fédéral et du Parlement fédéral aux Régions et aux Communautés.

Le Gouvernement fédéral a toujours compétence en ce qui concerne le système judiciaire, l'armée, la police fédérale, le droit du travail, la sécurité sociale (chômage, retraites, assurance maladie), la dette publique, la politique en matière de prix, de revenu et de salaires, le secteur financier et les marchés de capitaux (notamment protection de l'épargne et politiques macroprudentielles (BNB), l'énergie nucléaire, les entreprises publiques (par exemple les Chemins de fer belges et la Poste) et les institutions scientifiques et culturelles fédérales. De plus, l'État fédéral est responsable des obligations prises par la Belgique et ses institutions fédérales envers l'Union européenne et l'OTAN.

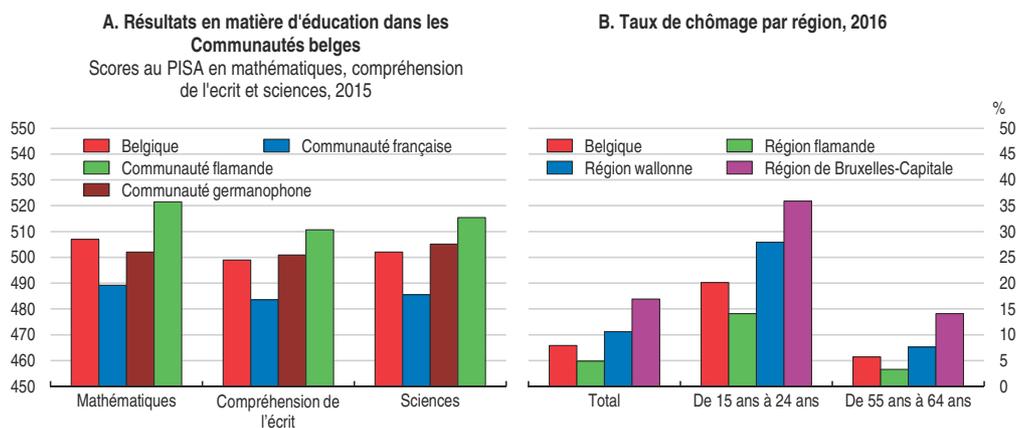
Les pouvoirs dévolus aux trois régions, la Région flamande, la Région de Bruxelles-Capitale et la Région wallonne, ont été étendus à l'occasion des différentes réformes. Au cours de la Deuxième réforme de l'État en 1980, la Région flamande et la Région wallonne ont été dotées d'un Parlement et d'un Gouvernement. La Région de Bruxelles-Capitale en revanche n'a été dotée de ces institutions qu'après la Troisième réforme de l'État, en 1988-89. Les pouvoirs de ces régions concernent l'économie (politique en matière de soutien direct, de garanties, de sites commerciaux et de pôles d'activité), l'emploi, certains aspects mineurs de la sécurité sociale (par exemple réduction des cotisations pour certains groupes ciblés), les migrations économiques, l'agriculture, la politique de l'eau, le logement, les travaux publics, l'énergie, les transports (à l'exception des Chemins de fer belges), l'environnement, la planification urbaine et l'aménagement rural, la préservation de l'environnement, le crédit, l'IDE et le commerce extérieur, la supervision des provinces, des communes et des services publics intercommunaux. Elles ont également compétence en ce qui concerne la recherche et l'innovation, les centres de recherche et les relations internationales en la matière.

Les trois Communautés (Communauté française, Communauté flamande et Communauté germanophone) ont compétence sur la culture (théâtre, bibliothèques, médias audiovisuels, etc.), l'enseignement (du préscolaire à la formation des adultes), les questions linguistiques et les questions liées aux citoyens concernant d'une part la politique de santé (médecine curative et préventive) et d'autre part l'assistance aux individus (protection de la jeunesse, protection sociale, aide aux familles, service d'aide aux immigrants, etc.). Elles sont également compétentes en ce qui concerne le domaine de la recherche scientifique en lien avec leurs pouvoirs, les établissements scientifiques, et les relations internationales en lien avec leurs pouvoirs.

En Flandre les institutions communautaires et régionales ont été fusionnées, si bien que cette région n'a qu'un seul Parlement, un seul gouvernement et une seule administration.

Source : www.belgium.be/et/ocde.

Graphique 6. Les disparités régionales sont fortes en ce qui concerne les performances des élèves et le chômage

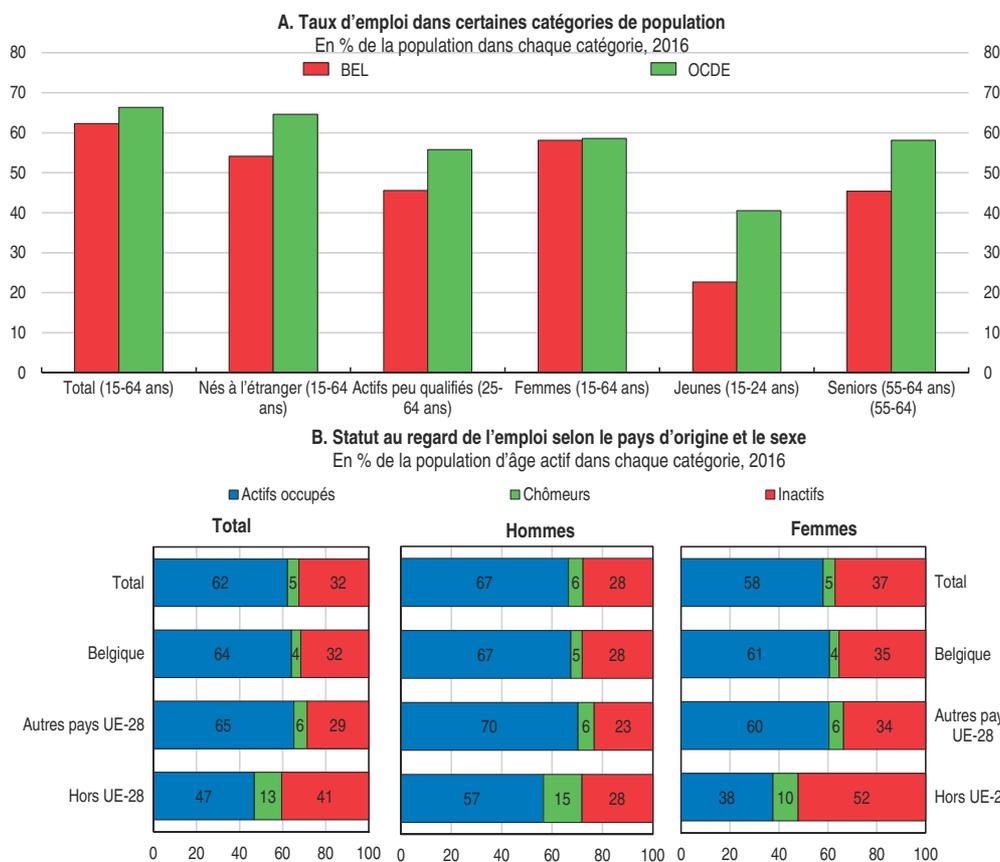


Note : Les scores au PISA en mathématiques, compréhension de l'écrit et sciences pour l'ensemble de l'OCDE sont respectivement de 490, 493 et 493.

Source : OCDE, Base de données PISA 2015 ; et Statistiques Belge.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933496483>

Graphique 7. Le taux d'emploi dans certaines catégories de population est faible



Note : Partie A : pour la catégorie des personnes peu qualifiées, les données correspondent à un niveau d'instruction n'ayant pas dépassé le premier cycle de l'enseignement secondaire (soit aux niveaux 0-2 de la CITE 2011). Les chiffres pour l'OCDE sont établis en calculant la moyenne simple des données disponibles. Partie B : en raison des arrondis, il est possible que le total des chiffres ne soit pas égal à 100.

Source : OCDE, Base de données des statistiques de la population active ; OCDE, Base de données des statistiques sur les migrations internationales ; OCDE, Regards sur l'éducation (base de données) ; et Eurostat, Enquête sur les forces de travail.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933496499>

Ce recul est peut-être attribuable en partie à la mise en place d'une « Garantie jeunes » qui permet à 80 % des jeunes demandeurs d'emploi nouvellement inscrits de se voir proposer soit un emploi, une formation ou un stage dans les six mois suivant leur immatriculation. La Région flamande a, pour améliorer les performances en matière d'emploi, adopté une nouvelle stratégie dite « *Accent op Talent* » (Privilégier le talent), qui vise à proposer des orientations personnalisées aux travailleurs et aux demandeurs d'emploi, aider les entreprises à améliorer leurs politiques en matière de ressources humaines et lutter contre la discrimination sur le marché du travail. Les mesures qui permettraient de voir s'améliorer la situation des populations vulnérables ont été abondamment évoquées dans les deux précédentes éditions des *Études économiques* sur la Belgique et conservent toute leur pertinence (OCDE, 2013a ; OCDE, 2015a).

Les inégalités régionales au plan sanitaire sont un peu plus marquées que dans les pays voisins et s'expliquent en partie par des disparités socioéconomiques entre les régions. La population belge est en relativement bonne santé et bénéficie d'une longue espérance de vie, ce qui témoigne d'un accès satisfaisant à des soins alliant qualité et sûreté. Cela étant, les pratiques médicales sont très variables d'une région à l'autre et laissent penser qu'il existe des marges de progrès dans l'équité et l'efficacité de la prestation des soins (OCDE, 2014a ; 2016i). Le coût, les délais d'attente et les distances à parcourir, compte tenu de la répartition territoriale des praticiens de santé, se traduisent pas un accroissement de la demande de soins non satisfaite chez les plus modestes. Bien que les dépenses de santé en pourcentage du PIB soient supérieures à la moyenne de l'OCDE, 5.5 % des personnes à revenu modeste n'avaient pas pu se faire soigner en 2013, soit un taux légèrement supérieur à la moyenne de l'OCDE. À 3 % de la consommation finale des ménages, les dépenses de santé restant à la charge des patients est juste au-dessus de la moyenne de l'OCDE. En revanche s'agissant d'hospitalisations, les disparités régionales sont généralement peu marquées en Belgique, ce qui s'explique par une bonne répartition des établissements hospitaliers sur tout le territoire et par le fait que l'aspect financier ne constitue pas un obstacle à l'admission en hôpital (OCDE, 2014a).

Les principaux messages de l'Étude sont les suivants :

- Les niveaux de revenu et de productivité sont élevés, mais donner un nouveau souffle à la croissance de la productivité est impératif pour plus de prospérité et pour aborder les enjeux que poseront demain le vieillissement de la population et la viabilité des finances publiques.
- Il faut augmenter l'investissement public dans les infrastructures et la R-D pour améliorer la productivité tout en favorisant une croissance inclusive et durable. Les investissements dans les réseaux de transport pour désengorger la périphérie des grandes agglomérations sont une réponse aux enjeux à la fois de productivité et d'environnement. Étant donné le niveau élevé de la dette publique et la nécessité de poursuivre l'assainissement budgétaire, réduire certaines dépenses publiques peu efficaces, instaurer des redevances d'utilisation, recourir à des partenariats public-privé judicieusement conçus et relever les impôts n'exerçant pas d'effet de distorsion sont autant de mesures qui pourraient contribuer à financer une stratégie de croissance tirée par l'investissement.
- Le bon fonctionnement des marchés du travail, la dynamique du secteur des entreprises et l'efficacité du système d'éducation et de formation faciliteraient l'adaptation au numérique et à l'économie collaborative et sont impératifs pour stimuler la productivité et l'emploi et réduire les inégalités. Enfin, accroître les chances d'acquérir des compétences et de les maintenir à niveau est particulièrement important pour mieux intégrer les jeunes, les seniors et les immigrés peu qualifiés sur le marché du travail.

Évolutions macroéconomiques et perspectives à court terme

La croissance a été modeste

Comme dans plusieurs autres pays européens, la croissance tendancielle a fléchi en Belgique ces dernières années. C'est la demande intérieure qui, pour l'essentiel, a entraîné la croissance économique modeste de la période d'après-crise (graphique 8A). Contrairement à ce que l'on a observé dans de nombreux autres pays de l'OCDE, l'investissement des entreprises est resté relativement solide, à la faveur d'une meilleure utilisation des capacités, de la faiblesse des taux d'intérêt et d'importants bénéfices. La faiblesse de la croissance des salaires a freiné la consommation, mais elle a aussi renforcé la compétitivité. Le déficit courant a diminué depuis la crise financière de 2008, grâce à la baisse des prix du pétrole et du cours de l'euro, et le solde est redevenu positif depuis 2015 (graphique 8B).

L'inflation est demeurée nettement supérieure au niveau observé dans d'autres pays de la zone euro, en partie à cause de facteurs transitoires mais aussi sous l'effet de hausses de prix dans plusieurs secteurs de services (graphique 8D). L'écart d'inflation avec les pays voisins en 2016 peut être attribué pour moins de la moitié à des hausses des impôts indirects. La hausse des prix des services est restée supérieure à la moyenne pondérée relevée dans les pays voisins pour la neuvième année consécutive. Depuis 2008, les principaux secteurs contribuant au différentiel de hausse des prix des services sont les restaurants et les cafés, les services de télécommunications et les services culturels. Même en corrigeant l'évolution des prix pour supprimer les ajustements attribuables à une intervention des pouvoirs publics, l'inflation dans les services reste plus élevée que l'inflation attendue sur la base de variables macroéconomiques (Observatoire des prix, 2017). Soucieuses de protéger la compétitivité-coût du travail, les autorités ont récemment réformé le mécanisme de fixation des salaires (voir plus bas).

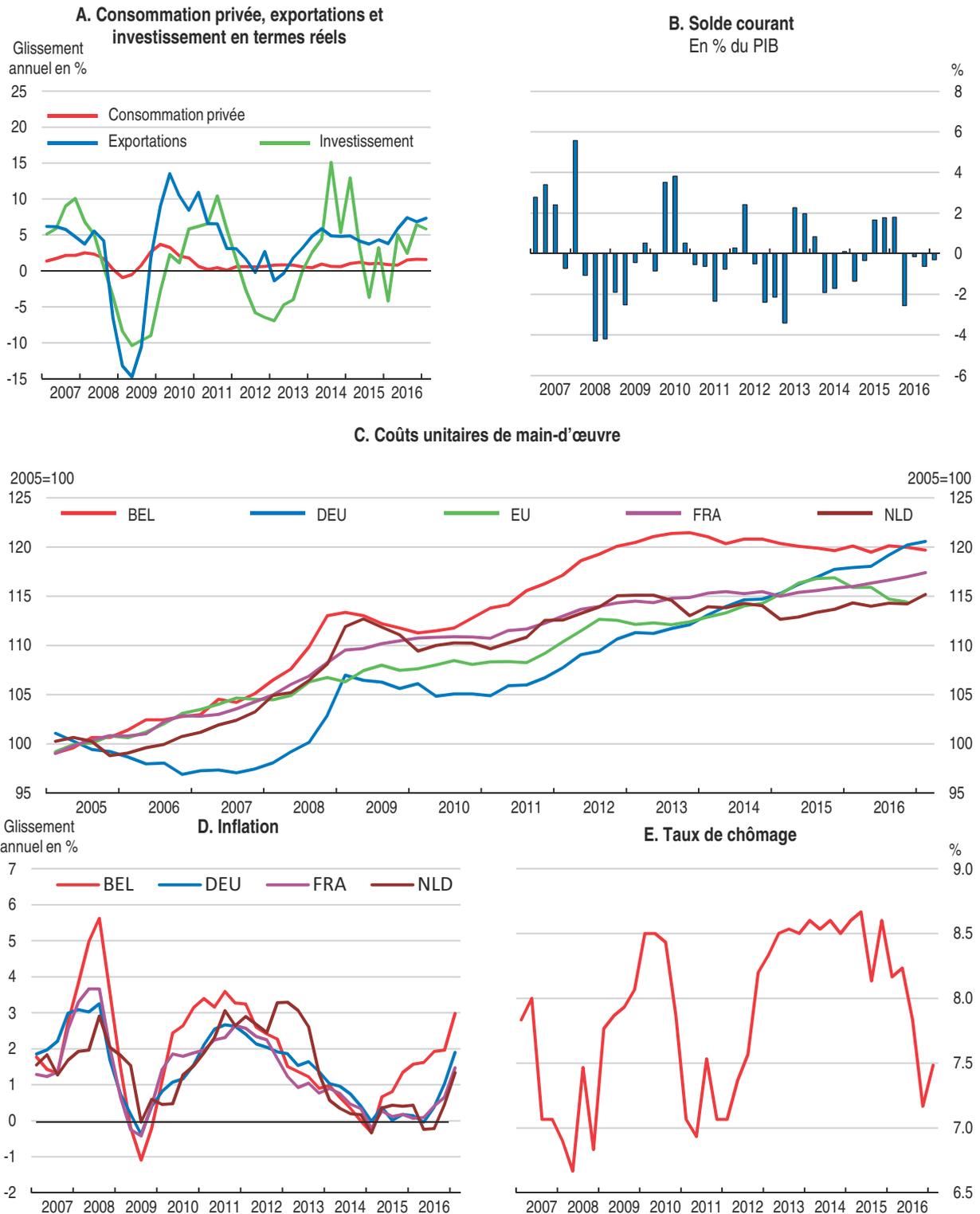
L'affermissement de la croissance a contribué à une légère décline du chômage depuis la fin de 2015 (graphique 8E). La modération salariale et l'allègement des prélèvements sur le travail ont également donné un coup de pouce à l'emploi en 2016. La situation de l'emploi à plus longue échéance dépendra de l'abaissement des coûts de main-d'œuvre sur les bas salaires afin de favoriser l'emploi des plus vulnérables comme les personnes faiblement qualifiées, les jeunes et les immigrés (voir graphique 7).

Perspectives et risques

La croissance devrait accélérer jusqu'en 2018 alors que le redémarrage du commerce international sera un soutien à la demande d'exportations. La croissance de l'emploi restera soutenue et réduira davantage le taux de chômage. Les évolutions passées des prix de l'énergie pousseront l'inflation globale vers le haut en 2017, mais l'inflation sous-jacente ralentira à la faveur de la baisse des impôts sur le travail et de l'effacement progressif des effets inflationnistes d'autres mesures. Un plus faible chômage et des taux élevés d'utilisation des capacités pousseront l'inflation sous-jacente vers le haut en 2018 (tableau 1).

Le marché du logement ne présente qu'un risque modéré de révision à la baisse des prévisions, même si une forte plongée des prix de l'immobilier pourrait freiner la consommation des ménages et affaiblir le bilan des banques, voire aussi ralentir l'expansion du crédit. Ces risques sont minorés par l'adoption récente de mesures macroprudentielles, comme on le verra ci-après. L'économie est également vulnérable à une dégradation de la compétitivité. Le niveau élevé de l'inflation, allié à l'indexation des salaires, pourrait se traduire par un mécanisme autoalimenté de hausse des prix et des salaires et porter ainsi

Graphique 8. Évolutions macroéconomiques à court terme



Source : OCDE, Perspectives économiques de l'OCDE n° 101 (base de données) ; OCDE, Base de donnée du Département des affaires économiques.
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933496505>

Tableau 1. Évolutions macroéconomiques

	Prix courants (milliards EUR) 2013	2014	2015	2016	(prévisions)	
					2017	2018
PIB	391.7	1.7	1.5	1.2	1.3	1.5
Consommation privée	204.4	0.6	1.1	0.6	1.0	1.1
Consommation publique	95.9	1.4	0.5	-0.1	0.1	0.1
Formation brute de capital fixe	87.0	5.1	2.4	3.6	3.2	3.4
Logement	19.7	4.7	0.8	5.0	1.8	1.8
Entreprises	58.0	5.6	3.1	3.3	3.3	3.6
Administrations publiques	9.3	3.1	1.9	2.4	5.6	6.0
Demande intérieure finale	387.3	1.8	1.2	1.1	1.3	1.4
Variation des stocks ¹	0.0	0.4	0.3	-0.7	-0.1	0.0
Demande intérieure totale	387.2	2.2	1.5	0.5	1.2	1.4
Exportations de biens et services	320.5	5.1	4.3	4.2	3.5	3.6
Importations de biens et services	316.0	5.9	4.3	3.4	3.4	3.6
Solde extérieur ¹	4.5	-0.6	0.0	0.8	0.1	0.1
Autres indicateurs (taux de croissance, sauf indication contraire)						
PIB potentiel	..	1.1	1.2	1.2	1.3	1.3
Écarts de production ²	..	-0.8	-0.5	-0.5	-0.4	-0.2
Emploi	..	0.4	0.9	1.1	1.0	0.7
Taux de chômage	..	8.5	8.5	8.1	7.6	7.3
Déflateur du PIB	..	0.7	0.9	1.6	1.7	1.6
Indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH)	..	0.5	0.6	1.77	1.7	1.7
IPCH sous-jacent H	..	1.5	1.6	1.75	1.6	1.8
Taux d'épargne nette des ménages ³	..	4.6	4.2	4.0	4.0	4.4
Solde des paiements courants ⁴	..	-0.7	0.4	0.8	1.4	1.4
Solde budgétaire des administrations publiques ⁴	..	-3.1	-2.5	-3.0	-2.2	-2.2
Solde budgétaire sous-jacent des administrations publiques ²	..	-2.2	-1.8	-2.5	-1.9	-2.0
Solde primaire sous-jacent des administrations publiques ²	..	0.7	0.8	-0.1	0.3	0.1
Dettes brutes des administrations publiques (Maastricht) ⁴	..	106.5	105.8	106.0	105.4	104.6
Dettes nettes des administrations publiques ⁴	..	100.1	97.7	98.0	97.3	96.5
Taux du marché monétaire à trois mois, moyenne	..	0.2	0.0	-0.3	-0.3	-0.3

1. Contributions aux variations du PIB réel, montant effectif pour la première colonne.

2. En pourcentage du PIB potentiel.

3. En pourcentage du revenu disponible des ménages.

4. En pourcentage du PIB.

Source : OCDE (2016), *Perspectives économiques de l'OCDE* : Statistiques et projections (base de données).

atteinte à la compétitivité, aux revenus et à l'emploi. La réforme récente du mécanisme de fixation des salaires pourrait aider à juguler ce risque, ainsi qu'on le verra plus bas.

Les risques extérieurs se sont accrus du fait de l'incertitude entourant le processus du Brexit. Même si la Belgique n'a que peu de liens financiers avec le Royaume-Uni (OCDE, 2016h), ce dernier est le quatrième marché d'exportation de la Belgique et absorbe 9 % de ses exportations de marchandises. Le Brexit va notablement modifier le régime commercial du Royaume-Uni et compliquera l'accès de nombreux exportateurs, notamment européens, au marché britannique. Aussi la sortie *in fine* de l'Union européenne va-t-elle occasionner un nouveau choc sur la demande passant par les échanges commerciaux, et pourrait ajouter aux incertitudes économiques (Kierzenkowski et al., 2016). Au-delà des liens commerciaux bilatéraux, une faiblesse de la croissance des échanges plus généralement en Europe, qu'elle soit induite par le Brexit ou par le ralentissement de l'économie de la République populaire de Chine (ci-après « la Chine »), ou qu'elle ait une toute autre raison, pèserait sur l'emploi et les revenus compte tenu de la forte intégration de la Belgique dans les chaînes de valeur

mondiales. Enfin, à l’instar d’autres pays de l’OCDE, la Belgique doit également faire face à des risques inhérents à des facteurs d’instabilité économiques, financiers ou géopolitiques potentiels (tableau 2).

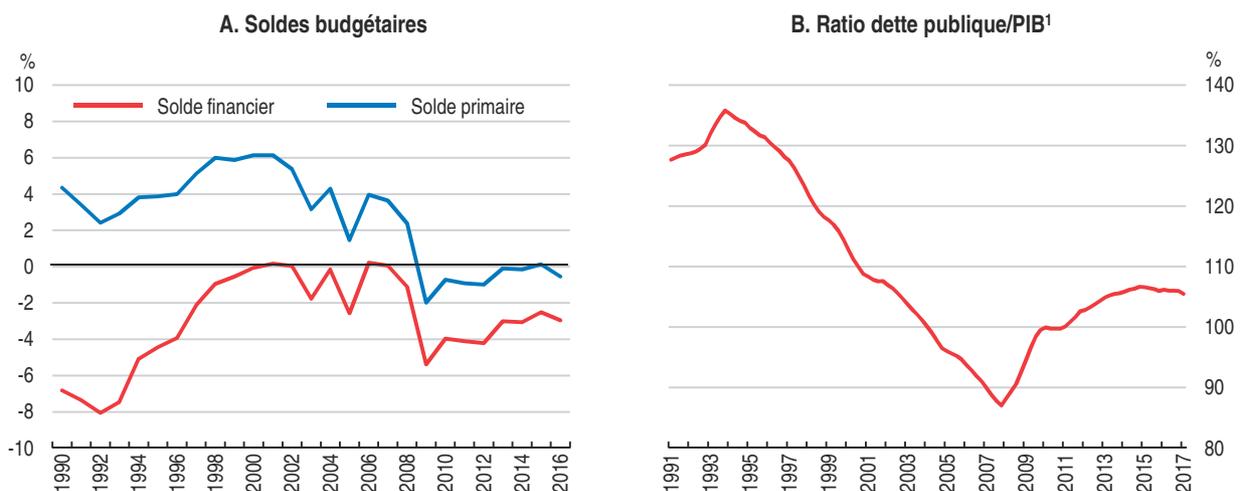
Tableau 2. **Facteurs de vulnérabilité extrême pour l’économie belge**

Choc	Impact possible
Instabilité des marchés financiers	La persistance de taux d’intérêt bas a amplifié les distorsions et les risques sur les marchés financiers internationaux et l’hypothèse d’une résurgence des tensions au niveau mondial et dans la zone euro ne saurait être exclue. Si ces turbulences devaient être fortes, elles pourraient à nouveau nuire sérieusement aux perspectives économiques de la Belgique.
Protectionnisme commercial	Une nouvelle vague de protectionnisme dans les échanges mondiaux serait dommageable pour l’économie belge, compte tenu de sa forte intégration dans les chaînes de valeur mondiales. Outre qu’il freinerait la croissance des exportations et l’IDE, un regain de protectionnisme pourrait entamer la confiance des acteurs et affaiblir la demande des ménages et des entreprises sur le marché intérieur.

Politiques budgétaire, monétaire et financière

Des excédents primaires soutenus ont aidé la Belgique à réduire de plus de 40 points sa dette en pourcentage du PIB, qui est passée de 131 % en 1995 à 87 % en 2007 (graphique 9). L’assainissement des finances publiques a permis de dégager la marge budgétaire nécessaire pour absorber le choc induit par la crise financière de 2008 sans entamer la confiance des marchés. Après la crise, la dette publique a grimpé pour atteindre 106 % du PIB en 2016. Une gestion active de celle-ci a néanmoins permis d’en améliorer la viabilité. Le gouvernement a profité de la faiblesse des taux d’intérêt pour prolonger le calendrier d’amortissement de sa dette à échoir et a ainsi ramené la part de la dette fédérale venant à échéance au cours de l’exercice suivant à 15 % en 2016, contre 20 % à la fin de 2012 (CE, 2016a). En dépit de ce progrès, le niveau élevé du ratio dette/PIB laisse penser que l’inscription de la dette sur une trajectoire descendante demeurera un enjeu important pour l’avenir.

Graphique 9. **La situation budgétaire se redresse**



Note : 1. Selon la définition de Maastricht.

Source : OCDE, *Perspectives économiques de l'OCDE* n° 101.

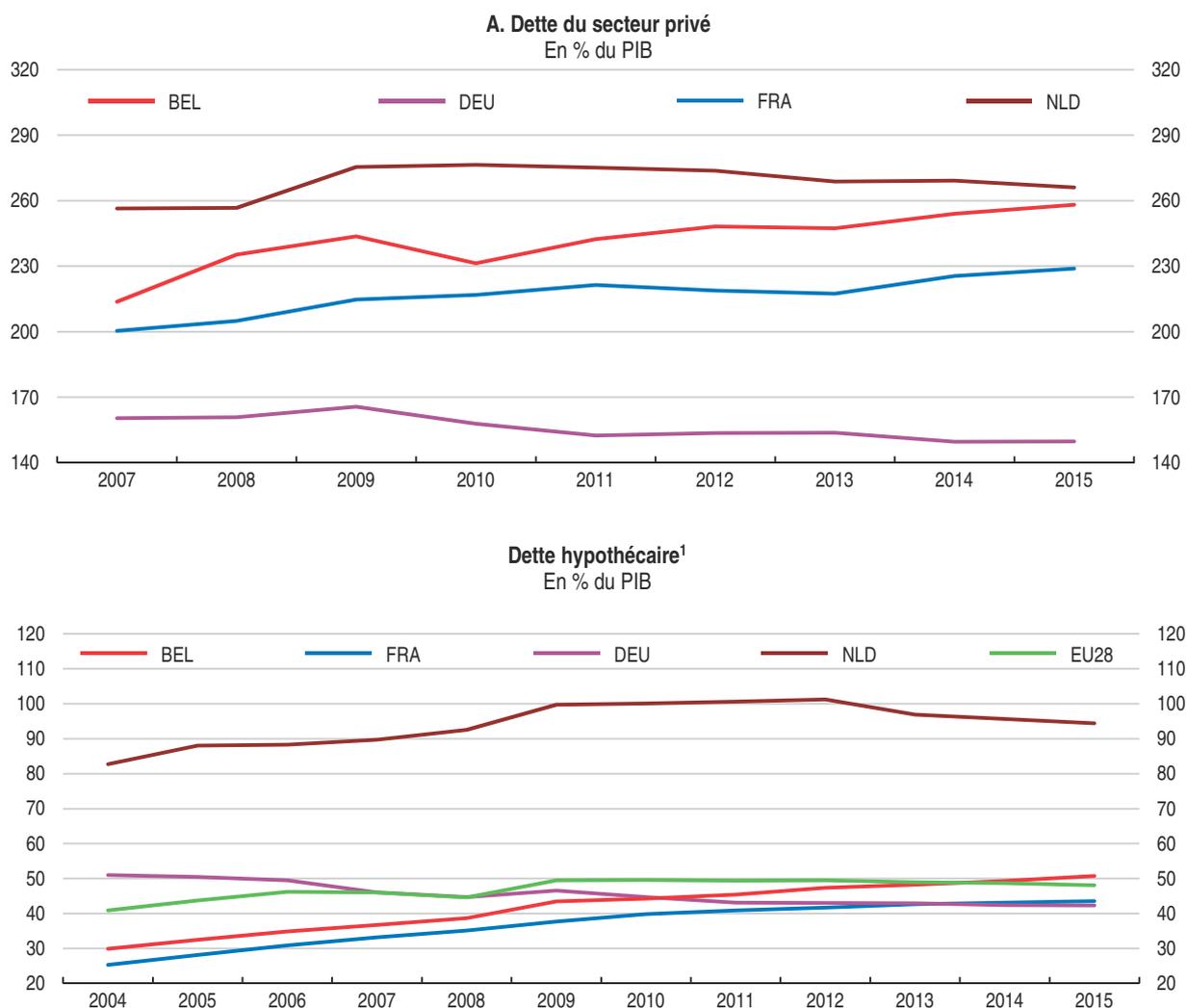
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933496514>

Des politiques publiques prudentes, alliées à la fin des aides ponctuelles au système bancaire, ont permis de ramener le déficit des administrations publiques de 5.4 % du PIB en 2009 à 2.6 % du PIB en 2016, et la Belgique est sortie de la procédure de déficit excessif en

2014. Les autorités fédérales ont également pris des mesures, en conformité avec les recommandations antérieures de l'OCDE, pour que les efforts d'assainissement des finances publiques portent davantage sur les dépenses et pour que soit renforcé le cadre budgétaire (voir tableau 3). Malgré le niveau élevé de la dette publique, il était opportun de maintenir une orientation budgétaire quelque peu accommodante en 2016 dans la mesure où la faible croissance du PIB a pesé sur les recettes et que les dépenses ont été alourdies par les mesures ponctuelles concernant la sécurité et l'arrivée de réfugiés (CE, 2017a).

L'orientation de la politique monétaire de la Banque Centrale Européenne demeure très accommodante, de sorte que les taux débiteurs ont notoirement baissé ces deux dernières années en Belgique, ce qui a eu pour effet indirect une hausse continue de l'endettement privé (graphique 10.A). Le fait que les ménages aient anticipé la prochaine révision en baisse de la déductibilité fiscale des remboursements d'emprunts hypothécaires a fait gonfler un peu plus l'endettement privé en 2015. L'endettement immobilier des ménages se situe

Graphique 10. Dette du secteur privé



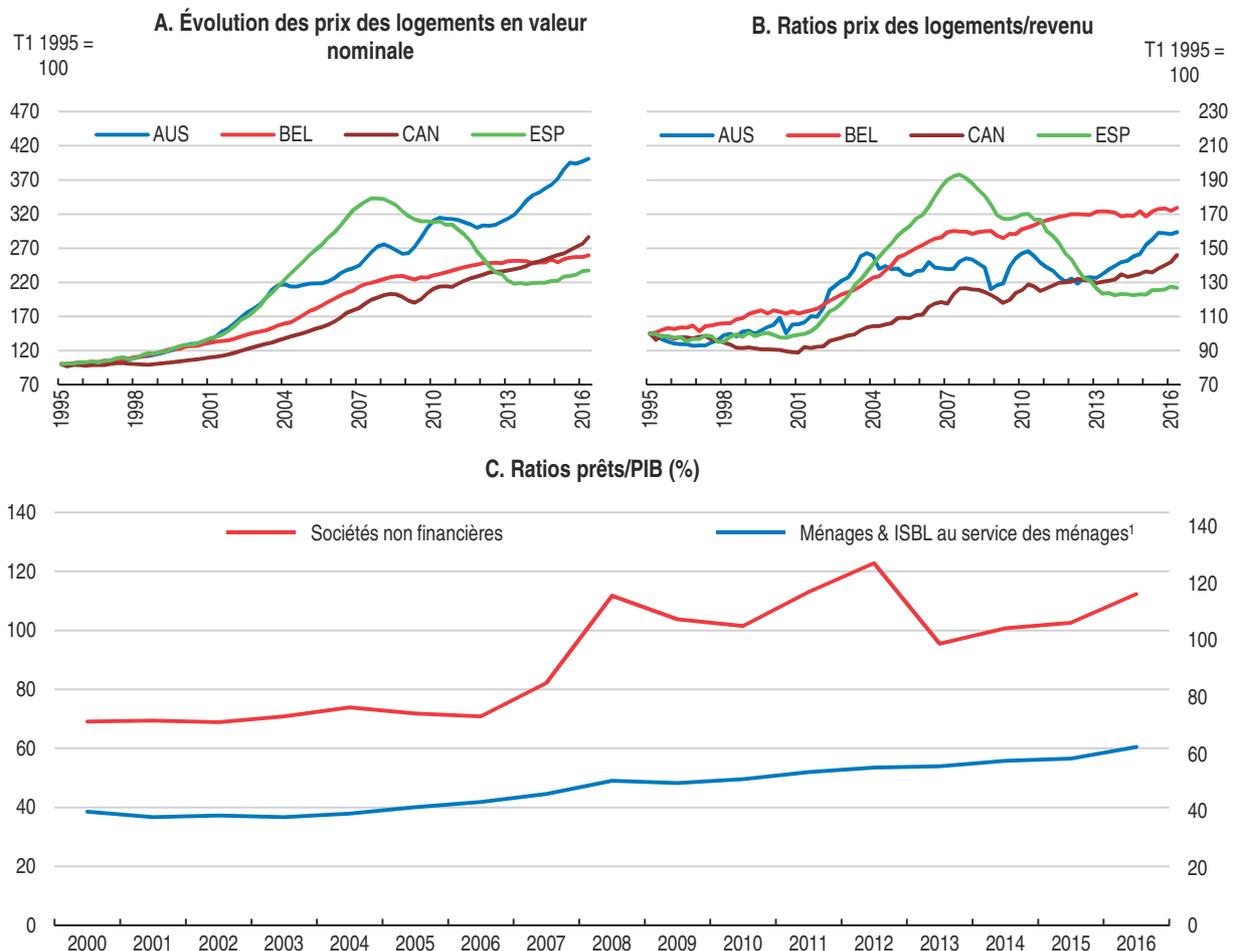
1. Encours total des prêts au logement.

Source : OCDE, Direction des statistiques (STD), base de données des statistiques financières ; Fédération hypothécaire européenne (FHE), Hyposstat 2016 ; BCE, Statistical Data Warehouse (base de données).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933496520>

désormais autour de la moyenne de la zone euro (graphique 10.B). Cela étant, la situation financière globale des ménages semble relativement solide. Les prix de l'immobilier ont plus que doublé en valeur nominale depuis 2000, mais n'ont guère augmenté durant la dernière décennie (graphique 11.A). Les prêts hypothécaires ne représentent que 15 % environ du bilan des banques, mais pour certaines, ce taux excède 40 % (BNB, 2016a). Selon les banques, cette augmentation de la dette hypothécaire s'expliquerait pour l'essentiel par des modalités et conditions plus favorables, plutôt que par un assouplissement des critères d'octroi des prêts (BNB, 2016a ; BNB, 2016b). En outre, la prépondérance de taux d'intérêt fixes (65 % du stock total de prêts) réduit le risque de défaut de paiement en cas de hausse des taux d'intérêt, mais elle entraîne aussi un transfert du risque de taux sur les banques elles-mêmes. Cependant, au vu de l'augmentation tendancielle de l'endettement des ménages, de l'ensemble de prêts hypothécaires assortis d'une quotité de prêt importante et du niveau élevé des ratios revenu-service de la dette, le Comité européen du risque systémique (CERS) a attiré l'attention sur les vulnérabilités associées au marché des biens résidentiels (CERS, 2016). Dans ces conditions, les autorités macroprudentielles envisagent de prendre des mesures supplémentaires pour alléger les risques financiers liés aux prêts hypothécaires à

Graphique 11. Le marché du logement présente un risque relativement modéré de révision à la baisse des prévisions



1. Institutions sans but lucratif.

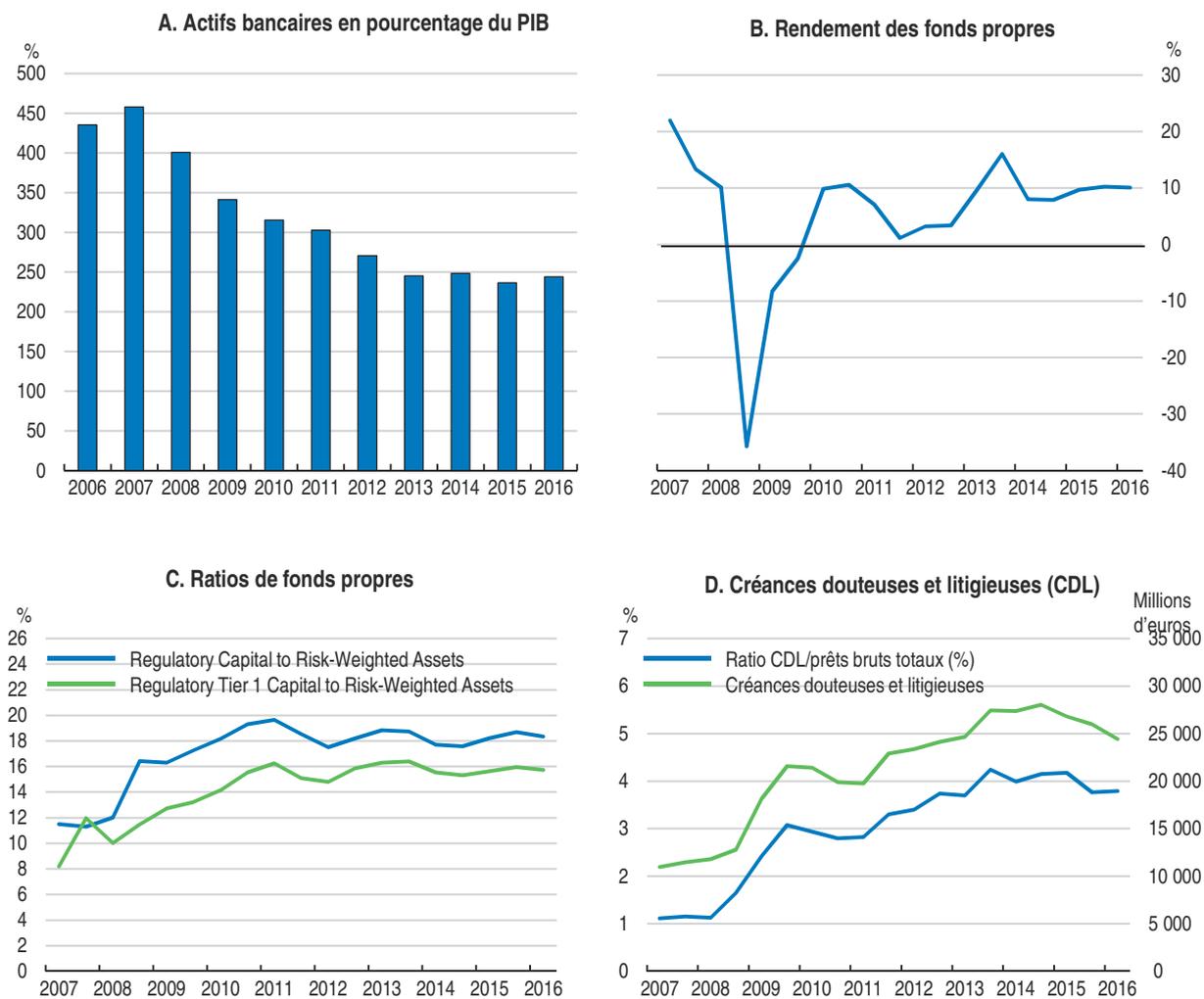
Source : OCDE, Base de données analytique, indicateurs des prix de l'immobilier ; OCDE, Base de données sur les comptes nationaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933496532>

risques. La révision en baisse de la déductibilité fiscale de la dette hypothécaire des ménages pourrait aider à modérer la croissance des prêts immobiliers.

Le désendettement et la réorientation des activités vers le marché national ont dopé les ratios de fonds propres après la crise (graphique 12). La part des créances douteuses et litigieuses a augmenté, mais demeure faible par rapport à d'autres pays puisqu'elle s'est établie à 30 % en deçà de la moyenne de l'UE. Enfin, les tests de résilience ont montré que les principales banques d'importance systémique ont sérieusement progressé dans la gestion des actifs hérités du passé et semblent capables de rebondir face à des chocs économiques et financiers (ABE, 2016).

Graphique 12. **Le secteur bancaire a été renforcé**



Source : Banque nationale de Belgique (BNB) ; FMI, Base de données des Statistiques financières internationales (SFI).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933496549>

Tableau 3. **Recommandations antérieures de l'OCDE concernant les politiques macroéconomiques et les finances publiques**

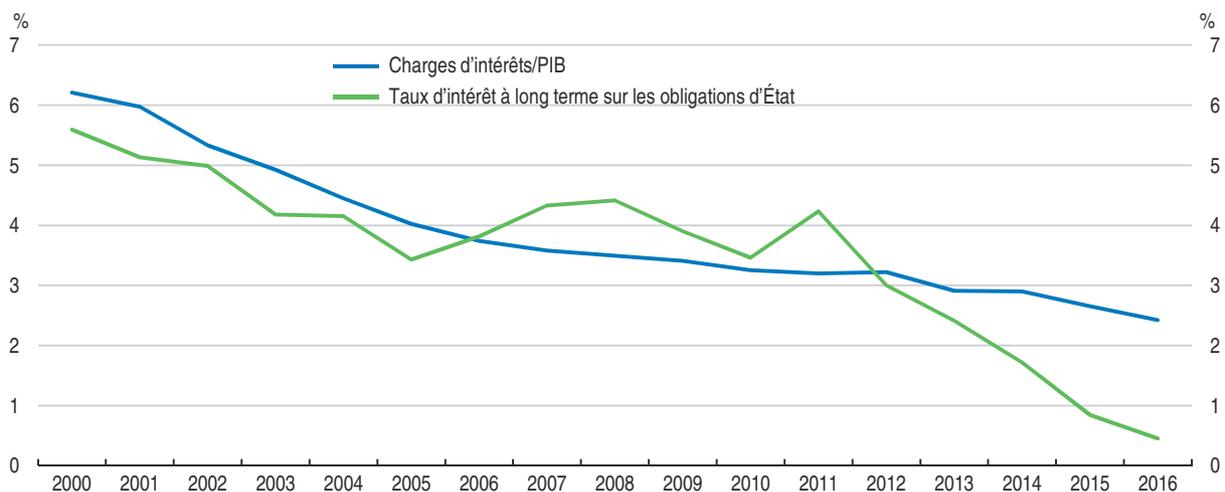
Résumé des recommandations	Résumé des mesures prises depuis l'Étude de 2015
Faire en sorte que la réduction des déficits publics repose sur les dépenses grâce à des économies sur les transferts sociaux et la consommation publique.	Un cadre budgétaire est en place au niveau fédéral depuis octobre 2014 pour réduire les dépenses publiques sur la période 2015-19 : la masse salariale, les coûts de fonctionnement et les frais de personnel ont été revus à la baisse. Des coupes structurelles ont été opérées dans la croissance des dépenses de santé et d'autres transferts sociaux. En octobre 2015, il a été décidé de revoir le fonctionnement des pouvoirs publics (« <i>redesign</i> ») en vue d'améliorer son efficacité. La lutte contre la fraude aux prestations sociales a été renforcée.
Introduire des règles de dépenses pluriannuelles à tous les niveaux de l'administration, avec une surveillance du Conseil supérieur des finances.	Pas de règles nationales de dépenses (autres que les critères de dépenses fixés au titre du volet préventif du Pacte de stabilité et de croissance). L'absence d'accord politique entre les autorités fédérales et régionales sur des objectifs budgétaires chiffrés empêche le Conseil supérieur des finances d'exercer pleinement sa surveillance du respect des objectifs. Depuis la transposition en 2014 de la directive de l'UE, toutes les entités ont l'obligation de fixer des objectifs à moyen terme. Le gouvernement fédéral élabore son budget dans une perspective pluriannuelle depuis le budget de 2015.
Améliorer encore l'information budgétaire de façon à y inclure l'ensemble des bilans et des engagements conditionnels des administrations publiques et des autres entités sous contrôle public, et publier ces données.	L'information sur les passifs éventuels est désormais publiée. Les autorités fédérales ont modifié la législation de façon à fournir un bilan et des comptes annuels entièrement consolidés.

Enjeux de l'action publique à moyen terme pour relancer la productivité et renforcer l'inclusivité

Stimuler l'investissement public pour accroître la production potentielle

Le niveau actuellement bas des taux d'intérêt pourrait faciliter les efforts d'assainissement futurs. Les rendements des obligations d'État à long terme sont tombés de 5,6 % en 2000 à 0,5 % en 2016 et les rendements des obligations souveraines belges comptent désormais parmi les plus faibles d'Europe. Le niveau historiquement bas des taux d'intérêt transparaît dans les charges d'intérêts, revenues de 4 % à 2,6 % du PIB depuis 2008 (graphique 13).

Graphique 13. **Les taux d'intérêt ont baissé**



Source : Calculs effectués à partir de la base de données des *Perspectives économiques de l'OCDE* n° 101.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933496551>

Dans un contexte de croissance timide depuis la crise, les ajustements budgétaires n'ont pas atteint leurs objectifs (tableaux 4 et 5). Le solde primaire enregistre un léger déficit depuis quelques années. Le déficit de financement, imputable au changement d'orientation de la politique fiscale des autorités fédérales et à des dépenses non prévues affectées à la sécurité et à l'accueil de réfugiés en 2016, a érodé la marge de manœuvre budgétaire. Le tableau 5 récapitule les projections budgétaires des principales institutions de prévision.

Tableau 4. Évolution du solde structurel (mesures mises en œuvre et programmées) et du solde primaire

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Mesures structurelles mises en œuvre ¹	-0.1	0.6	0.7	-0.2	0.3	0.3
Mesures structurelles prévues dans le programme de stabilité ²	+0.2	+0.7	+1.1	+0.5	+0.7	+0.6
Solde primaire	-0.9	-1	-0.2	-0.2	0.2	-0.1

1. Telles que mentionnées dans le programme de stabilité publié chaque année 2.

2. Dans le programme de stabilité de l'année correspondante.

Source : OECD Economic Outlook 101 Database.

Tableau 5. Projections budgétaires des principales institutions de prévision

	Solde primaire			Solde budgétaire		
	2016	2017	2018	2016	2017	2018
UE	0.2	0.7	0.5	-2.9	-2.2	-2.2
NBB	-0.1	0.1	-0.2	-3	-2.3	-2.3
BFP	-0.2	0.3	-0.0	-2.8	-2.2	-2.2
OCDE	-0.1	0.4	0.2	-2.6	-1.9	-1.9
Programme de stabilité 2016	0.2	1.0	1.6	-2.6	-1.6	-0.7

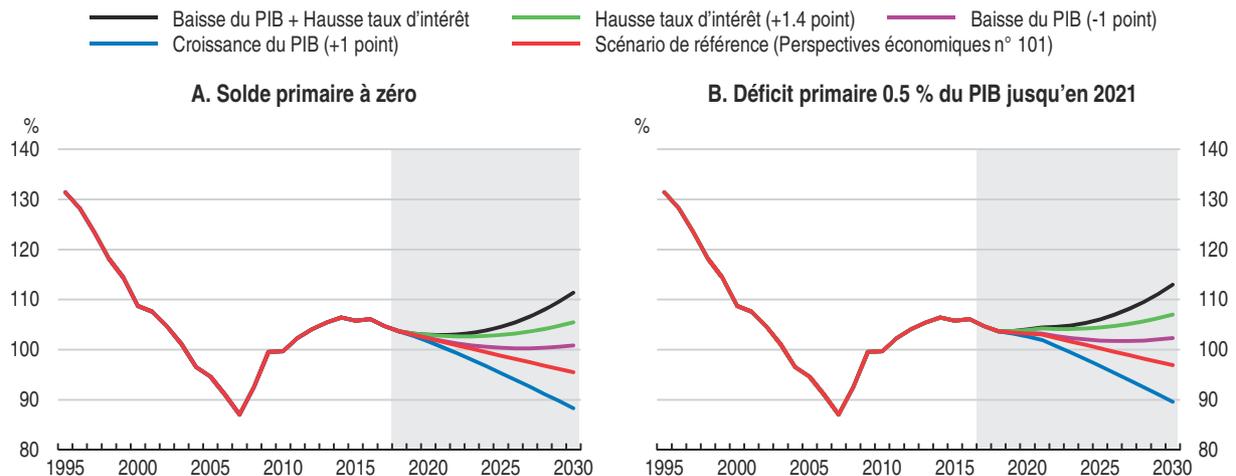
Source : UE (Commission européenne) : Prévisions économiques européennes 2016 ; BNB : *Revue économique*, décembre 2016 ; OCDE : *Perspectives économiques de l'OCDE* n° 101, June 2017 ; Bureau fédéral du Plan (2016).

Il reste que le ratio de la dette en pourcentage du PIB devrait diminuer progressivement (OCDE, 2017o, graphique 12). Selon des simulations de l'OCDE, si le solde primaire était maintenu à zéro, le ratio dette/PIB reculerait de 9 points de pourcentage à l'horizon 2030 (graphique 14 A). Un déficit primaire de 0.5 % pendant les cinq prochaines années ferait tout de même reculer la dette de 7 points. D'un côté, ces simulations sont plutôt prudentes puisqu'elles ne prennent pas en compte les effets multiplicateurs. Mais de l'autre, une hausse substantielle des taux d'intérêt ou une croissance plus faible que prévu pourrait inverser cette tendance, ce qui montre la nécessité d'une certaine prudence dans l'élaboration de la stratégie à suivre. Des simulations plus sophistiquées visant à estimer l'impact de l'investissement public sur la production potentielle (OCDE, 2016g ; Fournier et Fall 2015 ; Botev et al., 2016), donnent à penser qu'un report de la trajectoire vers la réalisation des objectifs à moyen terme pour profiter de la faiblesse des taux d'intérêt, pendant une durée d'au moins cinq ans, permettrait au gouvernement de financer des projets d'investissement sans mettre en péril la viabilité à long terme des finances publiques.

Toutefois, compte tenu du niveau élevé de la dette publique et du vieillissement de la population, un assainissement budgétaire s'impose y compris à court terme, à la fois pour ménager des amortisseurs face aux risques et pour garantir la viabilité à long terme.

Les règles en matière de déficit contenues dans le Pacte de stabilité et de croissance sont un obstacle potentiel à l'investissement public. Dans le contexte belge, où l'investissement

Graphique 14. Simulations du ratio dette/PIB



Note : Le scénario de référence s'appuie sur les prévisions utilisées pour les *Perspectives économiques de l'OCDE, n° 101* jusqu'en 2018 et au-delà ; les hypothèses retenues sont les suivantes : hausse du PIB réel de 1 %, solde budgétaire primaire à l'équilibre pour la partie A et déficitaire de 0.5 % du PIB pendant cinq ans dans la partie B, taux d'intérêt effectif de 2.42 % et inflation mesurée par le déflateur du PIB de 1.6 %.

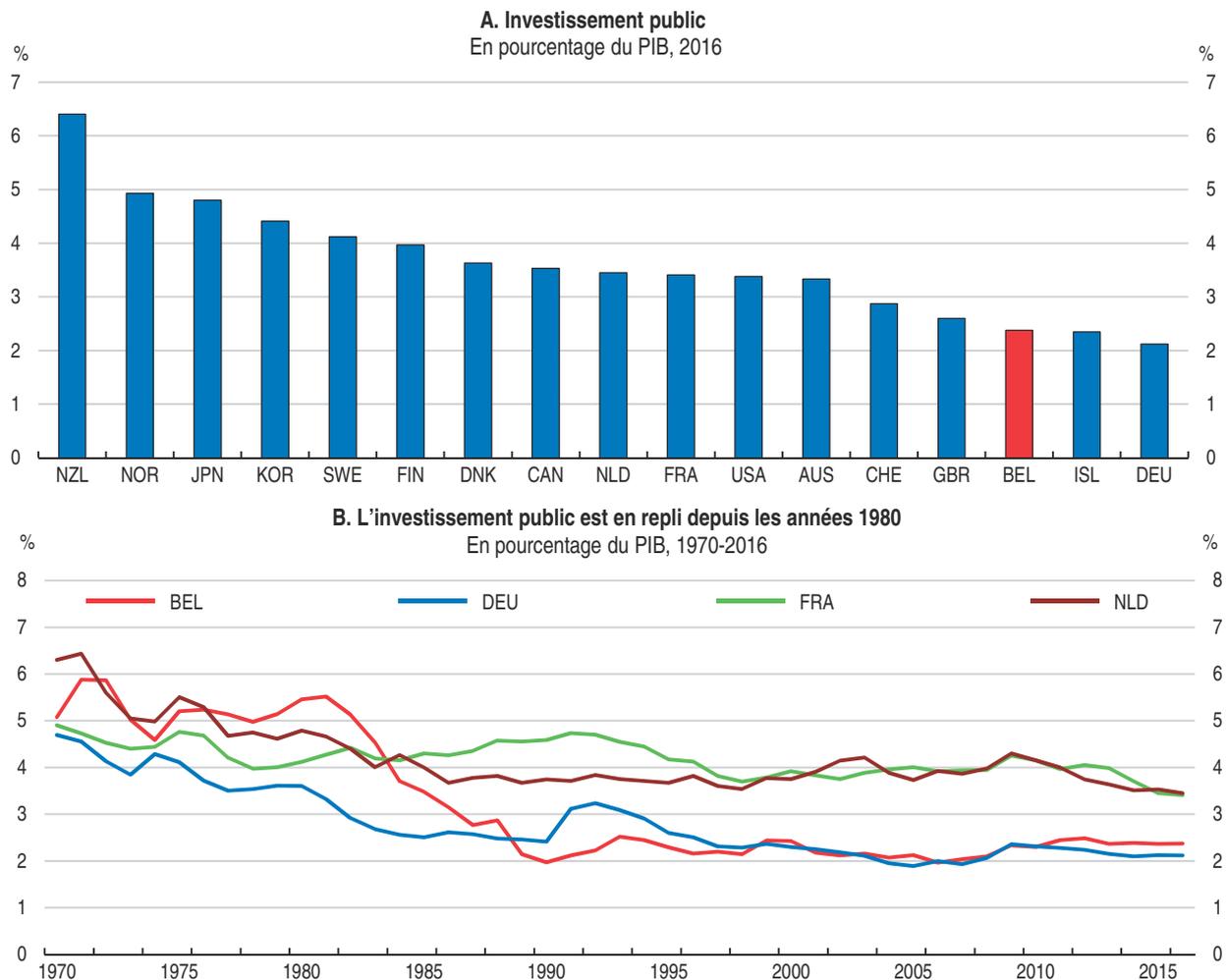
Source : Calculs effectués à partir des chiffres issus de la base de données des *Perspectives économiques de l'OCDE, n° 101*.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933496565>

public est principalement du ressort des autorités régionales et locales, la mise en œuvre de ces règles nécessite un degré élevé de coordination interne pour que l'objectif budgétaire global puisse être atteint. En effet, l'objectif de déficit budgétaire interne propre à chaque entité doit être aligné sur l'objectif global de la Belgique, si bien qu'il pourrait être plus difficile à une entité individuelle de se lancer dans de très grands projets d'investissement à l'échelle d'une région.

Un regain d'investissements bien ciblés et rentables devrait avoir des effets positifs d'ampleur sur l'économie à long terme étant donné que l'investissement public est comparativement faible en regard d'autres pays (graphique 15). Comme la qualité de sélection des projets est primordiale pour la réussite d'une croissance par l'investissement, des analyses coûts-avantages devraient présider à cette sélection. Ainsi qu'il a été observé dans les précédentes *Études économiques* (OCDE, 2015a ; OCDE, 2013a), il est particulièrement urgent de remédier à l'engorgement des infrastructures. Anvers et Bruxelles figurent ainsi parmi les cinq centres urbains les plus embouteillés d'Europe et les personnes se rendant chaque jour à leur travail passent chaque année 70 heures ou plus, en moyenne, dans les bouchons (Inrix, 2015). Aussi faudrait-il que les autorités donnent la priorité aux investissements dans le réseau routier et les transports publics à la périphérie des grandes agglomérations. Des investissements verts de cette nature pourraient également contribuer à réduire la pollution de l'air et à générer des recettes grâce aux péages routiers, qui sont la solution idéale pour réduire les encombrements et faire un meilleur usage des infrastructures (OCDE, 2015a, chapitre 1).

En avril 2016, les administrations régionales ont mis en place un nouveau péage applicable aux poids lourds. Cette redevance est acquittée par les véhicules empruntant les autoroutes, ainsi qu'un certain nombre de voies régionales et locales. Par ailleurs et, suivant en cela les recommandations formulées dans de précédentes *Études*, les autorités régionales et fédérales ont pris des mesures pour renforcer l'investissement dans les infrastructures de

Graphique 15. **L'investissement public est faible**

Note : Les données correspondent à l'année 2014 pour la Suisse.

Source : OCDE, Base de données du Département des affaires économiques.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933496574>

transport (tableau 6 ; encadré 2). Le Plan d'investissement pour l'Europe, dit « plan Juncker », adopté en 2014 a eu également un effet positif (CE, 2017b). En mars 2017, ce sont ainsi 11 projets d'infrastructure et d'innovation qui avaient été approuvés en Belgique, représentant plus de 740 millions EUR de financements par la Banque européenne d'investissement. Ces projets devraient déboucher sur plus de 3.8 milliards EUR d'investissements. Parmi les projets approuvés, on peut citer une aide à la construction et à l'exploitation de parcs d'éoliennes au large de la Belgique.

Le gouvernement pourrait augmenter également l'investissement public en élargissant la base d'imposition et en relevant les taux des taxes et impôts ne créant pas d'effets de distorsion, notamment les taxes environnementales, les taxes sur les plus-values et les impôts périodiques sur la propriété. La nécessité d'une réforme de la fiscalité est examinée en détail plus bas. Le gouvernement pourrait financer également des investissements en faisant des économies sur d'autres postes. Certains postes de dépenses publiques (investissement public et éducation) dynamisent la croissance, tandis que d'autres (retraites et subventions) la

Tableau 6. **Recommandations antérieures de l’OCDE concernant l’investissement public**

Résumé des recommandations	Résumé des mesures prises depuis l’ <i>Étude</i> de 2015
Élaborer un plan d’infrastructures à long terme ayant l’appui de l’État fédéral et des Régions	Accord sur un Pacte national pour les investissements stratégiques. L’État fédéral a accordé des prêts pour financer des investissements ferroviaires. Le gouvernement de Wallonie a mis en place un plan d’investissement de 640 millions EUR pour la période 2016-19 afin de réhabiliter les voies navigables et le réseau autoroutier. Le gouvernement flamand a mis en place un plan d’investissement de 3.6 milliards EUR pour la période 2017-23 afin de boucler le chantier de la liaison Oosterweel dans le cœur économique de la région d’Anvers. Le gouvernement de la région de Bruxelles-Capitale a mis en place un plan d’investissement pour la mobilité de 1.5 milliard EUR pour la période 2018-25.
Supprimer le régime d’imposition favorable appliqué aux véhicules de société, ainsi que les avantages fiscaux dont bénéficient les véhicules à moteur diesel et le gazole en tant que carburant.	Le montant de la déduction fiscale appliquée aux véhicules de société est désormais réduit dès lors que des cartes d’essence sont octroyées, et les droits d’accise sur le gazole ont été relevés. Le gouvernement fédéral a décidé d’instituer un budget « mobilité multimodale » à l’intention des salariés à titre d’alternative à la mise à disposition de véhicules de société.
Mettre en place un système de tarification routière et des prix différenciés dans les transports publics, afin de réduire les encombrements.	Un nouveau péage est dû par les poids lourds, mais aucune majoration de péage n’a été mise en place aux heures de pointe.

Encadré 2. **Projet de Pacte national pour les investissements stratégiques**

Afin de remédier au manque d’investissements publics, le gouvernement fédéral a proposé de mettre en place un Pacte national pour les investissements stratégiques, dont l’objet est de mobiliser des fonds publics et privés pour financer des investissements, garantir la viabilité des finances publiques et faire avancer les réformes structurelles. Le Pacte aura à sa tête un comité directeur composé de ministres de l’État fédéral et des Régions. Depuis la sixième réforme de l’État, les Régions sont les premiers pouvoirs décisionnaires en matière d’investissements publics. Le document de stratégie final présentant les intentions du gouvernement sera soumis au début de 2017, après consultation des institutions européennes, d’experts en politiques publiques dont l’OCDE, et des partenaires sociaux. Cela étant, le gouvernement a d’ores et déjà recensé plusieurs domaines d’action considérés comme pouvant relever du mandat du Pacte :

- les aides publiques aux firmes innovantes et le financement de la recherche-développement,
- l’impact de la fiscalité et de la réglementation sur l’investissement,
- l’élaboration d’un cadre pour les partenariats public-privé.

freinent (Fournier et Johansson, 2016). Des coupes bien ciblées dans les subventions publiques, le conditionnement d’un plus grand nombre de prestations sociales à des critères de ressources et le renforcement du contrôle budgétaire sont autant de moyens qui pourraient freiner les besoins de dépenses publiques (FMI, 2016a ; Courmede et al., 2014). Quelques progrès ont été faits en la matière (tableau 3). Les pistes qu’il convient d’envisager et qui sont examinées plus en détail plus bas et dans les précédentes *Études* (OCDE 2013a ; OCDE 2015a) sont de mettre fin aux dispositifs de retraite anticipée et au traitement fiscal préférentiel appliqué aux véhicules de société et aux remboursements de prêts hypothécaires. La croissance dynamique de l’investissement privé et les bénéfices confortables réalisés par les entreprises donnent à penser qu’il serait également possible de faire participer le secteur privé

aux projets d'infrastructures. Dans cet esprit, les autorités élaborent actuellement un cadre pour les partenariats public-privé (encadré 2). Si on y a recours, les partenariats public-privé devraient être budgétairement transparents et conformes aux meilleures pratiques identifiées dans les orientations de l'OCDE (OCDE, 2012c). Enfin, la création d'une banque d'investissement vert a été pointée comme un moyen utile pour accélérer les investissements privés dans des infrastructures bas carbone (OCDE, 2016m).

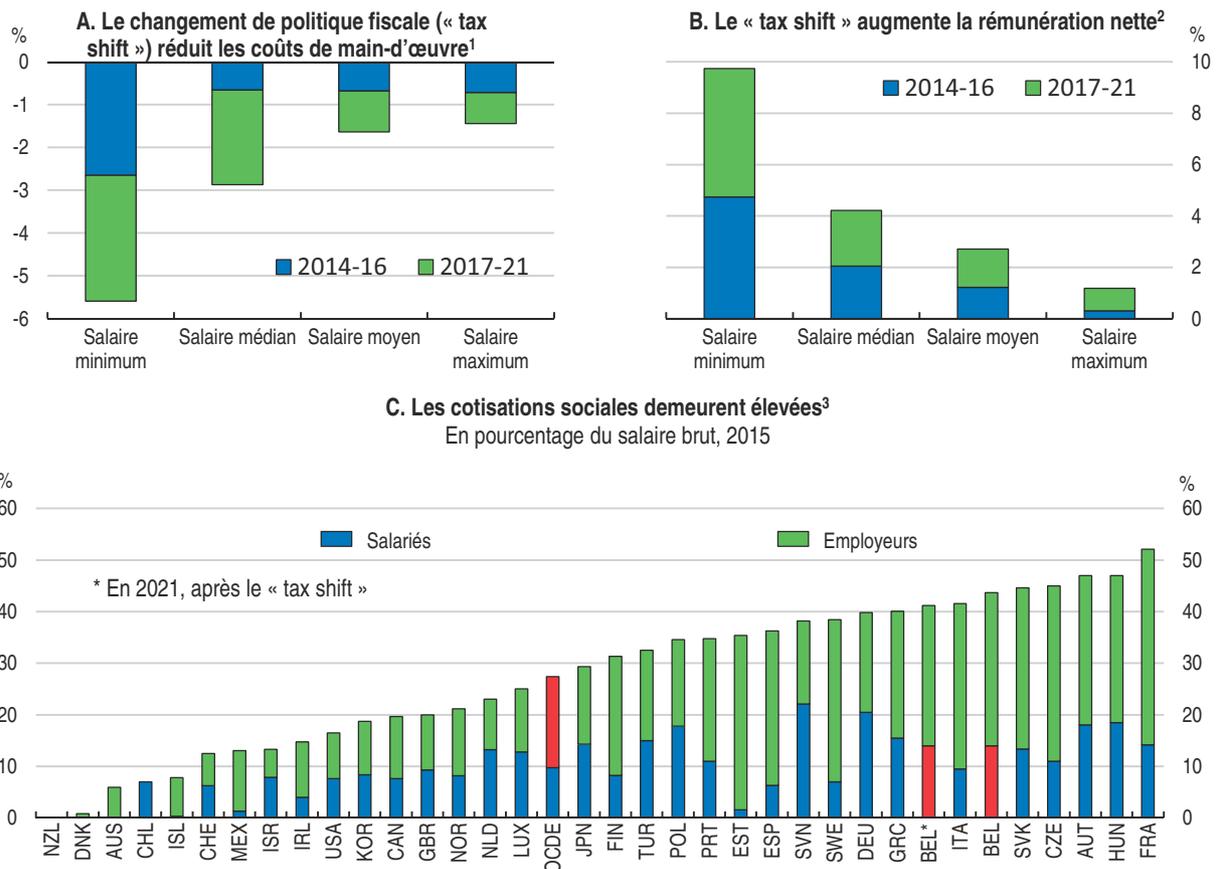
Faire que la structure fiscale soit plus porteuse de croissance et d'emploi

Progressivement, le taux des prélèvements sociaux à la charge des employeurs sera ramené de 33 % (soit un taux effectif d'environ 29 %) en 2015 à 25 % à l'horizon 2018. Les charges sociales sur les bas salaires ont été allégées encore plus (PNR, 2016) afin d'aider la main-d'œuvre peu qualifiée à accéder au marché du travail. Les cotisations applicables à certaines catégories, notamment les jeunes et les actifs seniors qui, depuis la Sixième réforme de l'État de 2012-14, relèvent de la responsabilité des régions, sont également soumises à des taux réduits. Par ailleurs, un allègement des cotisations sociales des salariés, des possibilités accrues pour la déductibilité fiscale des frais professionnels et la révision des barèmes d'imposition ont permis de donner un coup de pouce aux rémunérations nettes (graphique 16) et incitant encore plus fortement à l'insertion dans l'emploi, en particulier au bas de l'échelle salariale. De plus, les cotisations patronales ont été abaissées, ce qui a permis de réduire le coût du travail, comme le recommandait l'*Étude économique 2015* de l'OCDE (tableau 7). Cela étant, même avec ces mesures, les coûts du travail resteront néanmoins relativement élevés et nécessiteront par conséquent de nouveaux allègements.

Les impôts et taxes créant moins d'effets de distorsion ont été majorés pour financer les allègements fiscaux sur le travail et en application des recommandations formulées dans les précédentes *Études économiques* (tableaux 7 et 8). Néanmoins, le changement de politique fiscale n'a pas été complètement financé (BNB, 2016d). Il existe des bases d'imposition occasionnant moins de distorsions en Belgique, et notamment :

- Supprimer comme prévu d'ici la fin de 2018 le traitement fiscal préférentiel appliqué aux véhicules de société, porter les taxes sur le gazole au minimum au même niveau que les taxes sur l'essence, élargir la base des redevances kilométriques actuelles pour y inclure les voitures particulières, relever le montant des péages de congestion (Van Steenberghe, 2015), réduire la déductibilité fiscale des frais de déplacement domicile-travail et augmenter les taxes sur le fioul domestique, sont des mesures qui pourraient contribuer à augmenter les recettes fiscales. La suppression des avantages fiscaux appliqués aux véhicules de société serait souhaitable également pour des raisons d'équité car ils reviennent à subventionner les hauts revenus.
- L'écart de taxe sur la valeur ajoutée (TVA), qui mesure le manque-à-gagner sur les recettes du fait des exonérations et des taux réduits appliqués à certains produits, est actuellement l'un des plus élevés d'Europe en dépit d'un élargissement récent de la base d'imposition (graphique 17.B). Cette base pourrait être élargie encore.
- Il existe sans doute une marge permettant de relever l'impôt sur les revenus en capital des ménages. Bien que les retenues à la source aient été augmentées depuis la dernière *Étude économique*, les autorités pourraient identifier les possibilités d'élargir encore l'assiette de l'impôt sur les revenus en capital, notamment en introduisant une taxe sur les plus-values judicieusement conçue.

Graphique 16. La fiscalité sur le travail a été allégée



1. Évolution des prélèvements sociaux après le changement de politique fiscale (« tax shift ») (en pourcentage du revenu brut).
 2. Évolution du taux moyen d'imposition des ménages après le changement de politique fiscale (en pourcentage du revenu brut).
 3. Taux moyens des prélèvements sociaux calculés pour une personne célibataire sans enfant, à 100 % du salaire brut.
- Source : OCDE, *Modèles impôts-prestations* ; OCDE, *Base de données sur les impôts et les salaires*.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933496586>

- Les autorités fédérales pourraient relever les valeurs cadastrales des logements de façon qu'elles reflètent plus adéquatement les valeurs de marché ; de leur côté, les autorités régionales pourraient réduire la déductibilité fiscale des emprunts hypothécaires, comme recommandé dans la dernière *Étude économique*.

La réforme de l'impôt des sociétés pourrait favoriser la compétitivité et la création d'entreprise. Les autorités envisagent de ramener son taux légal de 34 % à une valeur comprise dans une fourchette de 20-25 % à l'horizon 2020 (graphique 18). Pour éviter que cette réforme de l'impôt des sociétés ne conduise à une diminution permanente des recettes publiques, il conviendrait de veiller tout particulièrement à supprimer les niches fiscales. L'application de la directive sur la lutte contre l'évasion fiscale fournit un premier fondement à l'élargissement simultané de la base d'imposition. De surcroît, les autorités devraient envisager de réformer les régimes et dispositifs ci-après :

- La « déduction d'intérêt notionnel » (ou « déduction fiscale pour le capital à risque ») permet aux entreprises de déduire de leur revenu imposable un intérêt fictif calculé sur leurs fonds propres. Ce dispositif aide à contrer la primauté du financement par l'emprunt et a permis de renforcer la capitalisation des entreprises et leur capacité de résistance aux

Tableau 7. Principales mesures fiscales des autorités fédérales et régionales

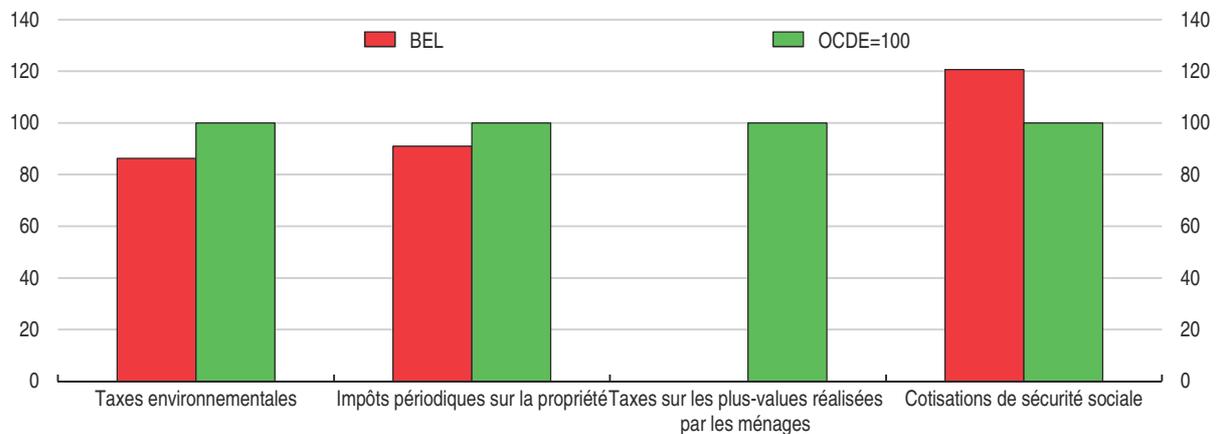
Type d'impôt/taxe	Principales mesures prises en 2015 et 2016
Taxes environnementales	<ul style="list-style-type: none"> ● Introduction d'un nouveau péage pour les poids lourds ● Relèvement des droits d'accise sur le gazole avec diminution parallèle, mais moindre, des droits d'accise sur l'essence ● Indexation des prix de l'électricité et du gaz, sur la base de paramètres fondés sur le marché ● Réduction des allègements fiscaux sur les véhicules de société ● Adaptation de la fiscalité automobile en fonction des émissions polluantes de particules fines des véhicules dans la Région flamande. Réduction/suppression de la taxe automobile pour les véhicules les moins polluants dans la Région flamande.
Fiscalité immobilière	<ul style="list-style-type: none"> ● Réforme du bonus logement par la mise en place du « chèque habitat », accordé sous conditions de ressources, dans la Région wallonne. ● Réduction du bonus logement pour les personnes physiques possédant plus d'une résidence dans la Région flamande. ● Suppression du bonus logement dans la Région de Bruxelles-capitale, mais revalorisation de l'abattement sur les droits d'enregistrement pour l'acquisition d'un premier logement. L'impôt sur les donations immobilières a été revu à la baisse dans la Région de Bruxelles-capitale. ● L'impôt sur les donations immobilières a été considérablement abaissé en juillet 2015 dans la Région flamande. ● Revalorisation des déductions de l'impôt foncier accordées pour la rénovation énergétique du bâti dans la Région flamande.
TVA	<ul style="list-style-type: none"> ● Suppression du taux réduit sur l'électricité, le commerce électronique et la chirurgie esthétique ● Limitation du taux réduit sur les travaux de rénovation aux habitations de plus de 10 ans, contre 5 ans auparavant
Droits d'accise	<ul style="list-style-type: none"> ● Relèvement des accises sur le tabac, l'alcool et les sodas
Fiscalité du travail	<ul style="list-style-type: none"> ● Réduction à 25 % du taux de prélèvement des charges sociales patronales à l'horizon 2019 ● Taux réduits de cotisations de sécurité sociale sur les bas salaires et sur d'autres groupes cibles ● Exonération de cotisations sociales patronales en faveur des PME et des indépendants pour leur premier recrutement, taux réduits applicables aux recrutements ultérieurs (du 2^e au 6^e) ● Relèvement de 15,6 % à 22,8 % du taux de dispense de versement de précompte professionnel pour le travail de nuit et en équipe ● Réduction de la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques (IPP) dans la Région de Bruxelles-capitale, combinée à la suppression des déductions fiscales sur l'IPP auxquelles ouvrent droit certaines dépenses de rénovation des logements
Imposition des plus-values	<ul style="list-style-type: none"> ● Introduction en 2016 d'une taxe sur les plus-values réalisées sur les actions détenues depuis moins de six mois ; cette mesure a été supprimée en 2017. ● Conformément à « l'approche du lien modifiée » issue du projet BEPS OCDE/G20, le gouvernement fédéral a mis en place un nouveau régime de déductions fiscales pour les revenus tirés des brevets.

Source : PNR, 2016.

Tableau 8. Recommandations antérieures de l'OCDE concernant la fiscalité

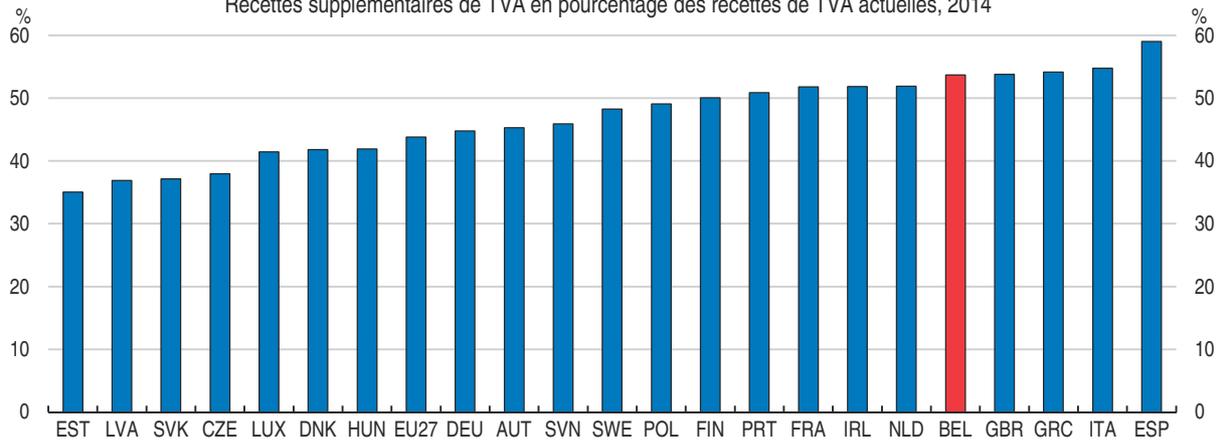
Résumé des recommandations	Résumé des mesures prises depuis l'Étude de 2015
Élargir les bases d'imposition et diminuer les taux d'imposition. Réduire le coin fiscal sur le travail. Augmenter la part des impôts récurrents dans la fiscalité immobilière et réduire celle des taxes sur les transactions. Accroître la fiscalité entraînant moins de distorsions pour la croissance, y compris taxes de consommation et les taxes environnementales.	Allègement des cotisations patronales, allègements de cotisations sociales pour les travailleurs indépendants et divers ajustements de l'impôt des personnes physiques, dans le but d'améliorer les rémunérations nettes. Augmentation des recettes de TVA et relèvement des droits d'accise. Indexation des prix des produits énergétiques et de l'électricité, et suppression du taux de TVA réduit sur l'électricité à compter de septembre 2015 pour les particuliers.
Envisager de relever l'imposition des revenus du capital	Le précompte mobilier des revenus d'investissement a été harmonisé et relevé. Relèvement de la taxe sur les transactions boursières et suppression, dès 2017, de la taxe sur la spéculation introduite en 2016 et prélevée sur les plus-values boursières réalisées sur des actions cotées en bourses et des instruments dérivés. Introduction d'une clause anti-abus (plus-values internes)
Éliminer progressivement les réductions d'impôt accordées au titre des paiements d'intérêts et de remboursement du capital des emprunts hypothécaires. Augmenter la part des impôts récurrents dans la fiscalité immobilière et réduire celle des taxes sur les transactions.	La prime au logement est désormais attribuée sous conditions de ressources dans la Région wallonne et son champ d'application a été réduit dans la Région flamande. Suppression de la prime au logement dans la Région de Bruxelles-Capitale et remplacement par un allègement des taxes sur les transactions

Graphique 17. Taux d'imposition comparés à ceux d'autres pays de l'OCDE

A. La structure fiscale pourrait être encore plus propice à la croissance
Résultats comparés à l'OCDE, 2014

B. Écart de TVA

Recettes supplémentaires de TVA en pourcentage des recettes de TVA actuelles, 2014



Note : La partie A montre la part respective de certaines catégories d'impôts et taxes dans les recettes budgétaires. Cette part est calculée en pourcentage des recettes fiscales totales et affichée en pourcentage de la moyenne de l'OCDE, égale à 100. Pour la Belgique, les données relatives à les impôts périodiques sur la propriété se rapportent à 2015.

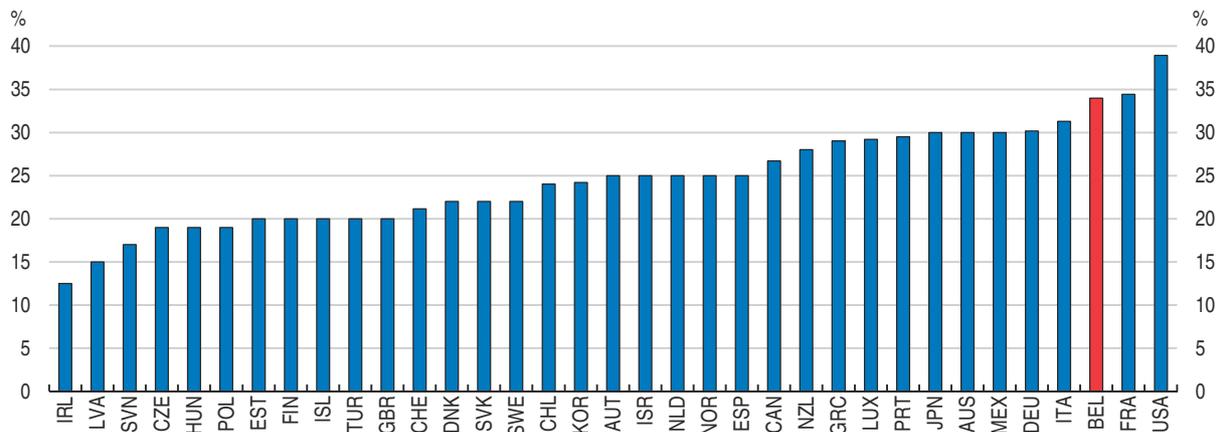
Source : OCDE, Base de données sur l'environnement – Instruments de politique de l'environnement ; OCDE, Statistiques des recettes publiques (base de données) ; Commission européenne. Study and Reports on the VAT Gap in the EU-28 Member States: 2016 Final Report (Direction générale Fiscalité et Union douanière).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933496596>

chocs (Hebous et Ruf, 2015). Toutefois, il a également été utilisé à des fins d'évasion fiscale dont il conviendrait d'éliminer toute possibilité en appliquant mieux le dispositif.

- Assurer un traitement fiscal plus équilibré des différentes catégories d'actifs financiers pourrait permettre de transférer l'épargne vers des classes d'actifs plus diversifiées. Elle pourrait également améliorer l'efficacité des mesures fiscales existantes incitant les petits investisseurs à prêter aux PME.
- Parmi les autres pistes actuellement examinées par les autorités pour élargir les bases d'imposition, l'on citera l'annulation de certaines dépenses fiscales et, du côté des entreprises, la fixation de règles d'amortissement plus strictes ainsi qu'un panier pour le report des déductions fiscales. Un examen du régime fiscal par l'OCDE pourrait aider à recenser d'autres pistes de réforme.

Graphique 18. **Le taux légal de l'impôt des sociétés est élevé**
Taux d'imposition en 2016



Source : OCDE, Base de données sur la fiscalité.

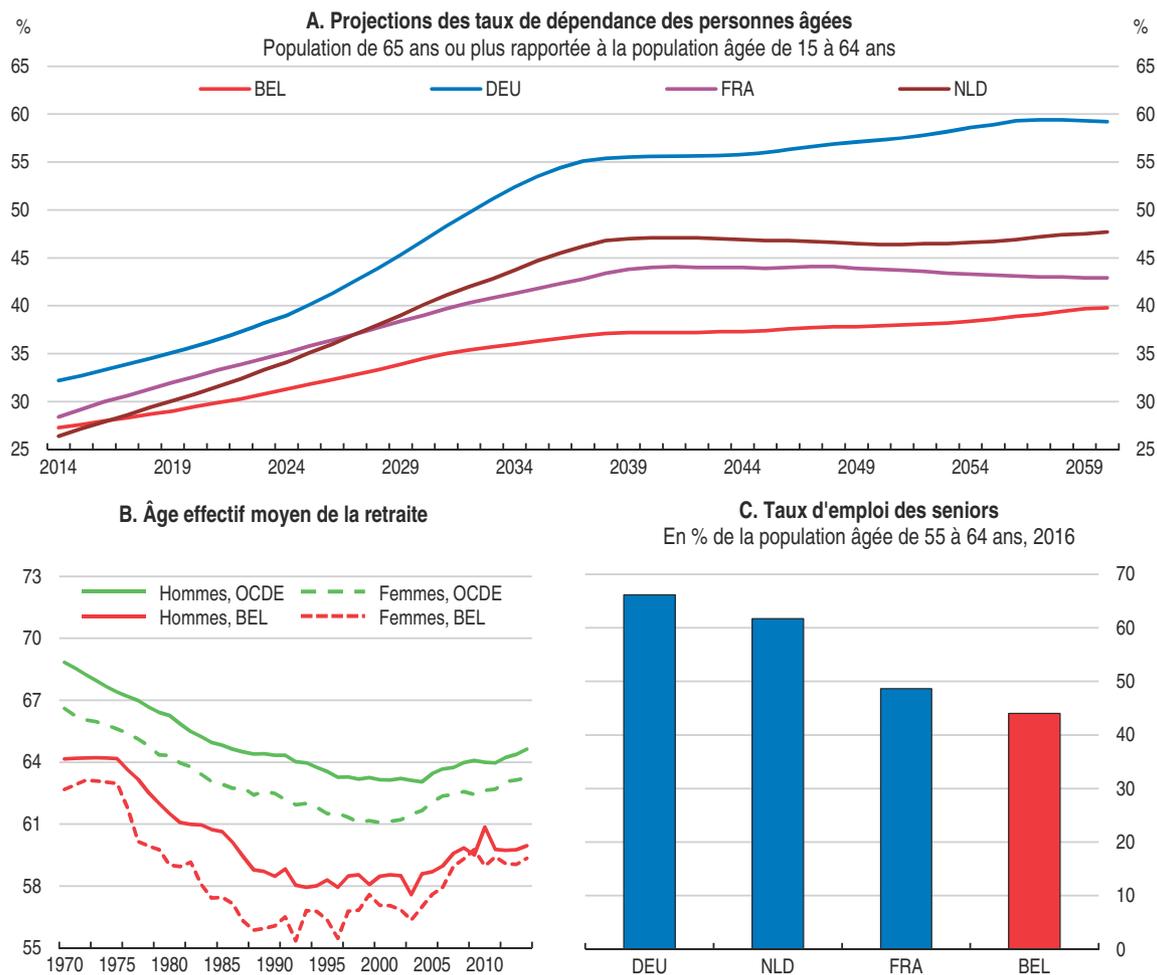
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933496605>

Poursuivre la réforme des retraites pour favoriser un vieillissement actif

Le vieillissement démographique va mettre à rude épreuve les systèmes de retraite et de soins de santé. Le vieillissement se répercute également sur la croissance via l'emploi et les dépenses, les individus tendant à travailler moins à mesure qu'ils prennent de l'âge. Le taux de dépendance des personnes âgées (le ratio entre les personnes âgées de 65 ans ou plus et la population d'âge actif) devrait se hisser de 28 % en 2015 à 40 % en 2060 (graphique 19.A). Si la durée de cotisation de 45 ans est une des plus longues de la zone OCDE, l'âge effectif de la retraite demeure inférieur à la moyenne de l'OCDE (graphique 19.B). Les dépenses de santé liées à l'âge ont fait l'objet d'un examen approfondi dans l'*Étude économique de l'OCDE* de 2013 consacrée à la Belgique.

Conformément aux recommandations formulées dans les précédentes *Études économiques*, les autorités ont mis en œuvre plusieurs réformes des retraites depuis les années 2000 (tableau 9). Celles de 2015 renforceront l'inclusion sociale en permettant aux seniors de rester sur le marché du travail, et constituent une avancée importante vers la viabilité budgétaire à long terme (encadré 3). Selon les prévisions du Groupe de travail sur le vieillissement de la population et la viabilité à long terme des finances publiques, les dépenses de pensions devraient se hisser de 11.8 % du PIB en 2013 à 13.1 % du PIB en 2060, alors qu'elles auraient atteint 15.1 % du PIB en 2060 dans un scénario d'absence de réforme (CE, 2016b).

Maintenir les individus en activité plus longtemps renforcerait l'inclusion sociale et réduirait les dépenses publiques liées à l'âge. Un nouveau durcissement des régimes de retraite anticipée et une augmentation des prélèvements effectués sur les prestations des régimes professionnels de retraite en cas de retraite anticipée pourraient réduire les incitations à sortir prématurément du marché du travail. Il serait possible de mieux équilibrer les incitations à la retraite, en prenant en compte les années supplémentaires d'activité professionnelle (au-delà du minimum de 45 années) lors de la détermination des pensions et en réduisant celles-ci en cas de retraite anticipée. L'objectif devrait être de faire en sorte que les décisions de retraite soient aussi neutres que possible sur le plan budgétaire. Il conviendrait de prendre en considération les risques de pauvreté lors de la conception des dispositions adoptées à cet égard, dans la mesure où le taux de remplacement est déjà

Graphique 19. **Vieillesse et emploi**

Source : Eurostat ; Base de données de l'OCDE sur l'âge effectif de sortie du marché du travail ; modèles de retraite de l'OCDE ; et Base de données de l'OCDE sur les Statistiques de la population active.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933496615>

Tableau 9. Recommandations antérieures de l'OCDE concernant la réforme des retraites

Résumé des recommandations	Résumé des mesures prises depuis l'Étude de 2015
Relever l'âge légal et l'âge effectif de départ à la retraite pour améliorer la viabilité de la dette à long terme.	Augmentation progressive de l'âge de la retraite et de la durée de carrière exigée.
Resserrer le lien entre carrière et pension dans le cadre du système de retraite anticipée, et appliquer à tous les chômeurs âgés les procédures normales de suivi de recherche d'emploi et d'activation.	Modification du mode de calcul du montant de la pension destinée à favoriser une hausse de l'âge effectif de la retraite.
	Augmentation progressive de la période de cotisation et de l'âge minimum requis pour prendre une retraite anticipée, et application aux travailleurs âgés des dispositions en vigueur en matière de recherche d'emploi et d'activation.

inférieur à la moyenne de l'OCDE (OCDE, 2015f). Les autorités doivent également prendre des mesures complémentaires pour renforcer l'employabilité des seniors (travailleurs âgés de 55 ans et plus), notamment en promouvant la formation tout au long de la vie, en améliorant l'orientation professionnelle et en veillant à ce que les cadres de travail soient compatibles avec le vieillissement (OCDE, 2013a ; OCDE, 2015a ; chapitre 2).

Encadré 3. Principaux éléments de la réforme des retraites de 2015

Un certain nombre de mesures ont été prises en 2015 pour rehausser l'âge effectif de sortie du marché du travail, améliorant du même coup la viabilité du système de retraite.

L'âge légal de la retraite sera porté de 65 ans à 66 ans en 2025, puis à 67 ans en 2030.

Les conditions d'accès à la retraite anticipée seront durcies.

- L'âge minimum et le nombre d'années de carrière requis pour avoir droit à une retraite anticipée augmentent progressivement : fixés à 62 ans et 40 années respectivement en 2016, ces deux paramètres seront portés à 62.5 ans et 41 années en 2017, puis à 63 ans et 41 années en 2018, et enfin à 63 ans et 42 années en 2019.
- Les dispositions dérogatoires relatives aux carrières longues seront également durcies. La durée de carrière requise pour pouvoir prendre sa retraite à 60 ans (61 ans) passera de 42 ans (41 ans) en 2016 à 43 ans (42 ans) en 2017, puis à 44 ans (43 ans) en 2019.
- Dans le cadre du régime applicable aux fonctionnaires, les années d'études prises en compte pour la détermination de la durée de carrière susmentionnée requise pour pouvoir prendre une retraite anticipée seront progressivement exclues de ce calcul à compter de 2016 (par paliers de 4 à 6 mois par an).

Les conditions d'admission au bénéfice du *chômage avec complément d'entreprise* (anciennement qualifié de *prépension*) ont été durcies :

- L'âge minimum d'admissibilité a été porté de 60 ans à 62 ans en 2015, sous réserve de dispositions transitoires.
- L'âge minimum d'accès au chômage avec complément d'entreprise pour les entreprises en difficulté ou en restructuration doit augmenter pour passer de 55 ans en 2015 à 60 ans en 2020.
- L'âge minimum d'accès au chômage avec complément d'entreprise pour les personnes ayant accompli une longue carrière (40 années) a été relevé de 56 ans à 58 ans en 2015.
- L'âge minimum d'admission au bénéfice du chômage avec complément d'entreprise en cas de travail de nuit et en équipe ou d'incapacité de travail dans le secteur de la construction a été relevé de 56 ans à 58 ans en 2015, et sera porté à 60 ans à une date devant être déterminée par le Conseil National du Travail.
- L'âge minimum d'accès au chômage avec complément de retraite pour les métiers lourds sera porté à 60 ans à une date devant être déterminée par le Conseil National du Travail.

La possibilité d'utiliser une *pension complémentaire* pour partir plus tôt à la retraite et combler l'écart de revenu jusqu'à ce qu'ait été atteint l'âge permettant de percevoir une pension à taux plein a été supprimée, sous réserve de dispositions transitoires.

L'âge minimum d'accès au *crédit-temps de fin de carrière* (qui permet aux salariés de percevoir des subventions lorsqu'ils réduisent leur temps de travail à la fin de leur vie professionnelle) à temps partiel a été porté de 55 ans en 2013 à 60 ans en 2015, sous réserve de dispositions transitoires.

L'âge minimum d'accès à la *pension de survie* (46 ans en 2017, relevé de 6 mois par an jusqu'en 2025) sera porté de 50 ans en 2025 à 55 ans en 2030.

Les dispositions permettant de racheter des années d'études dans les divers régimes de retraite seront progressivement harmonisées. Les fonctionnaires devront racheter leurs années d'études s'ils veulent augmenter le montant de leur pension (comme c'est le cas pour les travailleurs du secteur privé et les travailleurs indépendants) au lieu de bénéficier automatiquement et gratuitement de la prise en compte de ces années. Cette réforme prendra pleinement effet au terme d'une longue période de transition.

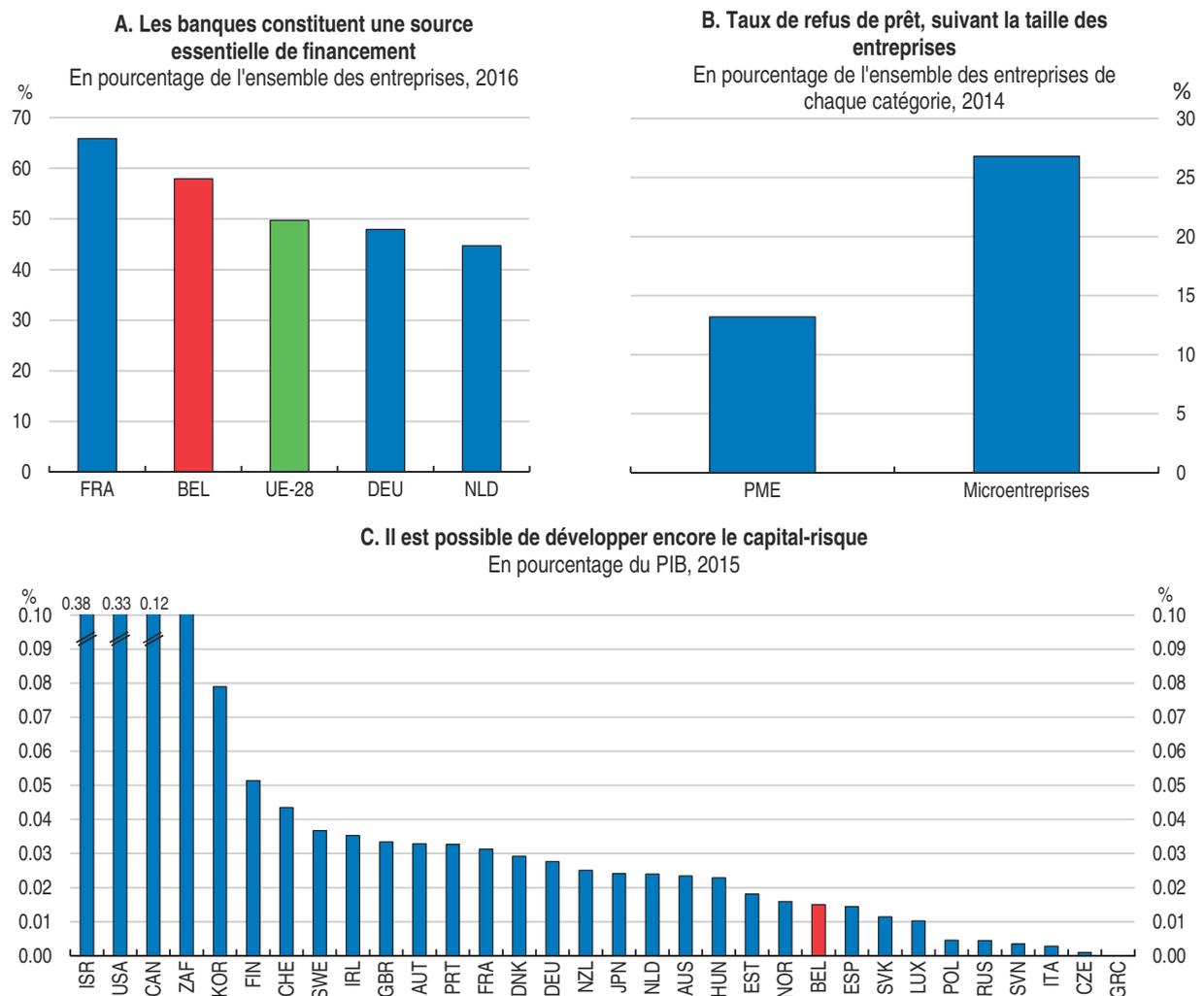
Précédemment, les pensionnés pouvaient cumuler leurs prestations de retraite avec des revenus professionnels dans certaines limites. Depuis le 1^{er} janvier 2015, ce cumul n'est plus soumis à aucune limite pour les pensionnés qui sont âgés de 65 ans ou dont la durée de carrière est de 45 années.

Source : Ministère des Pensions, Bureau fédéral du Plan et Fonds monétaire international (FMI).

Réduire les obstacles à la croissance des PME

Même si l'accès aux financements ne constitue pas un obstacle majeur pour le secteur des entreprises au niveau macroéconomique (BM, 2016a), les jeunes entreprises innovantes se heurtent à des contraintes de financement, particulièrement pendant leur phase de développement, et plus généralement, les PME sont fortement tributaires des banques (graphique 20). Selon une enquête de la Banque centrale européenne (BCE), tant en 2015 qu'en 2016, environ 35 % des PME belges ont déclaré avoir demandé un prêt bancaire au cours des six mois précédents, ce qui constitue une des proportions les plus élevées de l'Union européenne (UE) (BCE, 2015 ; 2016). Par ailleurs, la proportion de PME qui considèrent l'émission de titres de créance comme une source de financement pertinente est plus faible en Belgique que dans l'UE dans son ensemble (BCE, 2016). La forte dépendance du secteur

Graphique 20. **L'accès des PME aux financements pourrait être amélioré**



Note : La partie A montre la proportion d'entreprises qui considèrent les prêts bancaires comme une source de financement pertinente, c'est-à-dire qu'elles ont utilisée par le passé ou qu'elles envisagent d'utiliser dans l'avenir. Les données ne tiennent pas compte des prêts bancaires bonifiés, ni des découverts et lignes de crédit. La population considérée se compose des entreprises comptant au moins un salarié qui étaient actives en septembre et octobre 2016.

Source : Banque centrale européenne (BCE) et Commission européenne, Survey on the access to finance of enterprises, September to October 2016 ; Service public fédéral (SPF) belge Économie, PME, Classes moyennes et Énergie – Observatoire des PME ; et OCDE (2016), *Panorama de l'entrepreneuriat 2016*, Éditions OCDE.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933496625>

des PME à l'égard des financements bancaires le rend vulnérable aux phases de repli de l'activité économique. Bien qu'il n'y ait pas eu de resserrement du crédit, l'accentuation de l'aversion pour le risque a conduit les banques à durcir leurs critères d'octroi des prêts aux PME pendant les années de crise de 2008 et 2009 (Piette et Zachary, 2015). Enfin, si le niveau de l'investissement en capital-risque correspond à celui observé dans les autres pays de la zone euro, la Belgique est très loin des pays de l'OCDE les mieux placés à cet égard (OCDE, 2015b ; graphique 20.C).

Les autorités fédérales et régionales ont lancé plusieurs programmes pour améliorer le financement des PME, notamment en mettant en place des mesures d'incitation fiscale axées sur les structures de capital-risque et les investisseurs individuels visant à stimuler l'investissement dans les PME (OCDE, 2016a ; chapitre 1). Les garanties de prêts permettent de franchir l'obstacle des exigences de garanties et peuvent être particulièrement utiles pour les microentreprises, dont les demandes de crédits sont plus fréquemment rejetées (graphique 20.B).

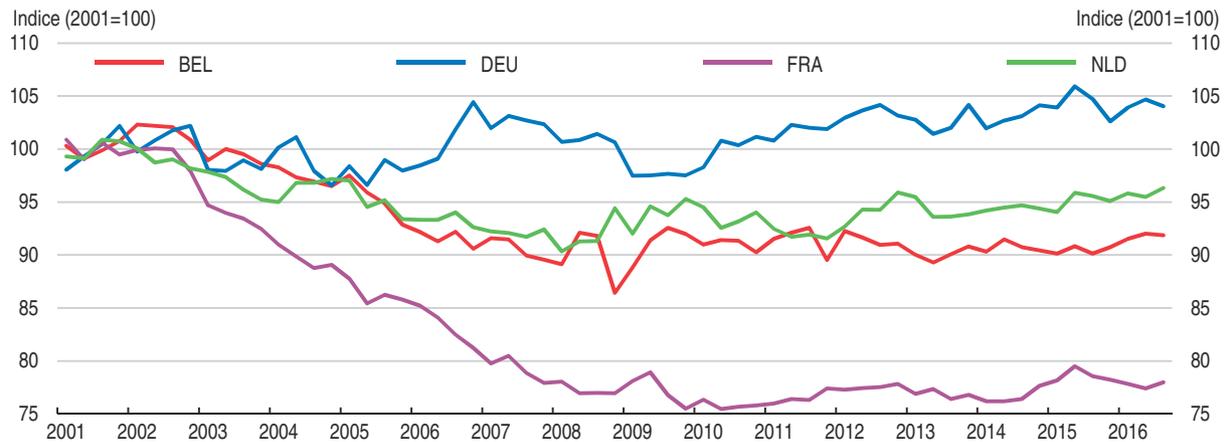
Pour élargir l'éventail des possibilités de financement, les pouvoirs publics pourraient favoriser le recours à des instruments permettant aux PME d'accéder directement aux marchés de capitaux sans devoir obtenir une notation financière ou préparer un prospectus (HLEG, 2016). Une plus grande neutralité de la fiscalité des revenus des dépôts d'épargne pourrait améliorer l'efficacité des dispositions fiscales destinées à favoriser le financement des PME par recours à des investisseurs individuels. Une intégration accrue dans le cadre de l'union des marchés des capitaux pourrait contribuer à la diversification des marchés de capitaux belges. Pour mobiliser les capitaux privés et soutenir l'accès des jeunes entreprises dynamiques à des financements, une nouvelle réduction de l'impôt sur le revenu, passée de 30 % à 45 %, a été mise en place au titre investissements dans les start-ups. Depuis la mi 2015, les investisseurs peuvent bénéficier de ce dispositif pour tout investissement direct dans une start-up à concurrence de 100 000 EUR. À compter de 2017, les investissements directs effectués via des plateformes de financement participatif agréées ou des « fonds starters » permettront également de bénéficier de cette niche fiscale.

Renforcer la compétitivité externe

La Belgique est une des économies de l'OCDE les plus ouvertes et est profondément intégrée dans les chaînes de valeur mondiales. Un tiers de ses exportations contient des intrants étrangers (OCDE, 2016). L'accès aux marchés extérieurs améliore la productivité, dans la mesure où les entreprises se spécialisent en fonction de leur avantage comparatif, réalisent des économies d'échelle et tirent parti de transferts de technologies (Kegels et van der Linden, 2011 ; BNB, 2013).

La faiblesse des gains de productivité et la rapidité de la croissance des salaires ont eu un effet négatif sur les résultats à l'exportation au cours des années 2000, les coûts unitaires de main-d'œuvre ayant augmenté plus vite que dans les pays voisins (graphique 8.C). En outre, une proportion relativement importante des exportations est orientée vers les marchés européens caractérisés par une faible croissance (Idea Consult, 2013). En conséquence, la Belgique a perdu plus de 10 % de sa part de marché à l'exportation entre 2000 et 2009, même si celle-ci est restée stable depuis lors (graphique 21). Les plus gros marchés à l'exportation de la Belgique sont l'Allemagne (17 % des exportations de marchandises) suivie par la France (16 %) et les Pays-Bas (11 %). Ces mêmes pays figurent aussi dans le classement de tête des importations : 17 % des importations de marchandises

Graphique 21. **Ratio entre croissance des exportations en volume et croissance des marchés d'exportation**



Source : Base de données du Département des affaires économiques de l'OCDE.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933496630>

proviennent des Pays Bas, 13 % de l'Allemagne et 10 % de la France. Les groupes de produits les plus exportés sont les produits chimiques (25 %), le matériel de transport (11 %) et les machines et outillage (11 %) (BNB, 2016c).

La croissance des salaires s'est modérée dernièrement. Les partenaires sociaux n'étant pas parvenus à trouver un accord, le gouvernement fédéral est intervenu directement dans les négociations collectives en fixant une norme salariale modérée, tant pour 2011-12 que pour 2013-14. En outre, en avril 2015, le gouvernement a suspendu l'indexation des salaires, de manière à les laisser diminuer de 2 % en termes réels. En 2016, le dispositif d'indexation a été réactivé. L'allègement des cotisations patronales de sécurité sociale a également réduit les coûts du travail. Grâce à ces mesures, les coûts unitaires de main-d'œuvre ont légèrement diminué sur la période 2014-16 (graphique 8.C). Les partenaires sociaux se sont entendus sur une hausse maximale du salaire réel de 1.1 % pour la période 2017-18. Comme expliqué ci-après, le système de détermination des salaires a été profondément remanié (encadré 4 ; tableau 10).

Le nouveau système de détermination des salaires comporte des éléments qui devraient renforcer son efficacité en termes de préservation de la compétitivité. Néanmoins, dans certaines circonstances, l'indexation sur l'inflation pourrait aller à l'encontre de l'objectif de maintien de la compétitivité. Par le passé, cette indexation s'est traduite par une croissance des salaires plus rapide que celle de la productivité en Belgique (OCDE, 2015a), et elle réduit la capacité d'ajustement aux chocs subis par la sphère réelle de l'économie qui exigeraient une dévaluation interne, point important dans une union monétaire. De ce point de vue, on préserverait mieux la compétitivité en liant plus directement les salaires à la productivité, même s'il peut être difficile de prévoir et d'estimer de manière fiable ce que seront les gains de productivité. Les autorités devraient évaluer les résultats du système réformé de détermination des salaires, et la nécessité éventuelle d'une réforme complémentaire.

Améliorer la qualité de l'environnement et favoriser une croissance économique plus verte et plus inclusive

Le niveau élevé d'urbanisation de la Belgique et l'ampleur des déplacements domicile-travail (ou « navettes ») et des phénomènes de congestion qui la caractérisent contribuent

Encadré 4. La réforme du système de détermination des salaires

En Belgique, le processus de formation des salaires est défini par la loi de 1996 relative à la promotion de l'emploi et à la sauvegarde préventive de la compétitivité. Dans le but de soutenir l'emploi, de préserver la compétitivité-coûts et de garantir la progression des salaires en termes réels en garantissant que l'évolution des salaires est comparable à celle observée dans les trois principaux partenaires commerciaux du pays, la loi fixe un plafond d'augmentation des salaires qui doit être respecté par les partenaires sociaux. Ce plafond est fixé en fonction de la croissance des salaires attendue chez les principaux partenaires commerciaux de la Belgique (à savoir, l'Allemagne, la France et les Pays-Bas). En outre, les salaires sont indexés sur l'inflation. En l'absence d'intervention directe des pouvoirs publics dans les négociations salariales, ce système a permis des augmentations rapides des salaires en Belgique, à la fois parce que la hausse des salaires chez ses partenaires commerciaux a eu tendance à être surestimée (de 0.9 point de pourcentage en moyenne pendant les huit périodes de deux ans antérieures à 2013 [CCE, 2014]), et parce que l'inflation a été relativement forte en Belgique (graphique 8.D).

Dans le cadre du budget de 2017, le gouvernement fédéral a proposé d'apporter plusieurs modifications à la loi de 1996 relative à la promotion de l'emploi et à la sauvegarde préventive de la compétitivité. Le principal objectif de cette réforme est de mieux préserver la compétitivité-coûts, sans pour autant supprimer l'indexation des salaires. Le plafond retenu pour l'augmentation des salaires (la « marge maximale disponible ») sera déterminé de la façon suivante :

- Premièrement, la prévision d'évolution des salaires en Allemagne, en France et aux Pays-Bas pour les deux années à venir (A) sera établie.
- La prévision d'inflation en Belgique constituera le fondement de la prévision d'indexation des salaires (B).
- Un terme de correction *ex post* (C) sera ensuite appliqué pour tenir compte des divergences d'évolution des salaires entre la Belgique et les pays voisins depuis 1996). Par conséquent, lors de la détermination de l'augmentation des salaires pour la période de deux années à venir, les évolutions cumulées des salaires en Belgique et dans les pays voisins depuis 1996 seront prises en compte.
- On appliquera également un mécanisme de correction *ex ante*, ou marge de sécurité (D), afin de réduire en amont le risque d'éventuelles erreurs de prévisions (d'inflation en Belgique et/ou de hausse des salaires dans les pays voisins).

Le plafond d'augmentation des salaires sera donc déterminé à partir de A-B-C-D. Sur la base de cet élément et d'autres informations fournies dans le rapport du Conseil central de l'économie (CCE), les partenaires sociaux négocieront la marge maximale.

En outre, les réductions des cotisations sociales patronales qui résultent du transfert de charge fiscale (dit « *tax-shift* ») programmé sur la période 2016-20 par le gouvernement fédéral, au moins la moitié de toutes les futures réductions de cotisations sociales patronales et la moitié de tous les handicaps salariaux négatifs observés depuis 1996 seront exclues du calcul de l'augmentation des salaires. L'exclusion de ces éléments servira à réduire le handicap historique, c'est-à-dire l'écart de coûts salariaux qui existait avant 1996 entre la Belgique et les pays voisins.

Source : Services du ministre de l'Emploi, de l'Économie et des Consommateurs.

à une exposition moyenne aux particules fines nocives nettement plus élevée que la moyenne de l'OCDE. Néanmoins, la proportion de personnes exposées à certains des niveaux de pollution les plus élevés est inférieure à la moyenne de l'OCDE. Le niveau général d'exposition s'améliore en Belgique, mais cela ne suffit pas à combler l'écart avec la moyenne de l'OCDE, qui diminue également (graphique 22.C). Comme indiqué plus haut, les marges de manœuvre budgétaires créées par la faiblesse des taux d'intérêt offrent la

Tableau 10. Recommandations antérieures de l'OCDE concernant la détermination des salaires et la politique de la concurrence

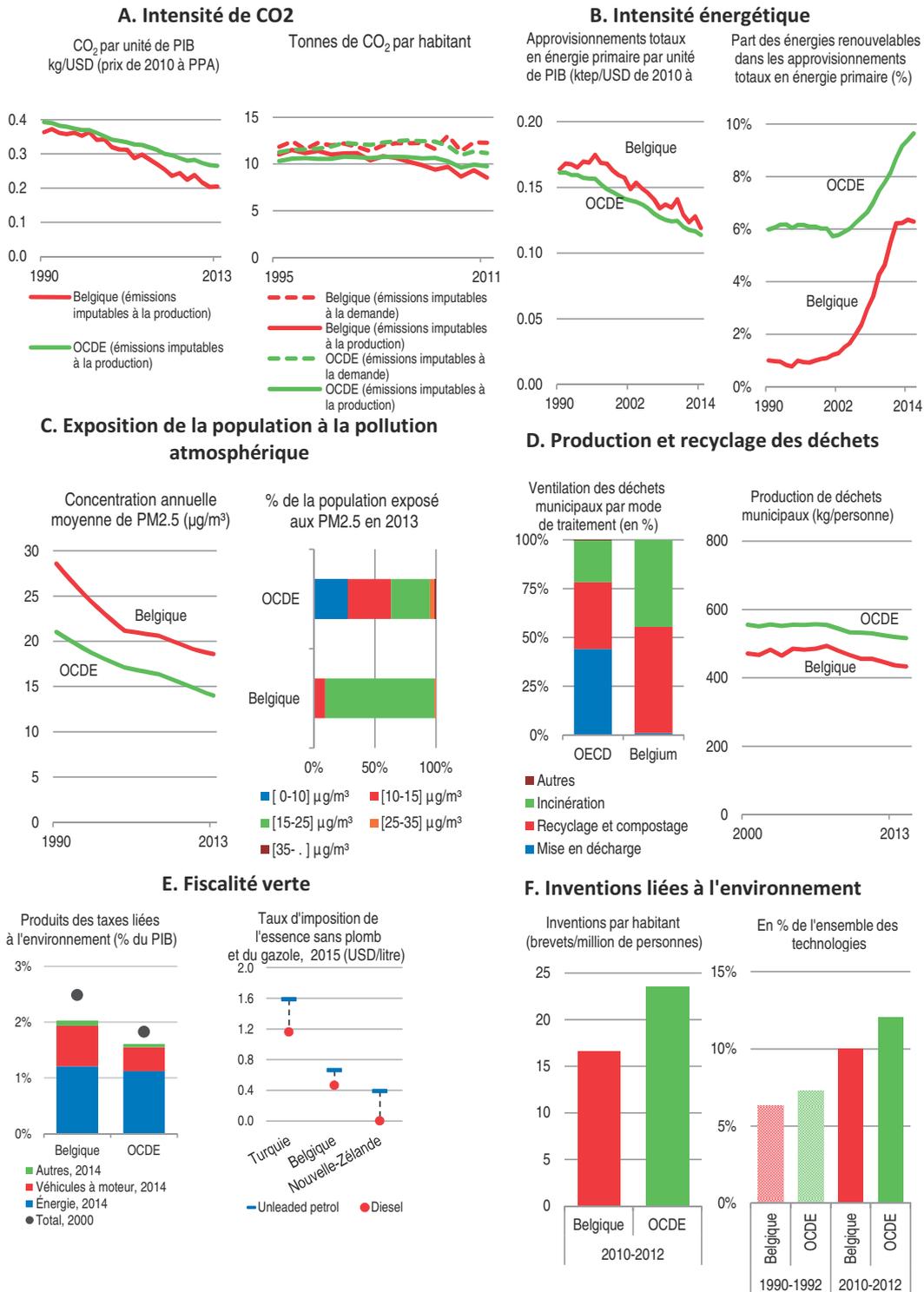
Résumé des recommandations	Résumé des mesures prises depuis l'Étude de 2015
Réformer le processus de formation des salaires, notamment le système d'indexation, pour mieux tenir compte de l'évolution de la productivité intérieure.	Suspension temporaire du mécanisme d'indexation des salaires. Réforme du processus de formation des salaires.
Assouplir la réglementation du commerce de détail et des services professionnels.	Au niveau fédéral, la transposition horizontale de la directive relative aux qualifications professionnelles est terminée, et sa transposition verticale est en cours. Dans la Région flamande, la décision visant à libéraliser la plupart des professions réglementées a été approuvée le 17 mars 2017.
Alléger les charges administratives qui pèsent sur les nouvelles entreprises.	Initiatives fédérales et régionales destinées à simplifier les procédures administratives relatives aux PME, notamment aux microentreprises (telles que le « Small Business Act » de la Région de Bruxelles-Capitale).

possibilité de financer des investissements verts, en particulier dans les infrastructures de transport, ce qui pourrait réduire les goulets d'étranglement et contribuer à la transition vers une économie bas carbone. Outre le fait qu'ils renforcent la croissance et la productivité, de tels investissements, conjugués à des taxes environnementales, pourraient rendre la croissance plus verte et plus inclusive. Améliorer les transports publics, recourir davantage aux péages de congestion et supprimer le régime d'imposition favorable appliqué aux véhicules de société sont autant de mesures qui pourraient améliorer la qualité de l'air. Les autorités ont déjà pris des mesures en ce sens (tableau 11). La transition vers une économie plus verte peut également modifier la structure du marché du travail et ouvrir de nouvelles perspectives, notamment pour les personnes les plus vulnérables (OCDE, 2012b). Il est crucial que des politiques publiques adaptées soient mises en œuvre en matière de compétences pour tirer le meilleur parti de ces nouvelles possibilités.

L'économie belge se caractérise par une intensité énergétique un peu supérieure à la moyenne de l'OCDE, mais elle a diminué plus rapidement que dans d'autres pays au cours des deux dernières décennies. Les émissions de CO₂ par habitant et par unité de PIB sont inférieures aux moyennes de l'OCDE, l'énergie nucléaire représentant environ la moitié de l'électricité et près de 17 % des approvisionnements totaux en énergie primaire (ATEP). En outre, plus d'un cinquième de l'électricité consommée par la Belgique est importé. La part des énergies renouvelables a augmenté assez rapidement au cours des années 2000, compte tenu de l'exploitation croissante des biocarburants et des déchets. Malgré un essor spectaculaire de la production d'énergie d'origine éolienne et solaire, la part globale des énergies renouvelables a stagné ces dernières années. Elles ont représenté 8 % des ATEP en 2014. Cette part devra sensiblement augmenter pour que soit atteint l'objectif national défini pour 2020 (soit 13 % de la consommation finale totale d'énergie). La concrétisation du projet du gouvernement fédéral de ramener progressivement la production d'électricité nucléaire à zéro d'ici à 2022-25 passe par la poursuite du développement des énergies renouvelables et nécessitera en outre des investissements dans des centrales au gaz. La sortie progressive du nucléaire aura probablement un effet sensible sur l'approvisionnement en énergie, les prix de l'électricité et la capacité de la Belgique d'atteindre ses objectifs à long terme en matière d'émissions de gaz à effet de serre (AIE, 2016).

La transition vers des énergies plus propres offre l'occasion d'élaborer et d'adopter de nouvelles technologies qui pourraient renforcer la croissance, l'emploi et l'inclusion sociale, tout en remédiant à des problèmes environnementaux. La part des inventions liées à l'environnement dans l'ensemble des brevets a augmenté très sensiblement depuis le

Graphique 22. Enjeux environnementaux



Source : OCDE (2016), « Indicateurs de croissance verte », « Brevets technologiques liés à l'environnement : Développement technologique par pays des inventeurs », et « Déchet : Déchets municipaux », *Statistiques de l'OCDE sur l'environnement* (base de données) ; base de données des comptes nationaux de l'OCDE ; Agence internationale de l'énergie (2016), *IEA World Energy Statistics and Balances* (base de données) ; *IEA Energy Prices and Taxes Statistics* (base de données) ; calculs de l'OCDE fondés sur des données tirées de M. Brauer et al. (2016), « Ambient Air Pollution Exposure Estimation for the Global Burden of Disease 2013 », *Environmental Science & Technology* 50 (1), pp. 79-88.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933496643>

Tableau 11. **Recommandations antérieures de l'OCDE concernant la croissance verte**

Résumé des recommandations	Résumé des mesures prises depuis l'Étude de 2015
Réorienter les subventions destinées aux investissements dans les économies d'énergie vers des technologies offrant un meilleur rapport efficacité/coût.	Les subventions accordées par la Région flamande au titre des investissements dans les économies d'énergie concernant des bâtiments résidentiels et non résidentiels ont été réformées : subventions et réduction d'impôt foncier pour les nouvelles installations de production d'énergie solaire ou éolienne.
Alourdir la fiscalité de l'énergie à usage résidentiel.	Indexation des prix de l'électricité et du gaz, sur la base de paramètres fondés sur le marché, et suppression du taux réduit de TVA sur l'électricité pour les particuliers à compter de septembre 2015. Relèvement de la taxe sur la consommation d'électricité dans la Région flamande.
Réduire les subventions aux déplacements en voiture particulière entre le domicile et le travail et introduire des péages de congestion dans les plus grandes villes.	Instauration d'un nouveau prélèvement sur les poids lourds. Réduction de la déduction d'impôt relative aux véhicules de société. Création d'un budget mobilité destiné à remplacer le véhicule de société pour les salariés qui en bénéficient. Aides/subventions fiscales accordées aux particuliers/sociétés qui achètent des véhicules respectueux de l'environnement dans la Région flamande.
Accroître la production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelable afin d'atteindre les objectifs fixés pour 2020 en matière d'émissions de gaz à effet de serre.	Accord de coopération sur un partage de la charge entre les régions et les autorités fédérales concernant les objectifs définis en matière d'énergie et de changement climatique d'ici 2020. Approbation en 2016, dans la Région flamande, de Plans d'action 2020 et d'objectifs en matière d'énergie photovoltaïque et éolienne.

début des années 90, comme dans bien d'autres pays, mais le nombre d'inventions de ce type par habitant en Belgique reste inférieur de 30 % environ à la moyenne de l'OCDE.

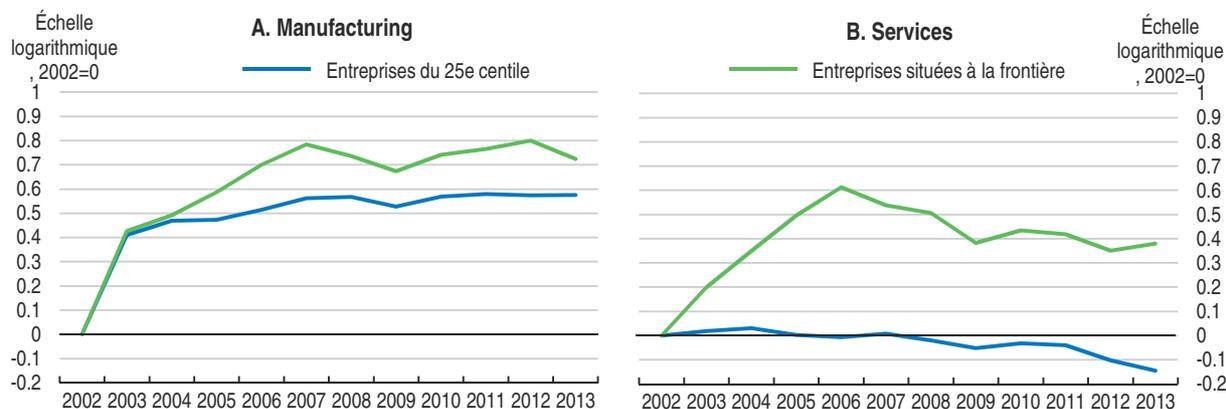
Parmi les autres enjeux environnementaux figure le taux de raccordement aux stations d'épuration des eaux usées, pour lequel la Belgique est toujours à la traîne de certains de ses voisins, et 84 % des ménages sont au moins raccordés à une installation secondaire de traitement des eaux urbaines résiduaires. Dans certaines parties du pays, ce taux de raccordement limité s'explique en partie par la dispersion des constructions qui ne permet pas de raccorder de manière économiquement efficiente chaque ménage à une station d'épuration publique. Côté positif, la production de déchets des ménages diminue depuis 2007 en Belgique et reste un peu inférieure à la moyenne de l'OCDE. Les mises en décharge ont été entièrement supprimées et la part des déchets non mis en décharge qui est recyclée ou compostée est nettement plus importante que dans nombre d'autres pays.

Rendre l'environnement économique plus propice aux gains de productivité

Bien que le PIB par heure travaillée ait augmenté de 1.5 % par an entre 1996 et 2005, son taux de croissance est tombé à 0.5 % entre 2006 et 2015 (graphique 4.B). Un ralentissement similaire de la croissance de la productivité a eu lieu dans la plupart des pays de l'OCDE, mais le recul a été plus prononcé en Belgique (graphique 4.C). Dans la plupart des pays de l'OCDE, ce ralentissement des gains de productivité tient essentiellement au fléchissement de la croissance de la productivité dans les entreprises à la traîne (OECD, 2015c). Cela est vrai aussi de la Belgique, bien que les gains de productivité semblent également y avoir stagné ces dernières années dans les entreprises du secteur des services qui se situent à la frontière de productivité (graphique 23). Dans ce contexte, l'enjeu est de relancer une croissance généralisée de la productivité, notamment en favorisant l'émergence d'un environnement des entreprises propice à l'innovation et à une large diffusion des technologies de pointe.

Graphique 23. La croissance de la productivité multifactorielle (PMF) s'est ralentie pour les entreprises situées à la frontière et celles qui sont à la traîne

PMF suivant la distance à la frontière de productivité Niveau moyen de PMF par catégorie d'entreprises



Note : Les entreprises situées à la frontière sont celles dont la moyenne mobile sur 3 ans de la PMF est supérieure ou égale à 95 % de la distribution de la productivité dans leur secteur. Les calculs ont été effectués à partir d'un échantillon d'entreprises de 20 salariés ou plus et présentes au moins depuis trois ans dans la base de données ORBIS. En moyenne, l'échantillon est constitué chaque année d'environ 1 432 entreprises appartenant au secteur manufacturier et 3 456 entreprises appartenant au secteur des services.

Source : Calculs OCDE, Base de données Orbis.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933496654>

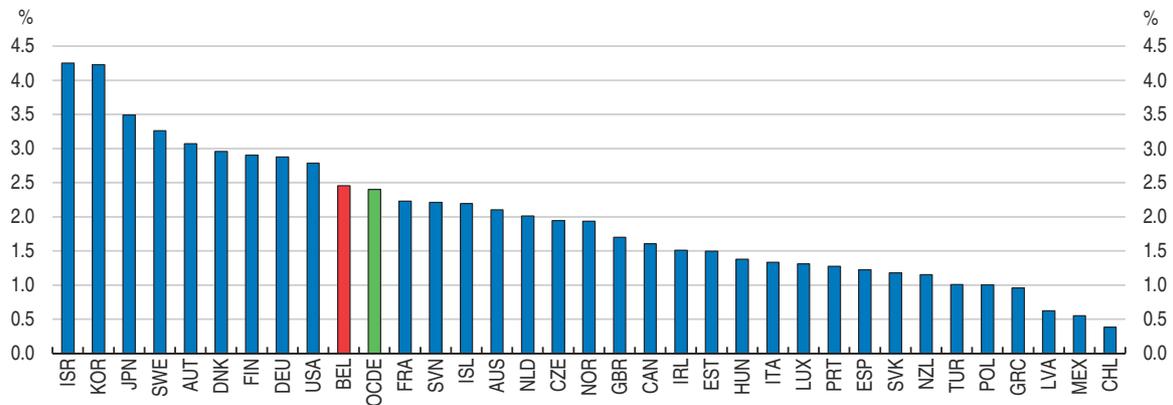
Renforcer l'innovation à la frontière

D'après le tableau de bord européen de l'innovation de 2016, la Belgique est « un pays fortement innovateur » et son score normalisé s'établit à 0.6. Un des principaux moteurs de l'innovation et de la productivité est l'investissement immatériel, en particulier les dépenses de recherche-développement (R-D) (OCDE, 2015c). Les dépenses brutes de R-D de la Belgique représentaient 2.5 % de son PIB en 2014, soit un niveau plus élevé que la moyenne de l'UE et que celle de l'OCDE, quoique inférieur à l'objectif de 3 % fixé à Lisbonne (graphique 24.A). Néanmoins, la part des dépenses de R-D des entreprises dans les dépenses totales de R-D a diminué au cours des deux dernières décennies, se stabilisant en deçà de 60 % après la crise financière (graphique 24.B). Les dépenses de R-D des entreprises tendent à se concentrer dans celles qui sont déjà très productives et qui veulent rester à la frontière technologique ou l'atteindre (OCDE, 2015c). L'enjeu pour les responsables de l'action publique est donc d'inciter les entreprises à accroître leurs investissements incorporels en matière de R-D.

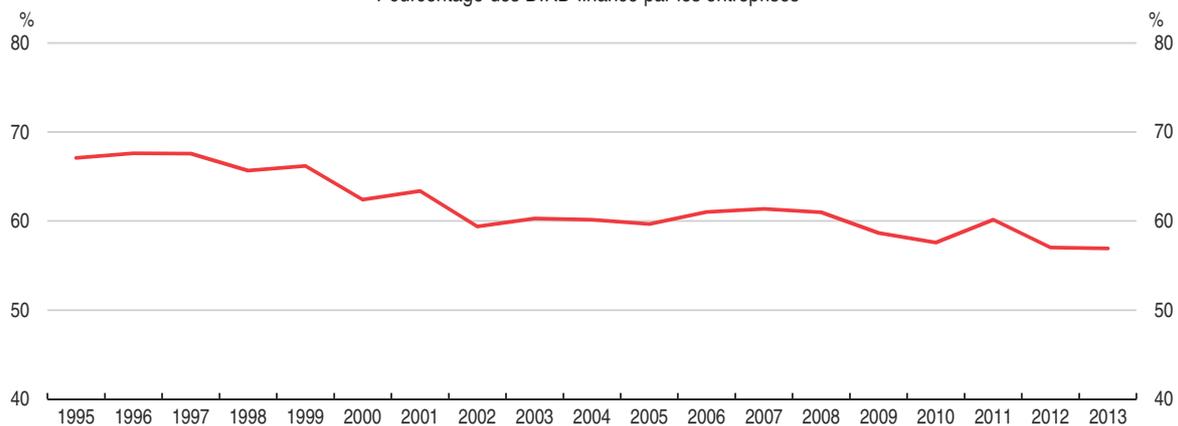
Les autorités fédérales et régionales ont lancé divers programmes visant à stimuler la R-D et l'innovation au niveau des entreprises. Ainsi, les entreprises peuvent déduire de leur bénéfice imposable 80 % de leurs revenus de brevets, tandis que les salaires versés à des chercheurs travaillant sur des projets de R-D font l'objet d'une dispense partielle de versement du précompte professionnel. Le premier dispositif a été supprimé en juillet 2016, une règle de maintien des droits acquis s'appliquant aux brevets existants. Un nouveau régime, conforme à l'« approche du lien modifiée » adoptée dans le cadre du projet sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (BEPS) de l'OCDE et du Groupe des Vingt (G20) (OCDE, 2014b), vient d'être approuvé. Une autre réforme réside dans l'élargissement du périmètre des revenus provenant d'innovations (liés par exemple à des licences ou à des droits exclusifs) qui ouvrent droit à déduction. La possibilité de restreindre l'accès à ce dispositif aux entreprises ayant des activités substantielles de R-D est actuellement débattue. Dans ce contexte, les autorités devraient veiller à ce que les mesures

Graphique 24. L'investissement en recherche-développement (R-D) est proche de la moyenne de l'OCDE

A. Dépenses intérieures brutes de R-D (DIRD) En pourcentage du PIB, 2015 ou dernière période connue



B. Part des dépenses de R-D des entreprises Pourcentage des DIRD financé par les entreprises



Source : OCDE, Principaux indicateurs de la science et de la technologie.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933496666>

d'incitation fiscale aillent de pair avec des activités de R-D (dépenses) afin de réduire les possibilités d'évasion fiscale.

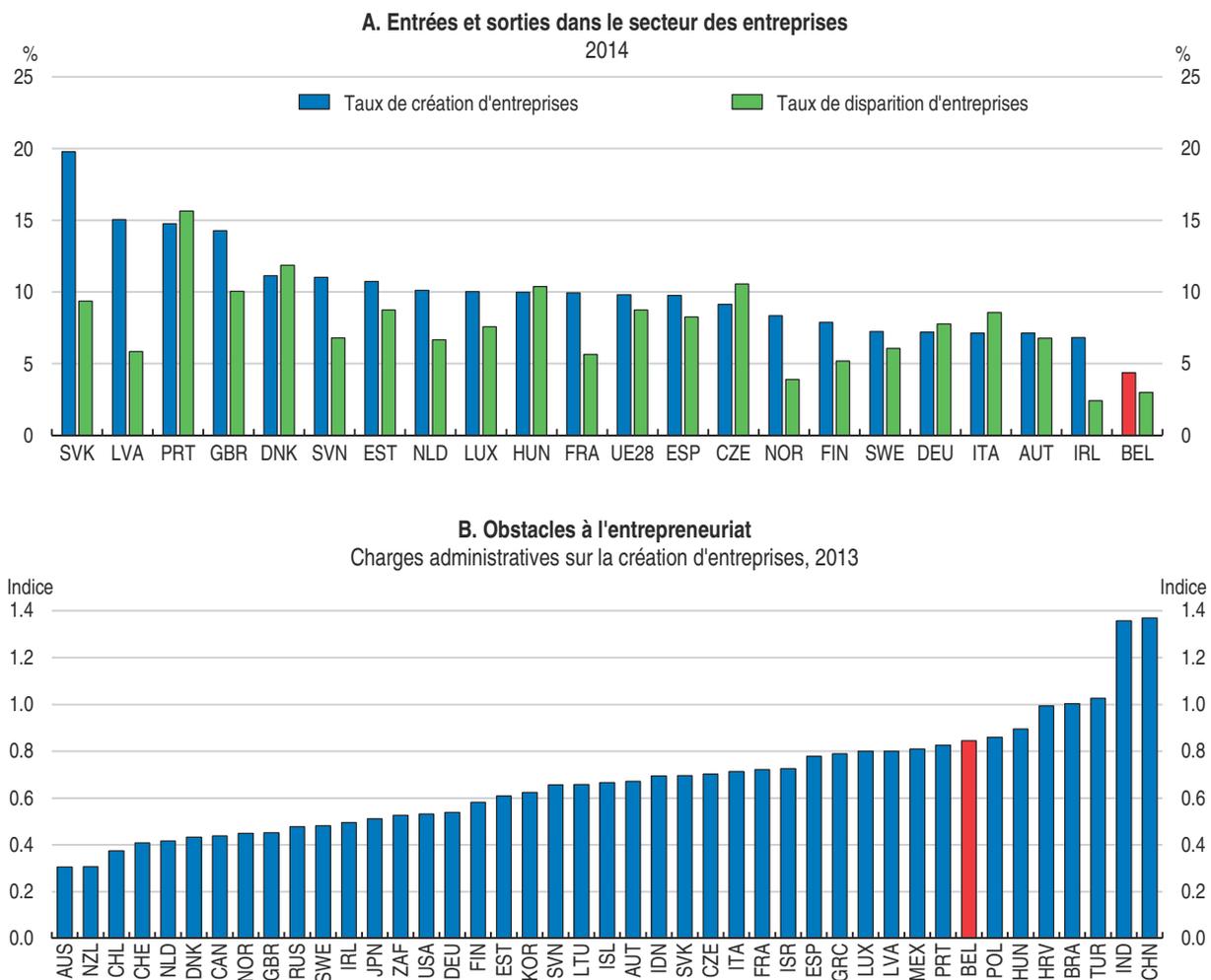
Les trois régions belges ont élaboré leur propre ensemble de mesures de soutien de la recherche et de l'innovation, afin de favoriser le développement de pôles d'activités économiques, de simplifier les procédures relatives aux aides publiques et de réduire les charges administratives. La promotion des pôles industriels dans les chaînes de valeur mondiales est un des principaux objectifs des pouvoirs publics dans la Région flamande et dans la Région wallonne, tandis que les pôles de services sont prédominants dans la Région de Bruxelles-Capitale. Des progrès ont été accomplis en termes de réduction de la fragmentation des dispositifs de soutien au sein de chaque région. Dans la Région flamande, il existe depuis 2016 un seul organisme chargé de toutes les aides aux entreprises et un seul organisme pour l'aide aux chercheurs. La Région de Bruxelles-Capitale prévoit de fusionner trois organismes chargés de soutenir les activités de recherche. Les projets conjoints de R-D associant des entreprises de régions différentes bénéficient aussi d'une forme explicite de soutien au niveau interrégional.

Les autorités de chaque région devraient continuer de rationaliser les dispositifs d'aides publiques à la R-D et à l'innovation. Pour maximiser la transparence et l'impact des aides, les autorités fédérales et régionales devraient stimuler davantage la collaboration entre les établissements de recherche, tous les types d'entreprises et les autres acteurs concernés.

Renforcer le dynamisme des entreprises

Les jeunes entreprises disposent souvent d'un avantage comparatif en matière de commercialisation d'innovations radicales (Baumol, 2002), si bien qu'une culture dynamique de création d'entreprises est propice à l'innovation et à une forte croissance de la productivité. Le secteur des entreprises belge se caractérise par des taux très faibles de création d'entreprises et de sortie du marché (graphique 25.A), même si la croissance du nombre de créations d'entreprises s'est accélérée dernièrement (tableau 12). D'après les résultats de l'enquête *Doing Business* de la Banque mondiale, la Belgique se classe favorablement dans l'ensemble, en particulier en termes de cadre réglementaire, de conditions de marché, d'accès au financement et de compétences entrepreneuriales (De Mulder et Godefroid, 2016 ; graphique 26). Néanmoins, les résultats de la Belgique laissent à désirer en matière

Graphique 25. **Le secteur des entreprises manque de dynamisme**



Source : Eurostat ; et OCDE, Base de données des indicateurs de réglementation des marchés de produits (RMP).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933496672>

Tableau 12. **Taux de croissance du nombre de créations et de faillites d'entreprises en Belgique**

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Créations d'entreprises	-2 %	10 %	4 %	-6 %	1 %	4 %	2 %	7 %
Faillites d'entreprises	10 %	4 %	6 %	5 %	10 %	-9 %	-6 %	-5 %

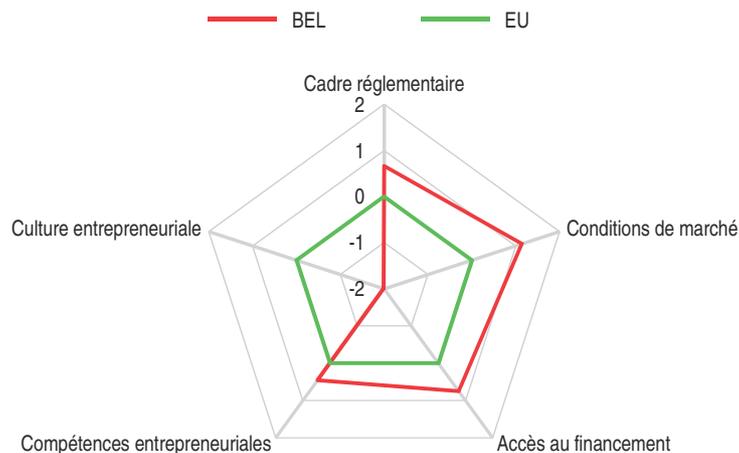
Source : Graydon et Unizo.

d'exécution des contrats (Calvino et al., 2016 ; tableau 13) et de capital minimum à verser pour faire immatriculer une entreprise, dont le niveau est élevé (Dreher et Gassebner, 2013). Les résultats relativement médiocres sur le plan de l'« exécution des contrats » tiennent essentiellement à la faiblesse des scores obtenus par la Belgique s'agissant de l'automatisation des tribunaux et de la gestion des affaires (BM, 2016a).

Le niveau relativement élevé des charges administratives pesant sur la création d'entreprises a sans doute également freiné l'entrepreneuriat (graphique 25.B). Pour favoriser les créations d'entreprises, le gouvernement fédéral a mis en œuvre des mesures dans le cadre de son « Plan PME » de février 2015, qui vise à réduire de 30 % les coûts administratifs associés à l'immatriculation des entreprises, par exemple en créant un guichet unique pour les PME. Ces efforts sont complétés à l'échelon régional par des initiatives de simplification des procédures administratives destinées aux PME.

Graphique 26. **Il faudrait prendre des mesures supplémentaires pour favoriser la culture entrepreneuriale**

Résultats de la Belgique par rapport à l'UE, 2009-15



Note : Plus le score est faible, plus le résultat mesuré laisse à désirer. Les scores sont exprimés par rapport à la moyenne de l'Union européenne (UE) pour chaque indicateur. S'agissant de l'UE, les données correspondent à la moyenne simple des scores de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Belgique, du Danemark, de l'Espagne, de la France, de la Grèce, de l'Irlande, de l'Italie, du Luxembourg, des Pays-Bas, du Portugal et de la Suède.

Source : De Mulder et Godefroid (2016).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933496684>

Certains éléments du système d'imposition pourraient également entraver la croissance des jeunes entreprises et avoir un effet dissuasif en matière de création d'entreprises. Ainsi, comme de nombreux autres pays, la Belgique dispense les petites entreprises de s'identifier à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) afin de simplifier leurs procédures fiscales. Néanmoins, le seuil à partir duquel cette identification est requise est relativement bas et, dans les pays

Tableau 13. **Indicateur de l'enquête Doing Business de la Banque mondiale sur l'exécution des contrats**

	Délai (jours)	Coût (% du montant du litige)	Indicateur de qualité des procédures judiciaires (0-18)
Belgique	505	18	8
Médiane de l'OCDE	431	22.1	11
Meilleur résultat de la zone OCDE	216	9	15.5
Pire résultat de la zone OCDE	1 580	43.9	7

Source : Banque mondiale, base de données Doing Business.

de l'UE, les seuils d'identification à la TVA peu élevés vont de pair avec de faibles taux d'entrée de nouvelles entreprises sur le marché, dans la mesure où ils tendent à alourdir les charges administratives (FMI, 2016b). Conscientes des conséquences négatives potentielles d'un seuil très bas d'identification à la TVA, les autorités belges l'ont relevé à 25 000 EUR dans le cadre des réformes du « Plan PME » de 2015.

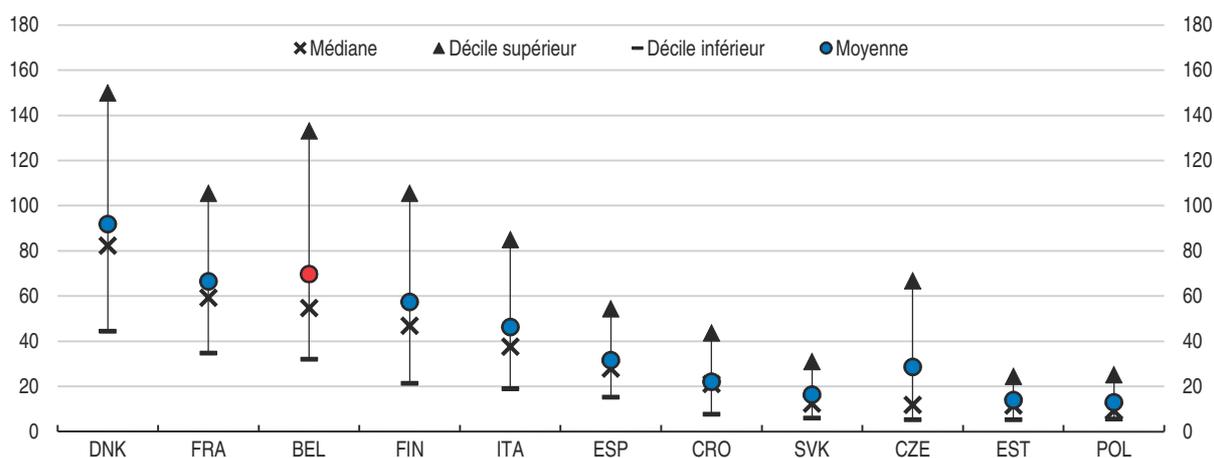
Selon de récents travaux empiriques, la Belgique se classe au dernier rang des pays de l'UE en termes de culture entrepreneuriale (De Mulder et Godefroid, 2016), sachant que cette notion recouvre des facteurs tels que le prestige associé à l'entrepreneuriat et l'aversion pour le risque. Ces conclusions laissent à penser que les autorités devraient encore étoffer les programmes de sensibilisation mis en œuvre dans les établissements scolaires, afin de renforcer la formation à l'entrepreneuriat et de mieux informer les jeunes diplômés sur la nature des entreprises privées et les possibilités qu'elles offrent.

Améliorer la diffusion des technologies

Une croissance forte et généralisée de la productivité passe par la diffusion des progrès technologiques et organisationnels. La Belgique se caractérise par une distribution relativement hétérogène des entreprises en fonction de leur productivité (graphique 27). Une petite proportion d'entre elles figure parmi les plus productives d'Europe, mais de nombreuses autres ont une productivité nettement plus faible.

Graphique 27. **La distribution des entreprises suivant la productivité de leur main-d'œuvre est large**

Valeur ajoutée réelle par salarié, calculée en moyenne sur la période 2007-13



Source : CompNet, 2016.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933496697>

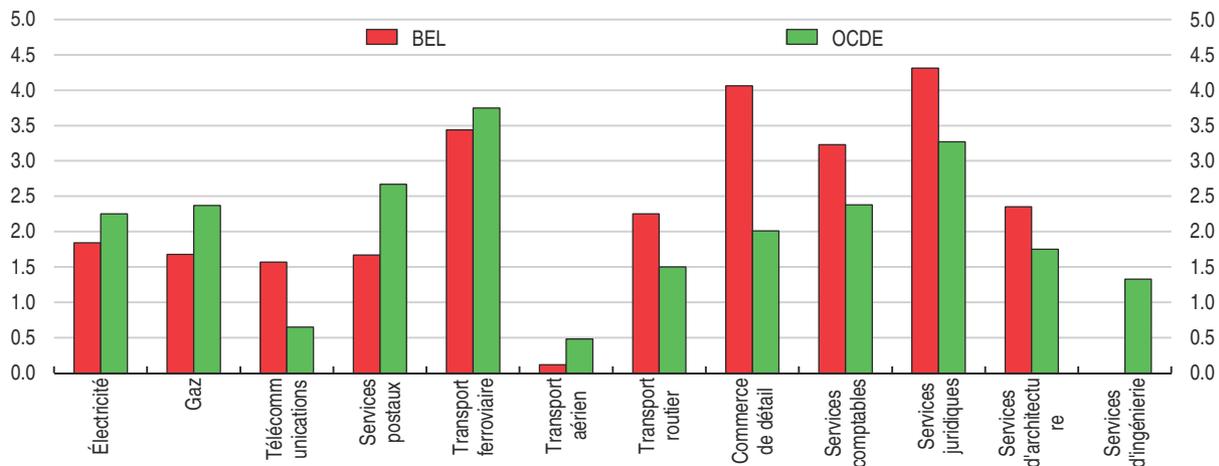
La diversité des résultats des entreprises en matière de productivité s'explique en partie par leur degré d'intégration dans les chaînes de valeur mondiales (CVM). Les innovations à la frontière mondiale tendent à être rapidement adoptées par les multinationales et diffusées à leurs filiales dans le monde entier. En outre, les sociétés belges ayant des relations commerciales directes avec des multinationales tendent à bénéficier d'effets d'entraînement (BNB, 2013). La Belgique se caractérise par un régime commercial ouvert et une réglementation moins restrictive que la moyenne de l'OCDE dans 20 secteurs de services sur 22 (OCDE, 2016e). En revanche, dans la comptabilité, l'audit et l'architecture, des restrictions relatives aux participations freinent l'intégration internationale (OCDE, 2017b). Ainsi, dans les sociétés fournissant des services d'audit et de comptabilité, 50 % des droits de vote + 1 doivent être détenus par des professionnels localement agréés. Dans les sociétés offrant des services d'architecture, 60 % des droits de vote et des actions doivent être entre les mains de professionnels agréés localement. Ces règles s'appliquent de la même façon aux citoyens belges et aux ressortissants étrangers. Les règles de reconnaissance des qualifications contenues dans la directive 2005/36/EG s'appliquent aux ressortissants de pays de l'UE. Les conditions d'accès de personnes morales à des professions économiques et intellectuelles comme les architectes et les comptables sont en cours d'étude. Les autorités devraient continuer d'œuvrer en faveur de l'ouverture commerciale, de la connectivité internationale et de la mobilité des travailleurs hautement qualifiés, afin d'obtenir une intégration plus généralisée des entreprises belges dans les CVM.

Les chaînes de production mondiales sont tributaires du bon fonctionnement des réseaux de transport et des réseaux logistiques. La Belgique est une plateforme logistique essentielle en Europe compte tenu de sa situation géographique et de l'importance de ses infrastructures portuaires (BM, 2016b). La qualité de certains types d'infrastructures, en particulier des réseaux routier et ferroviaire, s'ajuste lentement à l'évolution des besoins, après une période de faiblesse de l'investissement public qui a contribué à la détérioration des infrastructures. D'après les classements établis par le Forum économique mondial, la Belgique est passée du 10^e rang mondial en termes de qualité des routes en 2007-06 au 30^e en 2015 (Forum économique mondial, 2016).

La coexistence d'entreprises aux niveaux de productivité très différents en Belgique indique peut-être aussi qu'il est possible d'améliorer encore la répartition des ressources. Le ralentissement de la croissance de la productivité a été attribué en partie à une modification de la composition de l'économie belge, correspondant à la contraction d'activités manufacturières très productives et à l'expansion de secteurs de services à la productivité plus faible (Biatour et Kegels, 2015). Certains services non exportables, tels que le commerce de détail ou certains services professionnels, restent fortement réglementés (graphique 28). Une amélioration du fonctionnement du marché unique des services pourrait également avoir des effets positifs importants pour la Belgique. Les principaux autres domaines dans lesquels les autorités devraient envisager d'engager des réformes sont les suivants :

- Dans le commerce de détail, des règles spécifiques s'appliquent toujours aux grandes surfaces, protégeant les entreprises en place.
- Dans les services comptables, d'architecture et juridiques, l'affiliation à une association professionnelle est toujours obligatoire.

Graphique 28. Certains secteurs restent fortement réglementés

Indicateur de réglementation des marchés de produits (RMP) de l'OCDE
(plus sa valeur est élevée, plus la réglementation est restrictive)

Source : OCDE (2013), Base de données sur la réglementation des marchés de produits (RMP).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933496701>

Améliorer les compétences et les mobiliser pour renforcer la croissance et l'inclusion sociale

Mieux utiliser les compétences disponibles

Des données récentes suggèrent que l'affectation des travailleurs ayant une formation universitaire n'est pas optimale, au sens où ils ne sont pas employés par les entreprises où ils pourraient contribuer le plus à la création de valeur économique (Vanderbergue, 2016 ; chapitre 2). D'après des microdonnées collectées dans le cadre du Programme pour l'évaluation internationale des adultes (PIAAC) à l'issue d'entretiens avec un panel d'employeurs dans la Région Flamande, suggèrent que les inadéquations des compétences risquent d'avoir un impact négatif sur la productivité, au niveau global et au niveau sectoriel (Adalet et Andrews, 2015g). La présence de travailleurs surqualifiés dans une entreprise peut certes améliorer sa productivité (Mahy et al., 2015), mais elle peut réduire les performances macroéconomiques, dans la mesure où l'effet stimulant induit sur la productivité par une formation supérieure et plus important dans les entreprises les plus productives et innovantes, qui se situent à la frontière d'efficacité ou à proximité (Aghion et al., 2006 ; 2009), et si certaines entreprises ont des difficultés à attirer les travailleurs qu'ils emploieraient de manière plus productive (Andrews et Cingano, 2014). Globalement, d'après les estimations de l'OCDE, réduire l'inadéquation des compétences au niveau le plus bas observé dans la zone OCDE pourrait se traduire par des gains de productivité de l'ordre de 3 % à l'échelle macroéconomique en Belgique (Adalet et Andrews, 2015).

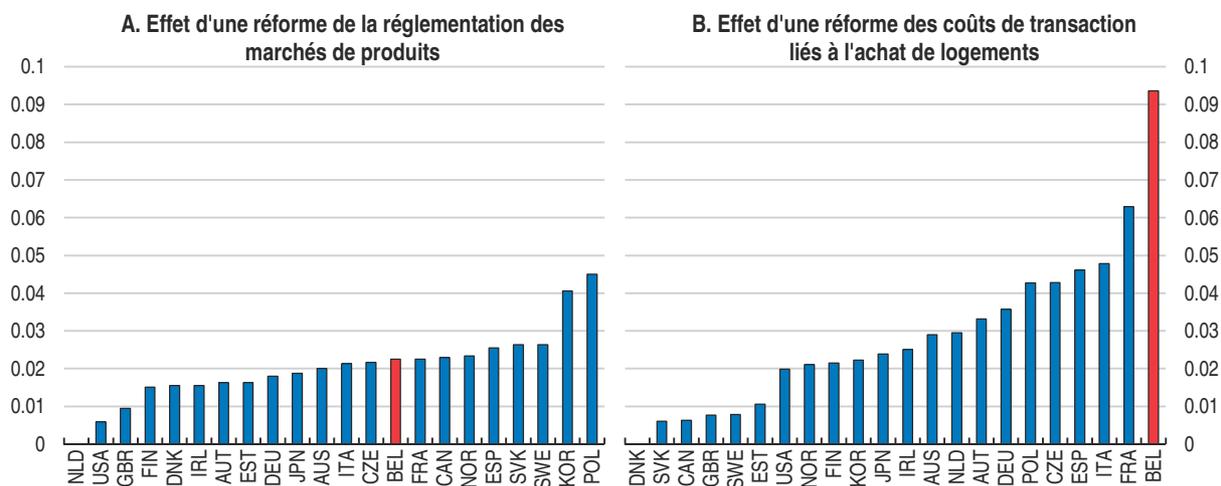
Les politiques relatives au marché du logement, aux marchés de produits et au marché du travail (graphique 29) pourraient toutes contribuer à améliorer l'affectation des ressources :

- La mobilité résidentielle est faible, puisque environ 10 % des travailleurs changent de lieu de résidence au cours d'une période de deux ans, tandis que la mobilité professionnelle est inférieure à la moyenne de l'UE (Eurostat, 2016). Cette situation contribue aux problèmes d'inadéquation des compétences, car elle va de pair avec un redéploiement limité des ressources en main-d'œuvre (Andrews et Caldera-Sánchez, 2011). Malgré les récentes réductions des avantages fiscaux accordés aux propriétaires occupants (voir le

tableau 7), la forte proportion de personnes qui sont propriétaires de leur logement et le niveau des coûts de transaction sur le marché du logement sont élevés. Les autorités fédérales pourraient donc revoir à la hausse les valeurs cadastrales afin qu'elles correspondent mieux aux prix du marché, tandis que les autorités régionales pourraient réduire la déductibilité fiscale des remboursements d'emprunt hypothécaire, comme cela avait été recommandé dans l'*Étude économique de l'OCDE* de 2015. Parallèlement, les autorités devraient évaluer la nécessité de mesures compensatoires en faveur des propriétaires occupants en difficulté financière, telles que le droit d'accumuler des arriérés d'impôts tant que leur bien n'est pas vendu.

- Une réglementation des marchés de produits relativement restrictive et des obstacles importants à l'entrée protègent également des entreprises en place peu productives tout en contribuant aux problèmes d'inadéquation des compétences et à la faiblesse relative de la productivité, dans la mesure où ils empêchent des entreprises plus productives d'entrer sur le marché et de faire un meilleur usage des travailleurs hautement qualifiés (Adalet et Andrews, 2015). Comme indiqué plus haut, il est possible d'assouplir la réglementation des marchés de produits, en particulier dans les secteurs des services et du commerce de détail pour renforcer le dynamisme des entreprises et améliorer l'affectation des ressources (voir aussi le chapitre 1).

Graphique 29. **Effets potentiels de la réglementation sur l'inadéquation des compétences**



Note : Estimation pour un ensemble de pays de la réduction de l'inadéquation des compétences résultant de réformes qui permettent de porter les deux variables représentatives de l'action publique considérées au niveau correspondant aux pratiques optimales. Ainsi, si la Belgique réformait sa réglementation des marchés des produits de manière à ce qu'elle corresponde aux pratiques optimales, la probabilité d'inadéquation des compétences diminuerait de près de 2,5 %. La variable retenue pour la réglementation des marchés de produits est l'indicateur global de RMP correspondant à 2008. Les coûts de transaction intègrent un certain nombre d'éléments tels que les droits de mutation (droits de timbre, par exemple), les droits d'enregistrement à acquitter lors de l'inscription du bien immobilier considéré au registre foncier, les frais de notaire ou autres frais juridiques ainsi que les frais usuels d'agence immobilière, et se rapportent à 2009.

Source : Adalet et Andrews (2015).

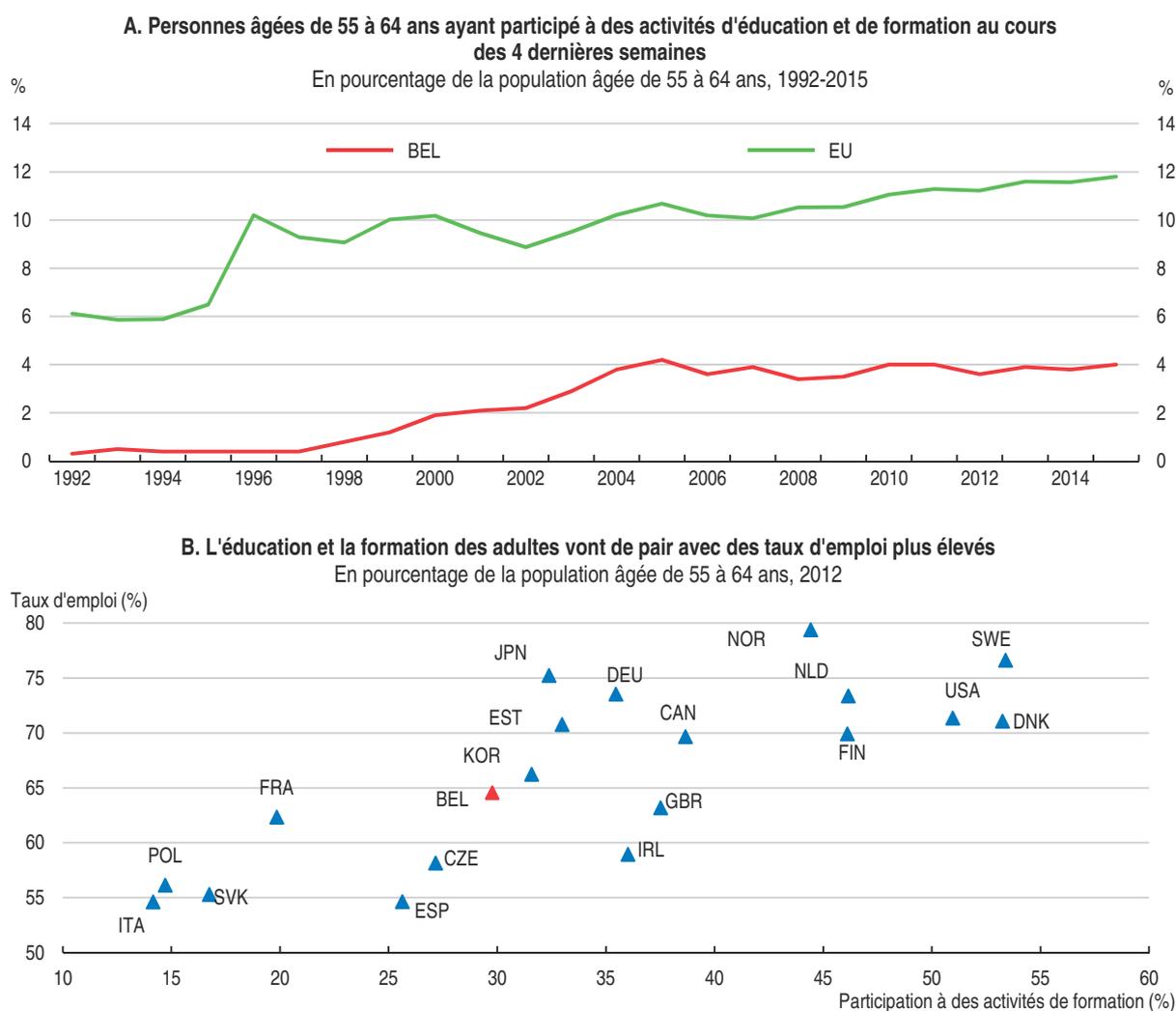
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933496718>

Améliorer l'employabilité des seniors pour rendre la société plus productive et plus inclusive

En termes d'évolution démographique, la situation de la Belgique est très similaire à celle d'autres pays européens. Compte tenu du vieillissement de la population, il est encore plus important de veiller à ce que les seniors ne soient pas exclus du marché du travail.

L'éducation et la formation des adultes sont utiles de ce point de vue, car elles peuvent aider les travailleurs à entretenir et actualiser leurs compétences afin qu'elles correspondent aux exigences du marché du travail. Le taux de participation aux activités d'éducation et de formation des adultes est nettement inférieur à la moyenne de l'UE et est particulièrement faible parmi les seniors (graphique 30). Un relèvement de l'âge de la retraite incitera certes davantage les employeurs comme les salariés à investir dans l'éducation et la formation des adultes, mais des mesures plus volontaristes pourraient être également envisagées. La décision du gouvernement d'obliger les entreprises à permettre aux travailleurs de consacrer au moins cinq jours ouvrables par an à des activités d'éducation et de formation des adultes, consacrée par les dispositions législatives adoptée dans le cadre de la récente réforme du marché du travail (« Loi concernant le travail faisable et maniable »), est bienvenue.

Graphique 30. **Le taux de participation aux activités d'éducation et de formation des adultes est faible**



Note : Dans la partie B du graphique, l'axe horizontal indique le taux de participation à des activités de formation au cours de l'année écoulée. Dans le cas de la Belgique, les données se rapportent à la Flandre.

Source : Eurostat, Statistiques sur les forces de travail ; et OCDE, Enquête de 2013 menée dans le cadre du Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes (PIAAC).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933496722>

Mettre en place des structures organisationnelles et des cadres de travail compatibles avec le vieillissement peut aider les seniors à tirer le meilleur parti de leurs compétences (Appannah et Biggs, 2015). Les dispositions existantes destinées aux seniors, comme l'obligation imposée à chaque entreprise comptant plus de 20 travailleurs de mettre en place un Plan pour l'emploi des travailleurs âgés (*Werkgelegenheidsplannen voor oudere werknemers*), ou les aides financières accordées par les régions pour satisfaire les besoins des seniors, devraient être évaluées et, le cas échéant, étoffées. Le gouvernement flamand est en train d'élaborer un nouveau programme destiné à aider les travailleurs à se reconvertir ou à se réorienter vers des activités professionnelles différentes. Les partenaires sociaux devraient identifier et faire connaître de manière plus systématique les pratiques optimales permettant d'améliorer le cadre de travail des seniors.

Le renforcement de la flexibilité du travail devrait être mis à profit pour satisfaire le besoin de souplesse des seniors dans le cadre de leurs activités professionnelles. Néanmoins, les autorités devraient veiller à ce qu'une diminution du nombre d'heures travaillées aille de pair avec une réduction des coûts de main-d'œuvre. En effet, si le régime d'horaires flexible se traduit par une augmentation des coûts unitaires de main-d'œuvre, il aura sans doute un impact négatif sur la croissance de l'emploi (Kantarci et Soest, 2008). La réforme relative au « travail faisable et maniable » se traduira par l'annualisation du temps de travail, l'élargissement des possibilités de télétravail, et la transférabilité des congés payés en cas de changement d'emploi.

Comme de nombreux autres pays, la Belgique a une structure de rémunération fondée sur l'ancienneté. Certains travaux ont montré que ce type de mécanisme favorisait le déploiement d'efforts plus importants au cours d'une vie active (Lazear, 1979 ; Kirsten et Heywood, 2007), mais si la progression des salaires est trop forte, une structure de rémunération fondée sur l'ancienneté peut également réduire la mobilité professionnelle et les perspectives d'emploi des seniors, compte tenu de la divergence entre leurs niveaux de salaire et de productivité (Zwick, 2012). Ces salaires fondés sur l'ancienneté, limités pour l'essentiel aux travailleurs non manuels, sont relativement élevés en Belgique (graphique 31). Dans l'Accord de Gouvernement de 2014, le gouvernement fédéral s'était explicitement engagé à faire en sorte que les rémunérations soient moins déterminées en fonction de l'ancienneté, ainsi qu'à réformer les systèmes de pension et de retraite anticipée. Le gouvernement pourrait orienter les efforts déployés pour que les rémunérations augmentent moins fortement avec l'ancienneté en s'appuyant sur le processus tripartite bien établi de négociation des salaires.

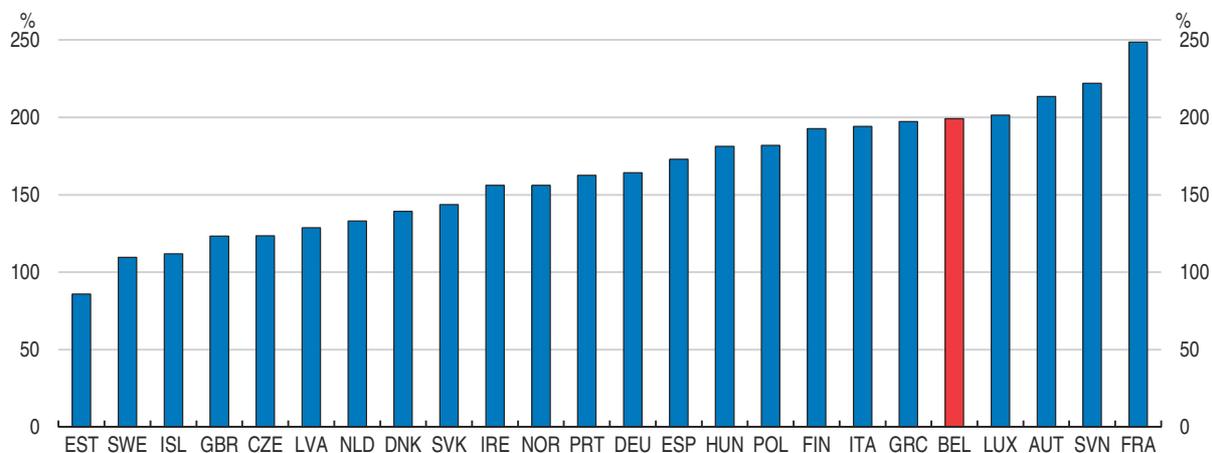
Dans la mesure où la Belgique se caractérise par un taux de chômage de longue durée particulièrement élevé parmi les personnes de 55 ans ou plus (tableau 14), le risque de perte de compétences chez les seniors est fort. Les autorités fédérales et régionales ont adopté un certain nombre d'initiatives destinées à soutenir les demandeurs d'emploi âgés, notamment en mettant en place des services de placement et en imposant des obligations plus strictes en matière de recherche d'emploi. Ces efforts devraient être poursuivis, notamment par un durcissement du dispositif d'interruption de carrière pour les travailleurs du secteur public.

Bâtir les compétences de l'avenir et un avenir pour tous

Une proportion de jeunes relativement importante ne termine pas le deuxième cycle de l'enseignement secondaire (Nusche et al., 2015). Cela peut expliquer la diminution progressive de l'avance qu'avait la Belgique sur d'autres pays en matière d'enseignement supérieur au cours des dernières décennies. Bien que la Belgique obtienne de bons résultats

Graphique 31. Le niveau estimé des salaires relatifs des seniors est élevé en Belgique par rapport à d'autres pays

Salaires des hommes âgés de 60 à 64 ans en proportion du salaire des hommes âgés de 30 à 35 ans, 2012



Note : Dans le cas de la Belgique, les données se rapportent à la Flandre. On obtient les salaires relatifs à partir d'une méthode d'estimation en deux étapes de type Heckit, en effectuant une régression des salaires horaires bruts (sous forme logarithmique) par rapport au groupe d'âge, en tenant compte du nombre d'années de scolarité, des scores obtenus dans le cadre des tests du PIAAC et de la situation au regard de l'emploi.

Source : Enquête de 2012 menée dans le cadre du Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes (PIAAC) 2013.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933496732>

Tableau 14. **Proportion de chômeurs de longue durée parmi les personnes âgées**
(de 55 ans ou plus)

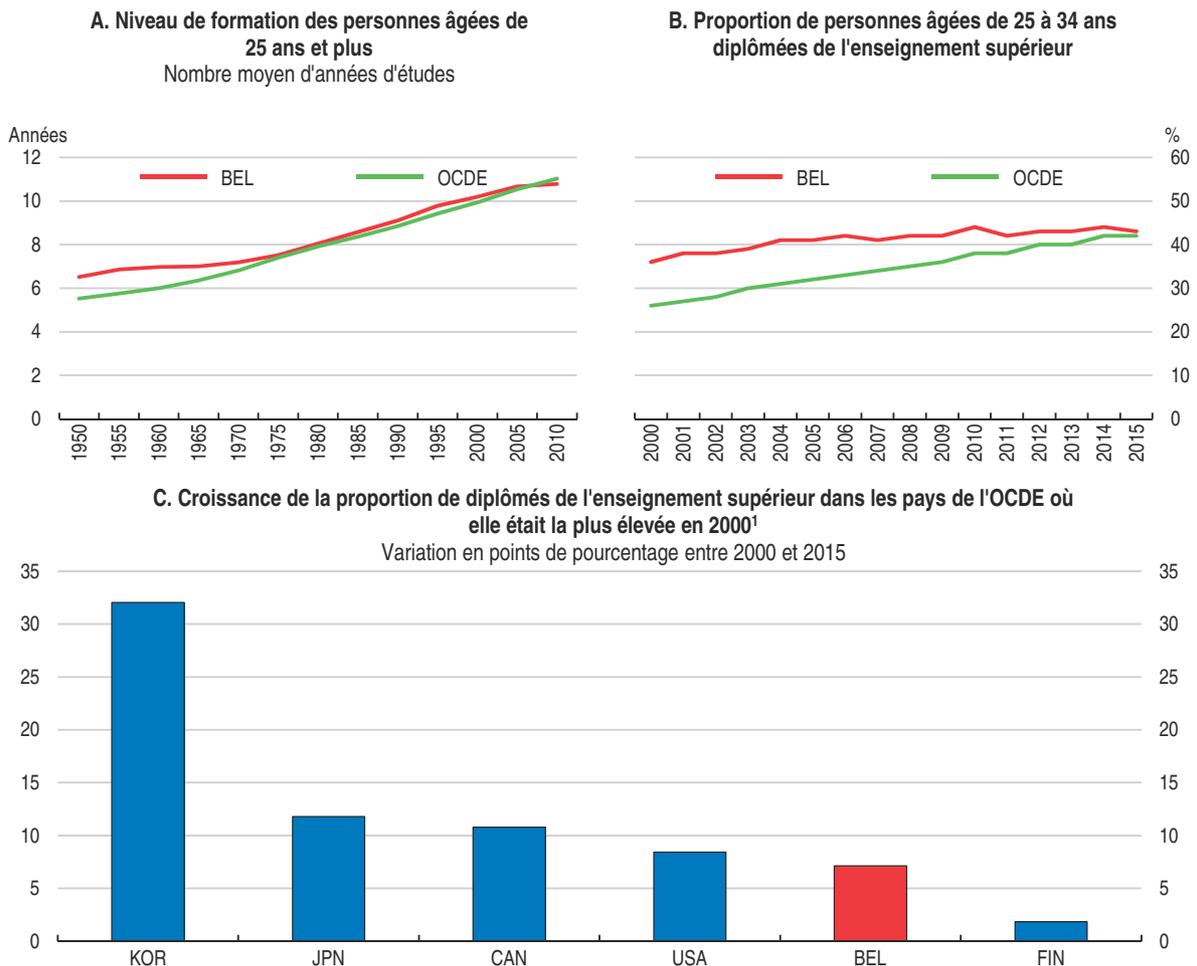
Pourcentage de personnes au chômage depuis plus d'un an	
Belgique	76.2
France	63.7
Allemagne	60.1
Pays-Bas	68.4
OCDE	42.6

Source : Base de données de l'OCDE.

en termes absolus, leurs progression est lente (graphiques 32A et 32B). Cette dynamique ne peut être imputée à un effet de rattrapage. Tous les pays, sauf un, qui se caractérisaient par une proportion plus élevée de diplômés de l'enseignement supérieur en 2000 ont en effet davantage progressé que la Belgique depuis lors (graphique 32C). En outre, la proportion de travailleurs surqualifiés est relativement faible, ce qui laisse à penser qu'il est possible d'améliorer encore le niveau de formation (chapitre 2 ; Adalet et Andrews, 2015). Les lacunes du système éducatif se répercutent sur le marché du travail. Le taux de chômage des jeunes (15-24 ans) était de 20.1 % en Belgique en 2016, contre 13 % en moyenne pour l'OCDE.

Le milieu socioéconomique est un déterminant important du niveau de formation, ainsi que le montrait la précédente *Étude économique* consacrée à la Belgique (OCDE, 2015a). Le rapport entre la probabilité d'obtenir un diplôme de l'enseignement supérieur pour les jeunes issus de l'immigration et cette même probabilité pour leurs homologues autochtones n'est que de 65 %, ce qui représente presque le ratio le plus faible de la zone OCDE (graphique 34). Des données internationales montrent que c'est dans la petite enfance que le soutien pédagogique aux enfants et aux jeunes immigrés est le plus efficace (Nusche, 2009). Même s'ils ont passé toute leur enfance en Belgique, nombre d'immigrés non-communautaires de la deuxième génération ont quelquefois une maîtrise limitée de la

Graphique 32. La progression du niveau de formation ralentit



1. Les six pays ayant la plus haute proportion de personnes âgées de 25 à 34 ans diplômées de l'enseignement supérieur en 2000. Source : Barro et Lee (2016) ; et OCDE, Base de données de Regards sur l'éducation 2016.

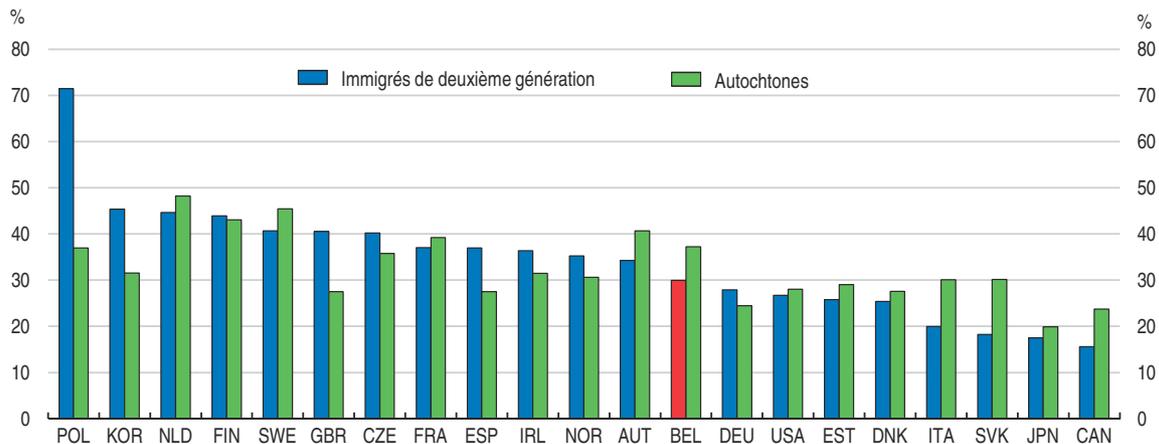
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933496749>

langue de l'enseignement lorsqu'ils entrent à l'école primaire. Dispenser à ces enfants un enseignement linguistique préprimaire leur permettrait d'être mieux préparés à leur scolarité et de se trouver d'emblée sur un pied d'égalité avec les autres élèves. L'Étude de 2015 contenait une analyse approfondie des déterminants de ces écarts de résultats scolaires des enfants d'immigrés originaires de pays n'appartenant pas à l'UE et des recommandations de mesures à prendre (tableau 15 ; OCDE, 2015a). Les trois communautés sont toutes conscientes de ces problèmes et ont mis en œuvre des réformes essentielles dans le domaine de l'enseignement (chapitre 2).

Un autre enjeu important à cet égard consiste à réduire la concentration d'élèves issus de milieux socioéconomiques défavorisés et de l'immigration non-communautaire dans certains établissements, car elle tend à avoir un impact préjudiciable sur les résultats scolaires. La mise en place de mécanismes d'encadrement de la liberté de choix des établissements scolaires est bienvenue, et leur champ d'application devrait être élargi s'ils se révèlent efficaces en termes de réduction de la ségrégation scolaire (Nusche et al., 2015). Les autorités devraient également envisager de recourir à des mécanismes destinés à inciter les enseignants à exercer dans des établissements scolaires où les élèves défavorisés sont

Graphique 33. Le niveau de formation des immigrants est faible

Proportion de personnes âgées de 25 à 34 ans diplômées de l'enseignement supérieur dans chaque groupe de population, 2012



Note : Dans le cas de la Belgique, les données se rapportent à la Flandre.

Source : OCDE, Enquête de 2012 menée dans le cadre du Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes (PIAAC) 2013.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933496750>

fortement représentés. Un autre enjeu est de favoriser la participation des enseignants à des formations portant sur l'enseignement en milieu multiculturel, qui sont aujourd'hui relativement limitées en Belgique (OCDE, 2013d). En outre, des mesures destinées à améliorer la situation socioéconomique des élèves défavorisés en combattant le sous-emploi persistant des membres adultes de leurs familles (tableau 16), le cas échéant, et en renforçant l'apprentissage des langues nationales (Fondation Roi Baudouin, 2016) sont des exemples d'initiatives qui pourraient avoir des effets indirects positifs.

Les résultats scolaires diffèrent également suivant le sexe. Comme dans chacun des autres pays ayant participé à l'enquête du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) de 2015, parmi les jeunes de 15 ans, les filles obtiennent de meilleurs résultats que les garçons en compréhension de l'écrit, même si l'écart observé en Belgique est plus modeste que la moyenne de l'OCDE (OCDE, 2016j). En revanche, les garçons surpassent les filles en culture mathématique et en culture scientifique avec un écart supérieur à la moyenne de l'OCDE. Ces différences valent également au niveau de l'enseignement supérieur. Environ 49 % des femmes âgées de 25 à 34 ans étaient diplômées de l'enseignement supérieur en 2015, contre 37 % des hommes de la même tranche d'âge (OCDE, 2016b). Néanmoins, en 2014, 26 % seulement des licences en sciences, en mathématiques et en informatique ont été obtenues par des femmes, contre 40 % en moyenne dans la zone OCDE. Cela place la Belgique au troisième rang de l'ensemble des pays de l'OCDE et des pays partenaires pour lesquels des données étaient disponibles classés par ordre croissant à l'aune de cet indicateur. La proportion de femmes diplômées dans ce domaine est également nettement inférieure à la moyenne de l'OCDE aux niveaux master et doctorat ou équivalents (OCDE, 2016b). La sous-représentation des femmes dans les domaines liés aux sciences tient à des différences d'attitude entre filles et garçons (OCDE, 2016j). Fournir des informations sur les carrières scientifiques à la fois objectives et fiables tant aux filles qu'aux garçons, passant également par des contacts personnels avec des employeurs et des professionnels, pourrait limiter l'influence exercée par les sources d'informations informelles, qui peuvent manquer de fiabilité, de solidité et d'impartialité, et restreindre les choix à des orientations connues et familières.

Tableau 15. Recommandations antérieures de l'OCDE destinées à améliorer l'intégration des immigrés sur le marché du travail, la mobilité et les compétences

Résumé des recommandations	Résumé des mesures prises depuis l'Étude de 2015
Assurer un suivi des inscriptions scolaires afin de réduire la concentration des élèves défavorisés dans certains établissements. Améliorer la formation des enseignants ainsi que les incitations destinées à attirer davantage d'enseignants qualifiés dans les établissements défavorisés.	Adoption par le gouvernement flamand le 25 mars 2016 d'une note conceptuelle contenant des propositions de mesures destinées à améliorer le profil des nouveaux entrants dans les programmes de formation des enseignants, ainsi qu'à rationaliser ces programmes et à rehausser la qualité de la formation des enseignants. D'après des données récentes, un décret de 2011 adopté par le gouvernement flamand pour réserver des places à différentes catégories d'élèves dans les établissements très demandés en fonction de la composition socioéconomique du quartier concerné s'est traduit par un recul de la ségrégation. Dans le cadre du « Pacte pour un enseignement d'excellence », la Communauté française a mis en œuvre des mesures visant à favoriser un enseignement inclusif ainsi qu'à réduire les phénomènes de décrochage et de redoublement.
Appliquer les réformes visant à réduire les redoublements et à repousser l'âge de l'orientation dans l'enseignement secondaire. Développer la formation en entreprise dans le cadre de l'enseignement professionnel.	Augmentation des financements consacrés par les Régions et les Communautés à diverses initiatives visant à faire reculer les phénomènes d'abandon scolaire précoce : un dispositif de Garantie pour la jeunesse dans la Région de Bruxelles-Capitale, un décret adopté par le Parlement de la Communauté française prévoyant une surveillance étroite des jeunes qui risquent de sortir prématurément du système scolaire, un plan d'action intitulé « Ensemble contre le décrochage scolaire » et un programme pilote de formation en alternance dans la Communauté flamande. Le « Plan formation 2020/ Opleidingsplan 2020 » adopté par la Région de Bruxelles-Capitale le 6 décembre 2016 vise à renforcer l'apprentissage en milieu de travail.
Poursuivre la coopération avec les partenaires sociaux afin d'inciter davantage d'entreprises à adopter des plans de diversité. Développer l'offre de formations, y compris en langues, et la validation des compétences pour les immigrés.	Compte tenu de la crise des réfugiés, les autorités ont étoffé le dispositif fédéral de projet individualisé d'intégration sociale (PIIS) afin de fournir aux immigrés les compétences nécessaires pour entrer sur le marché du travail : ils bénéficient maintenant d'un parcours d'insertion professionnelle incluant une formation linguistique, une validation des compétences et une proposition de formation correspondant aux métiers technologiques futurs et en tension dans la Région wallonne. Une évaluation sociale, professionnelle et linguistique des immigrés ainsi qu'une offre spécifique de formation et/ou de validation des compétences pour les nouveaux arrivants sont prévues par le « Plan formation 2020 » dans la Région de Bruxelles-Capitale. La Région flamande a également recruté des conseillers linguistiques supplémentaires pour son service de l'emploi et renforcé le soutien linguistique apporté dans l'enseignement préprimaire, primaire et secondaire. En outre, le gouvernement flamand a approuvé un « plan politique d'intégration horizontale » en juillet 2016. Ce plan vise à réduire les disparités entre groupes ethniques : la situation sociale des personnes issues de l'immigration est dans de nombreux domaines moins favorable que celle des personnes d'origine belge.
Améliorer la formation professionnelle de manière à mieux répondre aux besoins du marché du travail.	La Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale ont mis en place un contrat unique pour les jeunes suivant une formation professionnelle en alternance, afin de rendre le dispositif plus attrayant pour les employeurs. Les deux régions ont également nommé des tuteurs sectoriels, financés à la fois par les autorités régionales et les employeurs. La Communauté française a réformé l'apprentissage en septembre 2015. Augmentation du nombre de stages à Bruxelles. Dans la Région flamande, une planification pluriannuelle, notamment fondée sur des programmes de formation en alternance, a contribué à une nette augmentation des flux de la formation professionnelle vers l'emploi au cours des deux dernières années. Dans la Communauté française, le « Pacte pour un enseignement d'excellence » prévoit une amélioration de l'enseignement professionnel. Un Observatoire de l'emploi et de la formation a été créé le 6 décembre 2016 pour améliorer la pertinence de l'offre de formations.
Améliorer la flexibilité du marché du travail, afin de faciliter l'entrée des catégories qui en sont exclues.	La mise en œuvre de la réforme relative au « travail faisable et maniable » permettra de flexibiliser les horaires de travail.

Les dépenses par étudiant dans l'enseignement supérieur ont diminué au cours des dernières années (tableau 17). Dans les établissements d'enseignement primaire et secondaire, il n'y a pas de lien mécanique entre les dépenses par élève (ou le ratio enseignants/élèves) et les résultats scolaires (OCDE, 2012a ; Hanushek et Woessmann, 2017). Les informations disponibles concernant l'enseignement supérieur sont plus limitées. Néanmoins, les étudiants diplômés et les chercheurs hautement qualifiés sont de plus en plus mobiles et privilégient les établissements dotées de moyens financiers importants

Tableau 16. **Un écart de taux d'emploi persistant entre immigrés et autochtones**
Taux d'emploi suivant le pays de naissance

	Taux d'emploi (personnes âgées de 20 à 64 ans)		
	Autochtones	Ressortissants d'États non membres de l'UE-28	Écart
2006	68.8	47.4	-21.4
2008	69.9	50.7	-19.2
2015	69.7	48.7	-21.0

Source : Eurostat (2016), Enquête sur les forces de travail.

Tableau 17. **Variation du nombre d'étudiants, des dépenses au titre des établissements d'enseignement et des dépenses par étudiant dans l'enseignement supérieur, en % (2008-13)**

	Variation des dépenses	Variation du nombre d'étudiants (en équivalent temps plein)	Variation des dépenses par étudiant
UE	11	7	6
OCDE	17	11	5.5
Belgique	15	18	-3

Source : OCDE (2016b).

(Gérard et Uebelmesser, 2014). Bien que les Communautés française et flamande aient augmenté les fonds consacrés à l'enseignement supérieur pour l'exercice 2017, des craintes subsistent quant à la viabilité à long terme de son modèle de financement actuel.

La Belgique est un des pays de l'OCDE où la part des dépenses privées au titre des établissements d'enseignement est la plus faible. Tous niveaux du système d'enseignement confondus, 95 % des dépenses sont financées par des sources publiques, alors que la moyenne de l'OCDE est de 84 % (OCDE, 2016b). En 2015, environ 6 % des étudiants de l'enseignement supérieur étaient originaires d'autres pays européens, notamment de pays voisins dans lesquels l'accès à certaines filières universitaires est limité. Plutôt que d'entrer sur le marché du travail belge, ces étudiants sont nombreux à choisir de quitter le pays une fois leurs études terminées (Gérard et Vandenberghe, 2007).

En Belgique, le niveau des frais de scolarité dépend de la situation financière d'un étudiant, du type de qualification visée (frais réglementés pour les programmes initiaux, gratuité pour la plupart des programmes avancés/programmes de perfectionnement des cadres) et de la nationalité de l'étudiant (UE ou non). Dans la Communauté française, environ 70 % des étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur public ou privé mais sous la tutelle de l'État acquittent les frais maximum qui s'élèvent à 836 EUR par an. Dans la Communauté flamande, 77 % des étudiants inscrits pour la première fois en licence ou en master acquittent les droits maximums qui se montent à 890 EUR, tandis que la Communauté germanophone, la quasi-totalité des étudiants paient 450 EUR (CE, 2015). En Allemagne, les étudiants ne paient pas de frais de scolarité. En France, les droits sont généralement fixés aux alentours de 400 EUR par an pour un diplôme de premier cycle et 470 EUR pour un master, mais environ un tiers des étudiants sont exonérés de frais de scolarité. Dans certains établissements et pour certaines matières, les frais sont plus élevés et peuvent atteindre 10 000 EUR par an. Aux Pays-Bas, tous les étudiants paient 1 951 EUR par an.

Dans un contexte marqué par le niveau élevé de la dette publique et par des contraintes budgétaires considérables, certains pays de l'OCDE ont choisi de relever les frais de scolarité

pour soutenir les dépenses consacrées à l'enseignement supérieur. Par exemple, les frais de scolarité ont été augmentés en Angleterre en 2011, ce qui a renchéri très fortement les dépenses totales consacrées à l'enseignement supérieur. Malgré un recul initial, le taux d'inscription dans les établissements d'enseignement supérieur a continué de croître (Department of Education, 2016). Les autorités belges pourraient envisager d'augmenter les frais d'inscription dans l'enseignement supérieur tout en conservant le système de bourses et d'exonérations pour aider les étudiants défavorisés. Accorder des prêts dont le remboursement dépendrait du niveau des revenus futurs aiderait à indemniser les diplômés qui n'obtiennent pas de salaires plus élevés à l'issue de leurs études.

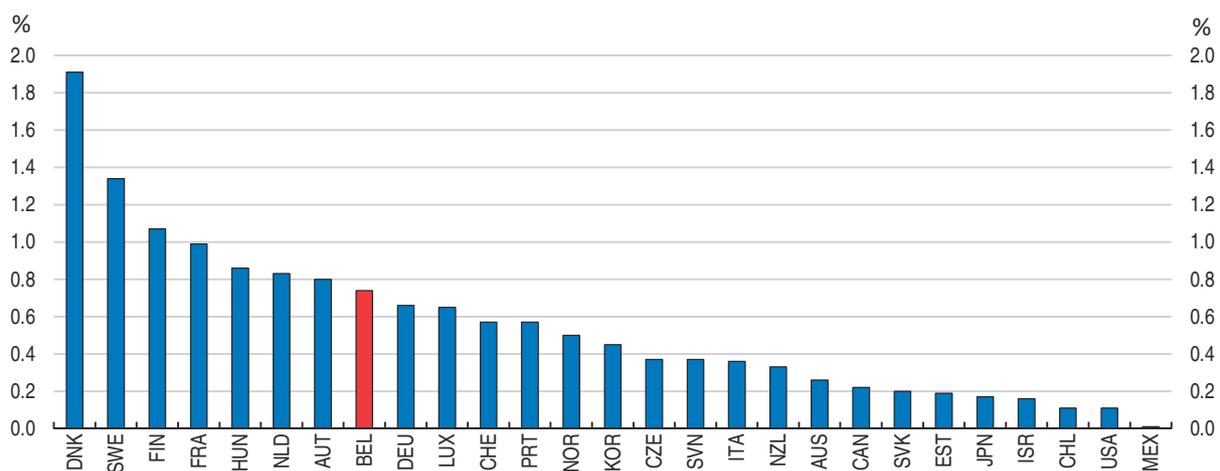
Tirer parti de l'avènement du numérique et traiter les problèmes sociaux connexes

Les gains de productivité découlant de l'avènement du numérique sont susceptibles de s'accompagner de changements structurels (Brynjolfsson et McAfee, 2014). Tout en ayant un effet globalement positif sur le niveau de vie, ces changements ne sont pas sans conséquences sur la structure de l'emploi et sur la distribution des revenus. Cela peut faire courir aux groupes défavorisés un risque d'exclusion du marché du travail, compte tenu de la disparition de leurs emplois (CSE, 2016). Pour garantir une large diffusion des bénéfices découlant de la croissance de la productivité, il faudrait améliorer les institutions du marché du travail afin d'aider les travailleurs à changer sans heurts de tâches, d'emploi, d'entreprise, de secteur et de région.

Les données factuelles internationales montrent également que des mesures d'activation judicieusement conçues et bien ciblées peuvent améliorer l'employabilité des demandeurs d'emploi et leurs possibilités d'emploi. Par exemple, les ressources consacrées à la formation ont permis de relever l'employabilité et la qualité des emplois sur le moyen à long terme (Card et al., 2015 ; Wulfgram et Fervers, 2013). C'est lorsqu'ils sont ciblés sur des besoins exprimés par les employeurs et clairement identifiés que les programmes de formation sont le plus efficaces, mais certaines données plaident aussi en faveur des programmes en milieu scolaire et programmes préparatoires (OCDE, 2015d). À 0.75 % du PIB en 2014, les dépenses publiques consacrées par la Belgique aux politiques actives du marché du

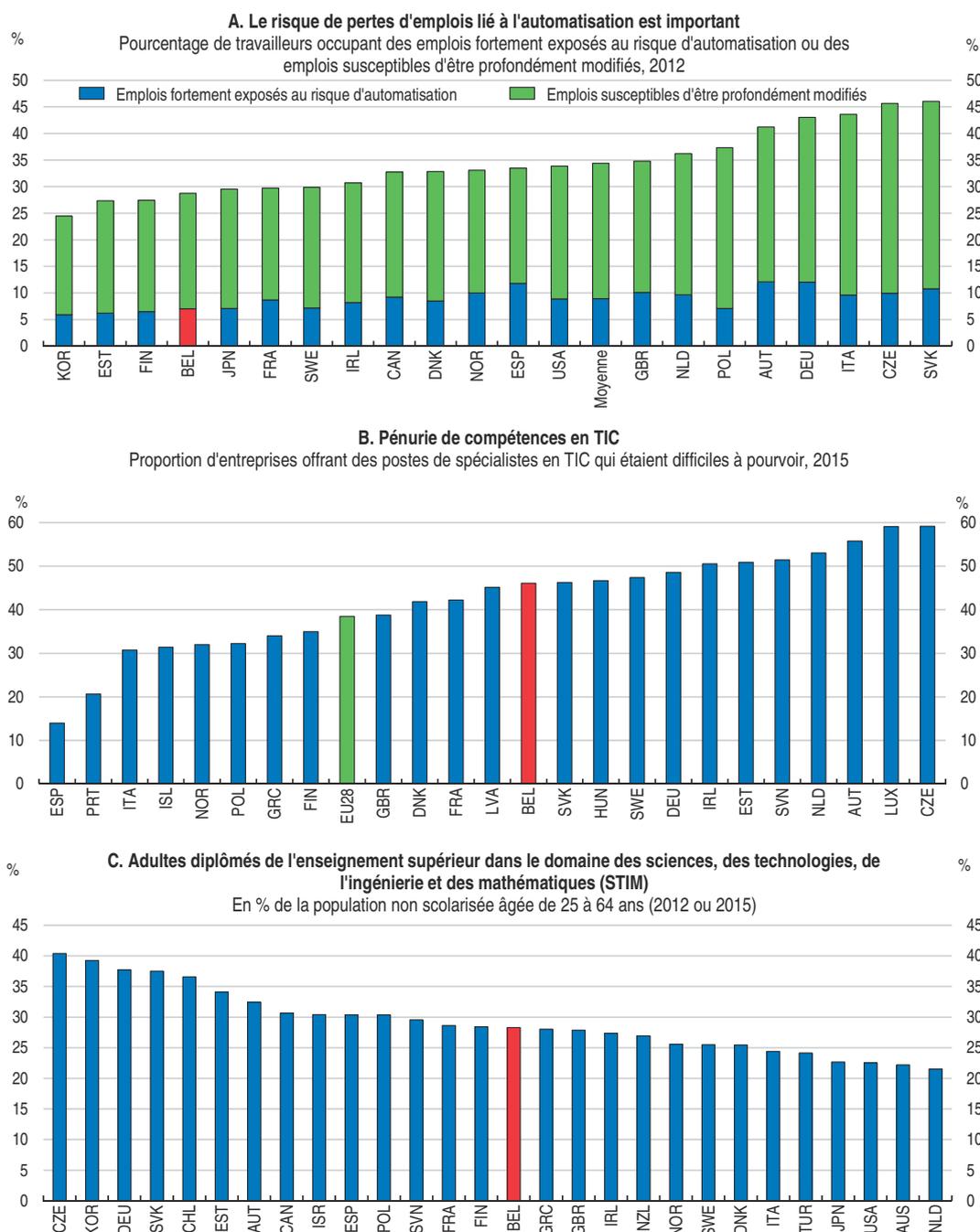
Graphique 34. Dépenses publiques consacrées aux politiques actives du marché du travail

Dépenses publiques en pourcentage du PIB, 2014



Source : OCDE, Statistiques sur les politiques du marché du travail.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933496760>

Graphique 35. **Bâtir les compétences de l'avenir**

Partie A : On considère qu'un emploi est fortement exposé au risque d'automatisation si sa probabilité d'automatisation est au moins égale à 70 %. Les emplois susceptibles d'être profondément modifiés sont ceux dont la probabilité d'automatisation estimée est comprise entre 50 % et 70 %. Dans le cas de la Belgique, les données se rapportent à la Flandre, et dans le cas du Royaume-Uni, elles correspondent à l'Angleterre et à l'Irlande du Nord.

Partie B : Les données relatives à l'Allemagne se rapportent à 2014, tandis que les données relatives à l'Islande se rapportent à 2012 et 2014.

Partie C : Les données relatives au Chili, à la Grèce, à Israël, à la Nouvelle-Zélande, à Singapour, à la Slovénie et à la Turquie se rapportent à 2015. Pour tous les autres pays, 2012 est l'année de référence. Dans le cas de la Belgique, les données se rapportent à la Flandre, et dans le cas du Royaume-Uni, elles correspondent à l'Angleterre.

Sources : Arntz et Zierahn (2016) ; Eurostat, Statistiques sur la société de l'information (base de données) ; et Évaluation des compétences des adultes réalisée par l'OCDE dans le cadre du PIAAC (2013 et 2016).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933496779>

travail sont bien supérieures à la moyenne de l'OCDE (graphique 34). Toutefois, il est encore possible d'améliorer la structure des dépenses et d'accroître les dépenses publiques consacrées à la formation qui, avec 0.16 % du PIB en 2014, se situaient à peu près dans la moyenne de l'OCDE mais étaient inférieures à la moyenne des pays voisins (OCDE, 2017b). Les programmes de formation devraient viser principalement à développer les compétences des personnes de niveau scolaire modeste. Conjugués aux politiques actives du marché du travail, les mécanismes de redistribution contribueront également à aider les personnes qui ne parviennent pas à s'adapter aux changements structurels sur le marché du travail.

Les entreprises seront de plus en plus demandeuses de compétences avancées en technologies de l'information et de la communication (TIC) (OCDE, 2016c). Malgré les pénuries observées sur le marché du travail (graphique 35), en 2013, 17 % seulement des étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur suivaient une formation dans le domaine des sciences, des technologies, de l'ingénierie et des mathématiques (STIM) (OCDE, 2016c), même si les étudiants inscrits dans des filières comportant des matières STIM dans leur cursus étaient plus nombreux. Dans la communauté flamande, les étudiants inscrits en formation STIM ont augmenté ces dernières années. L'hétérogénéité de l'avantage salarial suivant le domaine d'études est largement ignorée tant par les étudiants que par les responsables de l'action publique (chapitre 2). Une première étape pourrait consister simplement à diffuser largement les données relatives aux avantages de salaire par domaine d'études. Cela pourrait inciter davantage de personnes à opter pour les STIM et d'autres domaines débouchant sur des niveaux de revenu plus élevés.

Bibliographie

- ABE (2016), *2016 EU-wide stress test results*, Autorité bancaire européenne.
- Adalet McGowan, M. et D. Andrews (2015), « Labour Market Mismatch and Labour Productivity: Evidence from PIAAC Data », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 1209, Éditions OCDE, Paris.
- Aghion, P., C. Meghir et J. Vandenbussche (2006), « Distance to Frontier, Growth, and the Composition of Human Capital », *Journal of Economic Growth*, vol. 11, n° 2, pp. 97-127.
- AIE (2016), *Energy Policies of IEA Countries: Belgium 2016*, Agence internationale de l'énergie, Paris.
- AIE (2017a), *World Energy Statistics*, www.iea.org/statistics/relateddatabases/worldenergystatistics/.
- AIE (2017b), *Energy Prices and Taxes*, www.iea.org/statistics/relateddatabases/energypricesandtaxes/.
- Andrews, D. et F. Cingano (2014), « Public policy and resource allocation: Evidence from firms in OECD countries », *Economic Policy*, CEPR.
- Appannah, A. et S. Biggs (2015), « Age-Friendly Organisations: The Role of Organisational Culture and the Participation of Older Workers », *Journal of Social Work Practice*, vol. 29, n° 1, pp. 37-41.
- Arntz, M., T. Gregory et U. Zierahn (2016), « The Risk of Automation for Jobs in OECD Countries: A Comparative Analysis », *Documents de travail de l'OCDE sur les affaires sociales, l'emploi et les migrations*, n° 189, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/5jlz9h56dvq7-en>.
- Baumol, W.J. (2002), *The Free-Market Innovation Machine: Analyzing the Growth Miracle of Capitalism*, Princeton University Press.
- BCE (2015), *Survey on the Access to Finance of Enterprises (SAFE) 2015*, Banque centrale européenne.
- BCE (2016), *Survey on the Access to Finance of Enterprises (SAFE) 2016*, Banque centrale européenne.
- BCE (2017), *Statistical Data Warehouse*, <http://sdw.ecb.europa.eu>.
- Biatour et al. (2007), « Growth and Productivity in Belgium », Bureau fédéral du Plan, *Working Paper* 5-07.
- Biatour, B. et C. Kegels (2015), « Labour productivity growth in Belgium – Long-term trend decline and possible actions », Bureau fédéral du Plan, *Working Paper* n° 6-15.

- BM (2016a), *Doing Business 2017*, Banque mondiale, Washington, DC.
- BM (2016b), *Indice de performance logistique 2016*, <http://lpi.worldbank.org/international/global>, Banque mondiale.
- BNB (2013), *L'économie belge dans les chaînes de valeur ajoutée mondiales*, Banque nationale de Belgique.
- BNB (2016a), *Financial Stability Report 2016*, Banque nationale de Belgique.
- BNB (2016b), *Bank Lending Survey*, Banque nationale de Belgique.
- BNB (2016c), *Online database et chiffres* : www.nbb.be/fr/statistiques/generalites/online-database-et-chiffres, Banque nationale de Belgique.
- BNB (2016d), *Revue économique 2016*, Banque nationale de Belgique.
- Botev, J., J.M. Fournier et A. Mourougane (2016), « A Re-assessment of Fiscal Space in OECD countries », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 1352, Éditions OCDE, Paris.
- Brauer, M. et al. (2016), « Ambient Air Pollution Exposure Estimation for the Global Burden of Disease 2013 », *Environmental Science & Technology* 50 (1), pp. 79-88.
- Brynjolfsson, E. et A. McAfee (2014), *The Second Machine Age: Work Progress, and Prosperity in a Time of Brilliant Technologies*, New York, W.W. Norton & Company.
- Bureau fédéral du Plan (2016), *Perspectives économiques 2016-2021*, Bureau fédéral du Plan, juin 2016.
- Caldera Sánchez, A. et D. Andrews (2011), « Residential Mobility and Public Policy in OECD Countries », *OECD Journal: Economic Studies*, vol. 2011, n° 1.
- Calvino, F., C. Criscuolo et C. Menon (2016), « No Country for Young Firms?: Start-up Dynamics and National Policies », *OECD Science, Technology and Industry Policy Papers*, n° 29, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/5jm22p40c8mw-en>.
- Card, D., J. Kluve et A. Weber (2015), « What Works ? A Meta-Analysis of Recent Active Labour Market », *IZA Working Paper*, n° 9236.
- CCE (2014), *Rapport technique*, Conseil central de l'économie.
- CE (2015), *National Student Fee and Support Systems in European Higher Education 2015/16*, Commission européenne.
- CE (2016a), « Rapport 2016 pour la Belgique », *Document de travail des services de la Commission*, Commission européenne.
- CE (2016b), *2015 Ageing Report: Economic and budgetary projections for the 28 EU Member States (2010-2060)*, Commission européenne, mise à jour : http://europa.eu/epc/sites/epc/files/docs/pages/2015_armain_results-be_update_en1.pdf.
- CE (2017a), « Rapport 2017 pour la Belgique », *Document de travail des sources de la Commission*, Commission européenne.
- CE (2017b), *Investment Plan for Europe – Country Factsheet: Belgium*, mars 2017, Commission européenne.
- CSE (2016), *Économie numérique et marché du travail*, Conseil supérieur de l'Emploi.
- Communauté française (2017), *Avis n° 3 du Groupe central, Pact pour un enseignement d'excellence*.
- CompNet (2016), *Competitiveness Research Network database*.
- Cournède, B., A. Goujard et Á. Pina (2014), « Reconciling fiscal consolidation with growth and equity », *OECD Journal: Economic Studies*, vol. 2013, n° 1.
- De Mulder, J. et H. Godefroid (2016), « Comment stimuler l'entrepreneuriat en Belgique ? », *Revue économique*, Banque nationale de Belgique, 2016, n° 2, pp. 63-80.
- Department for Education (2016), *Participation Rates in Higher Education*, Department of Education, www.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/552886/HEIPR_PUBLICATION_2014-15.pdf.
- Dreher, A. et M. Gassebner (2013), « Greasing the wheels? The impact of regulations and corruption on firm entry », *Public Choice*, vol. 155, n° 3.
- Dumont, M. et C. Kegels (2016), « Young Firms and Industry Dynamics in Belgium », Bureau fédéral du Plan, *Working Paper* 6-16.
- ESRB (2016), *Warnings on medium-term vulnerabilities in the residential real estate sector*, ESRB/2016/06, European Systemic Risk Board (Comité européen du risque systémique)

- European Mortgage Federation (2016), *Hypostat 2016*, www.hypo.org/content/default.asp?PageID=524.
- Eurostat (2016), http://ec.europa.eu/eurostat/web/products-datasets/-/hrst_fl_mobsect2.
- FMI (2016a), *Belgium 2016 Article IV Consultation*, Fonds monétaire international, Washington, DC.
- FMI (2016b), *Acting Now – Acting Together, Fiscal Monitor*, avril, Fonds monétaire international, Washington, DC.
- Fondation Roi Baudouin (2016), *Intégration, mode d'emploi. 15 recommandations*, une édition de la Fondation Roi Baudouin (Carine Vassart).
- Forum économique mondial (2016), *The Global Competitiveness Report 2016-2017*, Forum économique mondial.
- Fournier, J. et F. Fall (2015), « Limits to government debt sustainability », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 1229, Éditions OCDE, Paris.
- Fournier, J. et A. Johansson (2016), « The Effect of the Size and the Mix of Public Spending on Growth and Inequality », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 1344, Éditions OCDE, Paris.
- Gérard, M. et S. Uebelmesser (dir. pub.) (2014), *The Mobility of Students and the Highly Skilled: Implications for Education Financing and Economic Policy*, MIT Press.
- Gérard, M. et V. Vandenberghe (2007), « Mobilité étudiante en Europe : une idée qui mérite mieux que des quotas », *Regards économiques*, n° 54.
- Hanushek, E. et L. Woessmann (2017), « School Resources and Student Achievement: A Review of Cross-Country Economic Research » (with Ludger Woessmann), in Rosén, M., K. Yang Hansen et U. Wolff (dir. pub.), *Cognitive Abilities and Educational Outcomes: A Festschrift in Honour of Jan Eric Gustafsson*, Springer, pp. 149-171.
- Hebous, S. et M. Ruf (2015), « Evaluating the Effects of ACE Systems on Multinational Debt Financing and Investment », *CESIFO Working Paper No. 5360*, presented at CESifo Area Conference on Public Sector Economics, April.
- HLEG (2016), « The Future of the Belgian Financial Sector », *Rapport du High Level Expert Group établi sur l'initiative du Ministre des Finances de la Belgique*.
- Idea Consult (2013), *Study on the export and FDI potential of Belgian companies*.
- Inrix (2015), *Inrix 2015 Traffic Scorecard*, <http://inrix.com/scorecard>.
- Kantarci, T. et A. Van Soest (2008), « Gradual Retirement: Preferences and Limitations », *Paper for the Netspar Panel debate*.
- Kegels, C. et J. van der Linden (2011), « Competitiveness, productivity, competition and structural reforms: The Belgian case », *Reflets et perspectives de la vie économique*, vol. 2011, n° 3 (tome I), pp. 27-51.
- Kierzenkowski, R. et al. (2016), « The Economic Consequences of Brexit: A Taxing Decision », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 16, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/5jm0lsudkf6k-en>.
- Kirsten, D. et J. Heywood (2007), « The Determinants of Hiring Older Workers: UK Evidence », *Labour Economics* 14(1), pp. 35-51.
- Lazear, E. (1979), « Why is there mandatory retirement? », *Journal of Political Economy*, vol. 87, n° 6, pp. 1261-1284.
- Mahy, B., F. Rycx et G. Vermeylen (2015), « Educational Mismatch and Firm Productivity: Do Skills, Technology and Uncertainty Matter? », *Working Papers CEB n° 15-007*, Université Libre de Bruxelles (ULB).
- Nusche, D. (2009), « What Works in Migrant Education?: A Review of Evidence and Policy Options », *Documents de travail de l'OCDE sur l'éducation*, n° 22, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/227131784531>.
- Nusche, D. et al. (2015), *OECD Reviews of School Resources: Flemish Community of Belgium 2015*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264247598-en>.
- OCDE (2011a), *Études économiques de l'OCDE : Belgique*, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/eco_surveys-bel-2015-fr.
- OCDE (2011b), *Indicateur du vivre mieux*, www.oecdbetterlifeindex.org/fr/.

- OCDE (2012a), « Argent rime-t-il avec bonne performance dans l'enquête PISA ? », PISA à la loupe, n° 13, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/5k9fhmg382zt-fr>.
- OCDE (2012b), « The Jobs Potential of a Shift Towards a Low-Carbon Economy », OECD Green Growth Papers, n° 2012-01, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/5k9h3630320v-en>.
- OCDE (2012c), *Recommandation du Conseil sur les principes applicables à la gouvernance publique des partenariats public-privé*.
- OCDE (2012d), *Base de données PISA 2012*, www.oecd.org/pisa/data/pisa2012database-downloadabledata.htm.
- OCDE (2013a), *Études économiques de l'OCDE : Belgique*, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/eco_surveys-bel-2013-fr.
- OCDE (2013b), *L'évaluation des compétences des adultes (PIACC)*, www.oecd.org/skills/piaac/publicdataandanalysis/#d.en.408927.
- OCDE (2013c), *PMR indicators database*, www.oecd.org/eco/growth/indicatorsofproductmarketregulationhomepage.htm.
- OCDE (2013d), *THALIS database*, http://stats.oecd.org/Index.aspx?datasetcode=talis_2013%20.
- OCDE (2014a), « Geographic Variations in Health Care: What Do We Know and What Can Be Done to Improve Health System Performance? », *Études de l'OCDE sur les politiques de santé*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264216594-en>.
- OCDE (2014b), *Countering Harmful Tax Practices More Effectively, Taking into Account Transparency and Substance, Action 5 – 2015 Final Report*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264241190-en>.
- OCDE (2015a), *Études économiques de l'OCDE : Belgique*, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/eco_surveys-bel-2015-fr.
- OCDE (2015b), *New Approaches to SME and Entrepreneurship Financing: Broadening the Range of Instruments*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264240957-en>.
- OCDE (2015c), *The future of productivity*, Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2015d), *OECD Employment Outlook 2015*, Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2015e), *Échanges en valeur ajoutée : Belgique*, OCDE.
- OCDE (2015f), *Pension Policy Notes: Belgium*, OCDE.
- OCDE (2016a), *Le financement des PME et des entrepreneurs 2016 : An OECD Scoreboard*, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/fin_sme_ent-2016-en.
- OCDE (2016b), *Regards sur l'éducation 2016*, Indicateurs de l'OCDE, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/eag-2016-en>.
- OCDE (2016c), « Skills for a Digital World: 2016 Ministerial Meeting on the Digital Economy Background Report », *Documents de travail de l'OCDE sur l'économie numérique*, n° 250, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/5jlwz83z3wnw-en>.
- OCDE (2016d), *Statistiques des recettes publiques 2016*, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/rev_stats-2016-en-fr.
- OCDE (2016e), *Indice de restrictivité des échanges de services (IRES)*, www.oecd.org/fr/tad/echanges-services/indice-restrictivite-echanges-services.htm.
- OCDE (2016f), *Regional well-being in OECD countries: Belgium*, www.oecd.org/gov/regional-policy/how-lifecountry-facts-belgium.pdf.
- OCDE (2016g), *Perspectives économiques de l'OCDE*, volume 2016, numéro 2, n° 100, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/eco_outlook-v2016-2-fr.
- OCDE (2016h), *Perspectives économiques de l'OCDE*, volume 2016, numéro 1, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/eco_outlook-v2016-1-fr.
- OCDE (2016i), « Health Policy in Belgium », *OECD Health policy Overview*, Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2016j), *Résultats du PISA 2015 (Volume I) : L'excellence et l'équité dans l'éducation*, PISA, Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2016k), *Base de données sur les statistiques de la productivité*, www.oecd.org/std/productivity-stats.
- OCDE (2016l), *Base de données OCDE sur les échanges en valeur ajoutée (TiVA)*, www.oecd.org/industry/ind/measuringtradeinvalue-addedanoecd-wtojointinitiative.htm.

- OCDE (2016m), *Green Investment Banks: Scaling up Private Investment in Low-carbon, Climate-resilient Infrastructure*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264245129-en>.
- OCDE (2017a), *OECD Services Trade Restrictiveness Index (STRI): Belgium*, www.oecd.org/tad/services-trade/STRI_BEL.pdf.
- OCDE (2017b), *Base de données OCDE sur le travail*, www.oecd.org/std/labour-stats.
- OCDE (2017c), *Base de données OCDE sur les migrations internationales*, www.oecd.org/fr/els/mig/basesdedonneesocdesurlesmigrationsinternationales.htm.
- OCDE (2017d), *Base de données de l'OCDE sur la distribution des revenus*, www.oecd.org/fr/social/donneesdistribution-revenus.htm.
- OCDE (2017e), *Statistiques de l'OCDE sur les prestations et questions sociales*, www.oecd-ilibrary.org/social-issuesmigration-health/data/statistiques-de-l-ocde-sur-les-prestations-et-questions-sociales_socwel-data-fr.
- OCDE (2017f), *OECD Gender Data Portal*, www.oecd.org/statistics/datalab/gender-data-portal.htm.
- OCDE (2017g), *OECD Regional Well-being Database*, www.oecdregionalwellbeing.org/.
- OCDE (2017h), *Base de données des statistiques financières*, www.oecd.org/fr/std/stats-fin/.
- OCDE (2017i), *OECD.Stat*, <http://stats.oecd.org/>.
- OCDE (2017j), *Les Systèmes Impôts-Prestations : Indicateurs de l'OCDE*, www.oecd.org/fr/social/prestations-etsalaires.htm.
- OCDE (2017k), *Taxing Wages 2017*, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/tax_wages-2017-fr.
- OCDE (2017l), *Base de données de l'OCDE sur l'environnement*, <https://data.oecd.org/fr/environnement.htm>.
- OCDE (2017m), *Principaux indicateurs de la science et de la technologie*, www.oecd.org/fr/sti/pist.htm.
- OCDE (2017n), *Base de données sur l'emploi – Politiques du marché du travail et institutions*, www.oecd.org/fr/els/emp/basededonneessurlemploi-politiquesdumarchedutravailletinstitutions.htm.
- OCDE (2017o), *Perspectives économiques de l'OCDE*, n° 101 (Édition 2016/2), *Perspectives économiques de l'OCDE : Statistiques et projection (base de données)*, <http://dx.doi.org/10.1787/eo-data-fr>.
- Observatoire des Prix (2017), *Analyse des prix : 2016 ICN Rapport annuel*.
- Piette, Ch. et M.-D. Zachary (2015), « La sensibilité à la crise du financement des PME en Belgique », *Working Paper de la Banque nationale de Belgique*.
- PNR (2016), *Programme National de Réforme 2016*.
- Statistics Belgium (2017), <https://bestat.economie.fgov.be/bestat/>.
- Vandenbergh, V. (2016), « Assessing the Distance-to-Frontier Assumption Using Firm-Level Evidence », *Document non publié*, IRES, UCL, Belgique.
- Vandenbergh, V., M. Rigo et F. Waltenberg (2013), « Ageing and Employability. Evidence from Belgian Firm-Level Data », *Journal of Productivity Analysis*, vol. 40, n° 1, pp. 111-136.
- Van Steenberg, A. (2015), « Fuel excise reform in Belgium – Long term effects on the environment, traffic and public finances », Bureau fédéral du Plan, *Working Paper* 9-15.
- Wulfgramm, M. et L. Fervers (2013), « Unemployment and Subsequent Employment Stability: Does Labour Market Policy Matter? », *IZA Discussion Paper* n° 7193.
- Zwick, T. (2012), « Consequences of Seniority Wages on the Employment Structure », *ILR Review*, vol. 65, n° 1.

ANNEXE

Suites données aux recommandations antérieures de l'OCDE

Dans la présente annexe sont passées en revue les suites données aux recommandations formulées dans les Études précédentes. Elle couvre les priorités d'action macroéconomiques et structurelles. Chaque recommandation est suivie d'une note consacrée aux éventuelles mesures prises depuis l'Étude de février 2015. Les recommandations qui apparaissent pour la première fois dans la présente Étude sont présentées dans le chapitre correspondant.

Politiques macroéconomiques et finances publiques

Résumé des recommandations	Résumé des mesures prises depuis l'Étude de 2015
Faire en sorte que la réduction des déficits publics repose sur les dépenses grâce à des économies sur les transferts sociaux et la consommation publique.	Un cadre budgétaire est en place au niveau fédéral depuis octobre 2014 pour réduire les dépenses publiques sur la période 2015-19 : la masse salariale, les coûts de fonctionnement et les frais de personnel ont été revus à la baisse. Des coupes structurelles ont été opérées dans la croissance des dépenses de santé et d'autres transferts sociaux. En octobre 2015, il a été décidé de revoir le fonctionnement des pouvoirs publics (« <i>redesign</i> ») en vue d'améliorer son efficacité. La lutte contre la fraude aux prestations sociales a été renforcée.
Introduire des règles de dépenses pluriannuelles à tous les niveaux de l'administration, avec une surveillance du Conseil supérieur des finances.	Pas de règles nationales de dépenses (autres que les critères de dépenses fixés au titre du volet préventif du Pacte de stabilité et de croissance). L'absence d'accord politique entre les autorités fédérales et régionales sur des objectifs budgétaires chiffrés empêche le Conseil supérieur des finances d'exercer pleinement sa surveillance du respect des objectifs. Depuis la transposition en 2014 de la directive de l'UE, toutes les entités ont l'obligation de fixer des objectifs à moyen terme. Le gouvernement fédéral élabore son budget dans une perspective pluriannuelle depuis le budget de 2015.
Améliorer encore l'information budgétaire de façon à y inclure l'ensemble des bilans et des passifs éventuels des administrations publiques et des autres entités sous contrôle public, et publier ces données.	L'information sur les passifs éventuels est désormais publiée. Les autorités fédérales ont modifié la législation de façon à fournir un bilan et des comptes annuels entièrement consolidés.

Investissement public

Résumé des recommandations	Résumé des mesures prises depuis l'Étude de 2015
Élaborer un plan d'infrastructures à long terme ayant l'appui de l'État fédéral et des Régions	Accord sur un Pacte national pour les investissements stratégiques. L'État fédéral a accordé des prêts pour financer des investissements ferroviaires. Le gouvernement de Wallonie a mis en place un plan d'investissement de 640 millions d'euros pour la période 2016-19 afin de réhabiliter les voies navigables et le réseau autoroutier. Le gouvernement flamand a mis en place un plan d'investissement de 3.6 milliards d'euros pour la période 2017-23 afin de boucler le chantier de la liaison Oosterweel dans le cœur économique de la région d'Anvers. Le gouvernement de Bruxelles-Capitale a mis en place un plan d'investissement pour la mobilité de 1.5 milliards EUR pour la période 2018-25.
Supprimer le régime d'imposition favorable appliqué aux véhicules de société, ainsi que les avantages fiscaux dont bénéficient les véhicules à moteur diesel et le gazole en tant que carburant.	Le montant de la déduction fiscale appliquée aux véhicules de société est désormais réduit dès lors que des coupons d'essence sont distribués, et les droits d'accise sur le gazole ont été relevés. Le gouvernement fédéral a décidé d'instaurer un budget « mobilité multimodale » à l'intention des salariés à titre d'alternative à la mise à disposition de véhicules de société.
Mettre en place un système de tarification routière et des prix différenciés dans les transports publics, afin de réduire les encombrements.	Un nouveau péage est dû par les poids lourds, mais aucune majoration de péage n'a été mise en place aux heures de pointe.

Fiscalité

Résumé des recommandations	Résumé des mesures prises depuis l'Étude de 2015
Élargir les bases d'imposition et diminuer les taux d'imposition. Réduire le coin fiscal sur le travail. Augmenter la part des impôts récurrents dans la fiscalité immobilière et réduire celle des taxes sur les transactions. Accroître la fiscalité entraînant moins de distorsions pour la croissance, y compris taxes de consommation et les taxes environnementales.	Allègement des cotisations patronales, allègements de cotisations sociales pour les travailleurs indépendants et divers ajustements de l'impôt des personnes physiques, dans le but d'améliorer les rémunérations nettes. Augmentation des recettes de TVA et relèvement des droits d'accise. Indexation des prix des produits énergétiques et de l'électricité et suppression du taux de TVA réduit sur l'électricité pour les particuliers depuis septembre 2015.
Envisager de relever l'imposition des revenus du capital	Harmonisation et relèvement du précompte mobilier des revenus d'investissement. Relèvement de la taxe sur les transactions boursières et suppression, dès 2017, de la taxe sur la spéculation introduite en 2016 et prélevée sur les plus-values boursières réalisées sur des actions cotées en bourses et des instruments dérivés. Introduction d'une clause anti-abus (impôt de transparence, plus-values internes)
Éliminer progressivement les réductions d'impôt accordées au titre des paiements d'intérêts et de remboursement du capital des emprunts hypothécaires. Augmenter la part des impôts récurrents dans la fiscalité immobilière et réduire celle des taxes sur les transactions.	La prime au logement est désormais attribuée sous conditions de ressources dans la Région wallonne et son champ d'application a été réduit dans la Région flamande. Suppression de la prime au logement à dans la Région de Bruxelles-Capitale et remplacement par un allègement des taxes sur les transactions

Réforme des retraites

Résumé des recommandations	Résumé des mesures prises depuis l'Étude de 2015
Relever l'âge légal et l'âge effectif de départ à la retraite pour améliorer la viabilité de la dette à long terme.	Augmentation progressive de l'âge de la retraite et de la durée de carrière exigée. Modification du mode de calcul du montant de la pension destinée à favoriser une hausse de l'âge effectif de la retraite.
Resserrer le lien entre carrière et pension dans le cadre du système de retraite anticipée, et appliquer à tous les chômeurs âgés les procédures normales de suivi de recherche d'emploi et d'activation.	Augmentation progressive de la période de cotisation et de l'âge minimum requis pour prendre une retraite anticipée, et application aux travailleurs âgés des dispositions en vigueur en matière de recherche d'emploi et d'activation.

Détermination des salaires et politique de la concurrence

Résumé des recommandations	Résumé des mesures prises depuis l'Étude de 2015
Réformer le processus de formation des salaires, notamment le système d'indexation, pour mieux tenir compte de l'évolution de la productivité intérieure. Assouplir la réglementation du commerce de détail et des services professionnels.	Suspension temporaire du mécanisme d'indexation des salaires. Réforme du processus de formation des salaires. Au niveau fédéral, la transposition horizontale de la directive relative aux qualifications professionnelles est terminée, et sa transposition verticale est en cours. Dans la Région flamande, la décision de libéraliser la plupart des professions réglementées a été prise le 17 mars 2017.
Alléger les charges administratives qui pèsent sur les nouvelles entreprises.	Initiatives fédérales et régionales destinées à simplifier les procédures administratives relatives aux PME, notamment aux microentreprises (telles que le « Small Business Act » de la Région de Bruxelles-Capitale).

Croissance verte

Résumé des recommandations	Résumé des mesures prises depuis l'Étude de 2015
Réorienter les subventions destinées aux investissements dans les économies d'énergie vers des technologies offrant un meilleur rapport efficacité/coût.	Les subventions accordées par la Région flamande au titre des investissements dans les économies d'énergie concernant des bâtiments résidentiels et non résidentiels ont été réformées : subventions et réduction d'impôt foncier pour les nouvelles installations de production d'énergie solaire ou éolienne, subventions et réductions d'impôt foncier pour la rénovation énergétique de bâtiments existants.
Alourdir la fiscalité de l'énergie à usage résidentiel.	Indexation des prix de l'électricité et du gaz, sur la base de paramètres fondés sur le marché, et suppression du taux réduit de TVA appliqué à l'électricité pour les particuliers depuis septembre 2015. Relèvement de la taxe sur la consommation d'électricité dans la Région flamande.
Alourdir la fiscalité de l'énergie à usage résidentiel, réduire les subventions aux déplacements en voiture particulière entre le domicile et le travail et introduire des péages de congestion dans les plus grandes villes.	Instauration d'un nouveau prélèvement sur les poids lourds. Réduction de la déduction d'impôt relative aux véhicules de société. Création d'un budget mobilité destiné à remplacer le véhicule de société pour les salariés qui en bénéficient. Aides/subventions fiscales accordées aux particuliers/sociétés qui achètent des véhicules respectueux de l'environnement dans la Région flamande.
Accroître la production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelable afin d'atteindre les objectifs fixés pour 2020 en matière d'émissions de gaz à effet de serre.	Accord de coopération sur un partage de la charge entre les régions et les autorités fédérales concernant les objectifs définis en matière d'énergie et de changement climatique d'ici 2020. Dans la Région flamande, des Plans d'action 2020 et des objectifs en matière d'énergie photovoltaïque et éolienne ont été approuvés en 2016.

Améliorer l'intégration des immigrants sur le marché du travail, la mobilité et les compétences

Résumé des recommandations	Résumé des mesures prises depuis l'Étude de 2015
Assurer un suivi des inscriptions scolaires afin de réduire la concentration des élèves défavorisés dans certains établissements. Améliorer la formation des enseignants ainsi que les incitations destinées à attirer davantage d'enseignants qualifiés dans les établissements défavorisés.	Adoption par le gouvernement flamand le 25 mars 2016 d'une note conceptuelle contenant des propositions de mesures destinées à améliorer le profil des nouveaux entrants dans les programmes de formation des enseignants, ainsi qu'à rationaliser ces programmes et à rehausser la qualité de la formation des enseignants. D'après des données récentes, un décret de 2011 adopté par le gouvernement flamand pour réserver des places à différentes catégories d'élèves dans les établissements très demandés en fonction de la composition socioéconomique du quartier concerné s'est traduit par un recul de la ségrégation. Dans le cadre du Pacte pour un enseignement d'excellence, la Communauté française a mis en œuvre des mesures visant à favoriser un enseignement inclusif ainsi qu'à réduire les phénomènes de décrochage et de redoublement.
Appliquer les réformes visant à réduire les redoublements et à repousser l'âge de l'orientation dans l'enseignement secondaire. Développer la formation en entreprise dans le cadre de l'enseignement professionnel.	Augmentation des financements consacrés par les Régions et les Communautés à diverses initiatives visant à faire reculer les phénomènes d'abandon scolaire précoce : un dispositif de Garantie pour la jeunesse dans la Région de Bruxelles-Capitale, un décret adopté par le parlement de la Communauté française prévoyant une surveillance étroite des jeunes qui risquent de sortir prématurément du système scolaire, un plan d'action intitulé « Ensemble contre le décrochage scolaire » et un programme pilote de formation en alternance dans la Communauté flamande. Le Plan formation 2020/ Opleidingsplan 2020 adopté par la Région de Bruxelles-Capitale le 6 décembre 2016 vise à renforcer l'apprentissage en milieu de travail.

Résumé des recommandations	Résumé des mesures prises depuis l'Étude de 2015
<p>Poursuivre la coopération avec les partenaires sociaux afin d'inciter davantage d'entreprises à adopter des plans de diversité.</p> <p>Développer l'offre de formations, y compris en langues, et la validation des compétences pour les immigrés.</p>	<p>Compte tenu de la crise des réfugiés, les autorités ont étoffé le dispositif fédéral de projet individualisé d'intégration sociale (PIIS) afin de fournir aux immigrés les compétences nécessaires pour entrer sur le marché du travail : ils bénéficient maintenant d'un parcours d'insertion professionnelle incluant une formation linguistique, d'une validation des compétences et d'une proposition de formation correspondant aux métiers technologiques futurs et en tension dans la Région wallonne.</p> <p>Une évaluation sociale, professionnelle et linguistique des immigrés ainsi qu'une offre spécifique de formation et/ou de validation des compétences pour les nouveaux arrivants sont prévues par le Plan formation 2020 dans la Région de Bruxelles-Capitale.</p> <p>La Région flamande a également recruté des conseillers linguistiques supplémentaires pour son service de l'emploi et renforcé le soutien linguistique apportée dans l'enseignement préprimaire, primaire et secondaire. En outre, le gouvernement flamand a approuvé un « plan politique d'intégration horizontale » en juillet 2016. Ce plan vise à réduire les disparités entre groupes ethniques : la situation sociale des personnes issues de l'immigration est dans de nombreux domaines moins favorable que celle des personnes d'origine belge.</p>
<p>Améliorer la formation professionnelle de manière à mieux répondre aux besoins du marché du travail.</p>	<p>La Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale ont mis en place un contrat unique pour les jeunes suivant une formation professionnelle en alternance, afin de rendre le dispositif plus attrayant pour les employeurs. Les deux régions ont également nommé des tuteurs sectoriels, financés à la fois par les autorités régionales et les employeurs. La Communauté française a réformé l'apprentissage en septembre 2015. Augmentation du nombre de stages dans la Région de Bruxelles-Capitale. Dans la Région flamande, une planification pluriannuelle, notamment fondée sur des programmes de formation en alternance, a contribué à une nette augmentation des flux de la formation professionnelle vers l'emploi au cours des deux dernières années. Dans la Communauté française, le Pacte pour un enseignement d'excellence prévoit une amélioration de l'enseignement professionnel. Un Observatoire de l'emploi et de la formation a été créé le 6 décembre 2016 pour améliorer la pertinence de l'offre de formations.</p>
<p>Améliorer la flexibilité du marché du travail afin de faciliter l'entrée des catégories qui en sont exclues.</p>	<p>La mise en œuvre de la réforme relative au « travail faisable et maniable » permettra de flexibiliser les horaires de travail.</p>

Autres recommandations antérieures de l'OCDE

Résumé des recommandations	Résumé des mesures prises depuis l'Étude de 2015
<p>Une façon d'améliorer les résultats obtenus sur le marché du travail, notamment pour les personnes peu qualifiées, serait d'envisager de réintroduire des salaires minimums légaux de niveau inférieur pour les jeunes.</p>	<p>Réintroduction de dérogations au salaire minimum pour les jeunes travailleurs (compensées par une augmentation du bonus à l'emploi pour ces travailleurs). Des négociations avec les partenaires sociaux sur la meilleure façon d'appliquer ce régime dérogatoire sont en cours.</p>
<p>Développer les systèmes régionaux d'allocations de logement pour les personnes à faible revenu qui louent leur logement sur le marché privé. Parallèlement, accroître les subventions aux agences immobilières sociales et faciliter la construction de logements d'un prix abordable sur les terrains du domaine public, notamment par le secteur privé.</p>	<p>En Flandre, les financements affectés au programme d'allocations de logement ont été revus à la hausse. L'octroi d'aides et l'imposition d'une trajectoire de croissance aux agences immobilières sociales ont contribué à une augmentation du nombre de logements loués. Le décret de politique foncière et immobilière en vigueur en Flandre impose aux communes d'utiliser une partie des parcelles non bâties pour construire des logements sociaux.</p>
<p>Augmenter la densité de construction urbaine en modifiant l'affectation des terrains, en transformant les immeubles non résidentiels, en continuant d'assouplir les restrictions à la construction d'ensembles plus denses et en pénalisant la non-utilisation des terrains et immeubles situés en milieu urbain.</p> <p>Dans le domaine des soins de santé, une fois que seront en place des mécanismes d'incitation adéquats pour maîtriser les coûts, flexibiliser l'offre de soins de santé en supprimant progressivement les règles excessivement prescriptives applicables aux hôpitaux.</p>	<p>Le gouvernement flamand a adopté un livre blanc sur l'aménagement du territoire, dans lequel il appelle à une limitation des besoins d'espace supplémentaire, ainsi qu'à une augmentation de la densité de logements et des superficies consacrées aux activités économiques autour des nœuds de transport public stratégiques.</p> <p>Aucune mesure significative n'a été prise.</p>
<p>Dans le domaine des infrastructures, faire en sorte que le coût des obligations de service public (OSP) soit explicite et accorder une compensation aux prestataires de services qui s'acquittent de ces obligations.</p>	<p>Aucune mesure significative n'a été prise.</p>

Chapitres thématiques

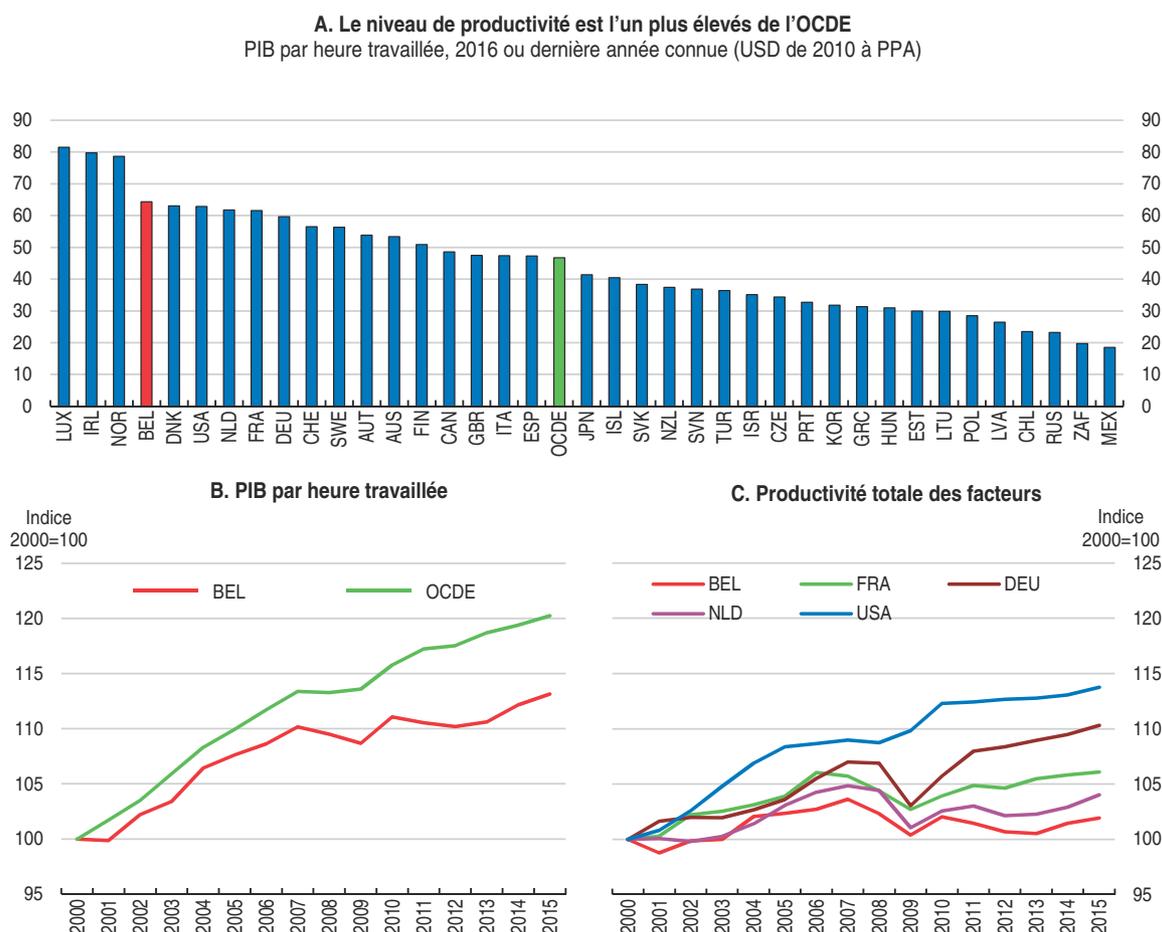
Chapitre 1

Rendre l'environnement économique plus propice aux gains de productivité

Un environnement économique favorable est crucial pour stimuler la productivité en Belgique et l'inclusivité, et est le principal moteur de la prospérité économique à long terme. Ce chapitre analyse l'impact de l'environnement économique sur la performance de productivité. La gestion des innovations, la diffusion technologique, l'investissement des secteurs privé et public ainsi que les politiques de concurrence et de régulation ont tous un impact sur la croissance de la productivité. Les défis clefs pour la Belgique incluent la modulation des exonérations fiscales en vigueur en faveur des activités de recherche-développement afin d'améliorer leur utilisation et leur efficacité ; la réduction des charges administratives sur les entreprises, l'amélioration de l'accès à la finance pour les jeunes entreprises innovantes et la stimulation de la culture entrepreneuriale en matière de jeunes pousses.

En Belgique, la productivité a été un moteur essentiel de la croissance économique et de la prospérité. Le PIB par heure ouvrée s'élevait à 62 USD en 2015 (en PPA de 2010), ce qui était un tiers plus élevé que la moyenne de l'OCDE, et seulement en deçà de la productivité du travail au Luxembourg, en Norvège et en Irlande (graphique 1.1.A). Le niveau élevé de la productivité résulte d'un approfondissement substantiel du capital dans le passé, d'une main-d'œuvre très qualifiée et d'une solide productivité multifactorielle (PMF), en particulier dans les secteurs manufacturiers dominants : la chimie et les produits chimiques, les métaux de base et les produits métalliques transformés (Dumont et Kegels, 2016 ; Biatour et al., 2008). Toutefois, la progression de la productivité s'est ralentie au fil du temps. Un fléchissement similaire a eu lieu dans la plupart des pays de l'OCDE, mais il a été

Graphique 1.1. **Le niveau de la productivité est élevé, mais sa progression s'est ralentie**



Note : Pour l'Australie, la Belgique, le Chili, l'Islande, l'Irlande, le Japon, la Corée, le Mexique, la Pologne, la Russie, l'Afrique du sud, la Turquie et les États-Unis, les données de la partie B portent sur 2014.

Source : Base de données de l'OCDE sur la productivité ; The Conference Board, Total Economy Database.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933496465>

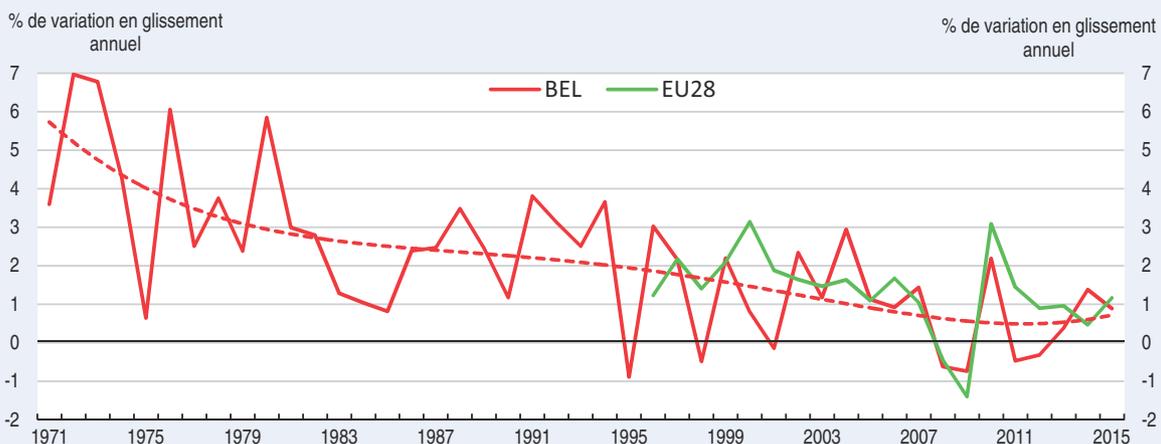
plus marqué en Belgique (graphique 1.1.B et C). La crise financière de 2008 a notamment entraîné une évolution négative de la productivité dans de nombreux pays de l'OCDE en 2008 et 2009, les entreprises conservant leurs salariés alors que la production diminuait. En 2010, la productivité de la Belgique s'est brièvement redressée, puis a rechuté et n'a recommencé à augmenter qu'en 2014 et 2015. Une partie du ralentissement constaté est liée à l'évolution de la composition de l'économie belge (encadré 1.1) ainsi qu'à des difficultés pour mesurer précisément les améliorations de la qualité suscitées par les nouveaux produits et services de TIC (encadré 1.2).

Encadré 1.1. La baisse de la productivité résulte en partie d'un effet de composition

En Belgique, la productivité ralentit depuis le milieu des années 70 (graphique 1.2). Cela est dû en partie à la modification de la composition de l'économie belge. Selon une analyse basée sur l'évolution des parts de la progression de la productivité du travail au niveau sectoriel à deux chiffres, couvrant la période 2000-14, l'incidence intrasectorielle, qui représente la croissance de la productivité dans chaque secteur, a dépassé celle de la productivité globale du travail. Cela laisse penser que les secteurs qui connaissent une progression élevée de la productivité ont vu leur part dans l'emploi total diminuer (Dumont and Kegels, 2016). L'effet structurel ou intersectoriel, qui appréhende le redéploiement des ressources de main-d'œuvre entre les secteurs, a été légèrement négatif sur la même période en raison d'une augmentation des secteurs à faible productivité, comme les services non marchands, par rapport à ceux à forte productivité.

Graphique 1.2. Le ralentissement de la productivité se poursuit depuis les années 70

PIB par heure travaillée (USD, PPA courante)



Source: Base de données de l'OCDE sur la productivité.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787//888933496787>

Un autre effet de composition résulte des réformes du marché du travail qui ont intégré une main-d'œuvre faiblement productive dans l'économie, et ainsi suscité une diminution de la productivité moyenne (Boulhol et Turner, 2009). En 2003, le gouvernement fédéral a introduit des chèques-services offrant une déduction sur les coûts salariaux en faveur d'activités à domicile à forte intensité de main-d'œuvre et à faible compétence. L'objectif de la mesure était également de faire passer des activités auparavant non déclarées dans le secteur formel. Elle s'est avérée populaire et très utilisée. De 2000 à 2014, l'emploi dans les « activités administratives et de support » est passé de 5 % du total des heures ouvrées à près de 8 %. Cette catégorie d'emploi a connu le plus fort ralentissement de la productivité pendant cette période, ce qui indique que des arbitrages importants ont été effectués entre productivité et solidarité.

Encadré 1.1. La baisse de la productivité résulte en partie d'un effet de composition (suite)

Le vieillissement de la population constitue un autre facteur de décélération de la productivité en Belgique. Selon une étude, la productivité multifactorielle cumulée de la main-d'œuvre belge s'est réduite de 4.5 points du fait de la hausse de la proportion des travailleurs âgés dans l'emploi total. On a constaté que les travailleurs de plus de 55 ans étaient près de 30 % moins productifs que leurs collègues proches de la quarantaine (Ariu et Vandenberghe, 2014).

Encadré 1.2. La difficulté de mesurer la productivité

Au cours de la dernière décennie, la progression de la productivité s'est beaucoup ralentie dans de nombreux pays de l'OCDE. Ce phénomène général est déconcertant, les innovations technologiques s'étant poursuivies à un rythme élevé. Certains analystes ont donc évoqué la possibilité que la productivité ait pu être sous-estimée (Dervis et Qureshi, 2016 ; Ahmad et Schreyer, 2016).

Cette sous-estimation résulterait notamment du fait que les améliorations de la qualité des nouveaux produits issus des technologies de l'information et de la communication (TIC) ne se répercutent pas intégralement sur les prix ou ne font pas l'objet d'ajustements complets par les agences de statistiques, d'où un biais à la hausse des déflateurs des prix et une sous-estimation de la production réelle. En outre, certains services basés sur Internet, comme les moteurs de recherche et les réseaux sociaux sont fournis gratuitement. On ne tient donc pas entièrement compte de leur consommation dans les mesures du PIB, même s'ils sont d'une grande utilité pour les consommateurs.

Même si l'inexactitude des mesures ne peut totalement expliquer l'ampleur du ralentissement observé (Syverson, 2016), il est difficile de suivre l'incidence des innovations liées aux TIC et aux services numériques. Au fur et à mesure que la composition des innovations issues des TIC passe du matériel informatique aux logiciels, l'effet des nouvelles technologies sur la productivité devient de plus en plus difficile à prévoir et pourrait bien être différent selon les applications ou les secteurs, par exemple en augmentant la qualité dans certains cas et en réduisant les coûts dans d'autres. Par ailleurs, la modification structurelle des économies dont le secteur des services se renforce relativement, pourrait accentuer les erreurs de mesure si l'on n'appréhende pas de façon appropriée les ajustements qualitatifs des intrants numériques utilisés pour ces services. Les experts statisticiens et les analystes devraient donc être très attentifs à la difficulté de mesurer le numérique afin de maintenir la qualité élevée des données sur la productivité.

Compte tenu du poids de la productivité dans la prospérité économique, le recensement et l'application de mesures destinées à la stimuler représentent un défi de taille pour les responsables de la politique économique. La croissance devrait également être solidaire pour que tous participent à la hausse des revenus, ce qui conditionne sa viabilité à long terme. La Belgique se classe relativement bien en ce qui concerne de nombreux facteurs essentiels des gains de productivité, comme le contexte général des activités d'entreprise, les compétences et les indicateurs de l'innovation. Le récent rapport phare de l'OCDE sur « Le futur de la productivité » (OCDE, 2015a) cite deux moyens importants d'accélérer la productivité : la création d'un contexte des activités d'entreprise facilitant l'innovation et la dissémination des technologies de pointe ; l'amélioration de l'allocation des ressources au sein de l'économie, notamment en affinant la concordance entre les compétences des salariés et les besoins des entreprises. Ce chapitre évoque le rôle de l'environnement des affaires dans la performance en matière de productivité, en particulier la gestion de l'innovation, la diffusion de la technologie,

l'investissement public et privé ainsi que les politiques de réglementation et de concurrence. Le chapitre 2 traite de la formation du capital humain et de l'acquisition de compétences.

Renforcer l'innovation à la frontière

L'un des principaux déterminants de la productivité est le degré de développement des nouveaux produits, processus et du savoir-faire organisationnel dans les entreprises situées à la frontière. La politique publique a un rôle essentiel à jouer en la matière. Ainsi, le renforcement de l'innovation et de l'investissement au niveau de l'entreprise dans la recherche nécessite souvent un financement public de la recherche fondamentale pour stimuler l'émergence continue d'innovations décisives. En outre, les entités publiques peuvent souvent servir de catalyseurs pour encourager la collaboration entre les entreprises, les laboratoires de recherche et les universités.

Les incitations fiscales sont généralement favorables à l'investissement dans la R-D, mais pourraient être rationalisées

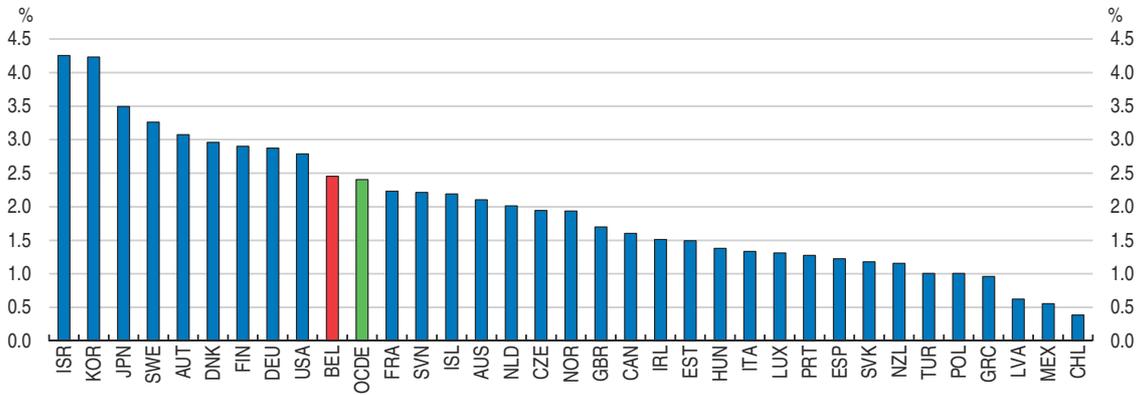
Le tableau de bord 2016 de l'innovation en Europe classe la Belgique comme « un pays fortement innovateur », son score normalisé étant de 0.6. Il s'agit d'un résultat proche de celui de la Suède et du Danemark qui, avec 0.7, sont les mieux classés, mais qui dépasse la moyenne de l'UE à 28, qui s'élève à 0.52. L'investissement dans les biens immatériels, comme la recherche-développement (R-D), est important pour stimuler la productivité (Andrews et al., 2015). À 2.5 % du PIB en 2014, les dépenses brutes de la Belgique en matière de R-D ont représenté un chiffre supérieur aux moyennes de l'UE et de l'OCDE (graphique 1.3.A), mais inférieur à l'objectif de Lisbonne qui est de 3 %. Depuis 2008, les dépenses de R-D financées sur fonds publics augmentent à un taux moyen annuel de 7 % et ont atteint 0.72 % du PIB en 2013, dépassant la moyenne de l'OCDE qui était de 0.61 %.

La majorité de la R-D a lieu au sein du secteur manufacturier, notamment dans les entreprises des secteurs de la pharmacie, de la chimie et des biotechnologies ; en outre, plus de la moitié des dépenses de R-D des entreprises (DRDE) a été réalisée par des entités affiliées à des établissements étrangers (graphique 1.3.C). Toutefois, l'ensemble de la R-D ne se concentre pas nécessairement dans les grandes entreprises. En Belgique, les entreprises de moins de 250 salariés assuraient en 2011 35 % des DRDE (OCDE, 2013). La part des dépenses intérieures brutes consacrées à la R-D qui est financée par les entreprises a diminué au cours des vingt dernières années (graphique 1.3.B). Les dépenses de R-D tendent à être concentrées dans les entreprises déjà très productives et qui veulent rester à la frontière technologique ou l'atteindre (Andrews et al., 2015, graphique 1.3.C). Le défi posé aux responsables belges est donc d'inciter un plus grand nombre de ces entreprises à augmenter leurs investissements dans la R-D immatérielle.

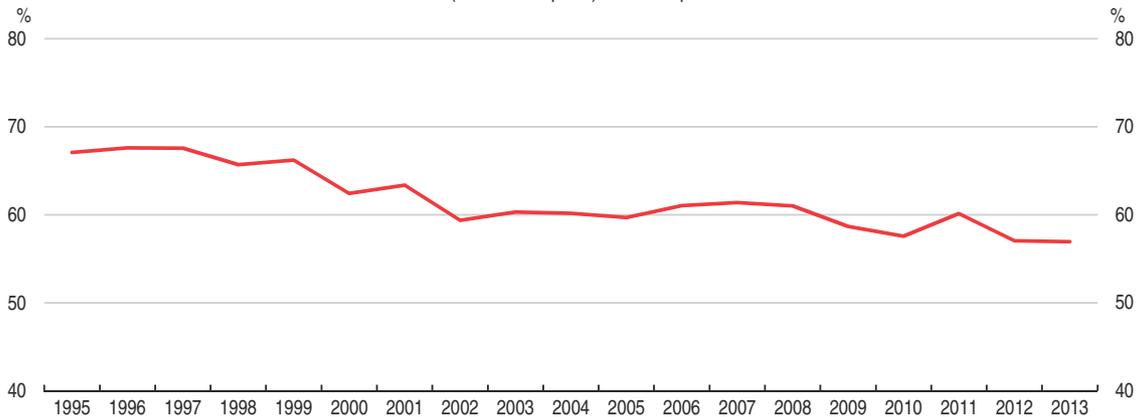
Le gouvernement fédéral et les gouvernements des régions ont lancé un certain nombre de programmes pour encourager la R-D et l'innovation au niveau des entreprises. Ce sont surtout les échelons infrafédéraux qui sont responsables de la science, de la technologie et de l'innovation. La recherche scientifique est une compétence essentiellement communautaire, alors que l'innovation relève presque intégralement de la compétence des régions. À la suite des différentes réformes de l'État qui ont conduit à la décentralisation de nombreux domaines de dépenses, quelque 80 % de l'aide publique à la R-D et à l'innovation proviennent des communautés et des régions. La part restante représente des ressources issues de projets de l'UE ou d'initiatives fédérales. Il s'agit d'une exemption partielle de la retenue d'impôt sur les salaires des chercheurs, d'exonérations fiscales des cotisations du

Graphique 1.3. L'investissement en R-D est proche de la moyenne de l'OCDE

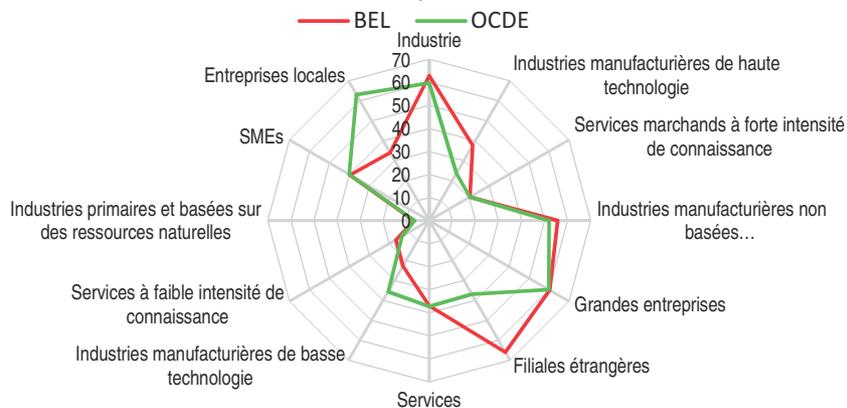
A. Dépenses internes brutes de R-D
En % du PIB, 2015 ou dernière année disponible



B. Part de la R-D d'entreprise;
% de DRDE (R-D d'entreprise) financée par l'industrie



C. Composition structurelle de la DRDE
2013 ou dernière période connue



Source : OCDE, Principaux indicateurs de la science et de la technologie ; Science, technologie et industrie: perspectives de l'OCDE 2016. StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933496666>

personnel employé dans la R-D, de déductions en faveur d'investissements qui stimulent la R-D et l'innovation ainsi que de déductions sur les revenus tirés de brevets. Le gouvernement fédéral est également responsable des infrastructures de recherche d'intérêt national, de

plusieurs instituts scientifiques et de quelques programmes de recherche (changement climatique, énergie nucléaire, politique spatiale, recherches polaires). Il fixe aussi les conditions cadres dans des domaines comme les droits de la propriété intellectuelle, la normalisation, la standardisation et les visas scientifiques.

Le système de crédit d'impôt est en train d'être réformé. Depuis 2008, on accorde aux entreprises une déduction fiscale de 80 % sur les revenus tirés de brevets. Cette « boîte » a été supprimée en juillet 2016, les dépôts de brevets soumis avant le 1^{er} juillet 2016 bénéficiant d'une clause d'antériorité de cinq ans. L'objectif était d'aligner le nouveau régime avec les standards minimums de l'« approche de lien modifiée » du projet OCDE/G20, qui nécessite une activité substantielle dans les régimes de Propriété Intellectuelle (PI) (OCDE, 2014). En outre, une nouvelle déduction des revenus de l'innovation a été récemment approuvée, et vise à en élargir la portée (par exemple aux licences et aux droits d'exclusivité), tout en restreignant la déductibilité en fonction des règles du « lien ». Dans ces conditions, les autorités devraient s'assurer, par exemple au moyen d'un suivi rigoureux, que le lien entre l'incitation fiscale et les dépenses de R-D soit établi et que l'aide offerte ne soit pas simplement utilisée par les entreprises comme un instrument d'optimisation fiscale.

Les déductions en faveur des investissements en R-D et des brevets constituent un autre dispositif d'incitation. Les investissements en actifs qui favorisent la R-D et les technologies de pointe favorables à l'environnement, ainsi que les investissements en R-D qui aboutissent à des brevets développés en interne ou à l'acquisition de brevets, bénéficient d'une déduction de 13.5 % de leur valeur. La déduction peut être reportée de façon illimitée. Par ailleurs, l'aide peut prendre la forme d'un crédit d'impôt pour la R-D, qui offre les mêmes avantages fiscaux que la déduction en faveur de l'investissement, mais la part non utilisée au bout de cinq ans peut être versée. D'autres pays de l'OCDE gèrent des programmes similaires, dont certains, comme le *Crédit d'impôt recherche* (CID) en France, vont jusqu'à imputer 30 % des dépenses de R-D (dans la limite de 100 millions EUR) ; néanmoins, d'autres pays sont beaucoup moins généreux que la Belgique. Globalement, celle-ci offre les incitations à la R-D les plus généreuses au sein de l'OCDE (OCDE, 2016a).

Le gouvernement fédéral aide aussi la R-D en permettant aux entreprises de récupérer jusqu'à 80 % de l'impôt retenu à la source sur les salaires des chercheurs, à condition que certaines conditions soient satisfaites. Il y a en particulier une obligation d'information préalable auprès du Bureau de politique scientifique fédérale (BELSPO). L'exemption partielle de retenue à la source des salaires des chercheurs correspond bien au principe de ciblage des incitations sur les dépenses à fortes répercussions sur les connaissances (Straathof et al. 2014). Les incitations fiscales en rapport avec les salaires des chercheurs tendent également à avoir de faibles coûts d'administration et de conformité.

Les synergies transrégionales ne sont pas complètement exploitées

Après avoir reçu davantage de responsabilités dans le cadre de la sixième réforme de l'État de 2012-14, les trois régions et communautés ont renforcé leurs propres dispositifs complémentaires propres d'aide à la recherche (encadré 1.3). L'aide, généralement directe, s'ajoute donc à la promotion indirecte de la R-D par le gouvernement fédéral au moyen d'incitations fiscales, ce qui est une mesure judicieuse (Appelt et al., 2016). Les principaux cadres de la politique d'aide à la R-D sont prévus par l'accord en vigueur dans la Région flamande (2014-19), la Note d'orientation politique 2014-19, par le plan Marshall 4.0 de la Région wallonne (2015-19) et par le Plan régional d'innovation (2015-20) de la région de Bruxelles-Capitale. En 2013, les dépenses totales de R-D par région allaient de 2.85 % du PIB

Encadré 1.3. Politique régionale d'aide à la recherche

En Flandre, il existe un certain nombre de possibilités de financement de la R-D et les aides régionales sont exonérées d'impôt sur le revenu. Il est possible de financer les études de faisabilité jusqu'à 50 % dans la limite de 50 000 EUR ; les projets d'innovation des PME peuvent être financés à hauteur de 45 % pour les petites entreprises et de 35 % pour celles de taille moyenne (dans la limite de 250 000 EUR). Les projets d'acquisition de nouvelles connaissances en vue de réaliser une innovation majeure peuvent être financés jusqu'à 25 % (le plafond étant fixé à 250 000 EUR) ; en outre les chercheurs pré-doctorants peuvent obtenir une bourse de 50 à 60 % d'une durée maximum de quatre ans s'ils collaborent avec des entreprises privées d'un secteur spécifique.

En Wallonie, une aide financière est accordée aux études de faisabilité qui couvrent de 40 à 75 % des dépenses acquittées par les prestataires de services externes ; la recherche industrielle fondamentale peut être financée jusqu'à 50 % des dépenses ; la recherche appliquée ou le développement technologique peuvent bénéficier d'une prise en charge de 50 à 75 % des coûts imputables ; le dépôt de brevets peut bénéficier d'une aide financière allant de 35 à 70 % des coûts d'enregistrement ; les coûts de gestion des scissions d'entreprise peuvent être financés partiellement pendant les deux premières années.

Dans la région de Bruxelles-capitale, la création de nouvelles entreprises (dans le cadre de scissions) bénéficie d'une aide représentant 25 à 75 % des coûts éligibles ; les projets de recherche industrielle peuvent recevoir une aide financière allant de 50 à 70 % des coûts imputables ; la recherche participative et l'innovation sociale en matière de résilience urbaine peuvent obtenir une aide s'élevant de 25 à 70 % des dépenses ; les projets expérimentaux peuvent bénéficier d'un financement de 25 à 45 % ou d'avances de 40 à 60 % des dépenses éligibles ; la mise en œuvre de processus d'innovations a droit à une aide s'élevant de 15 à 35 % des coûts ; la préparation d'études de faisabilité peut être subventionnée à hauteur de 50 à 75 %, tandis que 30 à 75 % des coûts d'obtention et de validation des brevets peuvent être financés par la région.

dans la Région wallonne, à 2.52 % dans la Région flamande et à 1.52 % dans la région de Bruxelles-Capitale. Plusieurs facteurs structurels expliquent l'intensité relativement limitée de la R-D dans la région de Bruxelles-Capitale : la présence importante de services nécessitant peu de compétences, la pénurie d'industries manufacturières de haute et moyenne technologie et la représentation limitée de sièges de sociétés industrielles, qui sont souvent installés dans d'autres régions belges ou à l'étranger (Kalenga-Mpala et Wautelet (2016). Dans les Régions flamande et wallonne, le ratio dépenses de R-D du secteur privé/PIB dépasse la moyenne de l'UE à 28, alors que la part de la R-D financée sur fonds publics est inférieure à cette moyenne. C'est l'inverse dans la région de Bruxelles-Capitale.

Les programmes régionaux d'aide à l'innovation sont très divers. Les autorités ont conscience que leur morcellement et celui des agences d'exécution pourraient être préjudiciables à la transparence et à l'efficacité en termes de coût. Ainsi, la Flandre a demandé une évaluation de ses aides à l'innovation et a concentré ses activités en fonction des recommandations formulées (Soete, 2012). Depuis 2016 dans la région flamande, il y a une unique agence pour toutes les aides aux entreprises ainsi qu'une seule agence pour toutes les aides aux chercheurs. L'accord sur les pôles d'attraction interuniversitaires entre les communautés francophone et flamande constitue également un bon exemple de coopération. La communauté francophone et la Région wallonne ont décidé d'établir une feuille de route commune dans le cadre de l'Espace européen de recherche (EER). Cette

coopération a donné plus de cohérence aux programmes similaires proposés dans les différentes régions (CE, 2016a). À l'avenir, la poursuite de la rationalisation des programmes au sein de chaque région et le développement de la coopération entre elles, mais aussi avec les communautés, renforcerait l'efficacité de l'aide régionale à l'innovation (CE, 2016b). La Région flamande, la Région de Bruxelles-Capitale et l'autorité fédérale ont également rédigé leurs propres feuilles de route EER.

Les régions aident également les entreprises novatrices en soutenant les pôles économiques d'innovation, en simplifiant les procédures d'aide publique et en réduisant les formalités administratives. Ces initiatives diffèrent en fonction des caractéristiques régionales et des priorités de politique publique. Ainsi, la promotion de pôles industriels est l'un des principaux objectifs officiels dans les Régions flamande et wallonne, alors qu'à Bruxelles les pôles sont plus axés sur les services. Tous les programmes de regroupement cherchent à créer ou à renforcer des réseaux entre entités publiques et privées, notamment les entreprises, les universités, les écoles polytechniques, les organismes de formation et les centres de recherche, l'objectif étant d'encourager les projets réalisés en partenariat et les chaînes de valeur innovantes dans les domaines où les régions disposent déjà d'un certain potentiel.

En Flandre, le gouvernement régional a adopté une stratégie de spécialisation intelligente qui donne la priorité au soutien de huit différents domaines : la chimie soutenable, des gestions d'offre de solutions industriels spécialisées, services de santé et de soins personnalisés, la valeur ajoutée logistique, l'agro-alimentaire spécialisé, un pôle intégré bâtiment-environnement et énergie et les nouvelles plateformes de TIC. Dans la Région wallonne, le plan Marshall régional offre une aide à six pôles de compétitivité : les transports et la logistique ; l'aérospatial, la chimie verte et les matériaux durables ; la biotechnologie et la santé ; l'alimentation ; l'ingénierie mécanique. La région de Bruxelles-Capitale retient cinq pôles : l'écoconstruction ; la biotechnologie ; les activités pharmaceutiques et médicales ; les logiciels ; la production audiovisuelle, la post-production et la distribution ; les technologies vertes. Trois de ces pôles correspondent aux priorités de "spécialisation intelligente" de la région ; à savoir la médecine personnalisée, l'économie verte et l'économie digitale. L'ensemble des régions proposent également des cadres généraux conformes à la loi de l'UE sur les petites entreprises afin d'encourager l'entrepreneuriat, de simplifier l'environnement réglementaire et politique des PME ainsi que de supprimer les obstacles à leur développement. En 2016, la Flandre a mis en place une nouvelle politique en matière de pôles basée sur deux types de pôles : les réseaux d'entreprises innovantes à petite échelle (dont quatorze bénéficient d'un soutien public), et les pôles de compétitivité fer de lance d'une activité (cinq ont été approuvés à ce jour, dans les domaines de la chimie verte, de la logistique, des matériaux, de l'énergie et de l'agro-alimentaire).

En 2014, l'Institut wallon d'évaluation, de prospective et de statistique a publié une série de recommandations pour la future politique régionale en matière de pôles basée sur une évaluation détaillée (Iweps, 2014). Les principales propositions d'amélioration comprenaient notamment : la nécessité d'une meilleure coordination entre les activités des pôles et les programmes publics, l'utilité d'un suivi renforcé des projets de pôles et de leur incidence, une meilleure intégration des composantes de formation aux autres activités des pôles, les éventuels avantages résultant d'une meilleure commercialisation sur les clients des produits nouvellement développés. Il serait utile d'effectuer des évaluations similaires des programmes relatifs aux pôles dans les autres régions pour guider le processus d'élaboration des politiques publiques.

Encourager le dynamisme entrepreneurial

Malgré un climat des affaires favorables, il y a peu de créations d'entreprises

Les jeunes entreprises disposent souvent d'un avantage comparatif en matière de commercialisation des innovations radicales (Baumol, 2002) ; en outre, une culture porteuse pour les jeunes pousses est propice à une forte progression de la productivité. L'enquête 2017 de la Banque mondiale sur la facilité de faire des affaires classe la Belgique 17^e sur 190 pays pour la création d'entreprises (BM, 2016a) et au 9^e rang des pays de l'OCDE. Elle fait mieux que la moyenne de l'OCDE pour les procédures ainsi que pour le temps et les coûts de création d'une entreprise. Elle se classe également bien pour les procédures de faillite, qui sont un autre élément important d'une culture favorable aux jeunes pousses (Calvino et al., 2016). S'agissant des procédures de la « résolution de l'insolvabilité », la Belgique est classée 10^e sur 190 pays et 9^e parmi les pays de l'OCDE.

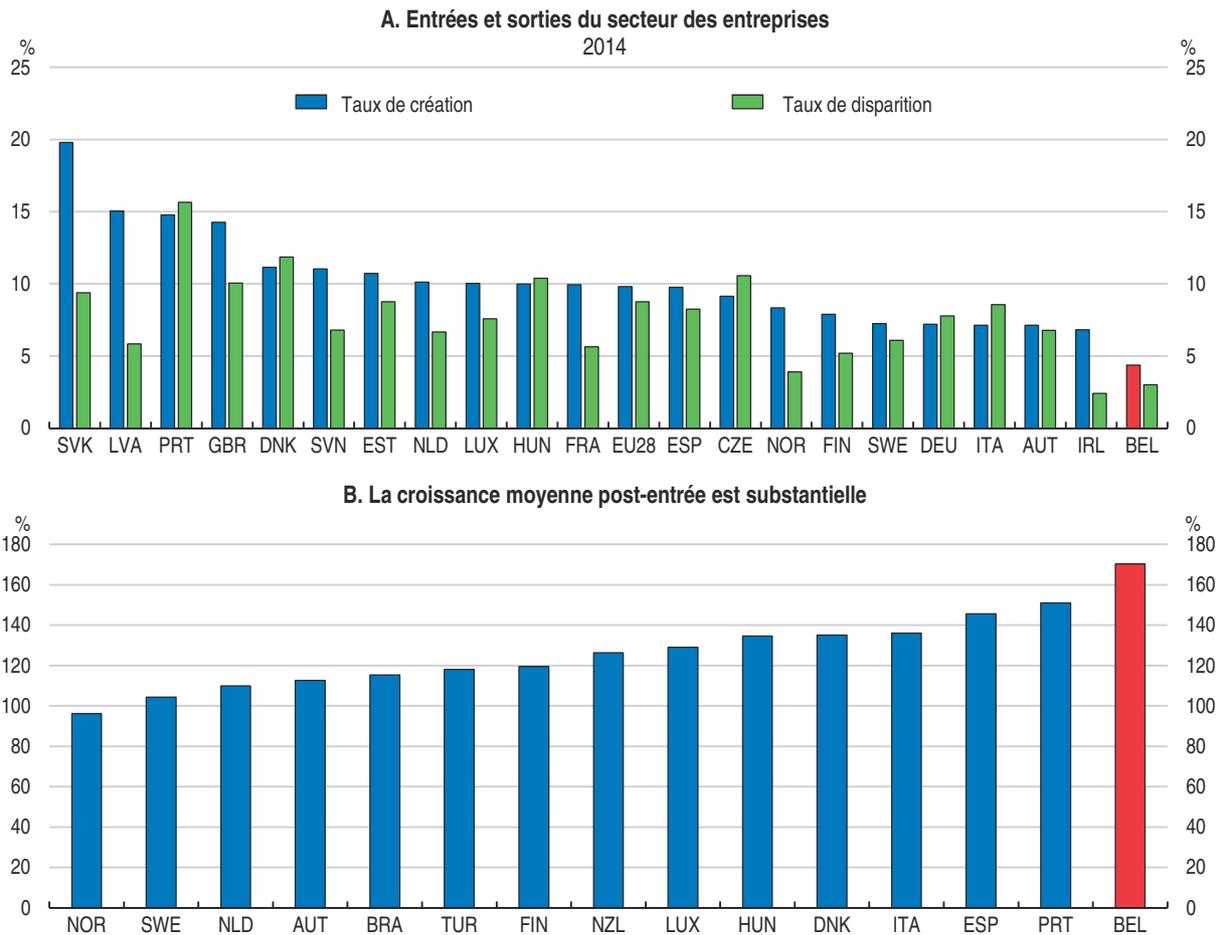
Malgré un environnement généralement favorable à la création (et à la fermeture) d'entreprises, le paysage entrepreneurial est plutôt stable, ce qui est quelque peu surprenant, les taux de création et de fermeture d'entreprises étant très faibles. En 2014, ils étaient les plus bas de l'UE à 15 (graphique 1.4A). En revanche, le pays connaît la progression moyenne la plus élevée de l'emploi dans les firmes survivantes (pendant les sept ans après la création) de tous les pays membres de l'OCDE qui participent au projet Dynemp (graphique 1.4B), ce qui laisse penser qu'une fois créées, les entreprises tendent à prospérer.

Les bas niveaux des taux de création et de fermeture résultent peut-être de la position dominante d'entreprises bien établies, qui laisse peu de latitude aux nouveaux arrivants (Calvino, Criscuolo et Menon, 2016), alors que la croissance vigoureuse post-établissement pourrait être due au contexte général favorable aux activités d'entreprises. Pourtant, certains aspects du cadre réglementaire pourraient être améliorés. Les obligations exigeantes de fonds propres minimums sont notamment susceptibles de représenter un obstacle financier à la création d'entreprises. La performance de la Belgique est également relativement médiocre dans le domaine de « l'exécution des contrats » : elle se classe 50^e sur 190 pays et 23^e parmi les pays de l'OCDE, surtout en raison des faibles scores en matière d'automatisation des juridictions et de gestion des affaires (BM, 2016a).

Pour encourager les jeunes pousses, le gouvernement fédéral est en train de mettre en œuvre son « Plan PME » de février 2015 afin de réduire de 30 % les coûts administratifs qui vont de pair avec l'enregistrement des entreprises, par exemple en créant un guichet administratif unique pour les PME (la *Banque-carrefour des entreprises*) et en diffusant systématiquement les informations et les documents relatifs aux appels d'offres à celles qui ont fait part de leur intérêt pour une certaine catégorie d'entre eux. Ces initiatives réduisent la charge administrative comparativement élevée qui pèse sur les jeunes pousses (graphique 1.5). Des initiatives régionales complètent les initiatives fédérales pour simplifier les procédures administratives concernant les PME et rationaliser les services d'aide aux entreprises, notamment en établissant des points de contact uniques pour toutes les formalités.

Certains aspects du système fiscal belge sont de nature à freiner la croissance des jeunes entreprises et de décourager les créations. Comme de nombreux autres pays, la Belgique dispense les petites entreprises de l'enregistrement de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) afin de simplifier les procédures fiscales et de diminuer les coûts administratifs. Toutefois, le seuil à partir duquel l'enregistrement est obligatoire est relativement bas ; or, dans les pays de l'UE, cela va de pair avec les faibles niveaux d'entrée des entreprises (FMI, 2016).

Graphique 1.4. **L'entrepreneuriat est peu dynamique**



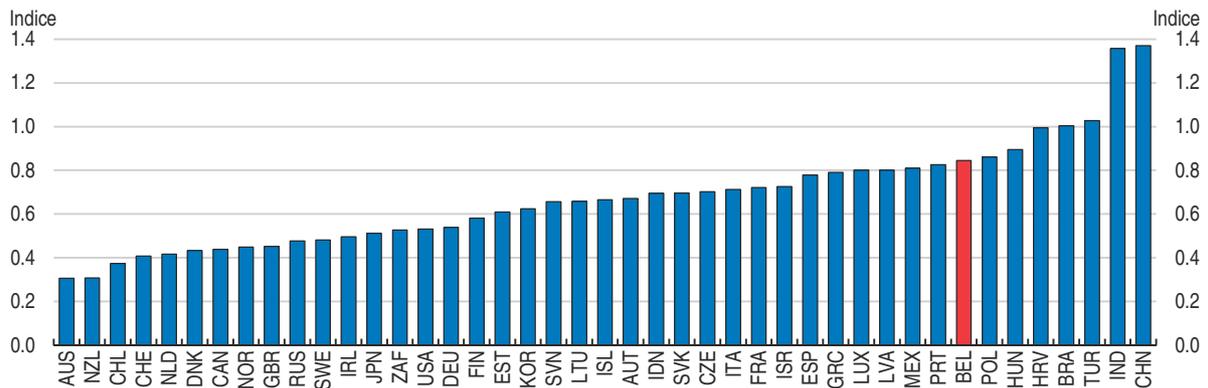
Note : On définit la croissance moyenne après entrée sur le marché comme le rapport entre l'emploi total à t+3 et l'emploi total initial des entrants survivants.

Source : European Commission ; Calvani et al. (2016).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933496791>

Graphique 1.5. **Des efforts ont été faits pour alléger les charges administratives qui pèsent sur les jeunes pousses**

Obstacles à l'entrepreneuriat, obligations administratives pesant sur les jeunes pousses, 2013



Source : OCDE, Base de données des indicateurs RMP.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933496809>

Les autorités belges ont conscience de l'incidence éventuellement préjudiciable d'un seuil très réduit d'enregistrement et celui-ci a été relevé à 25 000 EUR dans le cadre des réformes du « Plan PME » de 2015.

Les PME dépendent étroitement des financements bancaires

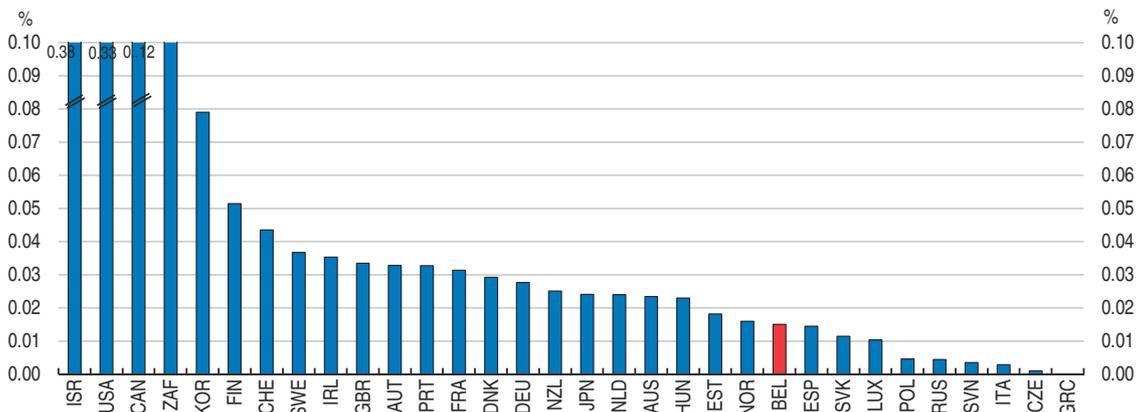
Bien que l'accès aux financements ne soit pas un obstacle majeur au développement des entreprises de façon générale (BM, 2016a), les jeunes entreprises innovantes se heurtent à des contraintes financières, surtout en phase d'expansion, tandis que les PME dépendent plus globalement des prêts bancaires. En 2014, le Service public fédéral de l'économie, des PME, des professions indépendantes et de l'énergie a effectué une enquête sur le financement des PME (SPF Économie, 2015). Les résultats montrent que les jeunes entreprises en activité depuis moins de quatre ans dépendent bien plus des prêts bancaires que les plus anciennes, qui peuvent utiliser les bénéfices non distribués pour financer leurs opérations. En 2014, quelque 68 % des jeunes pousses belges ont sollicité un prêt bancaire, mais un tiers seulement de ces demandes ont été acceptées. S'agissant des entreprises actives depuis plus de quatre ans, le taux d'approbation s'élevait à 83 %. Selon une enquête de la Banque Centrale Européenne, 35 % environ des PME belges ont déclaré en 2015 et 2016 avoir demandé un prêt bancaire au cours des six mois précédents, ce qui constitue l'un des taux les plus élevés de l'UE (BCE, 2015, 2016).

La forte dépendance à l'égard du financement bancaire rend le secteur des PME vulnérable aux récessions. Bien qu'il n'y ait pas eu de pénurie de crédit, la recrudescence de l'aversion au risque pendant les années de crise de 2008 et 2009 a conduit les banques à resserrer leurs critères de crédit aux PME (Piette et Zachary, 2015 ; Wilson et Silva, 2013). Pour élargir la gamme des possibilités de financement, le gouvernement pourrait favoriser l'utilisation d'instruments d'endettement à petite échelle et de créances courantes titrisées. Ces instruments permettraient aux PME d'accéder directement aux marchés de capitaux sans devoir obtenir une notation de crédit ou préparer un prospectus d'introduction en bourse (HLEG, 2016). Il serait possible d'utiliser la titrisation de crédits de bonne qualité aux PME (et d'autres engagements comme le crédit-bail) comme un raccourci basé sur le marché afin de promouvoir indirectement le financement des PME sans désintermédiation complète des banques (Nassr et Wehinger, 2015). Les placements privés offrent également une alternative à l'émission publique d'obligations d'entreprises cotées, ce qui apporterait une source de financement sans les obligations de cotation de crédit officielle ou d'information, nécessaires aux autres produits financiers des marchés de capitaux (OCDE, 2015c). Pour mobiliser les capitaux privés et favoriser l'accès des jeunes entreprises dynamiques aux financements, une nouvelle réduction d'impôt sur le revenu des personnes physiques (de 30 % à 45 %) a été mise en place pour les investissements dans les jeunes pousses. Depuis la mi-2015, les investisseurs bénéficient de cet avantage fiscal à concurrence de 100 000 EUR investis directement dans des jeunes pousses. À compter de 2017, les investissements indirects dans les jeunes pousses via des plateformes de financement participatif ou des fonds de démarrage bénéficient également de cette réduction d'impôt.

Une intégration accrue au moyen de l'Union des marchés de capitaux pourrait contribuer à diversifier les marchés financiers en Belgique. À ce titre, le gouvernement soutient actuellement le financement des PME par fonds propres privés afin de renforcer l'apport de capital-risque (graphique 1.6) et d'améliorer l'accès aux financements des jeunes pousses. Les fonds d'investissement fermés (« Pricafs publiques »), qui lèvent un montant fixe de capitaux au moyen d'une offre publique initiale et sont cotés en bourse, existent

Graphique 1.6. **Le capital-risque pourrait être renforcé**

En % du PIB, 2015



Source : OCDE (2016), Panorama de l'entrepreneuriat 2016, Éditions OCDE, Paris.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933496816>

depuis 1997. Toutefois, les obligations d'information et de transparence de ces fonds sont substantielles, ce qui a dissuadé de nombreuses PME de les utiliser. La proportionnalité des règles et des obligations relatives à la cotation permettrait de rendre plus abordables les coûts de transaction et de réglementation à la charge des petits émetteurs, tout en garantissant la protection des investisseurs et l'intégrité du marché (Nassr et Wehinger, 2016). En outre, ces réglementations strictes sur les versements de dividendes et la gestion des portefeuilles rendent souvent ces fonds peu attractifs pour les investisseurs, à tel point qu'il n'en restait qu'un à la mi-2016 (« Quête de la croissance »).

En août 2016, un nouveau cadre juridique des *Pricafs publiques* a été institué pour encourager le développement de ces instruments financiers. L'obligation de verser un dividende annuel a en particulier été supprimée et les responsables disposent d'une plus grande flexibilité pour gérer les portefeuilles, par exemple en réduisant de 100 à 70 % la part des fonds qui doivent être investis dans des entreprises non cotées ou dans celles dont la capitalisation sur les marchés est inférieure à 1.5 milliard EUR.

Les autorités sont à l'origine de nombreuses autres initiatives destinées à améliorer le financement des PME. Les prêts garantis et les garanties accordés aux entités du secteur public ont compensé en partie la baisse de l'encours du crédit des banques aux entreprises en 2009 et en 2013 (OCDE, 2016b). Par ailleurs, les *Pricafs privés* (fonds financiers gérés), qui facilitent l'accès des PME non cotées au capital-risque, existent depuis 2003. Ils permettent aux investisseurs de bénéficier d'une gestion professionnelle et d'une mutualisation des risques sans subir de pénalité fiscale comparativement aux placements directs. À la fin de 2016, 42 *Pricafs privés* étaient enregistrés auprès du ministère des Finances.

En juillet 2015, ces instruments ont été complétés par un nouvel avantage fiscal fédéral en faveur des jeunes pousses et des petites entreprises de moins de 4 ans. Dans le cadre de ce dispositif, les personnes investissant dans une jeune pousse ont droit à une réduction de 30 % de l'impôt sur le revenu s'il s'agit d'une PME et de 45 % pour une micro-entreprise. Un contribuable peut bénéficier de cette niche dans la limite de 100 000 EUR par an, cumulée à 250 000 EUR. Ces investissements peuvent être effectués directement ou indirectement, au moyen d'une plateforme de financement participatif, mais doivent être maintenus au moins quatre ans. En outre, les coûts de main-d'œuvre des jeunes pousses sont actuellement

réduits les cinq premières années d'activité, par l'exemption de la retenue à la source de 10 à 20 % appliquée aux salaires. De même, les biens numériques, comme les systèmes de paiement et la cyber-sécurité, bénéficient d'une exonération fiscale à hauteur de 13.5 % du montant de l'investissement.

Les mesures fédérales destinées à améliorer l'accès au financement des jeunes pousses et des PME sont complétées par des initiatives régionales. Les régions offrent notamment une assistance financière aux réseaux régionaux d'investisseurs providentiels (« Be angels » à Bruxelles et en Wallonie ; « Business Angels Netwerk » en Flandre). En outre, la région flamande offre des prêts gagnants-gagnants (« win win leningen ») depuis 2006. Dans le cadre de ce dispositif, les contribuables qui investissent dans des PME peuvent déduire de leur impôt sur le revenu 2.5 % de leurs prêts. Une PME peut ainsi emprunter jusqu'à 200 000 EUR. En avril 2016, la Région wallonne a introduit une disposition similaire (« Prêt coup de pouce ») qui diffère néanmoins sur certains points. L'aide est limitée aux jeunes pousses, sa durée à huit ans et elle est sujette à des plafonds de 100 000 EUR par entreprise et de 50 000 EUR par prêteur. Les prêteurs individuels bénéficient d'une réduction fiscale de 4 % du montant de l'investissement pendant les quatre premières années et de 2.5 % ensuite. Toutefois, même si les autorités régionales ont pris des dispositions pour simplifier ces mécanismes d'aide et les rendre plus accessibles aux entreprises, une meilleure coordination entre les différentes entités administratives pourrait réduire les coûts d'information et de recherche et contribuer à assurer un déploiement plus efficient des fonds disponibles (HLEG, 2016). En outre, un traitement fiscal plus neutre du revenu généré par les dépôts d'épargne pourrait inciter davantage les investisseurs individuels à prêter aux PME.

Des faits probants laissent de plus en plus penser que c'est l'âge de l'entreprise et pas nécessairement sa taille qui constitue le facteur décisif en matière de création nette d'emplois et de progression de la productivité (OCDE, 2015a). De même, les avantages fiscaux et sociaux liés à la taille sont susceptibles de dissuader les entreprises de se développer au-delà de leur dimension existante, d'où la création d'une « trappe » à petites entreprises (FMI, 2016). Dans ces conditions, le soutien plus ciblé accordé en Wallonie est judicieux et les autorités flamandes pourraient envisager de cibler plus directement leurs déductions fiscales sur les jeunes pousses et les entreprises nouvellement créées.

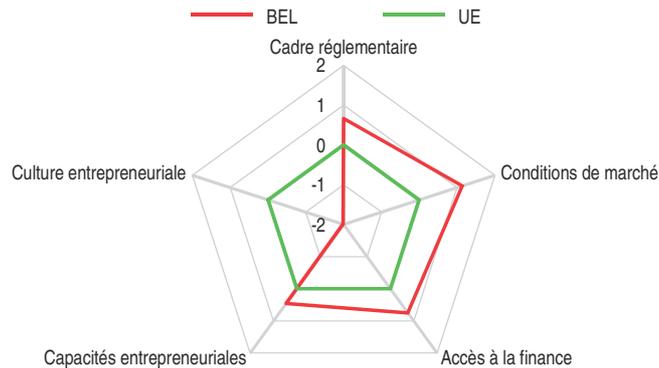
La faiblesse de la culture d'entreprise influe sur leur dynamisme

Selon de récents travaux empiriques portant sur le cadre réglementaire, les conditions de marché, l'accès aux financements et les capacités entrepreneuriales, la Belgique se compare favorablement à la moyenne de l'UE (De Mulder et Godefroid, 2016). Toutefois, elle est dernière pour la culture d'entreprise, indicateur qui appréhende des facteurs comme le prestige du travail et l'aversion au risque (graphique 1.7). Ces observations laissent penser que les autorités devraient continuer de renforcer l'éducation entrepreneuriale et mieux informer les jeunes diplômés de la nature des entreprises privées et des possibilités qu'elles offrent. Selon les résultats d'études de cas sur des initiatives visant à encourager une culture plus entrepreneuriale dans l'est de l'Allemagne, la création de modèles auxquels s'identifier et de champions ainsi que l'établissement de panels de mentors, de tuteurs et de personnalités retraitées du monde des affaires conseillant les créateurs d'entreprises peut être bénéfique (Bergmann, 2007). Les autorités régionales pourraient donc envisager de développer les programmes de mentorat existants.

Le dépôt de brevets est l'un des domaines d'innovation dans lequel la Belgique fait moins bien que la moyenne de l'UE (graphique 1.8). Cette situation est peut être due dans

Graphique 1.7. Il faut faire davantage pour stimuler la culture entrepreneuriale

Performance de la Belgique par rapport à l'UE, 2009-15



Note : Plus les scores sont faibles, plus la performance est médiocre. Ils sont calculés relativement à la moyenne de l'UE égale à zéro pour chaque indicateur. Dans l'UE, les données se réfèrent à la moyenne non pondérée des scores calculés pour l'Autriche, la Belgique, le Danemark, la France, l'Allemagne, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, le Portugal, l'Espagne et la Suède.

L'« accès aux financements » désigne les conditions de financement de toutes les entreprises, pas seulement celles de jeunes entreprises ou des PME.

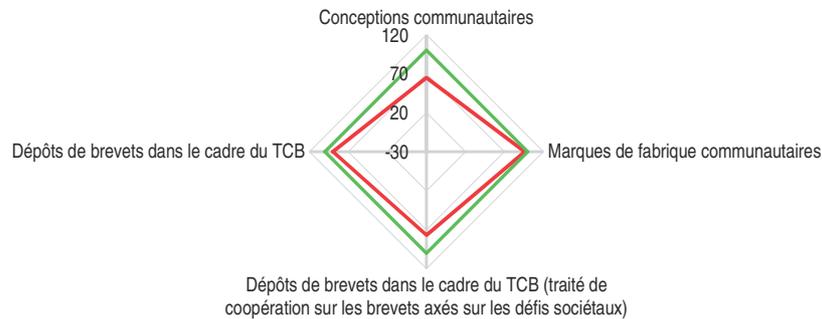
Source : De Mulder et Godefroid, 2016.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933496684>

Graphique 1.8. La création et la commercialisation d'actifs intellectuels sont relativement limitées

Performance par rapport à l'UE, 2015 ou dernière période connue

— BEL — UE=100

A. La production d'actifs intellectuels est relativement faible**B. Incidence économique de l'innovation**

Source : Commission européenne, Tableau de bord de l'Union de l'innovation, 2016.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933496821>

une certaine mesure à la structure industrielle belge qui n'est pas axée sur les activités de haute technologie. Pour encourager les éventuels innovateurs à se lancer dans la recherche et le développement, il faut que la protection de la propriété intellectuelle soit efficace. En juin 2014, la Belgique avait déjà ratifié la réglementation sur le Brevet européen à effet unitaire et, en 2017, elle envisage d'installer à Bruxelles une division locale de la Juridiction unifiée des brevets qui travaille en anglais aussi bien que dans les autres langues nationales. Le brevet européen offre aux entreprises la possibilité d'une protection juridique de leurs innovations dans les 26 pays de l'UE participants sans la solliciter dans chaque État membre. D'où une réduction des coûts de déclaration des brevets et un allègement des démarches administratives concomitantes, ce qui est une évolution positive, en particulier pour les PME innovantes. La Belgique a également mis en œuvre l'Accord de Londres portant application de l'article 65 de la Convention sur le brevet européen en vertu de la Loi du 29/6/2016 en supprimant dans le code de droit économique et d'autres textes législatifs l'obligation de produire une traduction dans une langue nationale d'un brevet européen délivré en anglais à des fins de validation.

La commercialisation de nouveaux produits (« part des ventes de produits innovants ») est un autre domaine où les résultats en matière d'innovation sont relativement médiocres, ce qui souligne les difficultés liées à la valorisation de la R-D. La commercialisation de la recherche publique peut s'opérer par plusieurs canaux, notamment les brevets, les licences et les scissions ainsi que la recherche collaborative, la mobilité des chercheurs et la recherche sous contrat (OCDE, 2013a). En Belgique, la totalité des grandes universités et des centres de recherche ont des Offices de transfert de technologie qui font le lien entre les chercheurs, les entreprises et les autorités publiques. Ils sont en particulier responsables de la protection de la propriété intellectuelle, du transfert de technologies aux entreprises privées et des démembrements. Toutefois, l'évaluation des pôles de compétitivité en Wallonie (Iweps, 2014) a indiqué que de nombreux projets de R-D ciblaient trop tard la commercialisation de leur production et impliquaient insuffisamment les clients potentiels dans le processus. Pourtant, certains instituts de recherche belges, comme KU Leuven, font partie des plus innovants d'Europe.

S'agissant des résultats en matière d'innovation, la Belgique a de bonnes performances. C'est particulièrement le cas des innovations portant sur des produits et des processus, pour lesquelles les trois régions dépassent largement la moyenne de l'UE (graphique 1.9). La région de Bruxelles-Capitale fait moins bien pour l'introduction de produits innovants sur le marché, mais ce résultat peut être imputé à sa structure économique, fortement dominée par les services et peu pourvue en industries manufacturières.

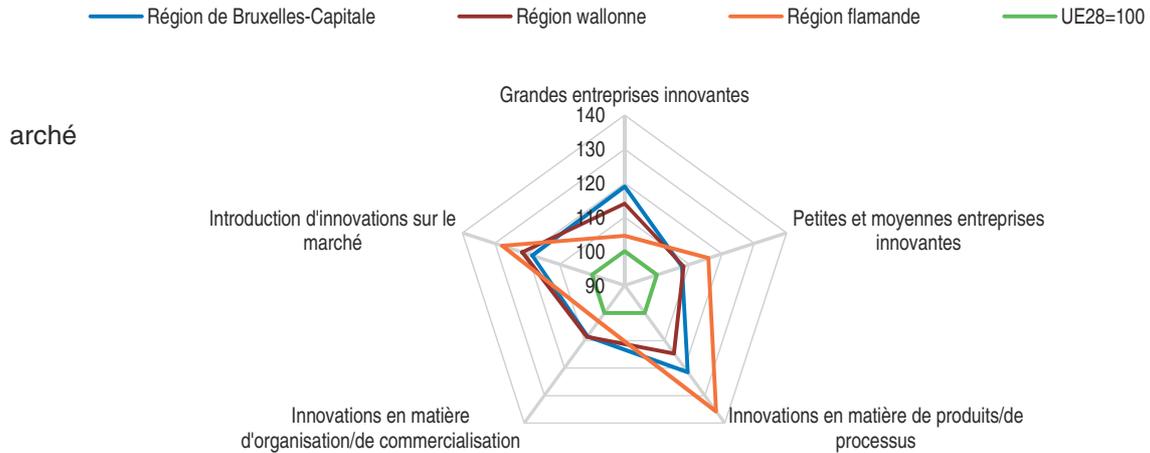
Améliorer la diffusion technologique dans l'ensemble de l'économie

Une progression rapide et répandue de la productivité exige que les avancées technologiques et organisationnelles des innovateurs soient largement diffusées aux autres entreprises de l'économie. En Belgique, la distribution des performances de productivité au stade des entreprises est hétérogène (graphique 1.10). Un petit nombre d'entreprises a des niveaux de productivité qui figurent parmi les plus élevés d'Europe, alors que de nombreuses autres sont beaucoup moins efficaces. La dispersion importante des niveaux de productivité n'est pas un phénomène propre à la Belgique (Verschelde et al., 2014), mais on relève qu'entre les entreprises moyennes et médianes, elle est inhabituellement élevée.

L'un des facteurs qui expliquent la diversité entre les entreprises des performances en matière de productivité est le degré d'intégration aux chaînes de valeur mondiales. La

Graphique 1.9. **Les résultats en matière d'innovation sont généralement bons**

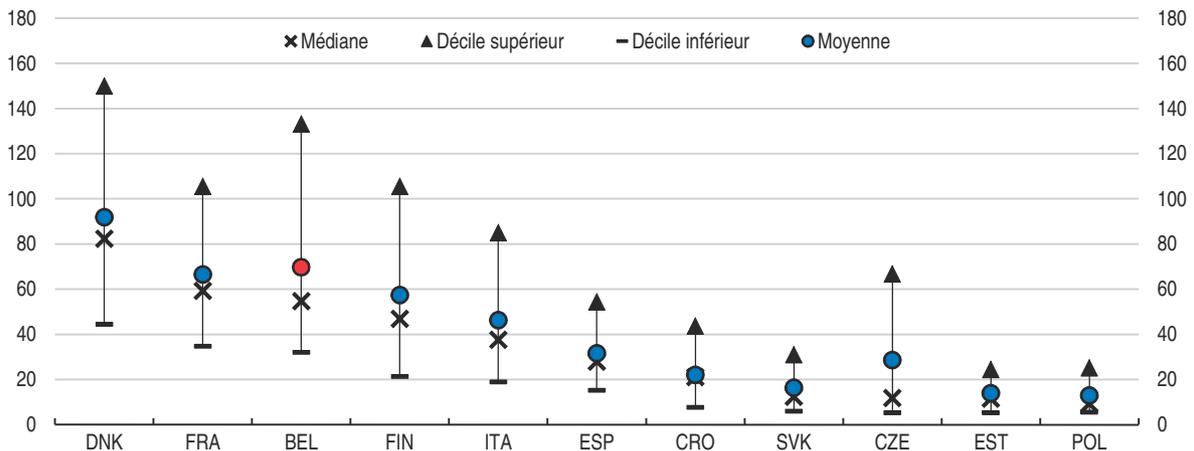
Performance par rapport à l'UE, 2012



Note : Données pour 2012.

Source : *innovationdata.be*, Service d'information scientifique et technique, Service public fédéral de Programmation Politique scientifique.StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933496831>Graphique 1.10. **La distribution de la productivité de la main d'œuvre entre les entreprises est très inégale**

Valeur ajoutée réelle par salarié, calculée en moyenne sur la période 2007-13



Source : CompNet, 2016.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933496697>

Belgique a attiré beaucoup d'investissements directs étrangers (IDE), le ratio IDE/PIB s'élevant à 98 % en 2016, comparativement à une moyenne de 37 % pour l'OCDE. Elle dispose par exemple de nombreux centres dits de coordination, qui financent les activités internationales de groupes. Alors que les multinationales ne représentent en Belgique qu'1 % de toutes les entreprises répertoriées, elles représentent 38 % de la valeur ajoutée du pays et 29 % de l'emploi du secteur privé (Duprez et Van Nieuwenhuyze, 2016) ainsi que plus de 60 % des dépenses totales de R-D (graphique 1.3). En outre, les innovations à la frontière mondiale tendent à être rapidement adoptées par les multinationales et diffusées à leurs filiales dans le monde. De plus, les résultats d'enquêtes indiquent qu'en 2013, 37 % des multinationales présentes en Belgique investissaient en R-D, contre seulement 8 % des entreprises non

exportatrices (Banque nationale de Belgique, 2016a). Les entreprises nationales en relation commerciale directe avec les multinationales peuvent donc bénéficier des activités innovantes de celles-ci grâce aux effets de répercussion. Selon des études récentes, l'écart de productivité par rapport aux entreprises situées à la frontière augmente en fonction de la distance par rapport aux multinationales (Banque nationale de Belgique, 2016a ; OECD, 2015a). Une entreprise qui approvisionne directement en intrants intermédiaires ou en services une multinationale a un niveau de productivité inférieur de 28 % à celui de la multinationale elle-même, alors que l'écart s'élève à 44 % pour une entreprise sans exposition directe ou indirecte à une société située à la frontière (tableau 1.1).

Tableau 1.1. L'écart de productivité s'élargit en fonction de la distance par rapport aux multinationales

(Différence de niveau de productivité avec les entreprises multinationales)

Catégorie d'entreprise	Écart %
Fournisseurs internes de premier rang	-27.6
Fournisseurs internes de deuxième rang	-35.9
Fournisseurs internes de troisième rang	-45.3
Autres entreprises internes	-44.4

Note : Un fournisseur interne de premier rang est une entreprise belge qui approvisionne au moins une multinationale en intrants intermédiaires. Un fournisseur interne de rang *i* est une entreprise belge qui n'approvisionne pas une multinationale, mais des fournisseurs internes de rang (*i*-1).

Source : Banque nationale de Belgique, 2016a.

Comme dans de nombreux autres pays, le nombre d'entreprises belges qui exportent est relativement faible. Moins de 5 % des entreprises vendent leurs produits à l'étranger et dans près de la moitié d'entre elles les exportations représentent moins de 10 % du chiffre d'affaires (Dhyne et Duprez, 2013). Toutefois, si l'on tient compte des exportations indirectes d'intrants destinés à des exportateurs situés en aval, la part des entreprises exportatrices bondit à 82 %, dont 10 % exportent plus du quart de leur production. En Belgique, un haut degré de spécialisation et d'intégration dans de longues chaînes de valeur comptant de nombreuses étapes de production distinctes va de pair avec une accélération de la progression de la PMF des entreprises qui y participent (Dhyne et Duprez, 2015). Les résultats montrent aussi que les effets positifs sur la productivité ne sont pas répartis également tout au long de la chaîne de production, les entreprises plus proches du consommateur final générant une valeur ajoutée relativement élevée, du fait de leur plus grand pouvoir de fixation des prix. Les atouts traditionnels de la Belgique à l'exportation, notamment dans les secteurs de la chimie et de la métallurgie, reposent plutôt sur des produits intermédiaires que les biens de consommation, de sorte que seule une partie des exportations totales bénéficie de l'effet progressif des chaînes de valeur.

Pour favoriser l'intégration aux chaînes de valeur, la Belgique pratique un régime d'échange ouvert, avec des réglementations moins strictes que dans la moyenne de l'OCDE dans 20 secteurs sur 22 selon l'indice de restrictivité des échanges de services de l'Organisation. Toutefois, dans les services de comptabilité, d'audit et d'architecture, des restrictions à la propriété freinent l'intégration internationale (OCDE, 2017a). Dans les entreprises qui fournissent des services de comptabilité et d'audit, 50 % + 1 des droits de vote doivent être détenus par des professionnels enregistrés localement. Dans les entreprises qui proposent des services d'architecture, 60 % des droits de vote et des fonds propres doivent

être détenus par des professionnels enregistrés localement. Ces règles s'appliquent de la même manière aux ressortissants belges et étrangers. Pour les ressortissants de l'UE, les règles de reconnaissance des qualifications professionnelles prévues par la Directive 2005/36/CE s'appliquent. Les conditions d'accès des personnes morales aux professions économiques et intellectuelles, telles que les architectes et les comptables, sont actuellement à l'étude. En outre, les restrictions relatives à la circulation des personnes (la durée de séjour est limitée à six mois pour les prestataires de services non européens) freinent l'intégration internationale. Il faudrait que les autorités continuent à promouvoir l'ouverture commerciale, la connectivité internationale et la mobilité de la main-d'œuvre très qualifiée pour favoriser une intégration plus générale des entreprises internes aux CVI.

Poursuivre les réformes en matière d'infrastructures et de réglementation

Les chaînes de valeur internationales nécessitent des réseaux de transport et de logistique solides pour assurer efficacement la mobilité des biens et des personnes. En 2016, la Belgique s'est classée sixième sur 160 pays à l'Indice de performance logistique de la Banque mondiale (BM, 2016b). Toutefois, l'insuffisance d'investissement public a suscité une dégradation de la qualité de certaines catégories d'infrastructures, notamment les réseaux routiers et ferroviaires, qui ne s'ajustent que lentement à l'évolution des besoins. En 2006 et 2007, le Forum économique mondial avait classé la Belgique dixième pour la qualité des routes, mais est passée à la 30ème place en 2015 (Forum économique mondial, 2016). Dans ces conditions, le trafic autour des grandes villes est devenu très dense et les coûts consécutifs sont substantiels. Selon l'Inrix 2015, qui est basé sur le suivi en temps réel de la vitesse moyenne et de l'intensité de la circulation dans plus de 100 zones métropolitaines aux États-Unis et en Europe, la Belgique était le pays européen souffrant le plus d'encombres. Des cinq centres urbains européens les plus touchés par ce problème, deux sont belges (Anvers et Bruxelles), les personnes se rendant sur leur lieu de travail perdant en moyenne 70 heures ou plus par an dans les embouteillages. Les coûts liés à cette congestion dissuadent l'IDE et l'entrée de professionnels très qualifiés, de sorte que les autorités, outre l'amélioration des transports publics, devraient donner la priorité à l'investissement public dans les infrastructures routières autour des principales agglomérations.

Certaines initiatives prometteuses en matière d'investissement en infrastructures ont déjà été lancées. En avril 2016, les régions, qui sont compétentes dans le système routier, ont introduit un nouveau système de péage destiné aux poids lourds. Il s'applique aux usagers des autoroutes, mais aussi des voies régionales et communales. Les recettes générées servent à financer l'entretien du réseau routier. Les autorités pourraient souhaiter examiner la possibilité d'étendre cette redevance à d'autres services d'infrastructures, comme le réseau ferroviaire, pour l'entretenir et éviter une dégradation supplémentaire des stocks d'infrastructures existants.

En avril 2016, le gouvernement de la région de Bruxelles-Capitale a aussi approuvé un plan d'investissement pluriannuel destiné à rénover les tunnels locaux. La plupart d'entre eux avaient été construits dans les années 1960 et 1970 et il était urgent de les rénover. Le plan prévoit une enveloppe annuelle de 50 à 60 millions EUR sur quinze ans. En mars 2017, le gouvernement flamand a établi les conditions pour la mise en œuvre d'un plan d'investissement de 3.6 milliards d'euros pour la période 2017-23 afin de finaliser la jonction de l'Oosterweel.

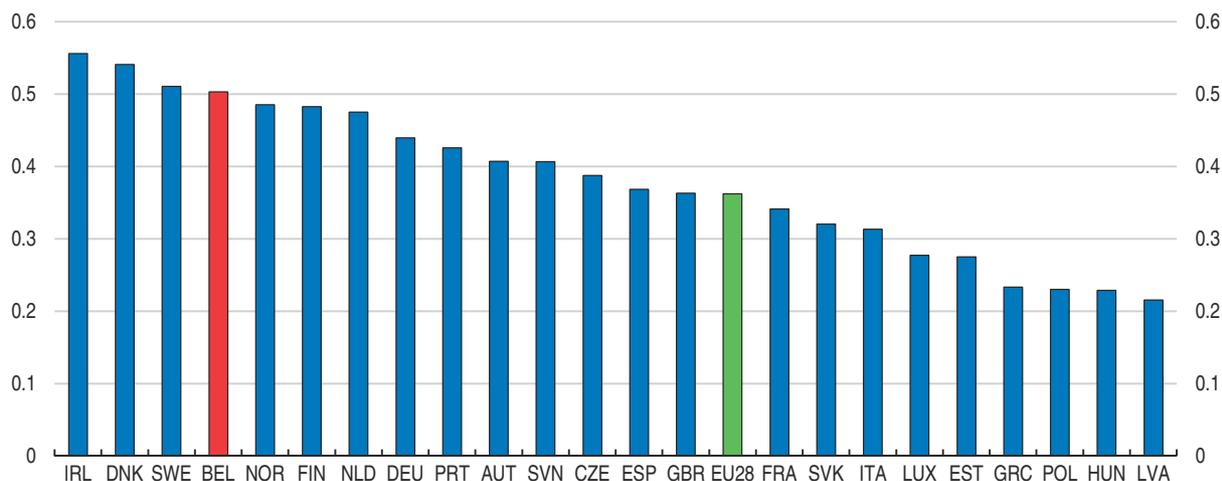
La construction depuis décembre 2015 d'un Réseau express régional (Tewestelijk Expresnet) autour de Bruxelles contribuera à la régulation du trafic. Cette solution destinée

à améliorer la mobilité, qui avait été débattue pendant plusieurs années, a pour objectif d'intégrer différents modes de transport public, notamment les trains, les métros, les tramways et les autobus afin de réduire la congestion routière. Il serait utile d'étendre cette méthode à d'autres centres urbains du pays.

En 2013, la Belgique a investi 2.7 % de son PIB dans les TIC, ce qui est juste en deçà de la moyenne de l'OCDE ; en outre, les TIC s'insèrent bien dans les entreprises. Selon le sous-indice de l'UE relatif à l'économie et à la société numériques, qui mesure la numérisation des entreprises et leur utilisation des canaux de vente en ligne, la Belgique se classe quatrième parmi les 28 pays de l'UE (graphique 1.11). Les résultats de l'enquête auprès de 4 500 entreprises montrent qu'en 2016, l'usage du haut débit était presque généralisé et que plus des deux tiers des entreprises étaient présentes sur Internet. Néanmoins, l'adoption des TIC variait quelque peu selon les régions. Le recours à Internet et au commerce en ligne était en moyenne un peu inférieur dans la Région wallonne qu'en Flandre et que dans la région de Bruxelles-Capitale (graphique 1.12).

Graphique 1.11. L'emploi des TIC par les entreprises belges est comparativement élevé

Sous-indice de l'UE relatif à l'économie et à la société numériques portant sur l'intégration de la technologie numérique, 2016



Source : Commission européenne, Indice de l'UE relatif à l'économie et à la société numériques.

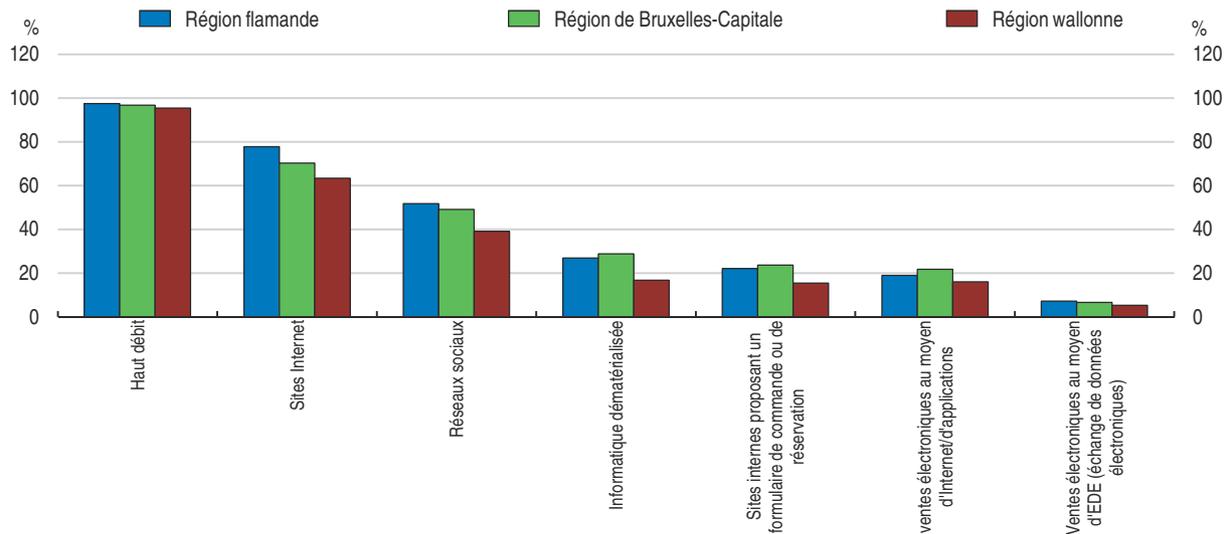
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933496844>

En avril 2015, le gouvernement fédéral a lancé un nouveau plan d'action à moyen terme intitulé « Digital Belgium » pour améliorer encore l'utilisation des TIC. Ce plan renforce l'économie numérique, développe les infrastructures ainsi que les compétences et les emplois dans ce domaine, perfectionne la cyber-sécurité et conforte la confiance et facilite l'administration numérique. Il fixe trois objectifs chiffrés à atteindre d'ici 2020 : faire partie des trois premiers pays européens dans le classement de l'indice général de l'économie et de la société numériques de l'Union européenne (la Belgique se situait au cinquième rang en 2016) ; créer 50 000 nouveaux emplois dans les secteurs liés à l'économie numérique ; créer 1 000 jeunes pousses.

Les nouveaux modèles d'activité basés sur les plateformes Internet innovantes, comme le covoiturage ou la location de logements, se sont développés rapidement ces dernières années. Ces prestataires de services offrent souvent des coûts inférieurs aux consommateurs et aux entreprises, ce qui rend possible une meilleure productivité de

Graphique 1.12. **L'insertion des TIC dans les entreprises varie selon les régions**

En % du total des entreprises, 2016



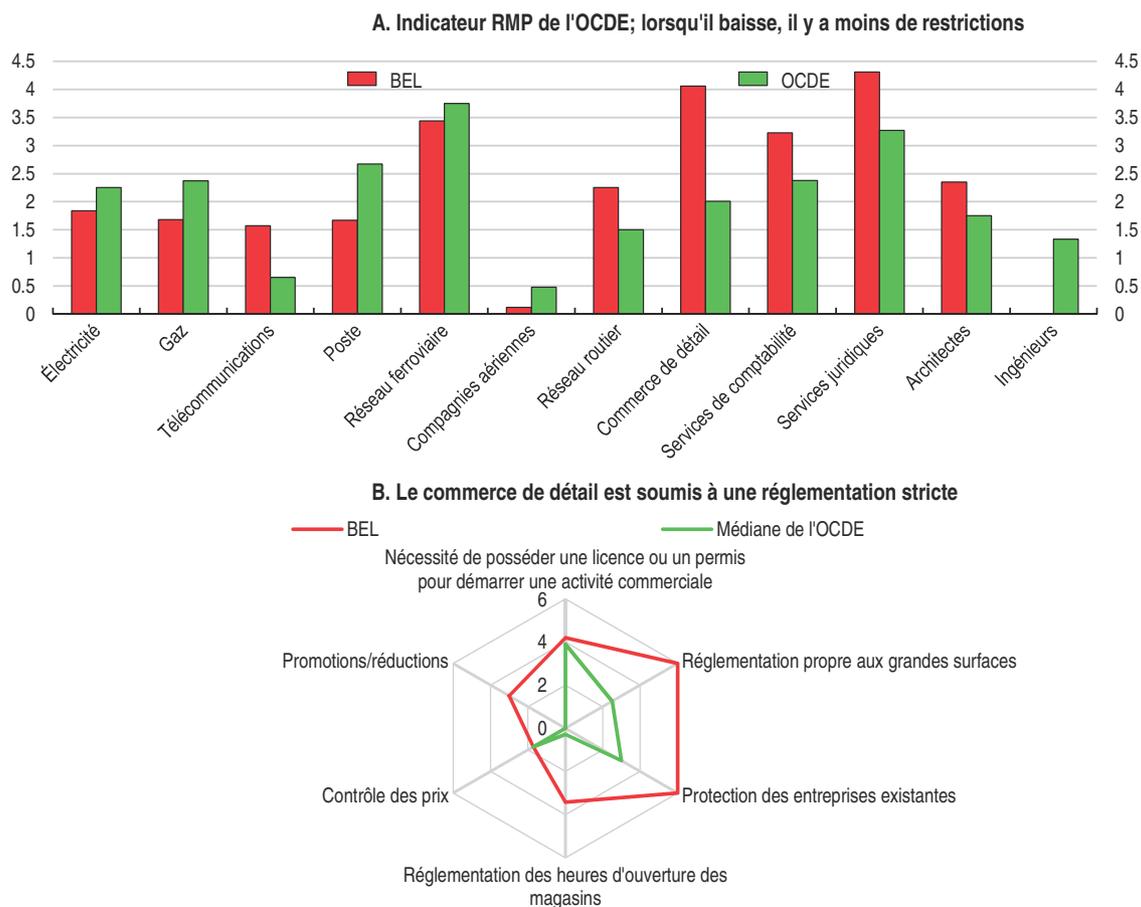
Source : Statistiques Belge.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933496850>

l'économie avec les ressources existantes. Afin d'exploiter pleinement les bénéfices associés à cette perturbation du marché, le défi de politique publique consiste à mettre en place un environnement porteur qui élimine les obstacles imprévus à l'entrée, tout en garantissant l'équité entre les nouveaux entrants et les fournisseurs traditionnels de services sur le plan de l'imposition et des valeurs sociales (graphique 1.13).

En mars 2017, la Belgique a adopté une nouvelle législation fiscale visant à garantir un traitement plus uniforme des revenus tirés de l'économie du partage. Il s'agit d'un régime avantageux (mais limité) destiné aux prestataires de services individuels qui opèrent par l'intermédiaire d'une plateforme numérique et dont la retenue de l'impôt à la source est effectuée par cette plateforme. Le taux d'imposition effectif d'un revenu issu de l'économie du partage, s'il ne dépasse pas 5 000 EUR par an, est de 10 %, ce qui est souvent inférieur au taux d'imposition sur le revenu des personnes physiques ; son recouvrement est basé sur les paiements électroniques enregistrés par la plateforme numérique. Toutefois, le champ d'application du nouveau cadre fiscal reste limité aux services fournis entre non professionnels et ne tient pas compte des biens (par exemple la vente à emporter), de la location immobilière (par exemple AirBnB) ou des biens mobiles (par exemple le covoiturage). Des parties importantes de l'économie du partage étant exclues, il existe un risque que les revenus générés par les activités des plateformes ne soient pas intégralement déclarés et que des distorsions vis-à-vis des fournisseurs traditionnels persistent. Dans ces conditions, l'objectif des autorités devrait être d'élargir la couverture de la législation aux autres activités de l'économie du partage.

Graphique 1.13. Certains secteurs restent très réglementés



Source : OCDE (2013), Base de données sur la réglementation des marchés de produits.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933496701>

Recommandations pour améliorer l'environnement économique des entreprises

Principales recommandations

- Poursuivre la rationalisation des aides publiques à la R-D et à l'innovation dans chaque Région. Les Régions et Communautés pourraient améliorer la coopération en matière de soutien à l'innovation le cas échéant.
- Continuer d'alléger la charge administrative qui pèse sur les entreprises du fait des dispositions fédérales et régionales ; revoir à la baisse les exigences de capital minimum à verser et améliorer l'exécution des contrats en renforçant l'automatisation des tribunaux et la gestion des affaires. Veiller à la disponibilité d'instruments de financement appropriés pour accompagner le développement des jeunes entreprises innovantes.

Autres recommandations

Recherche et innovation

- Évaluer de manière critique l'efficacité du crédit d'impôt/de la déduction au titre des investissements destinés au programme de R-D, l'objectif étant de rendre plus efficaces les actions existantes.

Recommandations pour améliorer l'environnement économique des entreprises (suite)

- Continuer de renforcer l'éducation entrepreneuriale, donner en exemples des modèles et des champions identifiables et développer les panels existants de mentors et de tuteurs composés d'entrepreneurs retraités pour conseiller les créateurs de nouvelles entreprises.

Accès des jeunes pousses aux financements

- Améliorer l'efficacité des incitations fiscales accordées aux petits investisseurs pour qu'ils prêtent aux PME en assurant un traitement fiscal plus neutre des revenus générés par les dépôts d'épargne. Encourager une titrisation simple, transparente et normalisée des prêts bancaires aux PME. Renforcer la coordination entre les entités du secteur public responsables du financement des PME.

Infrastructures

- Examiner s'il serait possible d'appliquer des redevances aux usagers sur une plus large gamme de services d'infrastructures pour financer leur entretien et éviter une dégradation supplémentaire du stock existant.
- Formuler une stratégie claire à moyen et long terme en matière de production énergétique pour réduire l'incertitude de la politique en ce domaine et faciliter ainsi les investissements à long cycle de vie.

Bibliographie

- Ahmad, N. et P. Schreyer (2016), « Measuring GDP in a Digitalised Economy », *Documents de travail statistiques de l'OCDE 2016/07*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/5jlwqd81d09r-en>.
- Andrews, D., C. Criscuolo et P. Gal (2015), « Frontier Firms, Technology Diffusion and Public Policy: MicroEvidence from OECD Countries » (Entreprises en pointe, diffusion des technologies et politiques publiques : microdonnées des pays de l'OCDE), *Documents de travail de l'OCDE sur la productivité*, n° 2, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/5jrql2q2jj7b-en>.
- Appelt, S., M. Bajgar, C. Criscuolo et F. Galindo-Rueda (2016), « R&D Tax Incentives: Evidence on design, incidence and impacts », *OECD Science, Technology and Industry Policy Papers*, n° 32, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/5jlr8fldqk7j-en>.
- Ariu, A. et V. Vandenberghe (2014), « Assessing the role of ageing, feminising and better-educated workforces on TFP growth », *BNB Working Paper*, n° 265, Banque nationale de Belgique, Bruxelles.
- Banque nationale de Belgique (2015a), « Accroître le potentiel de croissance et la résilience de l'économie », chapitre 5, *Rapport annuel*, Bruxelles.
- Banque nationale de Belgique (2015b), *Rapport annuel*, Bruxelles.
- Baumol, W.J. (2002), *The Free-Market Innovation Machine: Analyzing the Growth Miracle of Capitalism*, Princeton University Press.
- Bergmann, H. (2007), « Cultural Aspects of Entrepreneurship », in OCDE, *Key Issues in Entrepreneurship and SME Development*, Éditions OCDE.
- Biatour, B. et C. Kegels (2008), « Growth and Productivity in Belgium », *Working Paper 17-08*, Bureau fédéral du Plan, Bruxelles.
- Biatour, B., J. Fiers, C. Kegels et B. Michel (2007), « Growth and Productivity in Belgium », *Working Paper 5-07*, Bureau fédéral du Plan, Bruxelles.
- BM (2016a), *Doing Business 2017: Equal Opportunity for All*, Banque mondiale, Washington, DC.
- BM (2016b), *Logistics Performance Index 2016*, Banque mondiale.
- Boulhol, H. et L. Turner (2009), « Employment-Productivity Trade-Off and Labour Composition », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 698, Paris.

- Calvino, F., C. Criscuolo et C. Menon (2016), « No Country for Young Firms? Start-up Dynamics and National Policies », *OECD Science, Technology and Industry Policy Papers*, n° 29, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/5jm22p40c8mw-en>.
- CE (2016a), *RIO Country Report 2015: Belgium*, JRC Science for Policy Report, Commission européenne.
- CE (2016b), *Rapport 2016 pour la Belgique*, document de travail des services de la Commission.
- CE (2017), *The Digital Economy and Society Index (DESI)*, <https://ec.europa.eu/digital-single-market/en/desi>.
- CompNet (2016), *Competitiveness Research Network database*.
- Conference Board (2017), *Total Economy Database*, www.conference-board.org/data/economydatabase/index.cfm?id=27762.
- CREG-PwC (2016), *A European comparison of electricity and gas prices for large industrial consumers*, Bruxelles.
- De Mulder, J. et H. Godefroid (2016), « Comment stimuler l'entrepreneuriat en Belgique ? », *BNB Revue économique* (septembre 2016).
- Derviş, K. et Z. Qureshi (2016), *The productivity slump – fact of fiction: The measurement debate*, Brookings Institution, Washington, DC.
- Dhyne, E. et C. Duprez (2013), « Dynamique structurelle du commerce extérieur de la Belgique », *BNB Revue économique*, juin 2013.
- Dhyne, E. et C. Duprez (2015), « La crise a-t-elle modifié l'ADN de l'économie belge ? », *BNB Revue économique*, septembre 2015.
- Dumont, M. et C. Kegels (2016), « Young Firms and Industry Dynamics in Belgium », *Working Paper 6-16*, Bureau fédéral du Plan, Bruxelles.
- Duprez, C. et C. Van Nieuwenhuyze (2016), « Les entrées et sorties d'investissements directs étrangers en Belgique », *BNB Revue économique*, septembre 2016, pp. 45-62.
- FMI (2016), « Acting Now – Acting Together », *Fiscal Monitor*, avril, Fonds monétaire international, Washington, DC.
- Forum économique mondial (2016), *Global Competitiveness Report*, Genève.
- HLEG (2016), « Le futur du secteur financier belge », Rapport du High Level Expert Group établi sur l'initiative du Ministre des Finances de la Belgique.
- IWEPS (2014), « Évaluation du Plan Marshall 2. Vert ; Évaluation thématique n° 1 ; Pôles de compétitivité », *Rapport final*, Belgrade/Belgique.
- Kalenga-Mpala, R. et A. Wautelet (2016), « La recherche et le développement à Bruxelles : qui finance ces activités et où sont-elles réalisées ? », *Focus 12*, janvier 2016.
- Kegels, C. et Van der Linden (2011), « Competitiveness, productivity competition and structural reforms: The Belgian case », *Reflets et perspectives de la Vie Économique*.
- Nassr, I.K. et G. Wehinger (2015), « Unlocking SME finance through market-based debt: Securitisation, private placements and bonds », *OECD Journal: Financial Market Trends*, vol. 2014, n° 2, <http://dx.doi.org/10.1787/fmt-2014-5js3bg1g53ln>.
- Nassr, I.K. et G. Wehinger (2016), « Opportunities and Limitations of Public Equity Markets for SMEs », *OECD Journal: Financial Market Trends*, vol. 2015, n° 1, <http://dx.doi.org/10.1787/fmt-2015-5jrs051fvnjc>.
- OCDE (2013), *OECD Science, Technology and Industry Scoreboard 2013: Innovation for Growth*, OECD Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/sti_scoreboard-2013-en.
- OCDE (2014), *Countering Harmful Tax Practices More Effectively, Taking into Account Transparency and Substance, Action 5 – 2015 Final Report*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264241190-en>.
- OCDE (2015a), *The Future of Productivity*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264248533-en>.
- OCDE (2015b), *OECD Economic Surveys: Belgium 2015*, Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2015c), « Opportunities and Constraints of Market-Based Financing for SMEs », *OECD Report to G20 Finance Ministers and Central bank Governors*, septembre 2015, voir : www.oecd.org/g20/meetings/antalya/Opportunities-and-Constraints-of-Market-based-Financing-for-SMEs.pdf.
- OCDE (2016a), *OECD Science, Technology and Innovation Outlook 2016*, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/sti_in_outlook-2016-en.

- OCDE (2016b), *Le financement des PME et des entrepreneurs 2016*, Tableau de bord de l'OCDE, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/fin_sme_ent-2016-en.
- OCDE (2016c), *OECD Productivity Statistics Database*, www.oecd.org/std/productivity-stats.
- OCDE (2017a), *Indice de restrictivité des échanges de services (IRES) de l'OCDE : Belgique*, www.oecd.org/tad/services-trade/STRI_BEL.pdf.
- OCDE (2017b), *Main Science and Technology Indicators*, www.oecd.org/sti/msti.htm.
- Piette, C. and M.D. Zachary (2015), "Sensitivity to the crisis of SME financing in Belgium", *National Bank of Belgium Working Paper*.
- Soete, L. (2012), *Expertgroep voor de doorlichting van het Vlaams innovatieinstrumentarium*.
- SPF Économie (2015), *Financement des PME 2014*, SPF Économie, P.M.E., Classes moyennes et Énergie – Observatoire des PME, Bruxelles.
- Straathof, B., E. Gaillard Ladinska, H.L.M. Kox et R. Mocking (2014), « A study on R&D tax incentives: Final Report », *EU Taxation Papers*, n° 52 (2014).
- Syverson, C. (2016), « Challenges to Mismeasurement Explanations for the U.S. Productivity Slowdown », *NBER Working Paper Series*, Working Paper n° 21974, Cambridge, MA: National Bureau of Economic Research.
- Van Beveren, I. et S. Vanormelingen (2014), « Human capital, firm capabilities and productivity growth », *BNB Working Paper*, n° 257, Banque nationale de Belgique, Bruxelles.
- Vershelde, M., M. Dumont, G. Rayp et B. Merlevede (2014), « European Competitiveness: A semiparametric stochastic meta-frontier analysis at the firm level », Banque centrale européenne, Frankfurt, *Working Paper* n° 1701.
- Wilson, K. et F. Silva (2013), « Policies for Seed and Early Stage Finance: Findings from the 2012 OECD Financing Questionnaire », *OECD Science, Technology and Industry Policy Papers*, n° 9, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/5k3xqsf00j33-en>.

Chapitre 2

Améliorer et mobiliser les compétences pour renforcer la productivité et l'inclusivité

Le niveau élevé de qualification et de compétence de la main d'œuvre a été un élément déterminant de la productivité et de la prospérité en Belgique. Ce chapitre examine les politiques de compétence qui pourraient aider à accroître la productivité et l'inclusivité. L'accroissement de la productivité nécessite la mise en place de cadres d'action en faveur des salariés seniors pour encourager leur participation à la formation continue, améliorer leurs conditions de travail et tenir compte de leurs besoins en matière d'aménagement du travail qui leur permettraient de rester plus longtemps sur le marché de l'emploi. La mise en place d'institutions visant à favoriser une répartition plus efficace des élèves et des compétences concourra également à soutenir la productivité. Pour améliorer l'inclusivité, la Belgique doit développer l'accès et la participation à l'enseignement supérieur, notamment pour les élèves issus de milieux défavorisés. La numérisation offre d'immenses possibilités d'accroître la productivité du travail, mais perturbe les relations de travail. Elle appelle des mesures qui encouragent le renforcement des compétences en TIC et l'adaptation des régimes d'imposition et de prestations sociales à la progression des emplois à la demande liés à l'utilisation de plateforme numérique.

Si le niveau de productivité de la Belgique demeure l'un des plus élevés des pays de l'OCDE, la croissance médiocre qu'il a enregistrée ces dernières années est préoccupante. Les gains de productivité contribuent à l'amélioration du niveau de vie et au renforcement de la croissance inclusive. Les déterminants de la productivité sont divers et, outre la conjoncture économique analysée au chapitre 1, deux évolutions socio-démographiques structurelles majeures influent sur sa croissance – le vieillissement et le niveau d'instruction. Ces deux facteurs agissent sur la productivité en modifiant la structure de la main d'œuvre. L'accroissement de la productivité sera donc fonction de i) l'aptitude du pays à préserver et renforcer les compétences des travailleurs âgés de plus de 50 ans car leur part dans la population d'âge actif va sensiblement augmenter au cours des prochaines décennies ; ii) sa capacité à élargir la population de travailleurs issus de l'enseignement supérieur qui contribuent le plus aux gains de productivité ; et iii) l'utilisation et la répartition des compétences entre les entreprises et les secteurs face à des processus de production en pleine évolution, notamment de la numérisation. Dans ce contexte, les politiques qui rehaussent l'inclusivité et la productivité se renforcent les unes les autres. Les responsables politiques doivent s'efforcer de mettre en place des conditions-cadre permettant à tous les individus d'apporter leur pierre à l'amélioration de la productivité par le biais du marché du travail.

Le présent chapitre examine en particulier quatre questions liées à l'augmentation des gains de productivité et au renforcement de l'inclusion sociale :

- Comment tirer pleinement parti d'une main d'œuvre vieillissante, en dotant les travailleurs des compétences nécessaires tout au long de leur carrière et en évitant leur exclusion prématurée du marché du travail.
- Comment préserver l'avantage de la Belgique dans le domaine de l'éducation et aider les individus à acquérir les qualifications et compétences dont ils ont besoin pour trouver un emploi et bien tenir leur rôle dans la société.
- Comment utiliser au mieux le vivier de compétences existant, ce qui suppose de remédier à la (mauvaise) distribution des compétences entre les entreprises ou les secteurs et à la répartition sous-optimale des étudiants entre les différentes disciplines.
- Comment la numérisation et l'automatisation des tâches modifient l'éventail de compétences nécessaires, ainsi que l'organisation du travail et la nature des relations de travail dans bon nombre des nouveaux emplois « à la demande » associés à l'utilisation toujours croissante de plateformes électroniques.

Tirer pleinement parti d'une société vieillissante

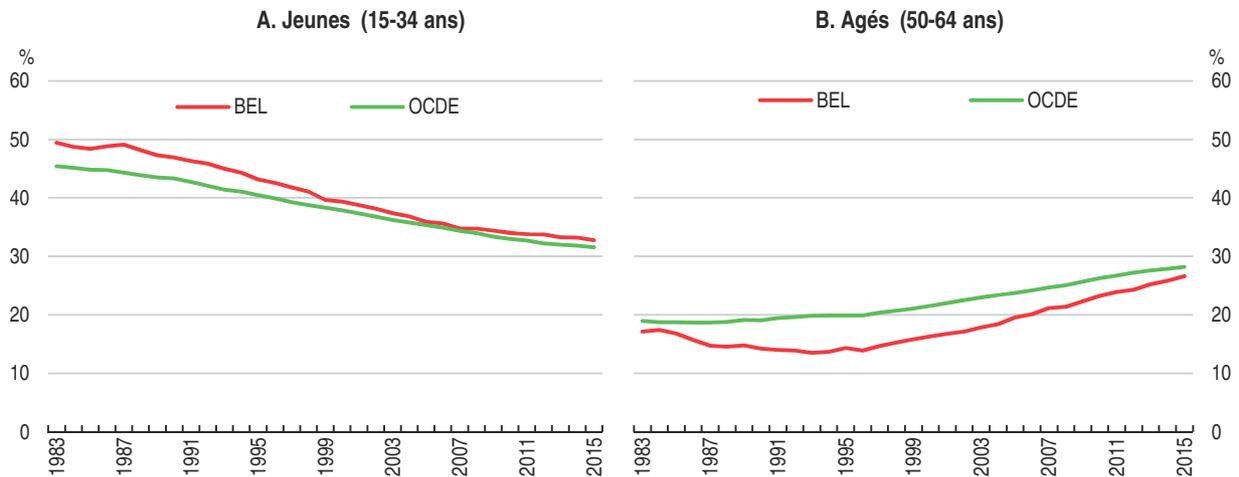
Les enjeux à venir : renforcer l'inclusivité et la productivité des seniors

La population active belge vieillit. Le pourcentage de travailleurs âgés de plus de 50 ans est passé de 17 % en 1983 à 27 % en 2015, alors que celui des travailleurs âgés de moins de 35 ans a fléchi, passant de plus de 49 % à quelque 33 % au cours de la même période

(graphique 2.1). Conséquence majeure, la croissance sera de plus en plus tributaire de la capacité du pays à obtenir des gains de productivité du travail. La baisse du pourcentage de salariés dans la population entraînera une diminution du revenu par habitant, à moins que les travailleurs ne soient capables de produire de manière plus efficiente, ou que le taux d'emploi global n'augmente. L'accroissement de l'emploi et de la productivité des seniors relèverait le niveau de vie global et créerait une société plus inclusive.

Graphique 2.1. La population active vieillit

Pourcentage de travailleurs jeunes (15-34 ans) et âgés (50-64 ans) dans l'emploi total : Belgique et OCDE.
Évolution entre 1983 et 2015



Note : Pour l'OCDE, les données se rapportent à la moyenne pondérée des taux d'emploi des travailleurs âgés de 50 à 64 ans des pays de l'OCDE qui ont communiqué ce chiffre depuis 1983 au moins (Allemagne, Australie, Canada, Corée, Espagne, États-Unis, Finlande, France, Irlande, Italie, Japon, Norvège, Pays-Bas, Portugal et Suède). Ces taux sont pondérés par la taille de la population globale de chaque pays.
Source : OCDE, Statistiques de la population active.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933496864>

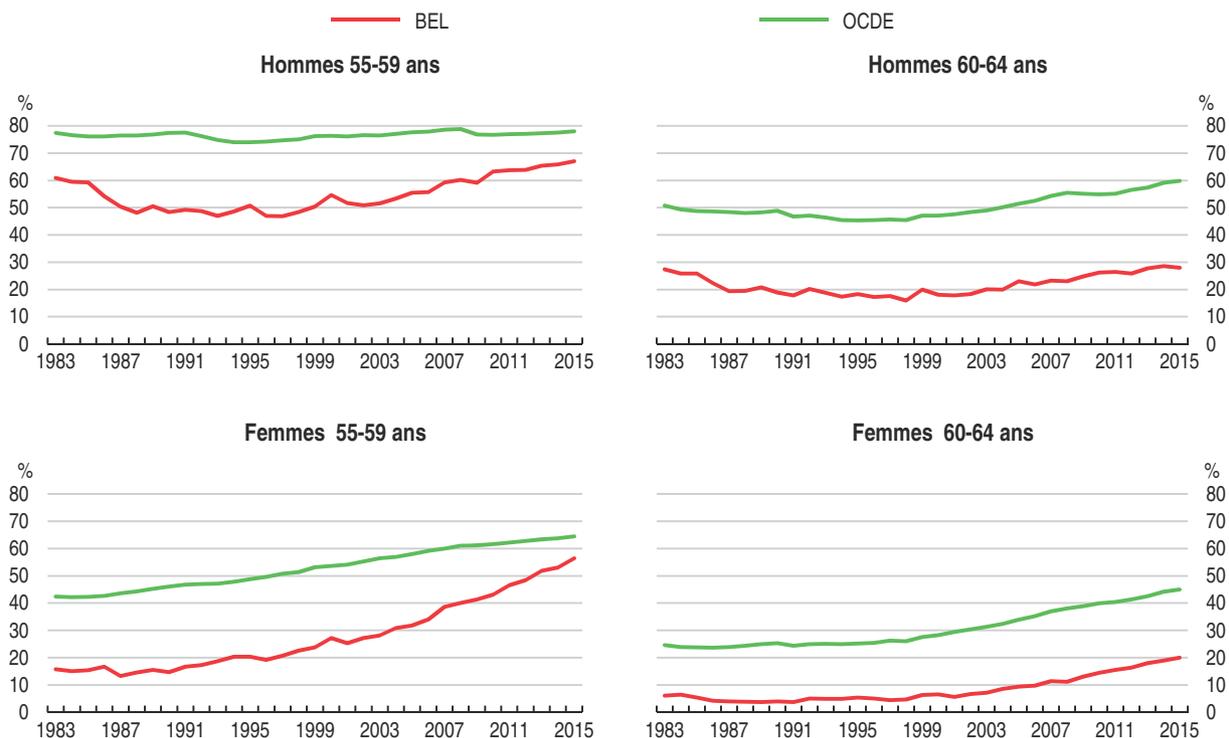
Bien qu'il se soit accru au cours des deux dernières décennies, le taux d'emploi des seniors compte parmi les plus faibles de l'OCDE. Il devrait progresser étant donné que les autorités poursuivent les réformes des politiques de retraite, comme la réduction des retraites anticipées, des prépensions et des arrêts maladie de longue durée, et augmentent l'offre de main d'œuvre en prolongeant la vie active (voir Évaluation et recommandations ; graphique 2.2). Des politiques plus volontaristes doivent également être envisagées pour réduire le risque que les seniors ne soient exclus du marché du travail. Les mesures adéquates vont d'un recentrage sur la formation continue à la modification des pratiques d'organisation du travail.

Favoriser la productivité et l'emploi des seniors

Le maintien de la productivité et de l'employabilité des travailleurs seniors appelle un accès plus systématique à des programmes d'éducation et de formation des adultes (EFA) car les compétences requises dans un métier évoluent au cours d'une carrière professionnelle. Le taux de participation à des programmes de cette nature s'est élevé à 7 % en 2015, contre 11 % en moyenne dans l'Union européenne, celui des seniors étant encore plus bas (CE, 2016 ; graphique 2.3.A). Plusieurs facteurs peuvent faire obstacle à la formation continue (encadré 2.1). Comme, jusqu'ici, les carrières étaient relativement courtes, en raison des dispositifs de retraite anticipée par exemple, la formation ne

Graphique 2.2. Le taux d'emploi des seniors est comparativement bas

Taux d'emploi des travailleurs âgés (55-64 ans), 1983-2015



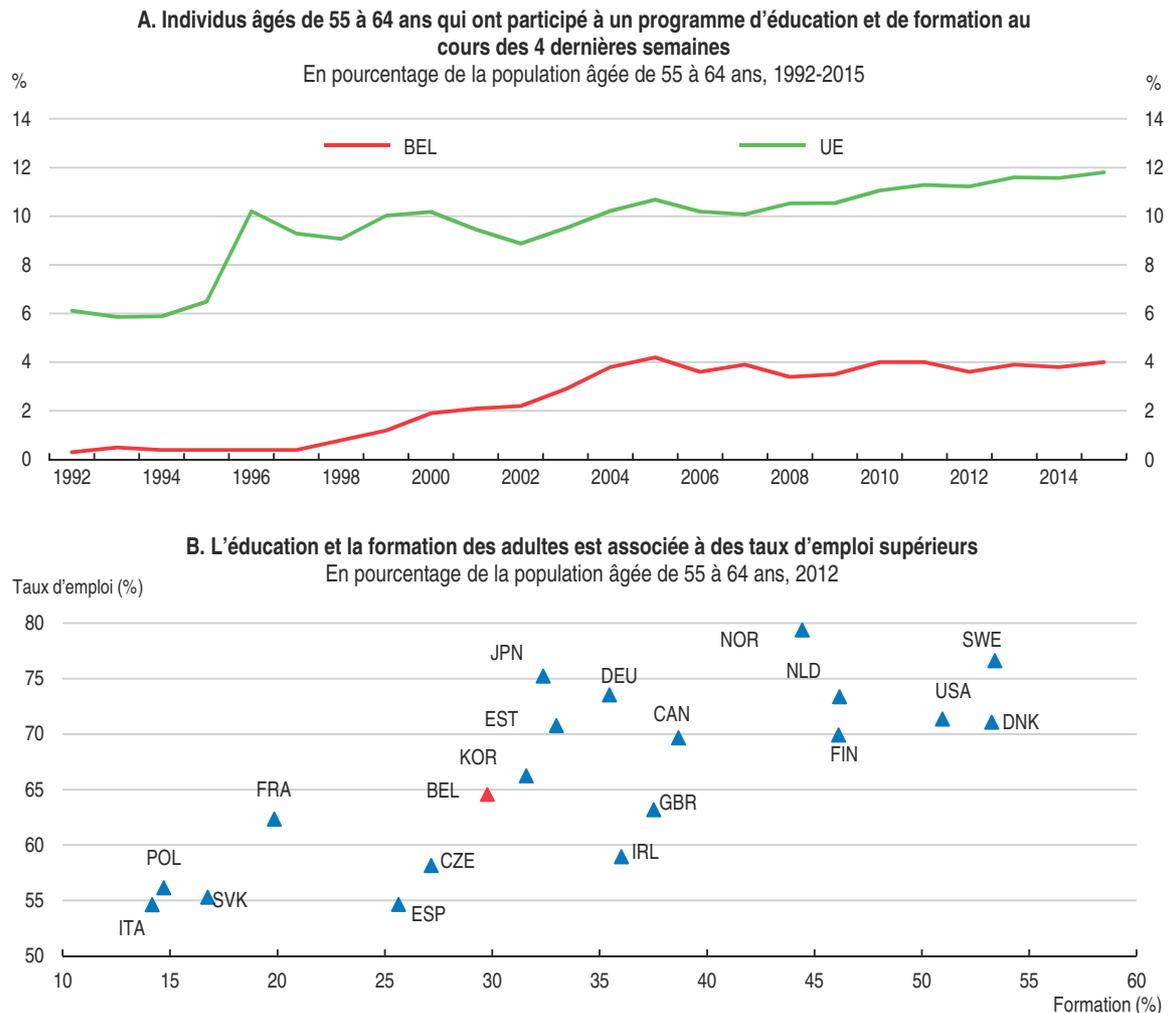
Note : Pour l'OCDE, les données se rapportent à la moyenne pondérée des taux d'emploi des travailleurs âgés de 50 à 64 ans des pays de l'OCDE qui ont communiqué ce chiffre depuis 1983 au moins (Allemagne, Australie, Canada, Corée, Espagne, États-Unis, Finlande, France, Irlande, Italie, Japon, Norvège, Pays-Bas, Portugal et Suède). Ces taux sont pondérés par la taille de la population globale de chaque pays.
Source : OCDE, Statistiques de la population active.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933496876>

présentait guère d'avantages après un certain âge. La réforme des pensions de 2015 (encadré 3 du chapitre Évaluation et recommandations) et la hausse escomptée du taux d'emploi des seniors devraient modifier la situation à l'avenir (graphique 2.3.B). Il se peut aussi que les entreprises ne soient guère incitées à investir dans des qualifications transférables par crainte que d'autres entreprises opportunistes n'essaient de débaucher leurs salariés nouvellement formés. Si elle est correctement appliquée, la décision du gouvernement fédéral d'obliger les entreprises à assurer à leurs salariés au moins cinq jours ouvrés d'EFA par an, comme prévu par la récente réforme *Werkbaar, Wendbaar Werk* (WWW), devrait réduire le sous-investissement dans la formation. Le renforcement des incitations en faveur de la formation à des métiers en situation de pénurie pourrait aussi relever le taux de participation, moyennant par exemple un allongement des congés de formation, une hausse des subventions, ou le maintien des prestations de chômage pendant la formation.

L'absence de culture de la formation a aussi été mise en avant pour expliquer la faible participation des travailleurs à la formation continue. Les enquêtes européennes sur la formation montrent que, souvent, les travailleurs n'en voient pas les avantages (AET, 2011). Des informations plus fournies sur ses rendements renforceraient les incitations à suivre une formation continue. La Communauté flamande a ouvert des centres de soutien pour offrir des services d'orientation et de conseil aux adultes (GOAL, 2016). Les autorités flamandes vont également lancer en 2017 un nouveau dispositif pour aider les travailleurs

Graphique 2.3. Le taux de participation aux programmes d'éducation et de formation des adultes est faible



Note : Dans la partie B du graphique, l'axe horizontal indique le taux de participation à des activités de formation au cours de l'année écoulée. Dans le cas de la Belgique, les données se rapportent à la Flandre.

Source : Eurostat, Statistiques de la population active ; et OCDE, PIAAC 2013.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933496886>

Encadré 2.1. Principaux obstacles au développement des programmes d'éducation et de formation des adultes (EFA)

- Il est incontestable que de nombreuses compétences ou spécialités sont plus facilement acquises durant l'enfance qu'à l'âge adulte (Heckman et al., 2008).
- Les contraintes financières peuvent également entrer en jeu car les adultes ont généralement besoin de l'argent que seul un emploi à temps plein leur procure pour subvenir aux besoins de leur famille ou rembourser leur emprunt immobilier.
- Les entreprises hésitent parfois à investir dans des compétences transférables auxquelles des concurrents pourraient faire appel (Becker, 1964).
- La durée plus courte des carrières en Belgique réduit le rendement privé de l'investissement.

à se recycler ou se réorienter vers d'autres carrières professionnelles. La Communauté francophone organise des campagnes d'information et a créé un service unique chargé de conseiller les citoyens (CE, 2016).

Les partenaires sociaux doivent également intervenir plus activement, en identifiant et diffusant plus méthodiquement les pratiques optimales. La mise en place de structures d'organisation et d'environnements professionnels adaptés aux seniors permettrait à ces derniers d'exploiter au mieux leurs compétences (Appannah et Biggs, 2015). Les mesures fédérales actuellement destinées aux travailleurs seniors, comme l'obligation faite aux entreprises comptant plus de 20 salariés de mettre en place un plan pour l'emploi des travailleurs âgés (*Werkgelegenheidsplannen voor oudere werknemers*) ou l'aide financière apportée par les Régions pour tenir compte des besoins de ces derniers, doivent être évaluées et, le cas échéant, amplifiées.

Le développement plus systématique de lieux de travail ergonomiques améliorerait également la productivité et les conditions de travail des seniors. De légères adaptations de l'environnement professionnel peuvent avoir des effets extrêmement positifs, comme le montre une expérience de BMW qui a décidé d'affecter à l'une de ses lignes de production des salariés de l'âge qui devrait être caractéristique de l'entreprise en 2030 (Loch et al., 2010). L'entreprise a amélioré la productivité de cette ligne en y apportant 70 modifications relativement mineures, comme de nouvelles chaises, des chaussures plus confortables, des loupes et des tables ajustables.

Tenir compte des besoins des travailleurs seniors en matière d'aménagement du temps de travail permettrait aussi de prévenir leur sortie prématurée de la vie active (Blanchet et al., 2016). Les autorités doivent néanmoins veiller à ce que la diminution du nombre d'heures ouvrées aille de pair avec une baisse des coûts de main d'œuvre. Si l'aménagement du temps de travail entraîne une hausse des coûts unitaires de main d'œuvre, il sera sans doute préjudiciable à la croissance de l'emploi (Kantarci et Soest, 2008). La réforme fédérale WWW renferme des idées intéressantes, comme l'annualisation du temps de travail, le droit élargi au télétravail, et la possibilité de transférer les congés payés en cas de changement d'emploi.

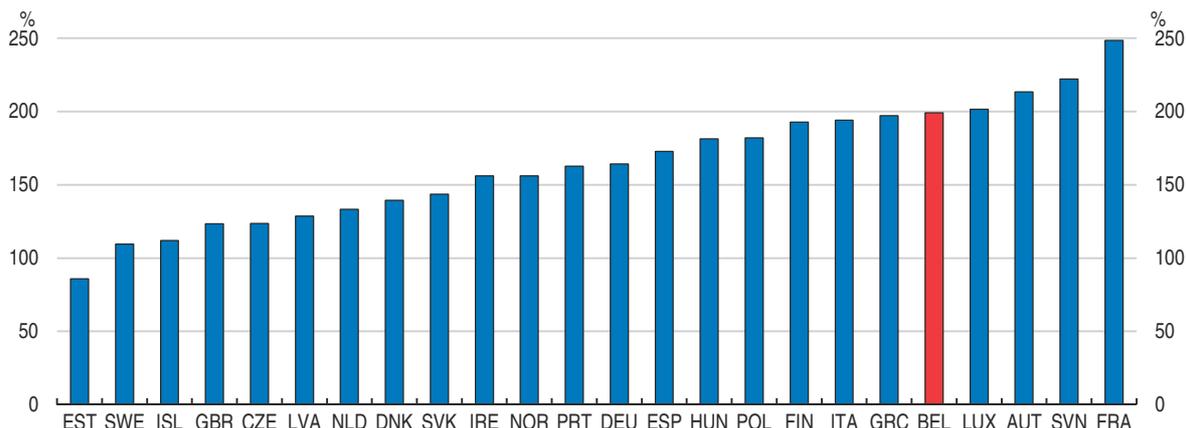
Le coût relativement élevé des travailleurs seniors risque aussi de réduire leur employabilité. Dans de nombreux secteurs, les coûts de main d'œuvre augmentent mécaniquement avec l'ancienneté, et dépassent généralement la productivité au-delà d'un certain point. À l'inverse, les salaires sont généralement inférieurs à la productivité dans les premières années de la carrière, ce qui fait que ces mécanismes présentent une cohérence intertemporelle pour les employeurs. Ils incitent probablement les salariés à faire davantage d'efforts et à rester pleinement motivés (Lazear, 1979 ; Kirsten et Heywood, 2007). Néanmoins, les courbes salariales paraissent particulièrement pentues en Belgique (graphique 2.4). Dans certains cas, cela favorise les retraites anticipées et les cessations d'emploi de nombreuses années avant l'âge légal de la retraite.

La déclaration de politique générale du gouvernement fédéral en 2014 comprend un engagement explicite et bienvenu à réduire les primes d'ancienneté, parallèlement aux réformes des pensions et des retraites anticipées. De nombreuses mesures ont déjà été prises pour relever l'âge de la retraite et diminuer la générosité des régimes de retraite anticipée et les possibilités d'en bénéficier, notamment dans le cadre de la réforme des

pensions de 2015 (voir le chapitre Évaluation et recommandations). Les autorités pourraient aussi encourager les efforts visant à atténuer la pente des courbes d'ancienneté dans le cadre du processus bien établi de négociation salariale.

Graphique 2.4. Le salaire relatif estimé des seniors est comparativement élevé en Belgique

Salaire des hommes âgés de 60 à 64 ans en proportion du salaire des hommes âgés de 30 à 35 ans, 2012



Note : Pour la Belgique, les données concernent la Flandre. Les salaires relatifs sont obtenus au moyen d'une estimation en deux étapes de type HECKIT, en calculant la régression (du logarithme) du salaire horaire brut sur la tranche d'âge, et en tenant compte du nombre d'années de scolarité, des scores PIAAC et de la situation professionnelle.

Source : Enquête de 2012 menée dans le cadre du Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes (PIAAC) 2013.

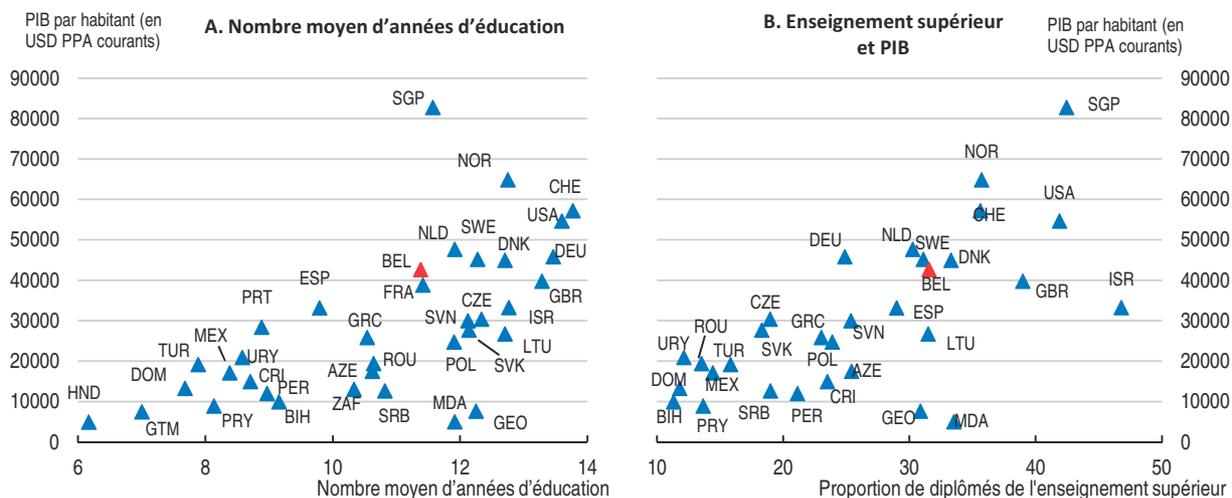
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933496732>

Préserver l'avantage comparatif de la Belgique dans le domaine de l'éducation

Le haut niveau d'instruction observé en Belgique a fortement contribué à la productivité et à la prospérité élevées du pays (graphique 2.5, Lebedinski et Vandenberghe, 2014). L'expérience internationale permet de penser que dans les pays avancés comme la Belgique, l'évolution des techniques de production qui sous-tend la croissance de la

Graphique 2.5. L'augmentation du niveau d'instruction soutient la prospérité belge

Belgique et reste du monde, 2014



Source : Base de données de l'UNESCO (2016).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933496896>

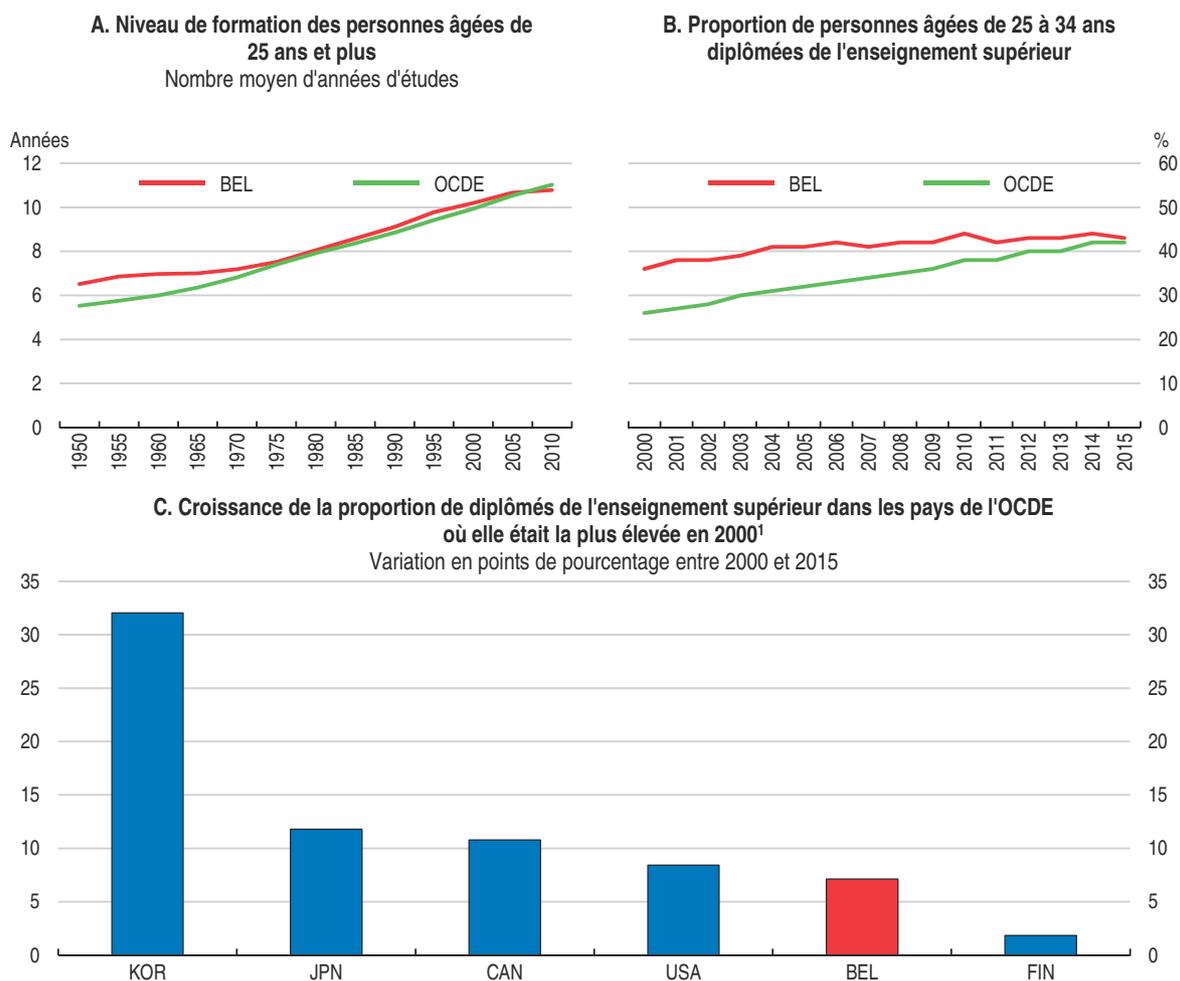
productivité dépend de la qualité de l'enseignement supérieur (Aghion et al., 2006, 2009 ; Vandenberghe, 2017). C'est pourquoi il importe d'améliorer l'accès et la participation à ce dernier, d'en rehausser la qualité et de la préserver.

Le niveau de formation est élevé

La Belgique a réussi à relever le niveau de formation de sa population depuis les années 50, mais les progrès ont ralenti ces dernières années. Partant d'un niveau relativement élevé, l'augmentation du taux de diplômés de l'enseignement supérieur entre 2000 et 2015 a été l'une des plus faibles des pays de l'OCDE (graphique 2.6A et B), bien que le nombre d'étudiants s'inscrivant dans un cycle d'enseignement supérieur en Flandre ait fortement progressé en 2015/16. L'effet de rattrapage n'explique pas entièrement le ralentissement intervenu avant 2015 puisque la plupart des pays qui affichaient un pourcentage plus élevé de diplômés de l'enseignement supérieur en 2000 ont enregistré des taux de croissance supérieurs (graphique 2.6.C).

Le niveau d'inadéquation de la formation est modéré. Une sous-éducation peut avoir une incidence sur la productivité dans la mesure où les compétences ne correspondent pas

Graphique 2.6. La progression du niveau d'études ralentit

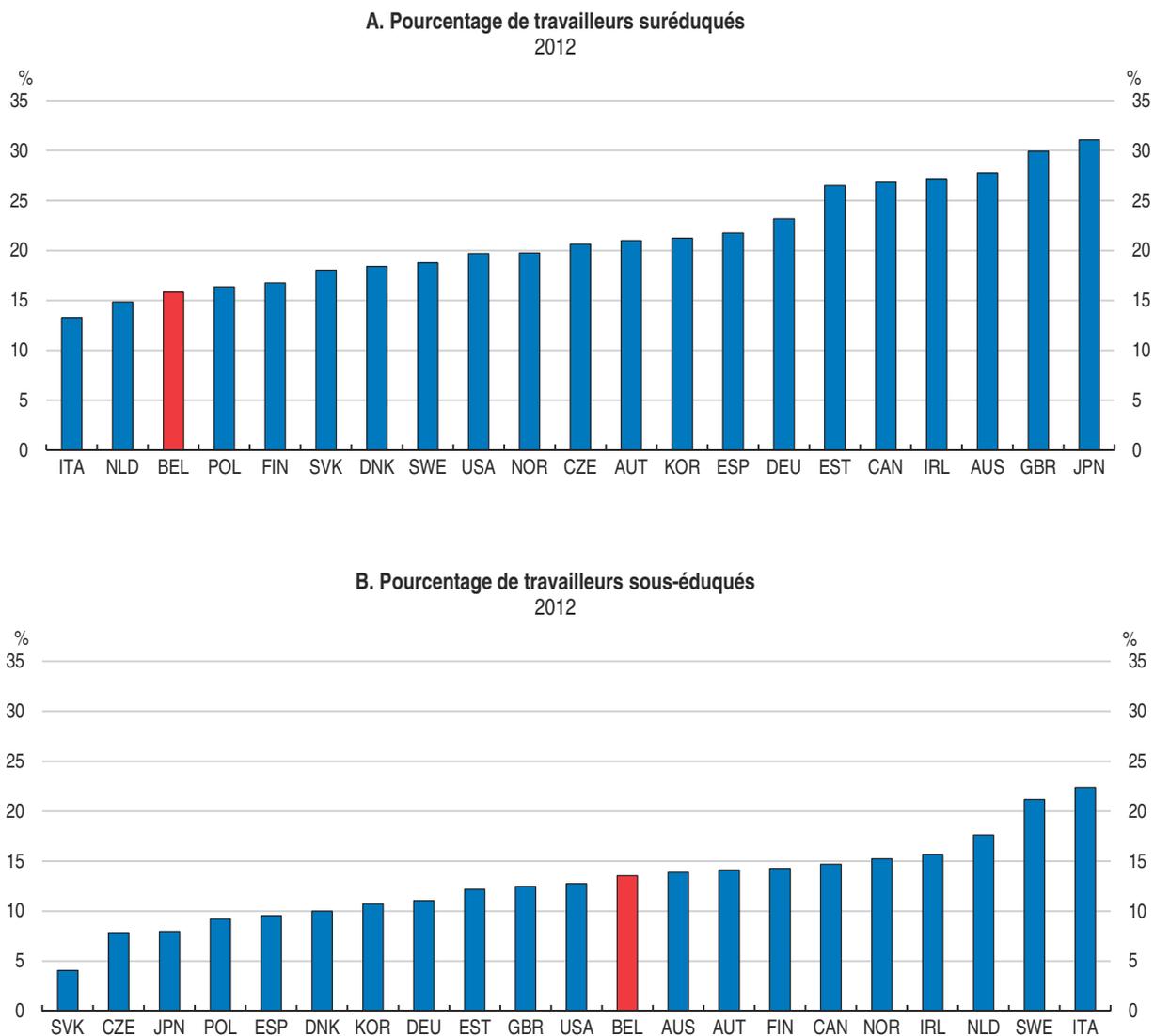


1. Les six pays ayant la plus haute proportion de personnes âgées de 25 à 34 ans diplômées de l'enseignement supérieur en 2000.
Source : Barro et Lee, 2016 ; OCDE, *Regards sur l'éducation*, base de données 2016.

aux besoins du marché du travail, tandis qu'une suréducation témoigne d'une mauvaise affectation des ressources. Environ 15 % des salariés étaient suréduqués en Belgique en 2012, et 10 % sous-éduqués (graphique 2.7, encadré 2.2) ce qui place la Belgique (Flandre) à un niveau sensiblement inférieur à la moyenne de l'OCDE en termes de surqualification, et légèrement supérieur en termes de sous-qualification. D'autres estimations portant sur le secteur privé donnent des chiffres quelque peu supérieurs, à savoir 20 % environ de salariés surqualifiés et 25 % sous-qualifiés (Karakaya et al., 2007 ; Kampelmann et Rycx, 2012 ; Giuliano et al., 2017).

Le rendement élevé de l'enseignement supérieur conduit à penser que l'économie a tiré profit de l'accroissement du nombre de travailleurs éduqués. Selon les estimations

Graphique 2.7. **Le niveau d'inadéquation de la formation demeure relativement modéré**



Note : Pour la Belgique, les données concernent la Flandre. Pour le Royaume-Uni, elles ont trait à l'Angleterre et l'Irlande du Nord. L'inadéquation de la formation est définie par rapport au niveau de qualification requis pour obtenir l'emploi, selon les informations communiquées par les répondants.

Source : Enquête de 2012 menée dans le cadre du Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes (PIAAC) 2013.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933496900>

Encadré 2.2. Mesurer la suréducation et la sous-éducation

Qu'est-ce que la suréducation ?

Mise en lumière pour la première fois par Freeman (1976), l'inadéquation des compétences a fait l'objet de nombreuses études, depuis la fin des années 80 notamment, pour évaluer les conséquences de l'expansion continue des taux de participation à l'enseignement supérieur dans les pays développés.

Il y a suréducation quand les salariés ont un niveau d'éducation supérieur au niveau nécessaire pour l'emploi qu'ils occupent. Cela se produit généralement quand le niveau d'études a beaucoup progressé mais que les entreprises ne parviennent pas à tirer profit d'une main d'œuvre plus qualifiée, ou n'en ont tout simplement pas besoin pour rester productives et rentables. Les travailleurs qualifiés se voient donc parfois contraints d'accepter des emplois pour lesquels leur niveau de formation est trop élevé, ce qui peut s'avérer coûteux pour l'économie.

Mesures de la suréducation

Il existe trois méthodes d'évaluation de l'inadéquation de la formation ; chacune présente des avantages et des inconvénients (pour une analyse détaillée, voir Leuven et Oosterbeek, 2011).

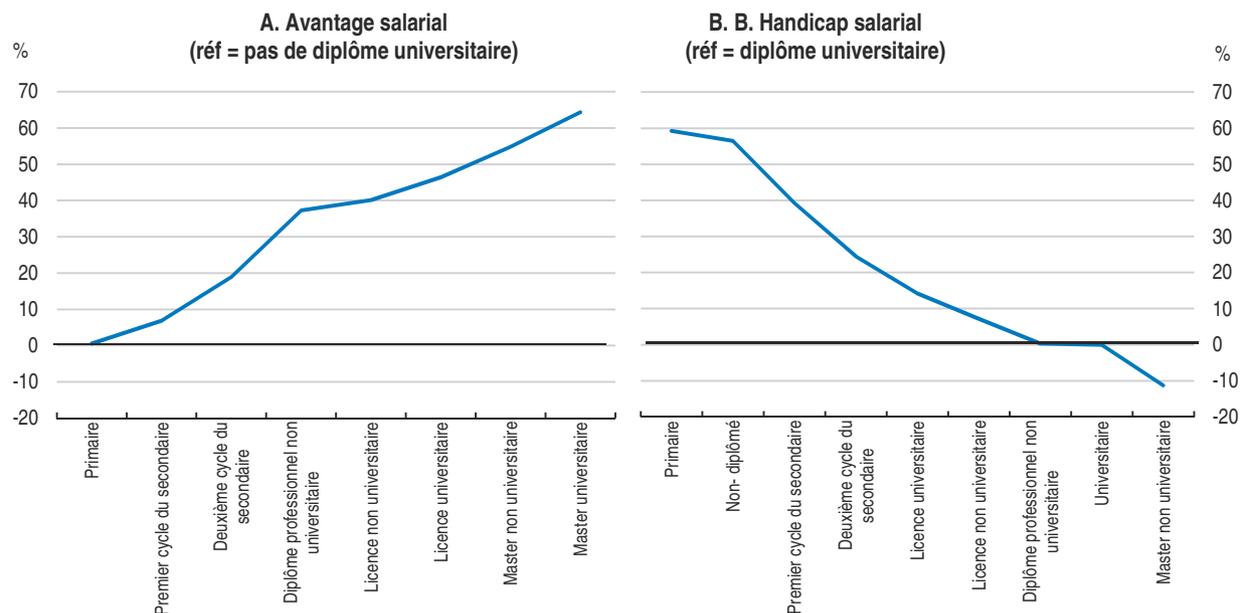
- Une mesure objective, ou méthode adéquatationniste, se fonde sur l'évaluation effectuée par des analystes professionnels du niveau et du type d'éducation requis pour un emploi donné. *L'American Dictionary of Occupational Titles (DOT)* en est un exemple.
- Une méthode subjective, ou auto-évaluation, consiste à demander à l'employé/employeur de définir le type et le niveau d'éducation scolaire nécessaire pour accomplir les tâches associées à un emploi donné. Cette mesure repose donc sur des enquêtes menées auprès des employés et/ou des employeurs.
- Une méthode empirique, fondée sur la situation observée, établit le niveau d'éducation requis pour un emploi à partir de celui généralement atteint par les travailleurs exerçant la profession ou l'emploi correspondants. Le niveau d'éducation exigé est ainsi généralement calculé à partir de la norme d'éducation dans chaque métier.

Suréducation et productivité

Des données recueillies au niveau des entreprises indiquent que l'éducation (ou la suréducation) a un effet favorable sur la productivité (Rycx et al., 2015). C'est notamment le cas des entreprises comptant une part importante d'emplois hautement qualifiés et des industries du savoir (Kampelmann et Rycx, 2012). À l'inverse, l'incidence de la sous-éducation est préjudiciable à leur productivité, mais seulement chez les jeunes salariés.

réalisées à l'échelon des entreprises, la productivité des salariés titulaires d'une licence serait supérieure de 58 %, et celle des titulaires d'un master de 92 %, à celle des salariés ayant suivi tout au plus un enseignement primaire (annexe 1). Au niveau individuel, les équations de salaire mincériennes, qui associent le revenu au niveau d'instruction, montrent que le salaire mensuel (brut) des titulaires d'un diplôme de l'enseignement secondaire est supérieur d'environ 10 % à celui d'individus non diplômés. Cette majoration augmente progressivement jusqu'à atteindre 64 % pour les titulaires d'un diplôme universitaire (graphique 2.8.A). Des équations analogues associant le niveau d'instruction au risque de chômage confirme l'avantage des diplômés de l'enseignement supérieur : le risque de chômage d'un individu tout au plus titulaire d'un diplôme du primaire est supérieur de 59 % à celui d'un titulaire d'un diplôme universitaire (graphique 2.8.B).

Graphique 2.8. Le rendement de l'enseignement supérieur est élevé en termes de salaire brut et de durée de chômage



Note : Effet marginal d'un diplôme, en fonction de l'âge, l'âge² et le sexe.

Source : Vacature, 2008, 2010 et 2012.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933496912>

Le rendement encore élevé de l'enseignement supérieur, et l'inadéquation modérée de la formation permet de penser que la Belgique aurait intérêt à élargir son vivier de diplômés de l'enseignement supérieur. Cette mesure aurait pour effet d'accroître la productivité. Néanmoins, compte tenu de la lente élévation du niveau d'instruction ces dernières années, elle devrait présenter des difficultés. La progression plus modérée du taux de diplômés de l'enseignement supérieur est en partie liée à la baisse du niveau d'instruction, qui limite le nombre potentiel d'étudiants de l'enseignement supérieur.

Améliorer les résultats de l'éducation obligatoire

Trop de jeunes n'obtiennent pas de diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire. Autrement dit, malgré les règles d'admission libérales, ils ne peuvent mener des études supérieures. C'est tout particulièrement le cas des personnes issues des couches socioéconomiques défavorisées et des immigrants de première et de deuxième génération. Les jeunes qui vivent dans des régions où le taux de chômage est élevé sont surreprésentés parmi ceux qui abandonnent prématurément leurs études (tableau 2.1). Par ailleurs, les résultats de PISA montrent que l'écart entre les élèves autochtones et ceux issus de l'immigration compte parmi les plus importants de l'OCDE, bien que cela ne soit pas vérifié pour chacune des régions. En conséquence, la probabilité pour les seconds d'obtenir un diplôme de l'enseignement supérieur ne représente que 65 % de celle des premiers ; ce ratio est quasiment le plus bas de l'OCDE (graphique 2.9).

Les facteurs déterminants des faibles résultats scolaires des élèves défavorisés sur le plan socioéconomique ont été analysés en détail dans l'édition précédente des *Études économiques de l'OCDE : Belgique* (OCDE, 2015). Les autorités des trois Communautés sont

Tableau 2.1. **Taux d'abandon scolaire prématuré et taux de chômage, 2015**

	Taux d'abandon scolaire prématuré	Taux de chômage
Ensemble du pays	18	8.5
Bruxelles	26	17
Flandre	15	5
Anvers	15	6
Limbourg	15	6
Oost-Vlaanderen	16	4
Vlaams-Brabant	12	5
West-Vlaanderen	15	4
Wallonie	22	12
Brabant Wallon	11	8
Hainaut	25	13
Liège	24	13
Luxembourg	23	9
Namur	15	11

Note : Le taux d'abandon scolaire prématuré se rapporte au pourcentage des personnes âgées de 30 à 34 ans n'ayant pas suivi le deuxième cycle d'enseignement secondaire.

Source : Eurostat.

conscientes de ces problèmes et ont mis en œuvre des réformes ambitieuses de l'éducation (encadré 2.3 ; CE, 2016). Certains points appellent une attention particulière :

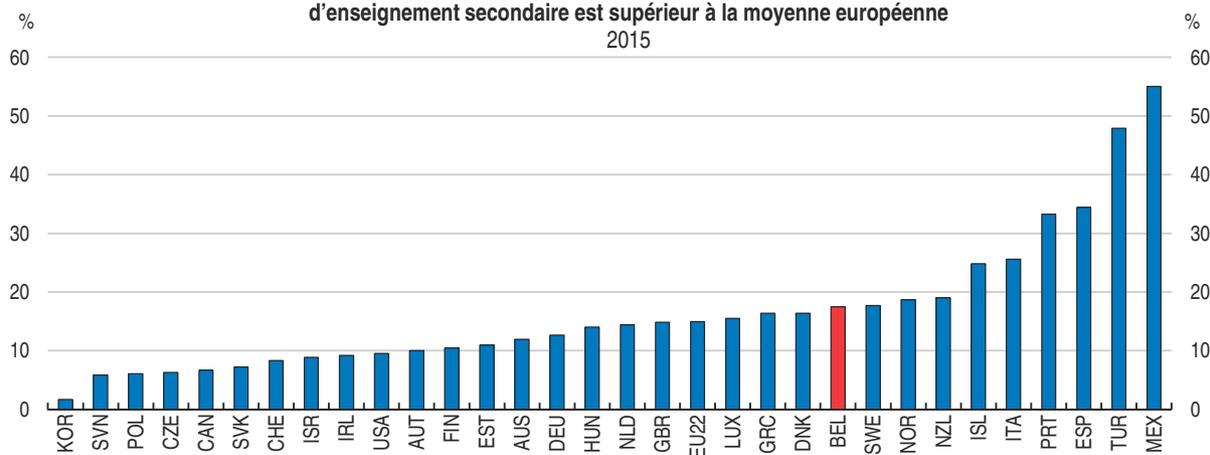
- Les Communautés flamande et française (les Communautés sont responsables de l'éducation publique) ont édicté des mesures visant à réduire la ségrégation socioéconomique. Une évaluation plus approfondie de l'efficacité de ces mesures s'impose.
- D'autres dispositions doivent être prises pour que les élèves défavorisés sur le plan socioéconomique soient encadrés par des enseignants plus qualifiés et expérimentés. La structure salariale uniforme existante empêche les responsables publics de jouer sur la rémunération des enseignants pour réaliser cet objectif. Des mécanismes d'incitation pourraient renforcer l'efficacité des mesures actuellement en place pour relever la qualité des écoles où les élèves défavorisés sont surreprésentés en y attirant et en y retenant des enseignants performants.
- D'après les résultats de l'enquête TALIS 2013 qui a été menée uniquement au sein de la communauté flamande, les enseignants reçoivent moins de formations axées sur l'enseignement en milieu multiculturel que ceux de la majorité des pays de l'OCDE (graphique 2.10).
- En Flandre, les dépenses par élève sont plus élevées dans le cycle d'enseignement secondaire que dans le cycle primaire malgré les données attestant que le taux de rendement de l'investissement dans le capital humain est supérieur au cours des premières années de scolarisation (Nusche et al., 2015).

Augmenter les ressources allouées à l'enseignement supérieur

La baisse des dépenses par étudiant dans le cycle supérieur risque d'altérer la qualité de l'enseignement (tableau 2.2). En premier lieu, le durcissement des contraintes budgétaires – dette publique élevée, augmentation des coûts des retraites et des soins de santé – fait qu'il est substantiellement plus difficile pour l'État de prêter tacitement aux jeunes générations les ressources dont elles ont besoin pour investir dans le capital humain. En second lieu, la situation géographique de la Belgique, au

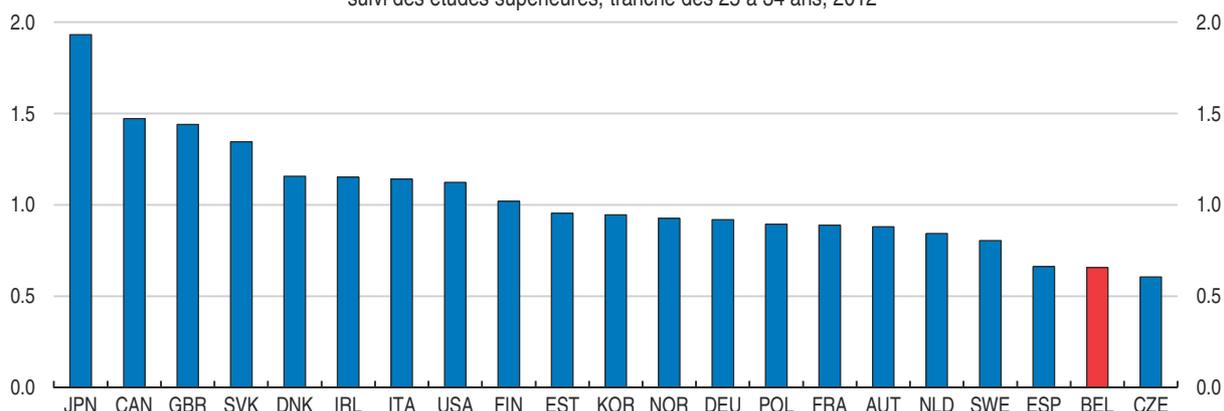
Graphique 2.9. Une amélioration du niveau d'instruction est possible

A. Le pourcentage de personnes âgées de 25 à 34 ans n'ayant pas suivi le deuxième cycle d'enseignement secondaire est supérieur à la moyenne européenne
2015



B. Le niveau d'instruction des immigrants est inférieur

Nombre d'immigrants de deuxième génération ayant suivi des études supérieures par non-immigrant ayant suivi des études supérieures, tranche des 25 à 34 ans, 2012



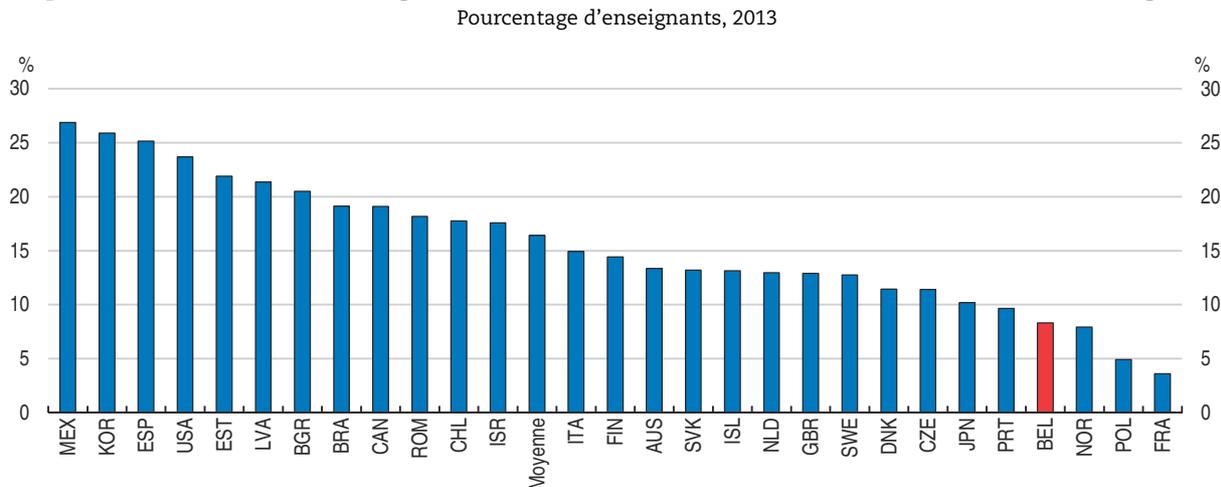
Note : Partie B : une valeur de 1 correspond au niveau d'égalité ; les données pour la Belgique concernent la Flandre.

Source : OCDE, *Regards sur l'éducation 2016* ; et OCDE, PIAAC 2012.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933496929>

cœur de l'Europe, associée à des règles d'admission comparativement libérales, a favorisé la présence croissante de nombreux étudiants non-résidents en provenance d'autres pays de l'UE qui se heurtent à des restrictions d'accès aux études dans certaines disciplines dans leur propre système d'enseignement supérieur, et qui entrent rarement sur le marché belge du travail à la fin de leurs études (Gérard et Vandenberghe, 2007).

Le niveau des droits d'inscription en Belgique dépend de la situation financière d'un étudiant, du type de diplôme (droits réglementés pour les programmes de premier cycle, fixés librement pour la plupart des programmes avancés/de perfectionnement) et de la nationalité de l'étudiant (UE ou non). Dans la Communauté française, environ 70 % des étudiants inscrits dans des établissements d'enseignement supérieur publics ou privés sous contrat avec l'État paient les droits maximums de 836 EUR par année universitaire. Dans la Communauté flamande, 77 % des étudiants en programme de licence et de master paient les droits maximums de 890 EUR, tandis que presque tous les étudiants de la Communauté

Graphique 2.10. **Pourcentage d'enseignants indiquant avoir suivi des activités de perfectionnement professionnel liées à l'enseignement dans un environnement multiculturel ou multilingue**

Note : Les données pour la Belgique se rapportent à la Flandre. Pour le Canada, elles concernent l'Alberta. Pour le Royaume-Uni, l'Angleterre. Pourcentage d'enseignants du premier cycle de l'enseignement secondaire qui déclarent avoir participé à des activités de perfectionnement professionnel liées à l'enseignement dans un environnement multiculturel ou multilingue dans les 12 mois précédant l'enquête.

Source : OCDE, Base de données TALIS 2013.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933496933>

Encadré 2.3. **Principaux éléments des réformes éducatives menées dans les Communautés**

Les Communautés française et flamande ont toutes deux engagé des réformes scolaires d'envergure dans l'objectif de dispenser un enseignement plus inclusif et de réduire le taux d'abandon scolaire. Les deux communautés revoient actuellement leurs politiques de scolarisation. Les accords gouvernementaux pour 2014-19 mentionnent la nécessité d'assurer une meilleure répartition des enseignants qualifiés dans les établissements regroupant les étudiants défavorisés (CE, 2016).

Communauté flamande

Au début de l'année 2016, le gouvernement flamand a approuvé une note conceptuelle révisée sur la nouvelle approche intégrée en matière de sortie prématurée du système scolaire, assortie d'un plan d'action. Une note conceptuelle contenant les mesures envisagées pour rehausser le profil des nouveaux participants aux programmes de formation des enseignants, restructurer les programmes et améliorer la qualité de la formation des enseignants a également été adoptée. Quelques mesures sont déjà appliquées, comme l'instauration d'un examen d'entrée (non contraignant) pour les étudiants au début de la formation initiale des enseignants dispensée par des instituts universitaires. Il est également prévu d'introduire un master spécialisé en enseignement. Un projet de décret est prévu au début de 2017 en vue de finaliser la réforme d'ici à 2020. En mai 2016, les autorités ont adopté deux notes conceptuelles portant sur la modernisation de l'enseignement secondaire. Elles prévoient notamment des mesures visant à renforcer l'orientation des élèves, à proposer un plus grand nombre de filières à ceux qui n'ont pas de certificat d'études primaires, et à réorganiser la structure des offres éducatives.

Encadré 2.3. Principaux éléments des réformes éducatives menées dans les Communautés (suite)

Communauté française

La Communauté française met actuellement en œuvre son programme de réforme de l'enseignement obligatoire, le *Pacte pour un Enseignement d'Excellence, 2015-25*. Les établissements et les enseignants se verront accorder une plus grande autonomie. Les directeurs d'établissements sous-performants devront élaborer des plans pour lutter contre les mauvais résultats scolaires, la formation continue des enseignants sera davantage liée aux particularités de l'établissement, et les enseignants seront mieux préparés à la diversité sociale, culturelle et pédagogique. Le passage de l'enseignement primaire au premier cycle de l'enseignement secondaire sera réorganisé, et l'enseignement et la formation professionnels initiaux seront simplifiés moyennant une réduction du nombre de filières et l'intégration des apprentissages au système d'enseignement. Un allongement de la durée du cursus de la formation initiale des enseignants, actuellement de trois ans, est également envisagé. Néanmoins, les contraintes budgétaires excluent probablement la mise en place d'un master de cinq ans pour tous les enseignants (CE, 2016).

Source : CE (2016), Rapport de suivi de l'éducation et de la formation 2016, Belgique, Commission européenne ; Communauté française ; Communauté flamande.

Tableau 2.2. Variation du nombre d'étudiants, des dépenses allouées aux établissements éducatifs et des dépenses par étudiant dans l'enseignement supérieur

En % (2008-13)

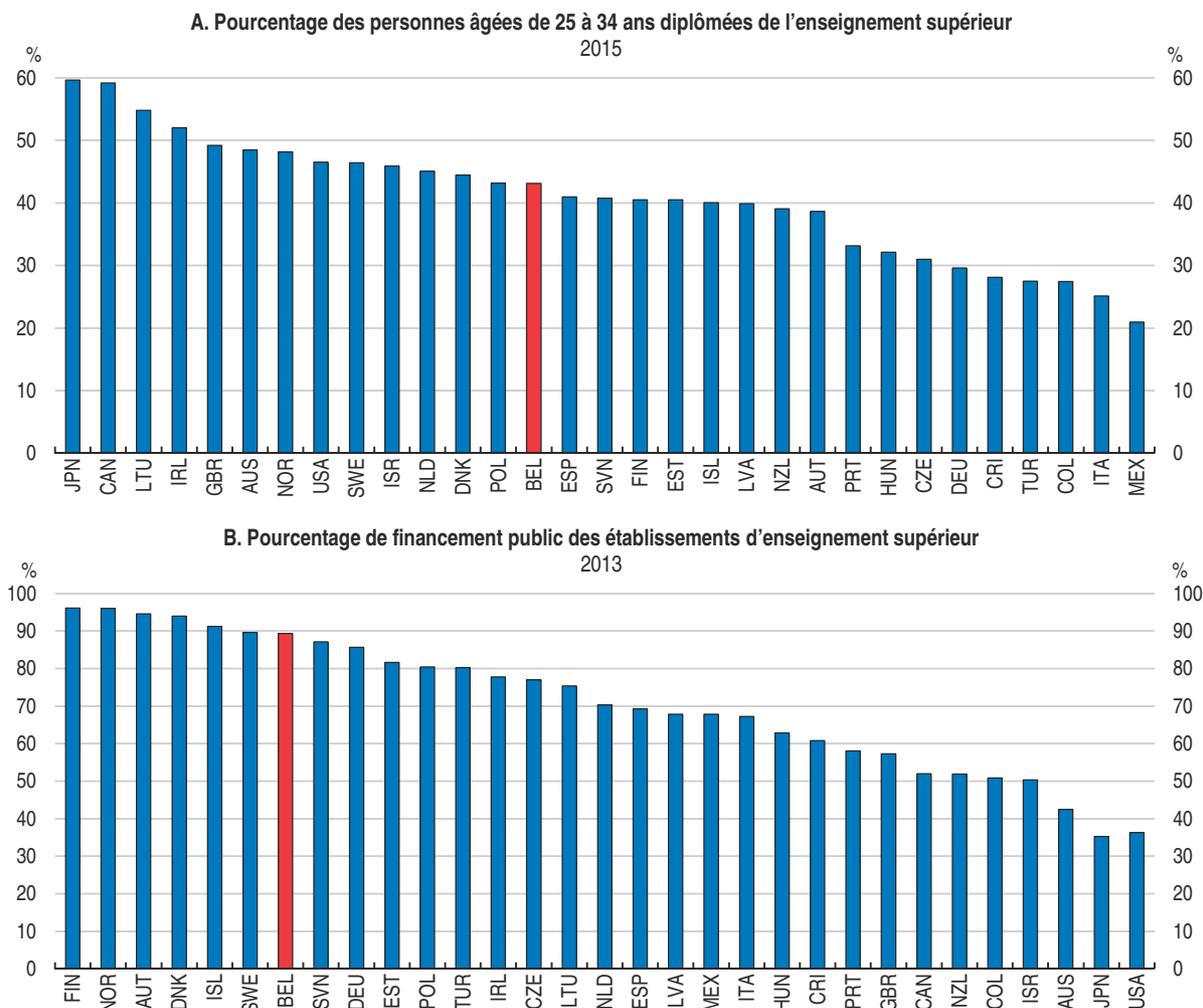
	Variation des dépenses	Variation du nombre d'étudiants (à temps plein)	Variation des dépenses par étudiant
UE	11	7	6
OCDE	17	11	5.5
Belgique	15	18	-3

Source : OCDE (2016c).

germanophone acquittent des droits de 450 EUR (CE, 2015). En Allemagne, les étudiants ne paient pas de droits d'inscription. En France, les droits se situent généralement aux alentours de 400 EUR par an au niveau licence et de 470 EUR au niveau master, bien qu'un tiers des étudiants en soient exemptés. Dans certains établissements et pour certains cursus, les droits sont plus élevés et peuvent atteindre 10 000 EUR par an. Aux Pays Bas, tous les étudiants paient des droits annuels de 1951 EUR.

Dans un contexte de dette publique élevée et de contraintes budgétaires sévères, certains pays de l'OCDE ont choisi de relever les droits d'inscription afin de financer les dépenses consacrées à l'enseignement supérieur. C'est ce qu'a fait l'Angleterre en 2011, lorsqu'elle a considérablement accru ses moyens alloués à l'enseignement supérieur. Malgré une baisse initiale, le taux de scolarisation dans l'enseignement supérieur a continué d'augmenter (Department for Education, 2016). Les autorités belges pourraient envisager de relever les droits d'inscription dans l'enseignement supérieur tout en maintenant le système de bourses et de dégrèvements en faveur des étudiants défavorisés. Accorder des prêts remboursables en fonction des revenus futurs aiderait à indemniser les diplômés qui n'obtiennent pas de gains salariaux à l'issue de leurs études.

Graphique 2.11. **Pourcentage de la population âgée de 25 à 34 ans ayant suivi des études supérieures et pourcentage de financement public des établissements d'enseignement supérieur**



Source : OCDE, Enquêtes relatives à la population active 2016 ; OCDE, Regards sur l'éducation 2016.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933496947>

Mieux appairer les compétences des travailleurs et les besoins du marché du travail

Redistribution des travailleurs pour stimuler la productivité

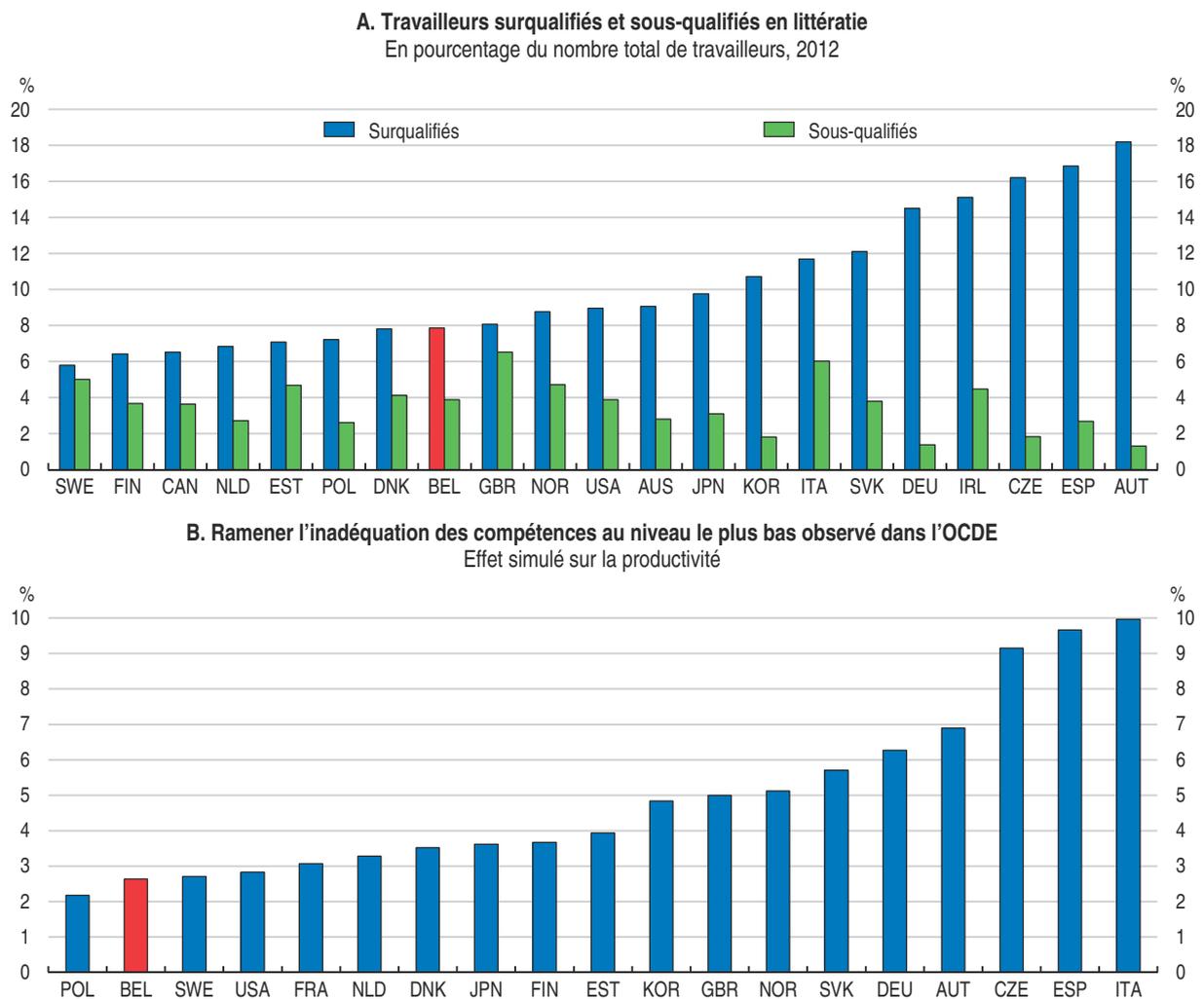
Bien que les employés suréduqués apportent une contribution positive à la productivité de leur employeur (comme analysé plus haut), cela ne veut pas dire qu'ils sont affectés aux postes où ils seraient les plus productifs. De nombreuses entreprises éprouvent des difficultés à attirer les travailleurs qu'elles emploieraient de manière plus productive (Andrews et Cingano, 2014). Selon les microdonnées de l'enquête PIAAC, l'inadéquation des compétences pèse sur la productivité de la Belgique (Flandre), au niveau général comme au niveau sectoriel (encadré 2.4). Ramener cette inadéquation au niveau le plus bas de l'OCDE se traduirait selon les estimations par un gain de productivité de 3 % sur l'ensemble de l'économie (Adalet et Andrews, 2015 ; graphique 2.12).

Encadré 2.4. Inadéquation des compétences

On peut mesurer l'inadéquation professionnelle à partir de l'inadéquation de l'éducation (encadré 2.2) ou de celle des compétences. L'inadéquation de l'éducation n'implique pas nécessairement celle des compétences (Quintini, 2011 ; OCDE, 2013a). La première ne tient pas compte de la possibilité que des travailleurs ayant acquis un même niveau d'éducation possèdent des compétences différentes, résultant de l'expérience, de formations en cours d'emploi, voire de capacités innées (Chevalier, 2003 ; Chevalier et Lindley, 2009). Qui plus est, les compétences acquises dans le cadre de la scolarité sont appelées à se déprécier au fil du temps, de sorte que l'inadéquation de l'éducation n'est pas forcément un indicateur parfait de l'inadéquation des compétences par rapport à l'emploi, surtout pour les travailleurs seniors. Des études de plus en plus nombreuses portent donc sur l'inadéquation des compétences. Un employé est jugé sous-qualifié (ou surqualifié) s'il affiche un déficit (ou un excédent) de compétences dans un domaine de connaissance particulier, littératie ou numératie par exemple, nécessaire pour accomplir son travail.

L'OCDE s'est fondée sur les données du PIAAC pour mettre au point une méthode de mesure innovante de l'inadéquation des compétences en littératie et en numératie. L'enquête a demandé aux salariés si leurs compétences leur permettraient d'assumer des tâches plus exigeantes que celles qu'ils étaient tenus de réaliser dans leur emploi actuel et s'ils estimaient avoir besoin d'une formation plus poussée pour assumer leurs tâches actuelles. Pour calculer l'indicateur de l'inadéquation des compétences de l'OCDE, les travailleurs sont classés comme « bien adaptés » à un domaine si leur note se situe entre la note minimale et la note maximale observées chez les travailleurs de la même profession, dans le même pays, qui ont répondu « non » aux deux questions. Ils sont surqualifiés dans un domaine si leur note est supérieure à la note maximale des travailleurs qui se sont déclarés bien adaptés, et sous-qualifiés si leur note est inférieure à la note minimale de ces mêmes travailleurs. L'indicateur de l'inadéquation des compétences de l'OCDE marque une amélioration par rapport aux indicateurs existants. Néanmoins, cette méthode ne mesure pas toutes les formes d'inadéquation des compétences ; elle s'intéresse plutôt aux inadéquations dans les domaines de compétences évalués par la PIAAC.

L'expérience internationale donne à entendre que l'incidence favorable des études supérieures sur la productivité est plus prononcée dans les entreprises les plus productives et innovantes qui se trouvent à la frontière de l'efficacité ou en sont proches (Aghion et al., 2006, 2009). Or, des estimations récentes pour la Belgique montrent que la répartition des salariés titulaires d'un diplôme universitaire ou d'un master n'est pas différente de celle des autres salariés. Bon nombre d'entre eux travaillent dans des entreprises éloignées de la « frontière d'efficacité », ce qui permet de penser qu'ils pourraient être plus productifs dans une entreprise située près de cette frontière. Le transfert d'un plus grand nombre de salariés titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur à des entreprises plus proches de la frontière d'efficacité aurait des retombées considérables sur la productivité – une hausse de 10 points du pourcentage de ces salariés dans les entreprises à la frontière de l'efficacité pourrait augmenter la croissance de la PMF totale de 2.5 points (encadré 2.5, graphique 2.13.A). Plus l'entreprise est éloignée de la frontière technologique, plus l'ampleur de cet effet diminue.

Graphique 2.12. **Améliorer l'efficacité allocative des compétences doperait la productivité**

Note : La partie B montre l'écart entre l'efficacité allocative réelle et une efficacité allocative hypothétique fondée sur une réduction de l'inadéquation des compétences dans chaque pays au niveau correspondant aux meilleures pratiques. Les deux séries de chiffres, réels et hypothétiques, sont calculées en cumulant les indicateurs d'inadéquation au niveau des secteurs à 1 chiffre à l'aide d'une série usuelle de poids fondés sur les parts sectorielles de l'emploi pour les États-Unis. La réduction de l'inadéquation des compétences au niveau des meilleures pratiques aboutit ainsi à un gain de productivité simulé d'environ 10 % en Italie et de 3 % aux États-Unis.

Source : Survey of Adult Skills (PIAAC) (2012) et Adalet McGowan, M. et D. Andrews (2015).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933496957>

Créer des institutions pour favoriser une allocation plus efficace des étudiants et des compétences

La mobilité résidentielle en Belgique est comparativement faible, 10 % environ des salariés déménageant au cours d'une période de deux ans (graphique 2.14.A). Ce phénomène concourt à l'inadéquation des compétences dans la mesure où la mobilité résidentielle est positivement corrélée au taux de réallocation des travailleurs (Caldera-Sánchez et Andrews, 2011). L'alignement des réglementations en matière de logement sur les meilleures pratiques, notamment la diminution des coûts de transaction élevés sur les ventes, permettrait d'augmenter les gains de productivité (graphique 2.14.B). La réduction du grave problème de la congestion routière moyennant l'amélioration du système de transport public et une tarification directe adéquate de l'utilisation du réseau routier

Encadré 2.5. La productivité des travailleurs ayant suivi une formation universitaire en fonction de la proximité à la frontière d'efficience

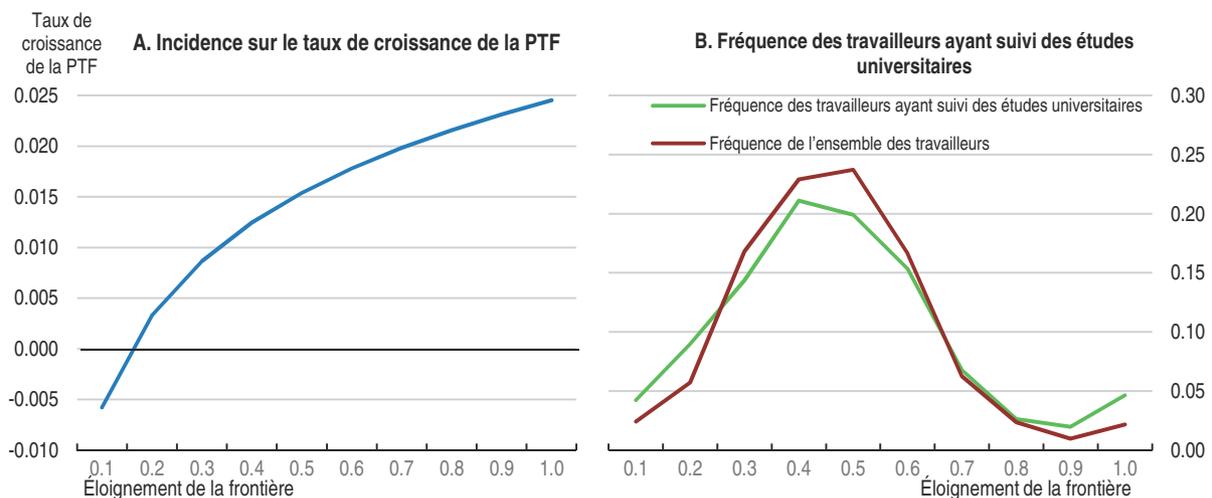
L'incidence des salariés diplômés de l'université sur la productivité des entreprises est estimée en trois étapes à partir de données recueillies au niveau d'entreprises belges et couvrant la période 2008-13.

- On estime d'abord le niveau de PMF de chaque entreprise à partir des paramètres relatifs au capital et au travail d'une méthode Cobb-Douglas linéarisée par logarithmes en utilisant la méthode des MCO, mais aussi celles de Levinsohn et Petrin (LP) et d'Akerberg, Caves et Fraser (ACF) pour tenir compte de l'endogénéité.
- On estime ensuite l'éloignement de chaque entreprise de la frontière de la PMF en calculant l'écart (en logarithmes) entre la PMF de l'entreprise et le 99^e centile de sa distribution en fonction de la PFM sectorielle du SCIAN au niveau à deux chiffres ; chaque mesure correspond aussi à une année précise.
- Troisièmement, on effectue une régression du taux de croissance annuel de la PMF de chaque entreprise sur i) le pourcentage de travailleurs diplômés de l'université S^{univ}_{it-1} , ii) sa distance par rapport à la frontière d'efficience $\ln DTF_{it-1}$ et iii) l'interaction entre ces deux variables, dont le signe fournit un test direct de l'hypothèse d'Aghion et al.

$$g_{it} \equiv \ln MFP_{it} - \ln MFP_{it-1} = a + b \ln DTF_{it-1} + d S^{univ}_{it-1} + r S^{univ}_{it-1} * \ln DTF_{it-1} + t F_{it} \quad [1]$$

$\rho > 0$ peut être interprété comme la preuve que plus les entreprises sont proches de la frontière de la PMF, plus la présence de salariés diplômés de l'université importe pour la croissance de leur PMF.

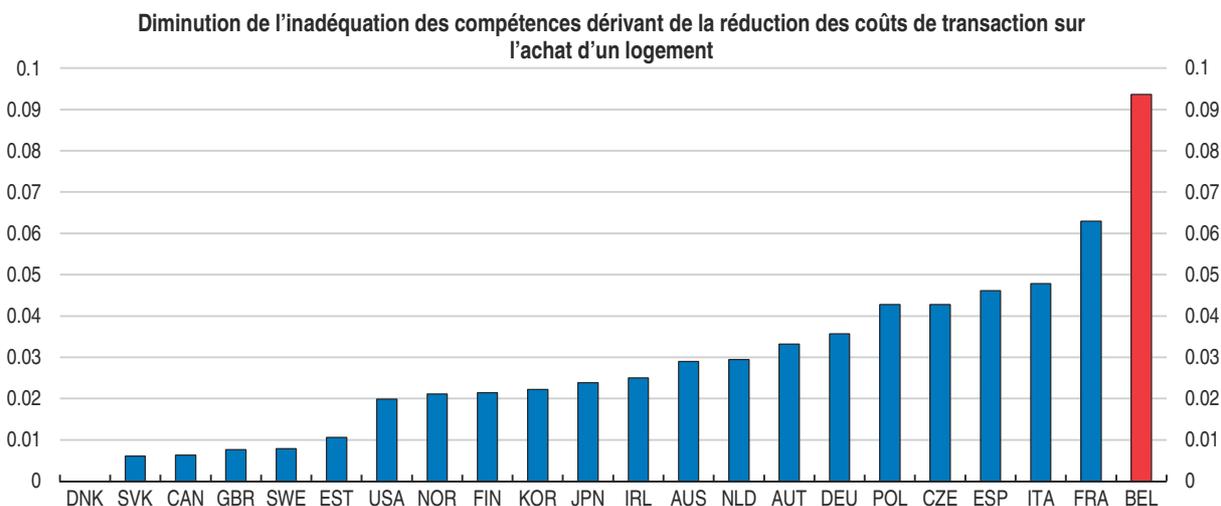
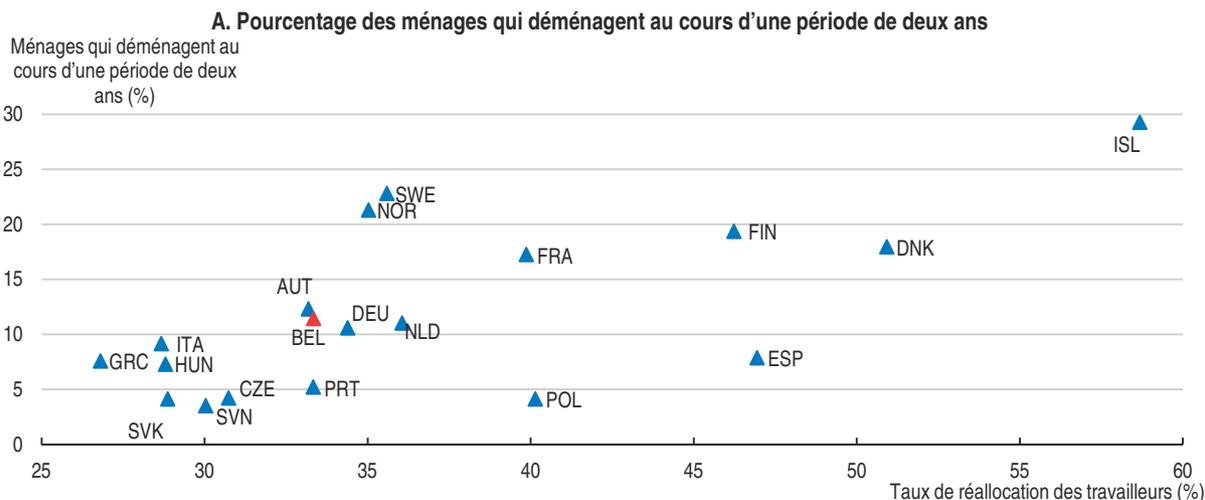
Graphique 2.13. Il est possible de mieux répartir les travailleurs titulaires d'un diplôme universitaire



Note : Dans la partie A, l'axe vertical de gauche mesure l'incidence d'une hausse de 10 points du pourcentage de travailleurs diplômés de l'université sur la croissance annuelle de la productivité au niveau de l'entreprise. Plus l'entreprise est proche de la frontière, plus cette incidence est forte et, au-delà d'un seuil donné, elle est même négative. L'axe de droite (et les deux courbes de fréquence) mesure la répartition des travailleurs en fonction de l'éloignement de la frontière d'efficience de l'entreprise où ils travaillent. Cet éloignement correspond à l'écart (en logarithmes) entre la PMF de l'entreprise et le 99^e centile de sa distribution en fonction de la PFM sectorielle du SCIAN au niveau à deux chiffres (autrement dit, la frontière).

Source : Vandenberghe (2016).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933496964>

Graphique 2.14. **Mobilité géographique et taux de réallocation des travailleurs**

Note : Dans la partie A, les taux de réallocation des travailleurs sont des moyennes nationales des taux de réallocation (taux d'embauche et de licenciement) exprimés en pourcentage du total de l'emploi salarié. Les données portent sur la période 2002-07 ou sur une période plus courte en fonction de la disponibilité des informations. Les données relatives à la mobilité résidentielle proviennent d'Andrews et al. (2011) et sont fondées sur la base de données EU-SILC 2007 et sur les enquêtes HILDA pour l'Australie, AHS pour les États-Unis et SHP pour la Suisse.

Dans la partie B, le graphique rend compte de l'incidence sur la probabilité d'une inadéquation des compétences : si la Belgique réformait les coûts de transaction de manière à les aligner sur les meilleures pratiques, cette probabilité diminuerait de plus de 9 %. Les coûts de transaction englobent différents frais, comme les droits de mutation (droits de timbre par exemple), les frais d'inscription liés à l'enregistrement du bien immobilier au cadastre, les frais de notaire ou autre frais légaux et les frais d'agence habituels, et concernent l'année 2009. Les coûts de transaction les plus bas sont observés au Danemark.

Source : Caldera Sánchez et Andrews (2011) ; Adalet and Andrews (2015).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933496972>

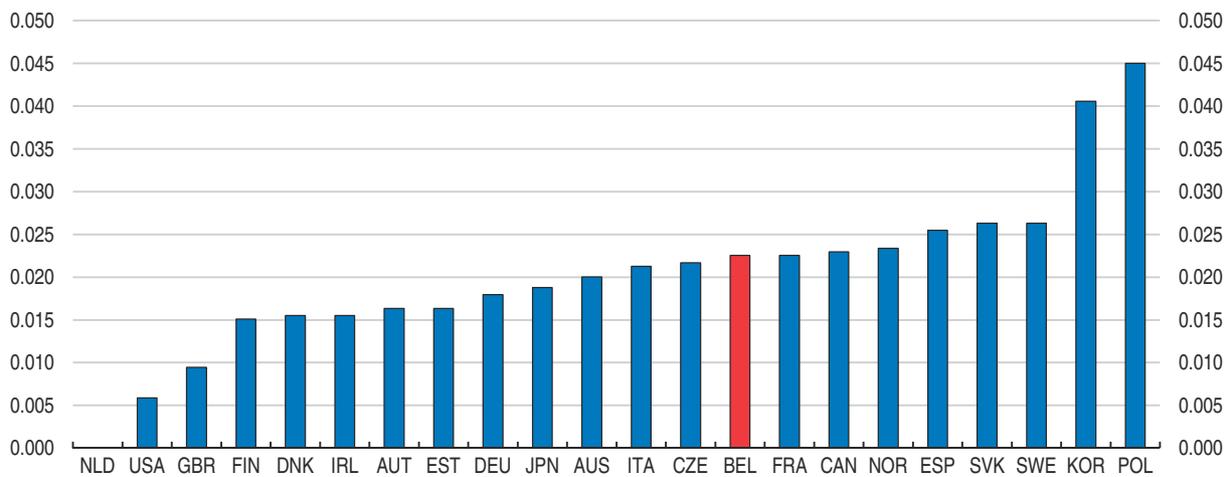
faciliterait considérablement la mobilité géographique de la main d'œuvre et contribuerait à accroître la mobilité professionnelle.

Le dynamisme des entreprises (la propension des entreprises relativement moins productives à disparaître et à être remplacées par des entreprises relativement plus productives) est aussi comparativement faible (chapitre 1), d'où un risque d'immobilisation des ressources dans des entreprises peu productives. Des données empiriques montrent que dans les économies de marché dynamiques, le taux de rotation des intrants et des

extrants (main d'œuvre comprise) entre les entreprises est élevé, et que cette rotation accroît la productivité du fait que les intrants et les extrants sont réaffectés des entreprises peu productives aux entreprises productives (Bartelsman, Haltiwanger et Scarpetta, 2009). La réglementation comparativement rigoureuse du marché des produits et les obstacles élevés à l'entrée qui protègent les entreprises peu productives en place favorisent l'inadéquation des compétences. Ils diminuent la productivité en empêchant de nouvelles entreprises très productives d'entrer sur le marché et de faire un meilleur usage des travailleurs très qualifiés (graphique 2.15). Un assouplissement de la réglementation du marché des produits est possible, surtout dans le secteur des services (chapitre 1).

Graphique 2.15. L'assouplissement de la réglementation du marché des produits pourrait se traduire par une diminution substantielle de l'inadéquation des compétences

Incidence de la réforme de la réglementation du marché des produits



Note : Le graphique rend compte de l'incidence sur la probabilité d'une inadéquation des compétences : si la Belgique réformait la réglementation du marché des produits de manière à l'aligner sur les meilleures pratiques, cette probabilité diminuerait de près de 2.5 %. La réglementation du marché de produits correspond à l'indicateur agrégé pour 2008. Ce sont les Pays-Bas qui appliquent la réglementation du marché des produits la moins rigoureuse.

Source : Adalet et Andrews (2015).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933496987>

La Belgique est dotée d'une législation sur la protection de l'emploi (LPE) relativement strict. Une LPE plus stricts peut favoriser l'inadéquation des compétences en empêchant les entreprises d'adapter leurs effectifs aux évolutions technologiques (ou au cycle conjoncturel), ou en diminuant la mobilité professionnelle d'un emploi à l'autre (Eurostat, 2017). Les contrats à durée déterminée et temporaires offrent une solution, mais le développement de ces contrats atypiques va de pair avec le risque de réduire le niveau déjà faible de l'investissement des entreprises dans la formation. L'usage répandu des salaires à l'ancienneté (graphique 2.4) et des avantages en fait indexés sur l'ancienneté (pensions extralégales et options d'achat d'actions par exemple) pourrait également nuire à la mobilité professionnelle.

Pour assurer une allocation plus efficiente des ressources, la première étape consiste à veiller à ce que la répartition des étudiants dans les différentes disciplines corresponde aux besoins du marché du travail. L'examen des avantages salariaux par domaine d'étude pour les titulaires de licences et de masters confirme que la plupart des domaines apportent un avantage salarial et que, globalement, les masters et diplômes qui

sanctionnent des études longues paient plus que les licences et les programmes d'études courtes. Néanmoins, les avantages salariaux selon les domaines d'études diffèrent amplement (annexe 2.2), ce qui permet de penser qu'une redistribution des étudiants entre les différentes disciplines de l'enseignement supérieur est envisageable. Dans un système où les individus jouissent d'une grande liberté de choix, tant en ce qui concerne l'établissement que le domaine d'études, il est difficile de procéder à cette redistribution. Une première mesure consisterait à diffuser largement les informations concernant les avantages salariaux par discipline, et pas seulement par niveau d'étude. Cela pourrait inciter un plus grand nombre d'étudiants en puissance à choisir des domaines d'études qui répondent davantage aux besoins du marché du travail.

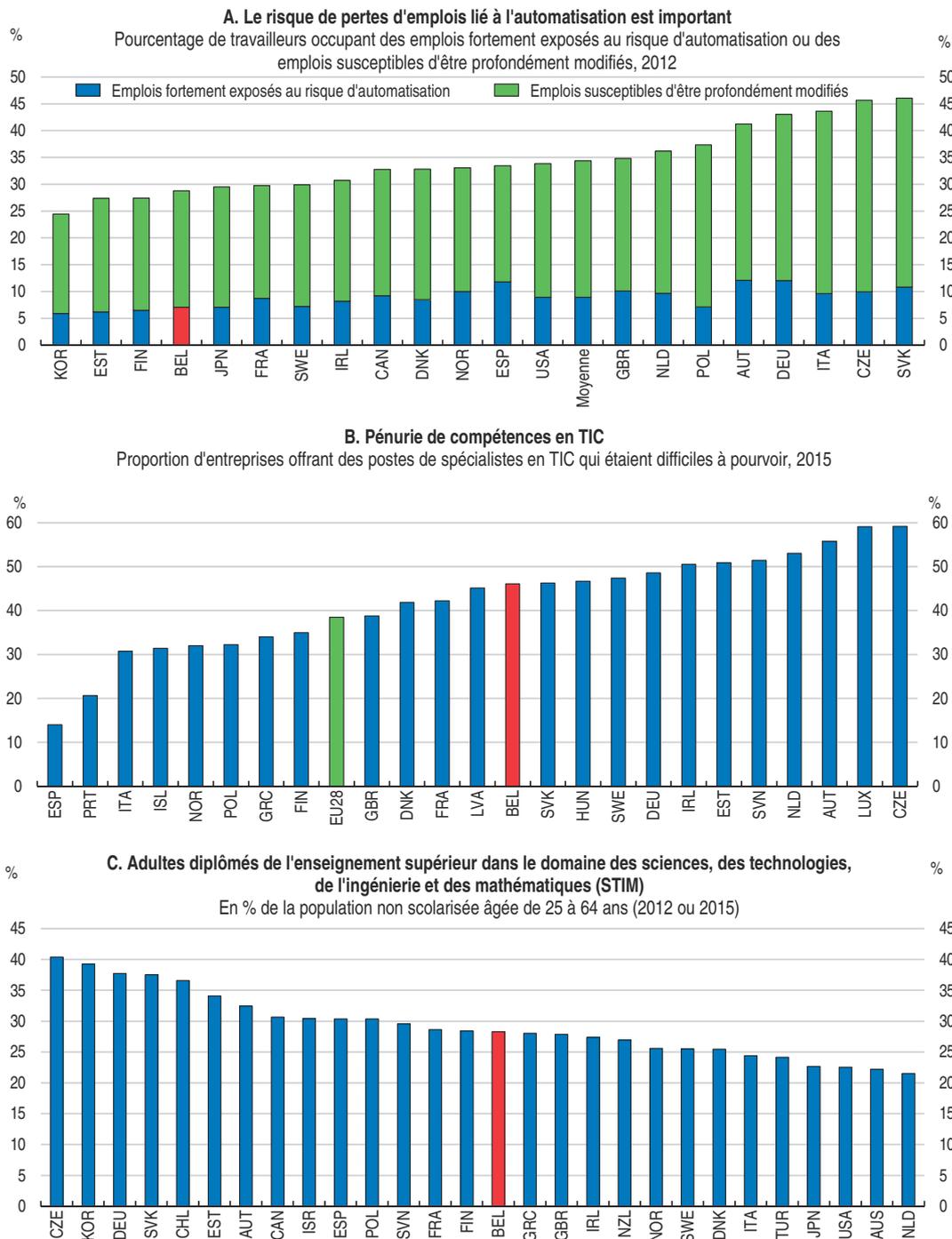
Les promesses et les défis de la numérisation

La numérisation de l'économie offre de grandes possibilités d'augmenter la productivité du travail. Son ampleur (mégadonnées, internet des objets...) est controversée, mais le développement de l'intelligence informatique et de l'intelligence artificielle pourrait rapidement franchir un seuil à partir duquel la productivité augmenterait fortement sous l'effet des améliorations toujours plus rapides qui se propageraient dans l'économie. Certains économistes estiment que la période actuelle de « stagnation séculaire » est transitoire et prévoient qu'une « nouvelle ère du machinisme » va amener une troisième révolution industrielle (Brynjolfsson et McAfee, 2014).

Les gains de productivité induits par la numérisation ne devraient pas se produire sans heurts. Ils ne seront pas répartis équitablement dans l'économie (CSE, 2016). Malgré le départ à la retraite d'un grand nombre de travailleurs de la génération du « baby-boom », certains secteurs où la numérisation s'accélère connaîtront d'importantes pertes d'emplois et une transformation profonde des emplois (graphique 2.16.A). Il y aura une réorientation de la demande finale de biens et de services, et d'autres emplois se créeront sans doute dans d'autres secteurs de l'économie. Ces réallocations risquent d'exiger des efforts considérables de la part des travailleurs. Ceux-ci devront changer de travail, d'emploi, d'entreprise, de secteur, voire de lieu de résidence.

Il faut absolument continuer à renforcer les institutions du marché du travail pour aider les travailleurs à négocier ces transitions. De nombreuses mesures ont déjà été prises en Belgique pour « activer » la protection sociale, par exemple en termes d'orientation ou de conseils individualisés, d'accès à la formation et de droit quasi-universel à une réorientation professionnelle payée par l'employeur en cas de licenciement. Il s'agit donc davantage à l'avenir d'optimiser et d'amplifier certaines des politiques existantes. Pour ce faire, une évaluation beaucoup plus approfondie de l'utilisation et de l'efficacité réelles des programmes en vigueur s'impose.

La numérisation perturbe aussi la nature des relations d'emploi au travers du développement des plateformes d'offres d'emplois et de son corollaire, les emplois à la demande. On ne dispose pas de données systématiques pour la Belgique mais, selon des observations recueillies aux États-Unis, ces emplois pourraient rapidement représenter une part non négligeable de l'emploi total. D'après Krueger et Katz (2016), le pourcentage de travailleurs temporaires (travailleurs intérimaires, travailleurs intermittents, travailleurs contractuels et travailleurs indépendants) aux États-Unis serait passé de 11 % en février 2005 à 16 % à la fin de 2015.

Graphique 2.16. **Bâtir les compétences de l'avenir**

Note : Partie A : les emplois sont exposés à un risque élevé d'automatisation si la probabilité d'automatisation est égale à 70 % au moins. Les emplois susceptibles d'être profondément transformés sont ceux dont la probabilité d'automatisation est estimée entre 50 % et 70 %. Pour la Belgique, les données se rapportent à la Flandre ; pour le Royaume-Uni, à l'Angleterre et à l'Irlande du Nord. Partie B, les données relatives à l'Allemagne sont celle de l'année 2014. Pour l'Islande, elles portent sur les années 2012 et 2014. Partie C : les données concernant le Chili, la Grèce, Israël, la Nouvelle-Zélande, Singapour, la Slovaquie et la Turquie sont celles de 2015. Pour tous les autres pays, 2012 est l'année de référence. Pour la Belgique, les données se rapportent à la Flandre ; pour le Royaume-Uni, à l'Angleterre et à l'Irlande du Nord.

Source : Arntz et Zierahn (2016) ; Eurostat, Statistiques sur la société de l'information (base de données) ; et Évaluation des compétences des adultes réalisée par l'OCDE dans le cadre du PIAAC (2013 et 2016).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933496779>

Les emplois à la demande présentent des avantages, y compris une souplesse et une diversité accrues du temps de travail pour les individus et, pour les entreprises, l'accès à un large vivier de compétences, des coûts de recrutement inférieurs, et une moindre charge administrative. Ils contribuent probablement aussi à l'augmentation de la productivité du travail par la réduction globale du sous-emploi de la main d'œuvre, un meilleur ajustement de l'emploi aux fluctuations de la demande finale, et une meilleure utilisation du stock de capital existant.

Pour assurer des conditions équitables avec les modalités de travail existantes, le régime fiscal et le régime de protection sociale applicables à ces travailleurs « d'un autre type » doivent être clairement définis (encadré 2.6). Bon nombre de ces travailleurs opèrent dans le cadre d'une relation triangulaire avec un intermédiaire (comme Uber) et font appel à une application exclusive pour trouver des clients pour leurs services. Une solution consisterait à obliger les intermédiaires à offrir des prestations et une protection sociales à ces « travailleurs indépendants » et à mettre en œuvre des services de retenue fiscales et sociales, similaires à ceux qu'assurent les employeurs traditionnels pour le compte de leurs salariés.

Encadré 2.6. Les plateformes électroniques, les emplois « collaboratifs » et la nécessité d'établir un cadre juridique adapté

La numérisation induit des transformations profondes dans l'organisation du travail du fait qu'elle estompe la distinction habituelle entre « salarié » et « travailleur indépendant ». L'internet haut débit, les technologies audio et vidéo, etc. donnent aux travailleurs la possibilité de travailler en tout lieu et à tout moment. Les plateformes électroniques sont un moteur déterminant de cette évolution, et pourraient accroître la productivité du travail. Les employeurs peuvent embaucher des spécialistes à la demande et disposer d'une main d'œuvre flexible face aux fluctuations de la demande.

La protection des travailleurs à la demande et leurs obligations fiscales suscitent toutefois des inquiétudes. Dans un récent document de politique générale, Harris et Krueger (2015) expliquent que les travailleurs « collaboratifs » ne s'inscrivent pas facilement dans les définitions juridiques existantes des termes « salarié » et « travailleur indépendant ». La distinction est importante parce que les salariés ont droit à diverses prestations sociales réglementaires dont ne peuvent bénéficier les travailleurs indépendants, comme l'assurance-chômage ou l'assurance contre les accidents du travail. Ils proposent donc une nouvelle catégorie de « travailleurs indépendants » pour les personnes qui relèvent de la zone grise située entre les salariés classiques et les travailleurs indépendants. La plupart opèrent dans une relation triangulaire avec une entreprise (un intermédiaire comme Uber ou AirBnB) et des clients. Ils utilisent généralement un moyen de communication, une application par exemple, créé par un intermédiaire pour trouver des clients pour leurs services. Harris et Krueger recommandent d'obliger les intermédiaires (ou de les autoriser) à fournir quelques prestations et protections sociales (mais pas toutes, par exemple par de prestations complètes d'assurance chômage) à ces « travailleurs indépendants », mais aussi d'exiger qu'ils assurent des services de prélèvement à la source des cotisations fiscales et sociales comparables à ceux fournis par les employeurs traditionnels pour le compte de leurs salariés.

Des mesures importantes ont récemment été prises pour adapter la législation fiscale aux enjeux de l'économie collaborative. En juillet 2016, la Belgique a adopté une nouvelle loi relative à l'impôt sur le revenu qui vise à améliorer le traitement des revenus tirés d'une

activité collaborative. Celle-ci prévoit un régime fiscal avantageux (mais limité) applicable aux prestataires de services individuels qui opèrent par le biais d'une plateforme numérique et un prélèvement de l'impôt à la source effectué par la plateforme. Plus particulièrement, le taux d'imposition effectif sur les revenus tirés de l'économie collaborative inférieurs à 5 000 EUR par an est fixé à 10 % et recouvré sur la base des paiements électroniques enregistrés par la plateforme. Le champ d'application de ce nouveau cadre reste toutefois limité aux services fournis entre non-professionnels et exclut les biens (repas à emporter par exemple) et la location de biens immobiliers (AirBnB) ou mobiliers (autopartage). L'exclusion de ces pans importants de l'économie collaborative crée un risque que le revenu des activités menées par l'intermédiaire des plateformes ne soient pas entièrement déclarés, et que les distorsions par rapport aux prestataires de services classiques ne persistent. Dans ce contexte, les autorités devraient s'employer à élargir le champ d'application de la loi à d'autres activités de l'économie collaborative.

Enfin, la numérisation soulève un problème de mise à niveau des compétences. Bien que certaines évolutions technologiques récentes (la reconnaissance vocale par exemple) puissent entraîner une « déqualification » de certains emplois et professions, la masse des données disponibles indique une hausse des compétences requises des personnes qui travaillent dans des environnements à forte composante technologique, et assurément de celles dont le travail consiste à mettre au point de nouveaux produits et services (Brynjolfsson et McAfee, 2014). La demande de spécialistes en TIC et de personnes compétentes en codage semble croître en permanence, et un nombre grandissant de postes demeurent non pourvus (graphique 2.16.B). En 2014 par exemple, plus de la moitié des entreprises établies en Belgique en quête d'un spécialiste en TIC ont déclaré des vacances de postes relativement longues (Eurostat, 2014).

La numérisation modifie déjà les qualifications réclamées par les employeurs. Les compétences de plus en plus recherchées vont de la littératie numérique de base (navigation sur le web, envoi de courriels) à un savoir-faire technique pointu (analyse des mégadonnées, développement d'applications). En outre, l'association de compétences « de base » (littératie et numératie) et de compétences directement associées aux technologies (le codage par exemple) valorise les individus sur le marché du travail (OCDE, 2016a). Cette combinaison revêt une importance particulière pour les employés de bureau moyennement qualifiés dont les emplois sont appelés à disparaître sous l'effet de l'évolution technologique (Arntz et al., 2016). Dans le contexte belge, cela suppose un renforcement considérable des programmes d'éducation et de formation des adultes, comme analysé plus haut. En Wallonie, des Centres de compétences ont été établis dans des domaines et secteurs stratégiques dotés d'une base technologique solide en vue de soutenir l'innovation et la croissance par le développement des compétences pertinentes. Ce modèle s'inscrit dans une approche de partenariat, les centres intervenant aussi bien en amont (suivi, information, sensibilisation, etc.) qu'en aval (validation des compétences, stages d'intégration perfectionnés, etc.). La Flandre a mis en place un dispositif similaire avec les *kennisinstellingen*. Les centres de recherche stratégique Imec (semi-conducteurs) et iMinds (logiciels) ont fusionné à la fin de 2016 et leur budget a augmenté de 110 millions d'euros. De plus une transition vers l'industrie 4.0 a été approuvée par le gouvernement Flamand en mars 2017.

La diffusion d'une culture numérique de base serait le moyen le plus efficace de doter la main d'œuvre des compétences appropriées. Elle sera le produit dérivé de l'accès croissant aux produits et services numériques, de la baisse des tarifs de l'internet haut débit et des communications mobiles, ou de la possibilité pour les citoyens de procéder à tous leurs

échanges avec les autorités par voie électronique (un objectif fixé pour 2020 et inscrit dans le programme *Digital Belgium*). Une mesure utile consisterait à assurer systématiquement une formation de base aux TIC à des groupes exposés à ce qu'il est convenu d'appeler la fracture numérique.

La « production » de compétences avancées en TIC – à savoir celles associées au développement d'applications ou au développement web, à l'écriture de scénarios et à la virtualisation, ou celles qui appuient le développement de l'informatique en nuage – restera probablement tributaire de la capacité de l'enseignement supérieur belge à attirer et à diplômer un plus grand nombre d'étudiants dans les domaines des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques (STIM). En 2013, 17 % seulement des étudiants de l'enseignement supérieur étaient inscrits dans ces filières (graphique 2.16C), même si davantage d'étudiants suivaient des cursus comportant des matières STIM à des degrés divers et que dans la Communauté flamande les étudiants inscrits en STIM aient augmenté ces dernières années. Les femmes y sont en outre largement sous-représentées (OCDE, 2016b). Les autorités flamandes ont lancé un Plan d'action en faveur des STIM qui vise à augmenter le nombre d'étudiants optant pour ces disciplines, surtout dans les domaines de la technologie et des TIC. D'autres mesures s'imposent toutefois pour informer correctement les éventuels étudiants de l'influence que le domaine d'études exerce sur les perspectives professionnelles et salariales.

Le relèvement du taux de participation aux programmes d'éducation et de formation des adultes (EFA) permettrait de développer les compétences « intermédiaires » en matière de codage. Pour les plus jeunes, cette formation pourrait intervenir en dehors de programmes STIM complets, moyennant une généralisation des TIC en tant que discipline secondaire accessible à tout étudiant du cycle supérieur, pour un coût nettement inférieur à celui des programmes STIM classiques.

Recommandations pratiques pour améliorer les compétences de manière à renforcer la croissance la croissance de la productivité et à favoriser l'inclusivité

Principales recommandations

- Veiller à ce que les entreprises respectent la nouvelle législation fédérale, qui les oblige à accorder cinq jours ouvrés au moins par an à leurs salariés pour qu'ils se forment. Développer les horaires variables et mettre fin aux derniers dispositifs de retraite anticipée.
- Si nécessaire, développer les dispositifs d'encadrement du choix des établissements scolaires dans les Communautés afin de réduire la concentration d'élèves originaires de pays n'appartenant pas à l'UE. Améliorer la formation des enseignants et les dispositifs visant à inciter les enseignants à exercer dans des établissements où la concentration d'élèves défavorisés est importante.
- Si nécessaire, envisager d'augmenter ou d'ajuster les droits d'inscription, mais conserver le système d'exonérations et de bourses en faveur des étudiants de milieux défavorisés accompagnés de prêts remboursables sous condition de ressources. Diffuser plus largement les informations relatives aux pénuries de main-d'œuvre et aux avantages de salaire par domaine d'études afin que les étudiants soient incités à choisir des filières davantage en rapport avec les besoins du marché du travail.

Recommandations pratiques pour améliorer les compétences de manière à renforcer la croissance la croissance de la productivité et à favoriser l'inclusivité (suite)

Autres recommandations

- Intensifier les efforts visant à atténuer la pente des courbes d'ancienneté dans le cadre du processus bien établi de négociation des salaires.
- Accroître la mobilité professionnelle moyennant des investissements dans les transports publics, la diminution des coûts de transaction sur le marché du logement et l'application d'une tarification directe sur l'utilisation du réseau routier.
- Augmenter les dépenses par élève dans l'enseignement primaire pour les porter au niveau de celles consacrées à l'enseignement secondaire.
- Favoriser la diffusion des compétences intermédiaires en matière de TIC (codage compris) au travers des programmes d'éducation et de formation des adultes et de la généralisation des TIC en discipline secondaire pour tous les étudiants de l'enseignement supérieur.
- Élargir à un plus large éventail d'activités le champ d'application de la législation en vigueur pour l'économie collaborative.

Bibliographie

- Adalet McGowan, M. et D. Andrews (2015), "Labour Market Mismatch and Labour Productivity: Evidence from PIAAC Data", *Economics Department Working Paper*, n° 1209, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/5js1pzx1r2kb-en>.
- Aghion, P., C. Meghir et J. Vandenbussche (2006), « Distance to Frontier, Growth, and the Composition of Human Capital », *Journal of Economic Growth*, vol. 11, n° 2, pp. 97-127.
- Aghion, P., L. Boustan, C. Hoxby et J. Vandenbussche (2009), « The Causal Impact of Education on Economic Growth: Evidence from United States », in Romer, D. et J. Wolfers (dir. pub.), *Brookings Papers on Economic Activity: Conference Draft*, Brookings, Washington, DC.
- Andrews, D. et F. Cingano (2014), "Public policy and resource allocation: Evidence from firms in OECD countries", *Economic Policy*, CEPR.
- Appannah, A. et S. Biggs (2015), "Age-Friendly Organisations: The Role of Organisational Culture and the Participation of Older Workers", *Journal of Social Work Practice*, 29(1), pp. 37-41.
- Arntz, M., T. Gregory et U. Zierahn (2016), « The Risk of Automation for Jobs in OECD Countries: A Comparative Analysis », *Documents de travail de l'OCDE sur les questions sociales, l'emploi et les migrations*, n° 189, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/5jlz9h56dvq7-en>.
- Barro, R. et J.W. Lee (2016), *Barro-Lee Educational Attainment Data*, www.barrolee.com/main.htm.
- Becker, G. (1964), *Human Capital*, National Bureau of Economic Research, New York.
- Bartelsman, E., J. Haltiwanger et S. Scarpetta (2009), « Measuring and Analyzing Cross-country Differences in Firm Dynamics », NBER Chapters, in : *Producer Dynamics: New Evidence from Micro Data*, National Bureau of Economic Research, Inc.
- Blanchet, D., E. Caroli, C. Prost et M. Roger (2016), « Health Capacity to Work at Older Ages in France », NBER Chapters, in: *Social Security Programs and Retirement Around the World: The Capacity to Work at Older Ages*, National Bureau of Economic Research, Inc.
- Brynjolfsson, E. et A. McAfee (2014), *The Second Machine Age: Work Progress, and Prosperity in a Time of Brilliant Technologies*, New York: W.W. Norton & Company.
- Caldera Sánchez, A. et D. Andrews (2011), "Residential Mobility and Public Policy in OECD Countries", *OECD Journal: Economic Studies*, vol. 2011/1, http://dx.doi.org/10.1787/eco_studies-2011-5kg0vswqt240.
- CE (2015), *National Student Fee and Support Systems in European Higher Education 2015/16*, Commission européenne.

- CE (2016), *Rapport de suivi de l'éducation et de la formation 2016*, Belgique, Commission européenne.
- Chevalier, A. (2003), « Measuring over-education », *Economica*, vol. 70, n° 279, pp. 509-531.
- Chevalier, A. et J. Lindley (2009), « Overeducation and the skills of UK graduates », *Journal of Royal Statistical Society*, vol. 172, n° 2, pp. 307-337.
- CSE (2016), *Économie numérique et marché du travail*, Conseil supérieur de l'emploi.
- Department for Education (2016), *Participation Rates in Higher Education*, Department of Education, www.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/552886/HEIPR_PUBLICATION_2014-15.pdf.
- EEA (2011), <http://ec.europa.eu/eurostat/web/microdata/adult-education-survey>.
- Eurostat (2014), [http://ec.europa.eu/eurostat/statisticsexplained/index.php/File:V1_Enterprises_that_recruited ICT_specialists,_with_and_without_difficulties_in_filling_vacancies,_2014_\(%25_enterprises\).png#file](http://ec.europa.eu/eurostat/statisticsexplained/index.php/File:V1_Enterprises_that_recruited ICT_specialists,_with_and_without_difficulties_in_filling_vacancies,_2014_(%25_enterprises).png#file).
- Eurostat (2017), http://ec.europa.eu/eurostat/web/products-datasets/-/hrst_fl_mobsect2.
- Freeman, R. (1976), *The Overeducated American*, American Press, NY.
- Gérard, M. et V. Vandenberghe (2007), « Mobilité étudiante en Europe : une idée qui mérite mieux que des quotas », *Regards économiques*, n° 54, IRES, Université catholique de Louvain.
- Giuliano, R., B. Mahy, F. Rycx et G. Vermeylen (2017), « Does corporate social responsibility make overeducated workers more productive? », *Applied Economics*, <http://dx.doi.org/10.1080/00036846.2016.1203061>.
- Harris, S. et A. Krueger (2015), « A Proposal for Modernizing Labor Laws for Twenty-First-Century Work: The 'Independent Worker' », *The Hamilton Project, Discussion Paper n° 2015-10*.
- Heckman, J. (2008), « Schools, Skills, and Synapses », *Economic Inquiry*, vol. 46, n° 3, July, pp. 281-324.
- Kampelmann, S. et F. Rycx (2012), « The impact of educational mismatch on firm productivity: Evidence from linked panel data », *Economics of Education Review*, vol. 31, n° 6, pp. 918-931.
- Kantarcı, T. et A. Van Soest (2008), « Gradual Retirement: Preferences and Limitations », *Paper for the Netspar Panel debate*.
- Karakaya, G., R. Plasman et F. Rycx (2007), « Overeducation on the Belgian labour market: Evaluation and analysis of the explanatory factors through two types of approaches », *Compare: A Journal of Comparative and International Education*, vol. 37, n° 4, pp. 513-532, 2007.
- Kirsten, D. et J. Heywood (2007), « The Determinants of Hiring Older Workers: UK Evidence », *Labour Economics* 14(1), pp. 35-51.
- Krueger, A. et L. Katz (2015), « The Rise and Nature of Alternative Work Arrangements in the United States », 1995-2015, *NBER Working Paper n° 22667*, NBER.
- Lallemand, T. et F. Rycx (2009), « Are Older Workers Harmful for Firm Productivity ? », *De Economist (Netherlands Economic Review)*, vol. 157, n° 3, pp. 273-292.
- Lazear, E. (1979), « Why is there mandatory retirement? », *Journal of Political Economy*, vol. 87, n° 6, pp. 1261-1284.
- Lebedinski, L. et V. Vandenberghe (2014), « Assessing education's contribution to productivity using firm-level evidence », *International Journal of Manpower*, vol. 35, n° 8, pp. 1116-1139.
- Leuven, E. et H. Oosterbeek (2011), « Overeducation and mismatch in the labor market », in Hanushek E., S. Machin et L. Woessmann (dir. pub.), *Handbook of the Economics of Education*, vol. 4, Elsevier, Amsterdam.
- Loch, C., J.S. Sting, N. Bauer et H. Mauermann (2010, mars), « The Globe: How BMW Is Defusing the Demographic Time Bomb », *Harvard Business Review*, voir <https://hbr.org/2010/03/the-globe-howbmw-is-defusing-the-demographic-time-bomb>.
- Nusche, D. et al. (2015), « OECD Reviews of School Resources: Flemish Community of Belgium 2015 », *OECD Reviews of School Resources*, Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2013a), *Perspectives de l'OCDE sur les compétences 2013 : Premiers résultats de l'Évaluation des compétences des adultes*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264204256-en>.
- OCDE (2013b), *Survey of Adult Skills (PIACC)*, www.oecd.org/skills/piaac/publicdataandanalysis/#d.en.408927.
- OCDE (2013c), *TALIS database*, http://stats.oecd.org/index.aspx?datasetcode=talis_2013%20.
- OCDE (2015), *Études économiques de l'OCDE : Belgique 2015*, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/eco_surveys-bel-2015-fr.

- OCDE (2016a), « Skills for a Digital World: 2016 Ministerial Meeting on the Digital Economy Background Report », *OECD Digital Economy Papers*, n° 250, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/5jlwz83z3wnw-en>.
- OCDE (2016b), *Regards sur l'éducation 2016*, note pays, Belgique.
- OCDE (2016c), *Education at a Glance 2016: OECD Indicators*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/eag-2016-en>.
- OCDE (2017), *Labour force statistics database*, www.oecd.org/std/labour-stats/.
- Quintini, G. (2011), « Over-qualified or under-skilled: A review of existing literature », *Documents de travail de l'OCDE sur les affaires sociales, l'emploi et les migrations*, n° 121, Paris.
- Rycx, F., Y. Saks et I. Tojerow (2015), « Does education raise productivity and wages equally? The moderating roles of age, gender and industry », *IZA Discussion Paper*, n° 9043, Bonn.
- Vacature (2008), *Salarisenquête 2008*.
- Vacature (2010), *Salarisenquête 2010*.
- Vacature (2012), *Salarisenquête 2012*.
- Vandenbergh, V. (2011a), « Boosting the employment rate of older men and women: An empirical assessment using Belgian firm-level data on productivity and labour costs », *De Economist*, vol. 159, n° 2, pp. 159-191.
- Vandenbergh, V. (2011b), « Firm-level Evidence on Gender Wage Discrimination in the Belgian Private Economy », *Labour: Review of Labour Economics and Industrial Relations*, vol. 25, n° 3, pp. 330-349.
- Vandenbergh, V. (2016), « Human capital: Assessing the Distance-to-Frontier Assumption Using Firm-Level Evidence », *document non publié*, IRES, UCL, Belgique.
- Vandenbergh, V. (2017), « The Productivity Challenge: What can be expected from better-quality labour and capital inputs ? » *Applied Economics*, <http://dx.doi.org/10.1080/00036846.2016.1273504>.
- Vandenbergh, V., M. Rigo et F. Waltenberg (2013), « Ageing and Employability: Evidence from Belgian Firm-Level Data », *Journal of Productivity Analysis*, vol. 40, n° 1, pp. 111-136.
- van Ours, J.C. et L. Stoeldraijer (2010), « Age, Wage and Productivity », *IZA Discussion Papers*, n° 4765, Institute for the Study of Labor (IZA).

ANNEXE 2.1

Analyse de l'incidence de la composition de la main d'œuvre sur la productivité au niveau de l'entreprise

La méthode Hellerstein-Neumark

La méthode utilisée pour estimer les courbes de productivité (et/ou des salaires) selon une caractéristique donnée de la main d'œuvre (âge, sexe ou niveau d'instruction par exemple) est une version simplifiée de la méthode Hellerstein-Neumark, récemment appliquée aux données belges par Lallemand et Ryckx, 2009 ; Vandenberghe 2011a, 2013 ; Vandenberghe et al., 2013.

Comme la plupart des auteurs dans ce domaine, nous considérons une fonction Cobb Douglas (Hellerstein et al., 1999 ; van Ours et Stoeldraijer, 2011 ; Vandenberghe, 2011a, b) :

$$\ln Y_{it} = \ln A + \alpha \ln Q_{Lit} + \beta \ln K_{it} \quad [1]$$

où : Y_{it} / L_{it} est la valeur ajoutée moyenne par travailleur (productivité moyenne ci-après) dans l'entreprise i au temps t , Q_{Lit} est un agrégat de différentes catégories de travailleurs, et K_{it} est le stock de capital.

La variable qui reflète l'hétérogénéité de la main d'œuvre est la qualité de l'indice de travail Q_{Lit} . Supposons que L_{ijt} est le nombre de travailleurs de catégorie j (par exemple jeunes/âgés ; hommes/femmes ; peu/très instruits) dans l'entreprise i au temps t , et que μ_{ij} est leur contribution à la production. Nous supposons que les travailleurs de différentes catégories sont substituables, avec des produits marginaux différents. Comme chaque catégorie de travailleur j est censée être un intrant de la qualité de l'agrégat travail, ce dernier peut être spécifié comme suit :

$$Q_{Lit} = \sum_j \mu_{ij} L_{ijt} = \mu_{i0} L_{it} + \sum_j > 0 (\mu_{ij} - \mu_{i0}) L_{ijt} \quad [2]$$

où : $L_{it} = \sum_j L_{ijt}$ est le nombre total de travailleur dans l'entreprise, μ_{i0} la productivité marginale de la catégorie de travailleurs de référence (les hommes en âge de forte activité par exemple) et μ_{ij} celle des autres catégories de travailleurs.

Si nous supposons en outre qu'un travailleur a le même produit marginal dans toutes les entreprises, nous pouvons exclure l'indice i des coefficients de productivité marginale. En prenant les logarithmes et en procédant à quelques réaménagements, on obtient l'équation (2) :

$$\ln Q_{Lit} = \ln \mu_0 + \ln L_{it} + \ln (1 + \sum_j > 0 (\lambda_j - 1) S_{ijt}) \quad [3]$$

où $\lambda_j \equiv \mu_j/\mu_0$ est la productivité marginale relative du travailleur de catégorie j et $S_{ijt} \equiv L_{ijt}/Lit$ le pourcentage de travailleurs de catégorie j sur le nombre total de travailleurs dans l'entreprise i .

Comme $\ln(1+x) \approx x$, nous pouvons linéariser [3] comme suit :

$$\ln Q_{Lit} = \ln \mu_0 + \ln Lit + \sum_{j>0} (\lambda_j - 1) S_{jt} \quad [4]$$

Et la fonction de production devient :

$$\ln Y_{it} = \ln A + \alpha [\ln \mu_0 + \ln Lit + \sum_{j>0} (\lambda_j - 1) S_{ijt}] + \beta \ln K_{it} \quad [5]$$

Ou, de manière équivalente, si $j=0,1,\dots,N$, $j=0$ étant le groupe de référence (les hommes en âge de forte activité par exemple)

$$y_{it} = B + \eta_1 S_{i1t} + \dots \eta_N S_{iNt} + \alpha lit + \beta kit \quad [6]$$

où :

$$B = \ln A + \alpha \ln \mu_0 ;$$

$$\eta_j = \alpha(\lambda_j - 1), \lambda_j = \mu_j/\mu_0 \quad j = 1 \dots N$$

$$y_{it} = \ln Y_{it} ; lit = \ln Lit ; kit = \ln K_{it}$$

Enfin, si nous nous centrons sur (le logarithme de) la productivité du travail et supposons des rendements constants à l'échelle ($\alpha + \beta = 1$), l'expression [6] devient

$$y_{it} - lit = TFP_{it} + \beta(kit - lit) \quad [7]$$

où

$$TFP_{it} = B + \eta_1 S_{i1t} + \dots \eta_N S_{iNt}$$

$$kit - lit = \text{intensité de capital}$$

Notons d'abord que [6] et [7], étant log-linéaires dans S , ont des coefficients qui peuvent être directement interprétés comme étant la variation en pourcentage de la productivité moyenne de l'entreprise faisant suite à une variation unitaire (100 points de pourcentage ici) du pourcentage de la catégorie de travailleurs considérée sur l'ensemble de ses salariés. Notons également que, *stricto sensu*, pour obtenir la productivité marginale relative d'un travailleur de catégorie j (i.e. λ_j), il faut diviser les coefficients η_j par α , et ajouter 1 au résultat.

Le point essentiel ici est que les termes $\eta_j S_{ijt}$ apparaissent comme des composants directs de la PTF, alors que le dernier terme est l'intensité capitaliste. En termes dynamiques, sous réserve que les différentes catégories de main d'œuvre ne soient pas également productives (autrement dit, le η_j estimé est différent de zéro [un]), une variation de l'ensemble de la main d'œuvre devrait avoir un effet direct sur la croissance de la PTF.

Résultats

Estimation de la productivité marginale du travail au niveau de l'entreprise : âge, sexe et niveau d'instruction 3 tranches d'âge : < 35 ans, 35-49 ans[réf], > 50 ans

	Model 1	Model 2
<i>lnKit(b)</i>	0.1987*** (0.0025)	0.1896*** (0.0026)
<i>lnLit(a)</i>	0.8104*** (0.0036)	0.8217*** (0.0038)
Share < 35 ($\eta_{<35}$)	-0.2538*** (0.0291)	-0.1643*** (0.0282)
Share50+ (η_{50+})	-0.1184*** (0.0332)	-0.1449*** (0.0325)
Share female (η_F)	-0.0370* (0.0154)	-0.0590** (0.0185)
Share secondary (η_{Sec})	0.0413*** (0.0125)	0.0372** (0.0121)
Share bachelor (η_{Bac})	0.4720*** (0.0189)	0.4133*** (0.0191)
Share master (η_{Mast})	0.7566*** (0.0272)	0.7572*** (0.0283)
_cons (B)	3.3578*** (0.0252)	4.3167*** (0.4096)
R ²	.87	.88
Nobs	18950	18950

Implies marginal labour productivities

$\lambda(1 = \text{ref category})$

Old (λ_{50+})	0.854	0.824
Female (λ_F)	0.954	0.928
Secondary (λ_{50+}) (η_{Sec})	1.051	1.045
Bachelor (λ_{50+}) (η_{Bac})	1.582	1.503
Master (λ_{50+}) (η_{Mast})	1.934	1.922
Controls	Year	Year, Nace 3-digit, date of incorporation, provinces

Erreurs type entre parenthèses.

* $p < 0.05$, ** $p < 0.01$, *** $p < 0.001$.

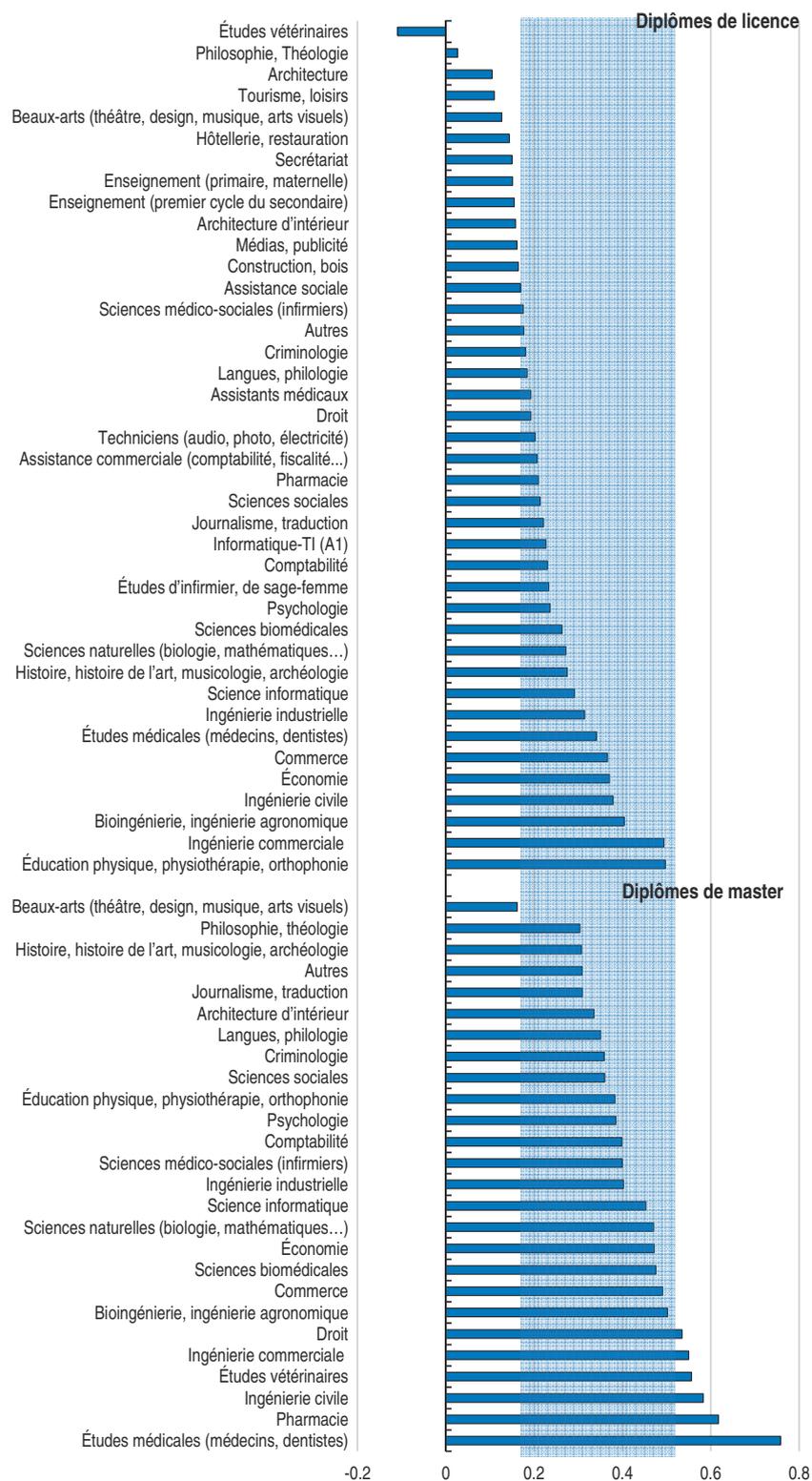
Tous les modèles sont estimés par la méthode des moindres carrés ordinaires, les erreurs type étant robustes au regroupement des données par entreprise.

Source : Bel-first 2002-10 ; Crossroads bank for enterprises.

ANNEXE 2.2

Prime salariale

(réf = diplôme de deuxième cycle d'études secondaires)
et type de diplôme d'études supérieures (licence/master et discipline)



Note : Effet marginal (en points de pourcentage) sur la rémunération horaire brute d'un travailleur titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur par rapport à un diplôme du deuxième cycle du secondaire. Les estimations tiennent compte des différences de sexe et d'expérience sur le marché du travail.

Source : Vacature 2008, 2010 et 2011.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933496998>

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

L'OCDE est un forum unique en son genre où les gouvernements œuvrent ensemble pour relever les défis économiques, sociaux et environnementaux que pose la mondialisation. L'OCDE est aussi à l'avant-garde des efforts entrepris pour comprendre les évolutions du monde actuel et les préoccupations qu'elles font naître. Elle aide les gouvernements à faire face à des situations nouvelles en examinant des thèmes tels que le gouvernement d'entreprise, l'économie de l'information et les défis posés par le vieillissement de la population. L'Organisation offre aux gouvernements un cadre leur permettant de comparer leurs expériences en matière de politiques, de chercher des réponses à des problèmes communs, d'identifier les bonnes pratiques et de travailler à la coordination des politiques nationales et internationales.

Les pays membres de l'OCDE sont : l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, le Chili, la Corée, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, les États-Unis, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Islande, Israël, l'Italie, le Japon, la Lettonie, le Luxembourg, le Mexique, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République slovaque, la République tchèque, le Royaume-Uni, la Slovénie, la Suède, la Suisse et la Turquie. L'Union européenne participe aux travaux de l'OCDE.

Les Éditions OCDE assurent une large diffusion aux travaux de l'Organisation. Ces derniers comprennent les résultats de l'activité de collecte de statistiques, les travaux de recherche menés sur des questions économiques, sociales et environnementales, ainsi que les conventions, les principes directeurs et les modèles développés par les pays membres.

Études économiques de l'OCDE

BELGIQUE

Les Études économiques de l'OCDE proposent des examens réguliers des économies des pays membres de l'OCDE et de certaines économies non membres. Pour les pays membres et quelques pays non membres, les examens suivent généralement un cycle de 2 ans, tandis que d'autres pays non membres font l'objet d'examens plus ponctuels. Chaque Étude économique présente une analyse complète des évolutions économiques observées et consacre plusieurs chapitres aux principaux enjeux économiques, ainsi que des recommandations pour y faire face.

La Belgique obtient de bons résultats dans de nombreux domaines économiques et sociaux. Cela étant, en dépit de plusieurs réformes importantes ces dernières années, les gains de productivité récents ont été sensiblement réduits depuis la crise. Une meilleure productivité est primordiale pour soutenir l'élévation des niveaux de vie et soutenir une croissance plus inclusive. Les clés d'une embellie de la productivité résident dans une meilleure dynamique des entreprises, la réduction de l'inadéquation des compétences, la promotion de la mobilité sur le marché du travail, l'amélioration des infrastructures publiques et la promotion de l'innovation.

Si dans l'ensemble, les niveaux d'instruction sont élevés, certaines populations souffrent d'une insuffisance de qualifications, notamment celles issues de milieux socioéconomiques modestes ou de l'immigration. L'insertion sur le marché du travail des immigrés – surtout des femmes et des travailleurs âgés et peu qualifiés – est relativement faible. Une meilleure capacité du système éducatif à doter les élèves issus de milieux défavorisés des compétences nécessaires aurait des effets positifs sur l'inclusivité. De nouvelles initiatives pour diminuer les charges sociales sur les bas salaires aideraient à améliorer la situation des actifs peu qualifiés sur le marché du travail. La formation en cours d'emploi et le recours accru à des horaires variables pourraient renforcer encore le taux d'emploi et de productivité des travailleurs plus âgés.

Les gains de productivité et l'inclusivité dépendront de l'investissement dans les équipements collectifs et les infrastructures physiques. Les investissements dans les infrastructures de transport pour soulager les blocages autour des grandes agglomérations, favoriseraient la productivité et les objectifs environnementaux. Étant donné le niveau élevé de la dette publique, ces investissements pourraient être financés par des réductions des dépenses publiques inefficaces, la mise en place de frais d'utilisation ou l'utilisation de sources de financement privées.

THÈMES SPÉCIAUX : AMÉLIORER LE CLIMAT DES AFFAIRES ; COMPÉTENCES ET CROISSANCE DE LA PRODUCTIVITÉ

Veillez consulter cet ouvrage en ligne : http://dx.doi.org/10.1787/eco_surveys-bel-2017-fr.

Cet ouvrage est publié sur OECD iLibrary, la bibliothèque en ligne de l'OCDE, qui regroupe tous les livres, périodiques et bases de données statistiques de l'Organisation.

Rendez-vous sur le site www.oecd-ilibrary.org pour plus d'informations.

Volume 2017/13
Juin 2017

éditions OCDE
www.oecd.org/editions



ISSN 0304-3363
ABONNEMENT 2017
(18 NUMÉROS)

ISBN 978-92-64-27750-2
10 2017 13 2 P

